This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

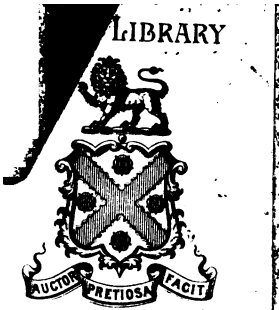

Astoin Collection.
Presented in 1884.

Beloit
N KV

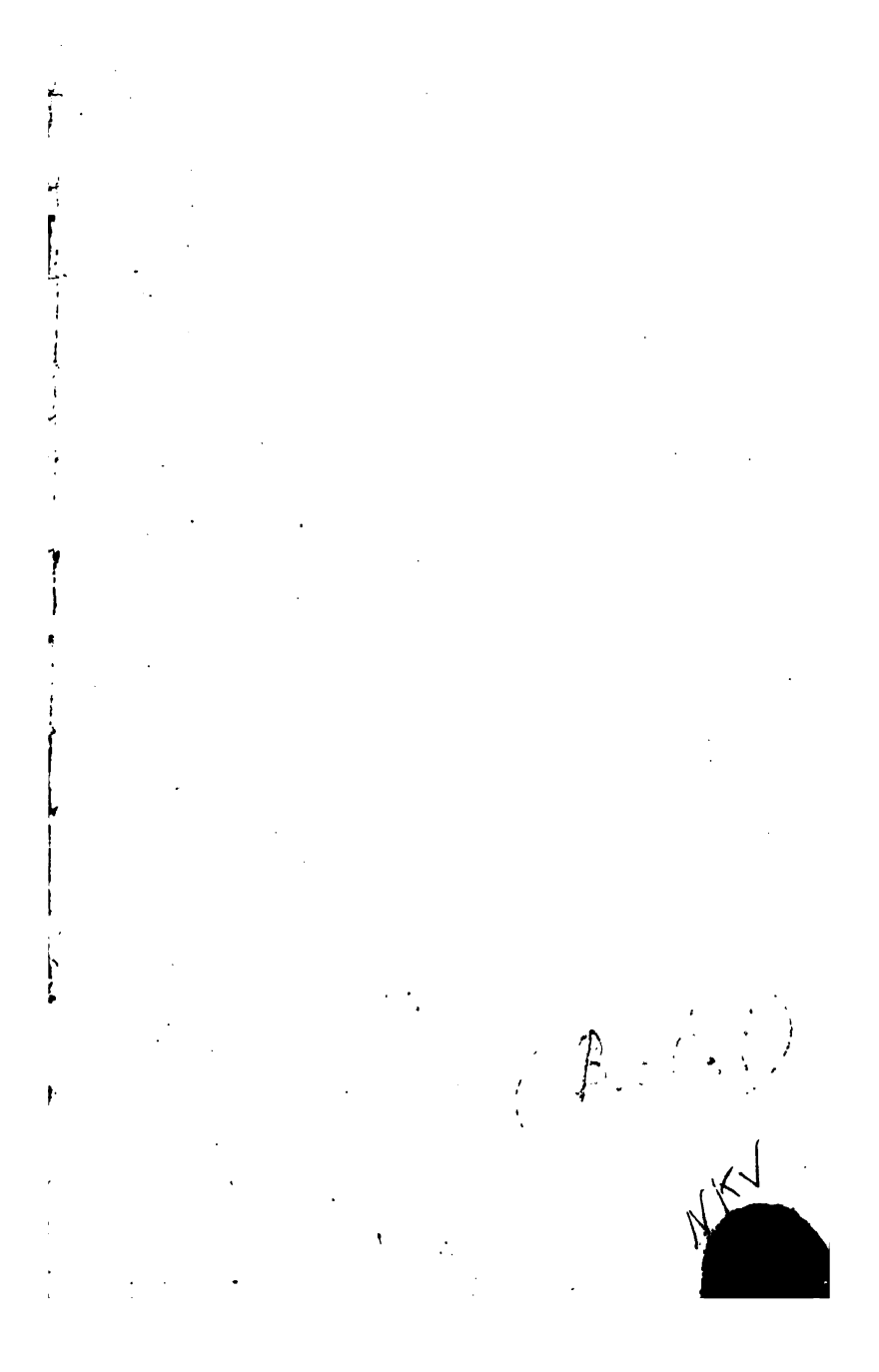

LE

PARRICIDE

DU MÊME AUTEUR

ROMANS

Hélène et Mathilde, 7e édition. 1 vol.
Mademoiselle Giraud, ma femme. 41e édition. 1 vol.
La Femme de feu. 31e édition. 1 vol.
Deux Femmes. 5e édition. 1 vol.
Le Drame de la rue de la Paix. 2e édition. 1 vol.
Dacolard et Lubin (suite du Parricide), 4e édition, en collaboration avec Jules Dautin. 1 vol.
La Vénus de Gordes, en collaboration avec Ernest Daudet. 1 vol.
Le Secret terrible, en collaboration avec Jules Dautin, 1 vol.

THÉATRES

La Vengeance du mari, drame en trois actes.
Les Indifférents, comédie en 4 actes.
Le Secret de famille, drame en 5 actes.
Les Souvenirs, comédie en 4 actes.
Les Maris à système, comédie en 3 actes.
Le Drame de la rue de la Paix, drame en 4 actes.
L'article 47, drame en 5 actes.
La Femme de feu, drame en 5 actes.
Le Parricide, drame en 5 actes.

En collaboration :

Le Testament de César Girodot.
Les Parents terribles.
A la campagne.
Miss Multon.
Le Passé de M. Joanne.
Le Vrai Courage.
La Fièvre du jour.
La Marquise.
Le Beau-Frère.

LE

PARRICIDE

PAR

ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

CINQUIÈME ÉDITION

PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1874

Tous droits réservés

S. S. C.

LENOX LIBRARY
NEW YORK

LE

PARRICIDE

PREMIÈRE PARTIE

L'AFFAIRE DE LA RUE CARDINET

I

Le 10 juillet, vers six heures du soir, un groupe d'une trentaine de personnes stationnait devant une maison de modeste apparence, rue Cardinet, à Batignolles.

Voici ce qui s'était passé :

Le premier étage de cette maison était occupé par une dame âgée de cinquante à cinquante-cinq ans, madame veuve Dalissier, qui vivait fort retirée, seule avec une bonne. Or, de toute la journée on n'avait aperçu ni la maîtresse, ni la domestique; les persiennes de l'appartement restaient obstinément fermées; le boulanger et le porteur d'eau avaient sonné

sans pouvoir se faire ouvrir : de là, des suppositions, des inquiétudes, et bientôt, un rassemblement.

Au plus fort des commentaires, une voisine, madame Roussigné, sortit précipitamment de l'allée de la maison.

— J'ai sonné, frappé, appelé, dit-elle; pas de réponse! Certainement, il est arrivé quelque chose.

— Un malheur, c'est probable, dit quelqu'un.

— Peut-être un crime.

— Il faudrait voir du côté du jardin, fit observer un mercier, le sieur Pelaudat.

En effet, le jardin dépendant de la maison faisait retour, à droite, vers la rue des Couronnes, sur laquelle il avait une issue.

On courut de ce côté, on regarda par la grille de la petite porte. Ici encore, mêmes indices inquiétants : persiennes closes, immobilité, silence.

Alors, on n'hésita plus; on envoya prévenir la police. La foule, en attendant, revint lentement rue Cardinet, se livrant à diverses suppositions.

Bientôt un commissaire arriva, accompagné d'un inspecteur et de deux agents. Moule, l'inspecteur, depuis longtemps connu pour sa perspicacité, son intelligence, son courage, avait presque un nom dans le peuple : « C'en était un de la bande à Vidocq! » disait-on. Il avait, en effet, débuté sous l'ancien chef de la brigade particulière de sûreté, et il se flattait de posséder mieux que personne les saines traditions. Ce qu'il avait de particulièrement remarquable, c'était

la soudaineté de ses déterminations. Telle circonstance, insignifiante aux yeux d'un autre, était pour lui un trait de lumière, et le crime lui apparaissait tout à coup dans ses moindres détails.

Le commissaire, qui avait pu l'apprécier, se laissa diriger par lui.

En quelques secondes, Moule fut au courant de ce qui se disait dans la foule ; puis il se mit en devoir d'explorer la maison. Elle se composait : d'un grand magasin au rez-de-chaussée, d'un premier étage, loué à madame Dalissier, et d'un second, loué à un sieur Groslin, employé ; c'était tout.

Moule se dirigea vers l'allée contiguë au magasin.

— Pas de concierge, grommela-t-il. Deux clés probablement à cette porte : l'une pour le locataire du premier, l'autre pour le locataire du second.

— Oui, c'est bien cela, dit madame Groslin qui était descendue toute tremblante.

Un serrurier fut requis, et on monta au premier étage.

Après quelques difficultés, le pène joua dans la serrure ; mais la porte ne s'ouvrit pas.

— Fermée en dedans, dit l'inspecteur, bien !

Il redescendit.

Quelqu'un proposa de pénétrer par la petite porte du jardin ; Moule s'y opposa énergiquement : il pouvait, en effet, y avoir de ce côté de précieux indices à ménager.

Restait le rez-de-chaussée. Le propriétaire de la

maison, un sieur Mortagne, fabricant de couleurs, en avait fait un vaste magasin où il déposait ses produits; un commis couchait dans ce magasin, fermé pour le moment.

On envoya chercher le propriétaire et le commis.

— C'est vous, demanda l'inspecteur à ce dernier, qui couchez habituellement ici?

— Oui, fit le jeune homme un peu intimidé.

— Vous n'avez rien remarqué de particulier la nuit dernière? Aucun bruit au-dessus de vous?

— Non, absolument rien.

On entra. Au fond du magasin, une porte et une croisée donnaient sur le jardin. Moule s'en approcha et les examina, l'une après l'autre, minutieusement.

— Il y a longtemps que cela n'a été ouvert? demanda-t-il au propriétaire.

— Oui, c'est condamné, répondit celui-ci.

Quelques toiles d'araignée aux embrasures témoignaient de l'exactitude de cette assertion.

Moule réclama la clef et ouvrit la porte.

En face de lui, le jardin s'étendait à droite jusqu'à la rue des Couronnes; à ses pieds, à gauche, un escalier extérieur menait à une aile en retour du principal corps de logis. Cette aile comprenait, au rez-de-chaussée, une buanderie; au premier, une cuisine et une chambre de bonne. On remarquait la même distribution au second, chez les Groslin.

Le serrurier, sur l'ordre du commissaire, monta

l'escalier et crocheta la porte. Peine inutile : elle était, comme l'autre, fermée à l'intérieur.

— Je m'en doutais, dit l'inspecteur.

Il venait de remarquer près de la fenêtre de la buanderie des empreintes de pas.

— Maintenant, dit-il au serrurier, laissez là vos instruments, enjambez la rampe... bien ! et tâchez, en vous penchant le plus que vous pourrez, d'atteindre à cette fenêtre.

Il désignait la fenêtre de la cuisine.

Le serrurier essaya, mais sans y parvenir.

— Cela suffit, dit Moule. Descendez avec un de vos crochets, le plus long, et venez ici.

Le serrurier obéit. Moule posa avec le plus grand soin des planches sur les empreintes qu'il avait remarquées, afin de les préserver. Puis, montrant au serrurier un des volets de la buanderie qui jouait librement :

— Grimpez sur le volet, dit-il, et crochetez les persiennes.

Le serrurier exécuta cette manœuvre sans difficulté, et se mit à attaquer les persiennes par le bas.

— Inutile ! dit l'inspecteur ; le crochet est libre : faites jouer le ressort du haut.

Le commissaire regarda Moule.

— C'est bien simple, fit celui-ci, et la croisée est toute grande ouverte, sans un seul carreau enlevé, vous allez voir !

En effet, les persiennes écartées, la fenêtre apparut béante.

— Vous comprenez, continua Moule, au mois de juillet, par ces chaleurs, on laisse les fenêtres ouvertes, on se contente de tirer les persiennes, et on se croit en sûreté. C'était l'habitude de Mariette, madame Groslin vient de nous le dire... Et il savait bien cela, *lui !*

Alors, s'adressant au serrurier :

— Escaladez, et ouvrez-nous.

Le serrurier se hissa sur l'appui de la fenêtre, pénétra dans la maison et disparut un instant.

Tout à coup il poussa un cri et revint, tout pâle, à la fenêtre.

— Qu'est-ce donc ? demanda le commissaire.

— Un cadavre, une femme assassinée ! balbutia le serrurier.

— Attendez ! j'y vais ! dit Moule.

Et avec l'agilité d'un jeune homme, il pénétra dans la maison par le chemin que venait de suivre le serrurier.

A quelques pas de la fenêtre, dans le corridor, à gauche, près de la porte de la cuisine, une femme était étendue, baignée dans son sang.

Moule s'approcha d'elle et l'examina un instant.

— La servante, dit-il. La maîtresse ne doit pas être loin.

Et, tandis que le serrurier, d'une main mal assurée, essayait d'ouvrir au commissaire et aux agents, il

entra dans l'appartement qu'il se mit à parcourir.

La salle à manger et le salon n'offraient aucune trace de désordre. Rien de suspect non plus dans une petite pièce contiguë à la salle à manger et donnant sur le jardin.

Moule revint sur ses pas et pénétra dans la chambre à coucher. Cette pièce était plongée dans une obscurité complète ; il s'y avança avec précaution,

Tout à coup son pied heurta contre un obstacle résistant et mou qui gisait sur le parquet. Il tressaillit.

Il se détourna, trouva la fenêtre, ouvrit les rideaux et regarda... Le corps de madame Dalissier était étendu à ses pieds.

II

Madame Dalissier avait été surprise pendant son sommeil.

Le lit, au fond de la chambre, était défait ; les draps pendaient, maculés de plaques de sang. Sur le parquet, une large traînée de sang partait du lit et aboutissait au corps de la victime.

Moule se pencha sur ce corps, l'examina, le palpa, il était froid.

Il se hâta de revenir, par la salle à manger, dans le

corridor où le commissaire et les agents avaient pénétré. Plusieurs curieux les avaient suivis.

— Eh bien? demanda le commissaire.

— Madame Dalissier est là.

— Assassinée?

— Oui. Ce n'est plus qu'un cadavre. Et celle-ci ajouta Moule en désignant Mariette.

— Elle ne vaut guère mieux, fit un des agents.

L'inspecteur s'approcha.

— Mais non! s'écria-t-il tout à coup, la peau est moite. Vite! un médecin.

On courut en chercher un.

Les deux agents, aidés de Moule, soulevèrent Mariette, et, avec des précautions infinies, la portèrent dans sa chambre et la déposèrent sur son lit. Plusieurs femmes s'empressèrent auprès de la malheureuse servante. Tandis qu'elles la débarrassaient de son jupon, seul vêtement qu'elle portât avec sa chemise, un bruit sec, semblable à celui d'un corps dur qui tomberait sur le carreau, se fit entendre du côté de la ruelle.

— Qu'est-ce que c'est? demanda Moule, qui avait l'œil et l'oreille à tout.

— Probablement la couchette qui craque, fit un agent.

Moule se contenta de cette explication et n'insista pas.

Quelques propos recueillis dans la foule lui avaient appris que madame Dalissier avait un fils.

— Si on envoyait prévenir ce jeune homme? dit-il au commissaire.

— Sans doute, fit celui-ci. Où demeure-t-il?

— Rue de Grammont, répondit une voix.

— Quel numéro?

Personne ne le savait.

Une jeune fille qui donnait ses soins à Mariette et qui paraissait douloureusement émue de ces événements murmura :

— Numéro 21, je crois.

— Ah! fit Moule en se tournant vers elle et en lui jetant un regard qui la fit rougir.

— C'est, du moins, s'empressa d'ajouter la jeune fille, ce qu'il me semble avoir entendu dire l'autre jour à Mariette.

On envoya à l'adresse indiquée.

La personne qui venait de donner ce renseignement était la fille de magasin du sieur Pelaudat, mademoiselle Pulchérie.

Le médecin ne tarda pas à arriver. Il examina Mariette et constata trois blessures faites avec un instrument aigu et tranchant. L'une de ces blessures, au visage, partageait une des ailes du nez et la joue gauche tout entière : c'était affreux à voir, mais sans gravité; les deux autres, dans la région du cœur et au flanc droit, étaient extrêmement dangereuses. Aussi, quand le commissaire demanda s'il y avait quelque espoir de sauver Mariette, le médecin hocha la tête d'un air de doute. Il était difficile, en effet,

de supposer qu'aucun organe essentiel ne fût lésé, et dans tous les cas, une hémorrhagie interne était à craindre.

Les plaies lavées, Moule se pencha pour les examiner.

— Un couteau ordinaire ne peut avoir fait cela, dit-il.

— Non, répliqua le médecin. Vous voyez que l'une des lèvres de la plaie est coupée au milieu comme par l'arête d'un fer de lance.

— Ne serait-ce pas un trois-quarts?

— Pas davantage. Je crois pouvoir affirmer que c'est un poignard.

Moule réfléchit un instant et se demanda à quel bandit de sa connaissance pouvait appartenir une pareille arme ; mais il ne trouva rien.

— Il faut, se dit-il, que cela ait été volé à l'étalage d'un coutelier, décroché d'une panoplie ou acheté dans une vente publique ; à moins peut-être que l'assassin ne soit étranger... Il faudra voir.

En attendant que Mariette revînt à elle, il demanda aux personnes présentes des renseignements sur le genre de vie de madame Dalissier ; il n'en obtint que d'assez vagues : « Madame Dalissier habitait « la maison depuis plusieurs années ; elle ne voyait « et ne recevait personne ; elle sortait rarement et « paraissait fort triste ; on pensait qu'elle avait autre- « fois éprouvé de grands chagrins, mais ce n'était « qu'une supposition. »

Le locataire du second, M. Groslin, entra en ce moment, et fut plus explicite. Il déclara, d'abord, avoir entendu, la nuit précédente, un bruit insolite dans la maison, quelque chose comme le claquement d'un volet qui se ferme.

— De quel côté partait ce bruit? demanda Moule.

— Du côté du jardin.

— Vous ne vous êtes pas levé pour voir?

— Non. J'ai craint d'effrayer ma femme; du reste, je pouvais m'être trompé. J'ai seulement écouté quelques instants, et, n'entendant plus rien, je me suis rendormi.

— Quelle heure était-il?

— Je ne saurais dire au juste. La pendule a sonné un coup... Était-ce une heure ou une demie? En tout cas, il devait être plus de minuit.

Moule nota ce renseignement. Puis, il demanda à M. Groslin s'il n'avait pas remarqué, les jours précédents, des allées et venues autour de la maison. M. Groslin n'avait rien remarqué de suspect; il avait été seulement surpris des fréquentes visites de Dalissier fils à sa mère.

— Il y était encore hier soir, dit-il; je crois même qu'ils se sont disputés un peu.

— Ah! et comment donc? fit Moule.

Ce fut le point de départ de nouvelles explications. Selon M. Groslin, la tristesse de madame Dalissier était causée, non par des malheurs anciens, mais par la conduite de son fils : — « Laurent avait vingt-cinq

« ans. Après avoir fait d'excellentes études et ter-
« miné son droit, il avait songé à se créer une posi-
« tion au barreau. Dans ce but il avait quitté sa mère
« et avait loué un appartement rue de Grammont.
« Mais, au lieu de travailler, il s'était mis à mener
« une vie de dissipation. Cela durait depuis trois
« ans. De là des dettes et de fréquents recours à sa
« mère qui était effrayée de ces désordres. On savait
« ces détails, non par madame Dalissier, qui ne con-
« fiait ses chagrins à personne, mais par Mariette
« qui en avait surpris le secret et l'avait laissé deviner
« à quelques voisines. Enfin, tout récemment, Laurent,
« pressé sans doute par ses créanciers, avait de-
« mandé à sa mère une somme de dix mille francs.
« Madame Dalissier avait refusé d'abord; mais, vaincue
« par les instances désespérées de son fils, elle avait
« fini par consentir. Elle avait vendu des valeurs, et
« Mariette l'avait accompagnée la veille, 9 juillet, chez
« l'agent de change. Le soir, Laurent était venu
« chercher la somme. »

— Et il l'a emportée? dit Moule, qui avait écouté ce récit avec une profonde attention.

— C'est probable; seulement cela n'a pas été sans difficulté, puisque ma femme et moi nous avons entendu une dispute.

— Que disaient-ils?

— Nous n'avons rien pu distinguer.

— A quelle heure est sorti M. Dalissier?

— A dix heures, dix heures et demie... Ah! le

malheureux, après ce qui s'est passé, le coup qu'il va recevoir sera terrible!

— C'est probable, fit Moule qui déjà réfléchissait à la portée de ces révélations.

Cependant, malgré les soins dont elle était l'objet Mariette ne reprenait pas connaissance. Il était sept heures. Le commissaire fit observer qu'il importait de procéder avant la nuit aux premières constatations. Il quitta la chambre de Mariette et entra avec Moule dans l'appartement.

Aucun désordre ne fut remarqué dans la salle à manger, ni dans la petite pièce contiguë donnant sur le jardin. L'argenterie semblait au complet dans un des tiroirs du buffet : évidemment, si le vol était le mobile du crime, l'assassin n'avait pas pénétré dans cette pièce, ou bien il avait craint de se compromettre en s'emparant de ces objets. Mêmes remarques dans le salon ; Moule ramassa seulement près de la cheminée un petit sac de toile jeté sur le paquet, et taché de sang. Dans la chambre à coucher tout paraissait en ordre.

Moule et le commissaire s'approchèrent du corps de madame Dalissier et notèrent minutieusement les circonstances propres à éclairer la justice. Puis ils soulevèrent le cadavre et le mirent sur le lit. Les blessures dont il était couvert étaient parfaitement semblables à celles qui venaient d'être constatées sur Mariette : la même arme avait servi à frapper les deux femmes.

Restait une dernière pièce, un grand cabinet de toilette, attenant à la chambre à coucher et ayant, comme elle une ouverture sur la rue. Ici, une effraction : un secrétaire avait été ouvert au moyen d'une pesée. Mais nulle trace, ailleurs, d'investigations. Il ne semblait pas que le secrétaire eût été fouillé : les papiers n'avaient pas été dérangés et un des tiroirs contenait une montre en or et quelques bijoux.

— Eh bien? demanda le commissaire à Moule.

III

Moule réfléchit un instant.

— Oui, dit-il comme répondant à sa propre pensée, le mobile du crime est le vol.

— C'est incontestable, dit le commissaire.

— Oh! incontestable, pas tout à fait; mais, enfin, c'est probable, et, pour le moment, nous ne pouvons faire d'autre supposition. Cette donnée admise, l'exécution marche toute seule : L'assassin, il n'y en a qu'un, mais il est des mieux renseignés (quitte à savoir qui a pu le renseigner ainsi), l'assassin est entré par la rue des Couronnes. Vous avez vu ce mur de jardin... une plaisanterie. A quelle heure?... Il y a peu de marge dans cette saison. D'ailleurs, M. Groslin vous l'a dit : de minuit et demi à une heure et demie. Mais j'espère bien que ceci sera déterminé plus

rigoureusement... Il traverse le jardin, et, arrivé sous la fenêtre de la cuisine, se met à escalader. Vous avez vu comment. J'ai fait répéter et j'ai répété moi-même la chose devant vous. Le voilà dans la cuisine. Il se garde bien de prendre à droite; la bonne est couchée de ce côté et dort, suivant toutes probabilités. Non! doucement, à tâtons, il arrive dans le corridor. Il néglige la petite chambre sur le jardin, où il sait qu'il n'y a rien, la salle à manger, où il ne trouverait que de l'argenterie... de l'argenterie, fi donc! c'est lourd, *babillard*; nous ne voulons pas de ça! Il suit le corridor, entre à gauche, dans le salon, le traverse et arrive dans la chambre à coucher. Venez!

Moule emmena le commissaire dans la chambre à coucher pour lui faire toucher en quelque sorte du doigt sa démonstration. Il continua :

— Madame Dalissier est couchée depuis quelque temps. En voulez-vous la preuve? cette bougie encore coiffée de son éteignoir, bien qu'elle soit tombée à terre dans la lutte. Tiens!... une *Imitation de Jésus-Christ*; elle aura lu avant de s'endormir. Il arrive, lui, à cette porte. Son plan est bien simple : traverser cette pièce, gagner le cabinet de toilette, faire son coup et s'éloigner sans éveiller personne. Il écoute : pas de bruit; à peine, dans ce coin, un léger souffle. Il fait un pas, puis un autre. Mais madame Dalissier dort d'un sommeil léger, — à son âge, d'abord, puis ses préoccupations, cette querelle qu'elle vient d'avoir avec son fils, enfin cette somme qu'elle a chez elle-

Malgré les précautions qu'a prises l'assassin, un faux pas, un craquement du parquet le décélent. Madame Dalissier s'éveille, se dresse, épouvantée, pousse un cri. D'un bond il est sur elle, et, avec son poignard, en deux secondes... Elle roule comme un paquet au pied du lit, à cette place où vous voyez une flaque de sang... Plus tard, elle s'est ranimée, s'est traînée et est venue expirer là, où nous l'avons ramassée... Cette scène s'est passée dans l'obscurité. L'assassin s'arrête, écoute : le cri poussé par madame Dalissier peut avoir été entendu... Mais non, rien. Alors, vite, il frotte une allumette et il entre ici...

Moule, en parlant ainsi, ramenait le commissaire dans le cabinet de toilette.

— Il examine, aperçoit ce secrétaire : bien, c'est là! Il jette son allumette aux trois quarts consumée et qui lui brûle les doigts — la voyez-vous, là, sur le parquet? — introduit son poignard dans cette rainure, pèse... voyez cette marque rouge !... le tablier cède... Alors il palpe, il tâtonne. Il a bientôt rencontré le sac qu'il cherche et qui était là sur cette tablette. Il le reconnaît au relief des rouleaux. Car c'était de l'or, c'est forcé ! Peu lui importe le reste ; il a ce qu'il voulait... D'ailleurs, il n'y voit pas, et le temps presse. Il revient donc rapidement sur ses pas, jusqu'ici, dans le salon. Il écoute : aucun bruit. Cependant il se dit que ce sac de toile pourrait être reconnu et le dénoncer. Il l'éventre avec son poignard, extrait les rouleaux d'or qu'il fourre dans ses poches et jette le sac

vide dans le coin où je l'ai ramassé. Voyez cette fente, ajouta Moule en montrant au commissaire la toile coupée...

— Bien, après ? fit le commissaire.

— Veuillez me suivre, continua l'agent de police. Tout cela n'a duré que sept ou huit minutes. L'assassin va sortir par où il est entré. Il pénètre ici, dans le corridor. Tout à coup il s'arrête de nouveau. Cette fois, il ne se trompe pas, il a entendu marcher. Une porte s'ouvre, un rayon de lumière apparaît et se projette sur ce mur. C'est Mariette qui a entendu le cri de sa maîtresse et qui accourt toute tremblante. Il l'attend, près de cette porte, et, au moment où elle paraît, en trois coups de poignard... vous avez vu ! Le bougeoir qu'elle tenait a roulé jusqu'ici...

Moule alla vers la cheminée de la cuisine, et ramassa dans les cendres un chandelier renversé.

— Le reste, ajouta-t-il, s'explique tout naturellement. L'assassin, inquiet et pressé de fuir, enjambe l'appui de cette fenêtre, descend comme il est monté et s'échappe à travers le jardin, par la rue des Couronnes.

— Sans doute, dit le commissaire, ce récit est très-vraisemblable. Cependant, puisque l'assassin a passé par cette fenêtre et qu'il était pressé de fuir, pourquoi, arrivé sur le volet de la buanderie, au lieu de sauter immédiatement à terre, a-t-il fermé ces persiennes ?

— Remarquez, dit Moule, qu'il n'a eu besoin que

— Eh bien! fit Moule en remettant délicatement la planche en place, qu'y aurait-il d'extraordinaire à ce que ce pied fût celui d'un des amis de Laurent Dalissier?

Le commissaire fit un mouvement de surprise et de doute.

— Pourquoi vous étonner! continua Moule. Ne vient-on pas de nous parler de la vie dissipée de ce jeune homme? Or, dans le monde où vraisemblablement il vivait il ne manque pas de drôles...

— Des grecs, des escrocs, oui, mais des assassins!

— Aussi, l'occasion aidant; et puis, une proie comme celle-là!... Il me tarde que ce jeune homme soit ici.

— Et s'il déclare qu'il est rentré chez lui sans rencontrer personne?

Moule réfléchit un instant.

— Il faudra voir, dit-il. Mais vous avez raison, je vais trop vite. Attendons... pas de précipitation.

Ils parcoururent le jardin sans y rien remarquer d'anormal : la nuit avait été assez claire pour que l'assassin pût suivre les allées dont le sol battu n'avait gardé aucune empreinte. Mais, au fond, près de la rue des Couronnes, il y avait des traces évidentes d'escalade : à côté du pilastre gauche de la porte, l'enduit du mur était dégradé, rayé, on voyait un arbuste brisé et le terrain foulé, mais sans marques distinctes.

Ces constatations sommaires opérées, ils revinrent sur leurs pas et rentrèrent dans la maison.

IV

Malgré les soins qui lui étaient prodigués, Mariette n'était pas sortie de son évanouissement. Aucune amélioration ne se produisait en elle, et il était à craindre que le sang qu'on entendait crépiter dans sa poitrine, et qui bordait ses lèvres d'une écume rouge, ne finît par l'étouffer.

Moule, en la retrouvant telle qu'il l'avait laissée, eut un mouvement de dépit. Il comptait sur les révélations de cette fille, car il ne pouvait se dissimuler que les constatations qui venaient d'être faites étaient insuffisantes pour le mettre sur les traces de l'assassin. Il espérait, il est vrai, que les déclarations de Laurent Dalissier ne tarderaient pas à l'éclairer, mais l'agent chargé d'aller 8, rue de Grammont, ne revenait pas.

Enfin, il arriva, mais il était seul.

— Eh bien? demanda Moule.

— M. Dalissier n'est pas chez lui.

— Et on ne sait pas où le trouver?

— Ni à quelle heure il rentrera?

— Non plus. Il est sorti ce matin à neuf heures;

puis il est entré un instant dans le soirée pour s'habiller, et on ne l'a plus revu.

Moule fronça le sourcil d'un air de vive contrariété : il était évident pour lui qu'on allait perdre un temps précieux, peut-être irréparable.

— Allons, fit-il, il faut bien en passer par là.

Et s'adressant à l'agent :

— Vous avez sans doute recommandé de lui dire, quand il rentrera, qu'il est attendu ici?

— Oui, sans retard.

— Vous n'avez pas indiqué pour quel motif?

— Vous me l'aviez défendu. Je me suis contenté de laisser l'adresse de la maison.

— A qui avez-vous parlé?

— Au concierge. Le domestique est également sorti.

— C'est bien.

Moule se résigna d'assez mauvaise humeur, et le commissaire, en attendant l'arrivée de Laurent, ouvrit une enquête ; nous en donnons sommairement le résultat :

Mortagne (*Louis*), marchand de couleurs, propriétaire de la maison rue Cardinet. — Déposition insignifiante. Le témoin ne voyait madame Dalissier qu'à l'époque du terme. Ce qui paraît surtout l'affecter en ce moment, c'est le discrédit dont son immeuble va se trouver frappé par suite du crime.

Richetin (*Henri*), commis chez M. Mortagne, reproduit la déclaration qu'il a faite lors de l'arrivée de

la police; il croit cependant avoir remarqué, en passant devant l'allée, que la porte était entr'ouverte.

D. — Êtes-vous sûr de ce fait? Réfléchissez.

R. — Oui, je puis l'affirmer.

D. — Avez-vous vu quelqu'un dans l'allée?

R. — Je n'ai pas fait attention.

D. — Quelle heure était-il en ce moment?

R. — Dix heures et quart.

— C'est probablement M. Dalissier qui, en sortant, aura oublié de fermer la porte, fit observer le commissaire.

— Si toutefois il était sorti en ce moment, dit Moule.

M. Groslin, employé, locataire du second, renouvelle ses précédentes déclarations : — « Il est rentré « avec sa femme à neuf heures et demie et n'est pas « ressorti. Le lendemain, à sept heures, il a trouvé « la porte de l'allée fermée comme à l'ordinaire. »

Louise Respel, femme du sieur Roussigné, marchand de vins traiteur, rue Cardinet (ce témoin dépose avec une grande volubilité) :

— Je n'ai jamais eu occasion d'adresser la parole à madame Dalissier ; mais, quant à Mariette, je la connais depuis longtemps. Je crois bien! nous sommes *payses*, toutes deux d'un village près de Caen.. Pauvre Mariette! elle a trente-trois ans; il y en a douze qu'elle est venue à Paris, à la suite de querelles avec sa belle-mère. Mais, quoiqu'il soit dur de servir, elle était heureuse d'avoir une maîtresse comme madame

Dalissier ; elle m'en faisait un éloge... C'est moi qui suis cause qu'elles sont venues habiter ici ; j'ai indiqué l'appartement à Mariette, qui en a parlé à madame Dalissier. Si j'avais pu prévoir ce qui arrive !... madame Dalissier n'était guère communicative, elle aimait à rester seule ; aussi, Mariette, dès qu'elle avait un instant de libre, traversait la rue et venait s'asseoir près de moi avec son aiguille. Elle me parlait d'une foule de choses, de ses projets... C'était son rêve de se marier ; malheureusement elle n'était pas belle, et ce n'est pas le coup qu'elle a reçu qui l'embellira.

Demande. — Madame Dalissier ne confiait ses chagrins à personne ; cependant Mariette devait en connaître la cause ?

— Ce n'était pas difficile à deviner...

— Et elle vous en a parlé quelquefois ?

— Très-souvent ! Pauvre dame ! c'était son fils qui la rendait malheureuse. Autrefois elle était fière de lui, elle l'adorait... mais depuis deux ou trois ans qu'ils vivaient séparés, il avait donné dans le travers... C'étaient des folies, des dissipations à n'en plus finir... Il ne venait que pour lui demander de l'argent... Elle n'avait pas le courage de lui faire des reproches, car elle l'aimait toujours. Quelquefois, en la voyant si bonne pour lui et si désolée, il avait comme un remords, il lui demandait pardon, il lui promettait de se corriger, et elle le croyait... Mais bast ! huit jours après, c'était à recommencer.

— M. Dalissier a demandé, ces jours derniers, dix mille francs à sa mère. Mariette savait cela et a dû vous en parler?

— Je crois bien! elle en était scandalisée... Il paraît, du reste, que madame Dalissier n'avait pas consenti aussi facilement que d'habitude : il y avait eu une scène, dont Mariette avait surpris, sans le vouloir, une partie : elle avait entendu le fils s'écrier avec désespoir qu'il était perdu s'il n'obtenait pas cette somme ; alors la pauvre mère avait cédé. Elle a vendu des valeurs, et Mariette est allée avec elle chez l'agent de change.

— C'était hier, vous avez vu Mariette dans la soirée?

— Oui, vers huit heures et demie. Elle m'a dit : « Il est là ; ça me fait mal de rester dans la maison pendant qu'il y est. »

— Elle a dû ajouter que M. Dalissier venait pour prendre ces 10,000 francs?

— Sans doute.

— A quelle heure vous a-t-elle quittée?

— Quand elle a pensé que M. Dalissier devait être parti, vers neuf heures et demie.

Moule posa plusieurs questions.

— Pensez-vous que Mariette ait fait à d'autres personnes les confidences que vous venez de rapporter?

— Oh! non. Elle était très-discrète, et il fallait que ce fût moi... Peut-être cependant en a-t-elle dit quelque chose à madame Groslin.

— Mariette ne voyait pas d'autres connaissances que vous ?

— Non, j'en suis sûre ; elle me l'aurait dit.

— Et elle ne recevait personne à l'insu de sa maîtresse ?

— Oh ! monsieur... C'est une honnête fille.

Madame Groslin confirme la déposition de son mari et la complète. La scène de la veille, entre madame Dalissier et son fils, a attiré son attention. Elle n'a distingué aucune parole, mais elle a pu saisir les inflexions de la voix de Laurent : insistance énergique d'abord ; puis, attendrissement et protestations chaleureuses.

Pelaudat, mercier, rue Cardinet : — Il y a trois ans, Laurent Dalissier venait fréquemment chez lui ; il s'est alarmé de ces assiduités ; mais il s'est aperçu qu'elles s'adressaient, non à madame Pelaudat — bien incapable d'ailleurs d'y céder, — mais à sa demoiselle de magasin, mademoiselle Pulchérie. Celle-ci a quitté son magasin environ à cette époque pour entrer chez une parente, lingère, rue Richelieu ; mais elle est rentrée chez lui depuis trois mois.

Cette enquête avait pris un temps considérable. La nuit était venue ; et Laurent n'arrivait pas. L'impatience de Moule était à son comble. Il se contenait cependant, et tâchait, par un effort d'imagination, de tirer parti des faibles indices qu'il venait de recueillir. Un moment, il emmena le commissaire dans le cabinet

de toilette, et en compulsa sommairement avec lui le contenu.

Parmi les papiers se trouvaient des titres de rente au porteur pour environ quarante mille francs, enfermés dans un petit portefeuille.

— Des titres au porteur! s'écria Moule, et l'assassin les a laissés!

— Il n'en avait sans doute pas connaissance; et si, comme vous le supposez, il n'avait pas de lumière...

— Mais il a dû, en tâtonnant, rencontrer la corne de ce portefeuille... c'était là, sur cette tablette... Tout cela est singulier!

Enfin, Moule n'y tint plus.

— Il faut absolument que je voie M. Dalissier, dit-il. Je cours rue de Grammont.

Il fut convenu que le commissaire l'attendrait, — tout en veillant près de Mariette, — pour recueillir ses moindres paroles, dans le cas où elle reviendrait à elle.

Puis Moule indiqua aux agents les mesures à prendre pour la nuit et sortit précipitamment.

V

Arrivé boulevard de Courcelles, Moule monta dans un fiacre. Tout en roulant vers la rue de Grammont, il se surprenait à négliger le côté utile et pratique de sa tâche pour songer au triste rôle qu'avait joué dans

ce drame le fils de la victime : il éprouvait un vif désir de voir et d'observer ce jeune homme. Moule avait l'habitude de raisonner ses impressions : il vit dans cette curiosité tout instinctive une sorte de pressentiment.

A la porte du n° 21, il fit arrêter. Laurent n'était pas encore revenu.

— Mais il a un domestique qui doit savoir où il est, dit Moule au concierge.

— Son domestique? Il flâne lui aussi. Dame! Qu'est-ce que vous voulez qu'il fasse, ce garçon, tout seul dans l'appartement?

Moule dut se contenter de cette raison bonne ou mauvaise. D'ailleurs, que faire? Se résigner et attendre. Il entra dans la loge du concierge.

— Ah ça, dit celui-ci, qu'est-ce qu'on lui veut donc à M. Dalissier? Tout à l'heure déjà, il est venu quelqu'un le demander pour une affaire très-pressée.

— C'est justement la même affaire qui m'amène.

— On a laissé une adresse pour lui.

— Rue Cardinet, à Batignolles, c'est cela. Une de ses parentes qui est très-mal.

— Et dont il hérite peut-être? demanda le concierge.

— Oui, dont il hérite, dit Moule.

Cette idée d'*héritage* l'avait fait tressaillir. C'était bien simple, cependant; mais il ne se figurait pas sans dégoût cette succession ramassée par un fils dans le sang de sa mère.

Sur la table, à côté de l'adresse laissée par son agent, il remarqua un papier plié en quatre et portant sur un coin cette suscription : *M. Dalissier.* C'était une feuille de papier timbré.

— De la copie d'huissier, pensa-t-il ; un protêt ou un commandement.

Et, reprenant son idée, il ajouta :

— Comme cela vient à propos ! Il n'y a pas à dire : ce jeune homme, eût-il du cœur, songera qu'il hérite; il pleurera moitié moins que s'il n'avait pas de dettes. C'est triste !

Il chassa ces sombres réflexions, et, sous prétexte qu'il connaissait Laurent et lui portait un vif intérêt, il se mit à faire jaser le concierge. Il n'apprit guère que ce qu'il savait déjà :

Laurent menait depuis bientôt trois ans une vie de plaisir et de dissipation. Il jouait. Il était en ce moment criblé de dettes auxquelles il ne savait comment faire face. Pendant longtemps il avait eu pour maîtresse la demoiselle de magasin du sieur Pelaudat, Pulchérie; mais ils s'étaient brouillés, et, depuis trois mois, il refusait de la recevoir quand elle se présentait chez lui.

Le concierge donnait ces détails sans se faire prier, et du ton d'un casuiste indulgent qui ne trouve pas mauvais que la jeunesse s'amuse.

Cependant le temps s'écoulait, et la patience de Moule était à bout.

Enfin, vers onze heures et demie, François, le do-

mestique rentra. C'était, sous l'espèce de livrée qu'il portait, un garçon de vingt ans avec l'allure et le ton d'un assez mauvais drôle. En ce moment, il était quelque peu gris.

— Voyons! où est votre maître? lui demanda l'inspecteur; parlez.

— Ah bien! si vous me pressez, dit François... Attendez donc, que je me rappelle... D'abord, il ne faut pas compter qu'il rentrera de la nuit... Je le connais.

— Où est-il allé? Vous devez le savoir...

— Certainement, je le sais... Voici : il a été invité par un de ses amis... M. Suchapt... Non!.. M. de Burgy... C'est bien cela...

— Vous en êtes sûr?

— Parbleu!

— Et où demeure M. de Burgy?

— Ah! diable!... fit François en se grattant l'oreille; je suis pourtant allé deux ou trois fois chez lui... Mais il a laissé sa carte l'autre jour. Attendez!

Il monta l'escalier, fut un grand quart d'heure à trouver la carte de M. de Burgy, et redescendit enfin en donnant pour adresse la rue Neuve-des-Mathurins. Moule remonta dans son fiacre, muni de ces indications problématiques.

M. de Burgy demeurait en effet rue Neuve-des-Mathurins, mais il était absent de Paris.

— Et où est-il? demanda Moule; il faut absolument que je le voie.

Le concierge n'était pas d'aussi facile composition que celui de la rue de Grammont, et Moule dut, pour obtenir une réponse, insister énergiquement et faire connaître sa qualité d'inspecteur de police.

Il apprit enfin que M. de Burgy, sur le point de quitter la France, avait réuni ses amis dans un dîner d'adieu et leur avait offert une fête dans sa maison de campagne près d'Ablon, à cinq lieues de Paris. Laurent était-il du nombre des invités? On ne put lui répondre d'une façon positive à ce sujet. Néanmoins il n'hésita pas à partir pour Ablon sans retard. Le fils du concierge, payé généreusement, consentit à l'accompagner. Seulement il était plus de minuit; le dernier convoi du chemin de fer d'Orléans était parti. Il fallait suivre en voiture la grande route, et Moule ne pouvait demander une pareille course à son fiacre. Il parvint à grand' peine à se procurer une voiture de remise, et une demi-heure après il sortait de Paris par l'ancienne barrière d'Italie.

C'était par une belle nuit d'été, tiède, sereine, étoilée. A deux heures et demie, ils arrivèrent à Ablon : l'aube commençait à poindre.

Ils prirent à gauche, suivirent pendant quelques minutes les bords de la Seine et aperçurent au milieu d'un parc une élégante villa. Ils étaient arrivés. Dans les feuilles des arbres scintillaient quelques lueurs, derniers vestiges d'une illumination.

Moule, tandis que son guide demandait à parler à M. de Burgy, se mit à parcourir une des allées du

parc, dont la fraîcheur du matin chassait les derniers promeneurs. Il aperçut à sa droite un pavillon vers lequel il se dirigea. La fenêtre, à hauteur d'appui laissait filtrer de la lumière par son store baissé. Moule écarta légèrement le store et regarda. Quelques jeunes gens fumaient ou causaient, nonchalamment étendus sur des divans; d'autres jouaient. Un des joueurs fixa particulièrement l'attention de l'inspecteur. C'était un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, à la figure pâle, aux traits violemment contractés. Sans doute une déveine furieuse le poursuivait, car il jouait avec une sorte de rage; mais chaque coup lui était fatal et lui causait un tressaillement douloureux qu'il n'avait plus la force de dissimuler.

— Ce doit être lui, se dit Moule.

Il ne tarda pas à être renseigné à cet égard. Deux hommes s'approchèrent de la fenêtre et se mirent à causer à voix basse : le store seul les séparait de Moule, de sorte que celui-ci put les entendre comme s'il eût été en tiers dans leur conversation.

— Mais, mon cher de Mhérac, regardez Dalissier. Quelle figure de damné?

— Ne m'en parlez pas, cela fait mal.

— Il joue en ce moment son va-tout.

— C'est probable.

— Vous a-t-il payé les deux cents louis que vous lui avez gagnés sur parole?

— Pas du tout. Il est venu ce matin me prier de

l'attendre huit jours... j'ai consenti, mais avec peu de bonne grâce, je l'avoue.

— Je ne sais pas à quoi songe de Burgy de l'attirer comme cela.

Les deux causeurs s'éloignèrent.

Un instant après, un jeune homme entra dans le pavillon. Moule le vit s'approcher de Laurent et lui parler à voix basse, probablement pour lui dire que quelqu'un était venu de Paris et demandait à lui parler. Mais Laurent fit un geste d'impatience et se remit à jouer. Moule, irrité, quitta brusquement la porte, tourna l'angle du pavillon et entra.

Sans se soucier de l'étonnement qu'il provoquait, il alla droit à Laurent, et lui posant la main sur l'épaule :

— Monsieur Dalissier, dit-il, je suis au désespoir de vous déranger, mais...

— Qu'est-ce encore? fit Laurent en se levant furieux.

— Peu de chose. Votre mère est morte assassinée! Maintenant, continuez votre partie.

Ces mots produisirent sur Laurent un effet terrible. Il se mit à trembler de tous ses membres, en balbutiant d'une voix faible :

— Comment!... ma mère... assassinée... morte...

Et il se laissa tomber sur sa chaise, prêt à défaillir. Puis, tout à coup, il se releva, regarda Moule en face et s'écria :

— Mais qu'est-ce que vous me dites là? Ce n'est

pas vrai... ce n'est pas possible... qui êtes-vous? je ne vous connais pas!...

Moule déclina sa qualité... Il n'éprouvait plus maintenant que de la compassion pour ce jeune homme.

— Hélas! ce n'est que trop vrai, lui dit-il doucement, et vous allez bientôt vous en convaincre vous-même. Venez.

Il prit Laurent par le bras, l'emmena au milieu des assistants stupéfaits, et sortit avec lui du pavillon. Laurent se laissait faire : il était inerte, brisé.

Ils revinrent par le chemin de fer; à quatre heures ils étaient à Paris.

Pendant le trajet, Laurent était sorti de sa stupeur; il avait interrogé Moule; il avait gémi, pleuré...

En arrivant rue Cardinet, il tressaillit douloureusement, et s'élança dans la maison en demandant d'un air égaré :

— Ma mère... où est-elle?

Sans attendre de réponse, il traversa le salon et pénétra dans la chambre à coucher.

En apercevant le cadavre de madame Dalissier, il se précipita sur le lit, et, d'une voix entrecoupée de sanglots :

— O ma pauvre mère! s'écria-t-il, c'est donc vrai, c'est moi qui t'ai tuée! Pardon!

VI

Le commissaire et Moule avaient suivi Laurent.

En entendant ces paroles : « *C'est moi qui l'ai tuée... Pardon!* » ils tressaillirent en même temps et se regardèrent. Puis, presque aussitôt, ils détournèrent les yeux et sourirent tristement.

En effet, cette idée qui venait de leur traverser l'esprit à tous deux ne pouvait être sérieuse. Ces mots, échappés dans l'égarement de la douleur et qu'ils avaient pris dans leur sens littéral, s'expliquaient de la façon la plus naturelle. Cela voulait dire : — « Sans moi, ma mère n'aurait pas eu chez elle ces dix mille francs; sans moi, par conséquent, pas de tentation, pas de vol, pas d'assassinat!... » C'était évident, et les deux hommes de police n'eurent pas besoin de longues réflexions pour le comprendre. Mais certaines impressions subsistent, quoi qu'on fasse pour s'en affranchir; celle que le commissaire venait d'éprouver se réfléta, pour ainsi dire, dans la première question qu'il adressa à Laurent, lorsque celui-ci eut été arraché à sa douloureuse contemplation et ramené dans le salon.

— Vous craignez donc, lui demanda-t-il, d'avoir été la cause indirecte et involontaire de ce crime?

— Sans doute, balbutia le jeune homme en pleu-

rant, ma pauvre mère n'avait pas d'ennemis. Les misérables qui l'ont frappée ne songeaient qu'au vol, et nul n'aurait eu cette idée sans ces dix mille francs qu'elle venait de réaliser à cause de moi. Ah ! ce sera le remords de toute ma vie !

— Calmez-vous, dit le commissaire. Quels que soient les reproches que vous ayez à vous adresser, vous ne pouviez prévoir d'aussi tristes conséquences. Il faut espérer, du moins, que l'assassin ne restera pas impuni; vos indications vont sans doute nous mettre sur ses traces. Veuillez vous asseoir et me répondre.

Laurent obéit.

— D'abord, demanda le commissaire, à la nouvelle de ce crime quelle a été votre première impression? Aucun soupçon ne vous est-il venu à l'esprit?

— Non... aucun.

— Connaissez-vous quelqu'un qui, en apprenant que votre mère avait chez elle une somme de cette importance, ait pu être tenté de se l'approprier?

Laurent réfléchit un instant.

— Non, dit-il.

— Voyons, reprit le commissaire, procédons par ordre. Depuis tantôt trois ans que vous avez cessé d'habiter cette maison, vous avez mené une vie assez irrégulière.

— Ah ! malheureusement...

— Je n'apprécie pas votre conduite, je constate. Vous fréquentiez des sociétés où la dissipation est de mode, et où se glissent, sous un vernis d'élégance,

des individus plus ou moins tarés. Vous avez des dettes, et c'est pour les payer — au moins les plus urgentes — que vous êtes venu, il y a trois jours, vous adresser à votre mère. Avez-vous fait part de cette démarche à quelqu'un ?

— Je ne m'en souviens pas. Il s'agissait, avant tout, d'une dette de jeu, deux cents louis perdus contre le marquis de Mhérac, sur parole. J'avais prié le marquis de m'attendre jusqu'à ce matin...

— En lui disant que vous comptiez sur une rentrée ?

— Oui, mais sans donner aucune explication.

— Et vos autres dettes ?

— J'étais menacé de poursuites pour plus de trois mille francs par un nommé Samuel Richard, marchand de meubles, rue de la Sourdière.

— Connu ! dit Moule, qui suivait attentivement cet interrogatoire. Samuel Richard écorche parfaitement les gens, mais il est incapable de les assassiner.

Le commissaire continua.

— Ce n'était pas la première demande de ce genre que vous adressiez à votre mère. Mais celle-ci lui parut excessive, et elle refusa d'y acquiescer. Vous avez eu avec elle une scène assez vive : plusieurs personnes en ont témoigné.

Laurent baissa la tête en soupirant.

— Ne seriez-vous pas allé jusqu'à menacer votre mère ?

— Ce n'est pas vrai ! s'écria Laurent. J'étais égaré,

hors de moi; je me considérais comme perdu si je manquais à la parole donnée à M. de Mhérac. J'ai dit à ma mère que je me tuerais si elle me refusait; mais, Dieu merci! je ne l'ai pas menacée.

— Passons. Votre mère a fini par consentir. Vous avez dû faire part de ce résultat à quelqu'un?

— Non, à personne, excepté à Samuel qui m'a promis d'attendre jusqu'à ce soir. Je suis resté chez moi pendant ces trois jours. J'étais triste, plein de regrets. Je songeais à mener à l'avenir une nouvelle vie.

— Cependant vous êtes venu hier soir chercher ces 10,000 francs?

— Ils m'étaient indispensables; mais je m'étais promis de ne plus demander aucun autre sacrifice.

— Pourquoi ne les avez-vous pas emportés? Que s'est-il passé entre votre mère et vous?

— En arrivant, je trouvai ma mère ici, dans le salon. Elle était plus pâle et plus abattue que de coutume; elle avait un air de morne désolation dont je fus effrayé. En me voyant, elle ne fit pas un mouvement. Je courus à elle; mais elle m'arrêta, et, me tendant la clef de son secrétaire, elle me dit d'un ton glacé : « — Ces dix mille francs sont là, prends-les. » Je compris combien elle avait dû souffrir pour me parler ainsi. Je me jetai à ses genoux en pleurant, je lui demandai pardon, je parlai de la situation affreuse où je me trouvais, et sans laquelle je ne serais pas venu la tourmenter encore; mais je jurai

que c'était la dernière fois. Hélas ! que de protestations semblables j'avais déjà faites ! Ma mère eut un sourire navré et répéta froidement : « Prends ce qu'il te faut. » C'en était trop : j'eus honte de moi, je me relevai, je déclarai énergiquement que je ne voulais plus de cet argent, que je m'en passerais, quoi qu'il dût arriver ; je travaillerais, je trouverais un moyen quelconque... lequel? je ne savais pas, mais peu importait. Il y avait sans doute une telle sincérité dans mon accent que ma mère en fut émue; elle se jeta en pleurant à mon cou; elle s'excusa, pauvre femme ! de sa tristesse, de la froideur de son accueil; elle me pria d'emporter ces dix mille francs. Je dis encore une fois : Non ! Mariette entra en ce moment et nous surprit dans les bras l'un de l'autre. Puis, ma mère, au milieu de nos épanchements, ne cessant de m'offrir cet argent, je la quittai pour ne pas être tenté de céder...

— Ce que vous nous dites là est assez extraordinaire.

— C'est cependant la vérité, et Mariette pourrait l'attester, bien qu'elle ne soit restée qu'une minute et se soit retirée par discrétion.

— Quoi qu'il en soit, vous êtes sorti sans rien emporter. Et ensuite ?

— Il était environ onze heures. Je suis revenu chez moi, rue de Grammont.

— N'avez-vous pas rencontré quelqu'ami, à qui vous avez confié ce qui venait de se passer ici ?

— Non : j'étais très-absorbé par la résolution que j'avais prise. Je suis entré dans un café de la rue Caumartin, mais je n'ai causé avec personne.

Le commissaire jeta sur Moule un regard de désappointement. Selon lui, il n'y avait rien à tirer de ces réponses.

Mais Moule ne l'entendait pas ainsi. Pendant cet interrogatoire, il n'avait pas, un seul instant, perdu Laurent de vue : rien, dans les gestes du jeune homme, dans l'intonation de sa voix, dans le jeu de sa physionomie, ne lui avait échappé. Tout à coup, sans qu'il pût dire pourquoi, l'agent de police avait tressailli : une idée terrible, épouvantable, s'était emparée de lui.

Cette idée, il avait cherché à la repousser, mais inutilement, elle revenait sans cesse. A la fin de l'interrogatoire, on eût pu le voir s'agiter sur sa chaise avec une sorte d'impatience et de colère.

Quand le commissaire eut fini, il se leva vivement :

— Pardon, dit-il, j'aurais deux ou trois questions à poser.

Et s'adressant à Laurent, après un signe d'assentiment du commissaire :

— Ainsi, c'est bien entendu, lui dit-il, vous n'avez confié à personne que votre mère dût vous remettre, hier soir, dix mille francs ?

— Mais non, fit Laurent, presque effrayé du ton dont Moule prononça ces paroles.

— Ni que votre mère, changeant d'idée, eût refusé hier soir de vous les remettre ?

— Mais, dit Laurent, je viens d'expliquer comment les choses se sont passées, c'est moi qui ai refusé.

— Bien ! n'insistons pas, fit Moule avec un sourire. Une autre question cependant : ces dix mille francs suffisaient-ils à payer toutes vos dettes ? Combien devez-vous ?

— Je ne sais pas au juste... Vingt-cinq ou trente mille francs peut-être. Mais je n'étais pas pressé pour le surplus...

— Cela suffit, dit Moule. Maintenant, si M. le commissaire le veut bien, nous allons descendre au jardin. Il y a là des constatations intéressantes à faire.

Le commissaire, surpris, regarda Moule.

— Mettons des *comparaisons*, ajouta Moule en abaissant lentement et avec intention son regard sur les élégantes bottines dont Laurent était chaussé.

Le commissaire tressaillit; puis, se rapprochant de Moule :

— Oh ! fit-il tout bas, vous croyez !... C'est impossible.

— Bah ! il faut voir, dit Moule.

Et se tournant vers Laurent qui, sans comprendre, baissait la tête, plongé dans une sombre stupeur :

— Allons, monsieur Dalissi[illegible], veuillez venir avec nous.

VII

C'est à peine si Laurent parut entendre cette invitation. Il se leva et suivit les deux hommes machinalement. Le commissaire le prit par le bras, et, tout en marchant, il l'observait.

— Venez, lui dit-il, aidez-nous à venger votre mère.

Laurent ne répondit pas. Mais rien n'était plus naturel que cet abattement après la terrible émotion qu'il venait d'éprouver. Puis, le commissaire se demandait s'il était possible que ce jeune homme eût conçu et exécuté un pareil crime, que ce fils eût assassiné sa mère. Dans quel but? Moule venait de le laisser entendre assez clairement : pour payer quelques dettes, pour pouvoir continuer sans frein une vie de dissipation; mais n'était-ce pas aller trop loin? Ses traits n'étaient pas ceux d'un misérable assassin : ils étaient beaux, réguliers; tout dans cette figure respirait la noblesse et l'intelligence. Enfin, qu'y avait-il dans son passé qui justifiât un tel soupçon? Jusqu'à vingt-deux ans il avait mené une conduite irréprochable près de sa mère, dont il était la consolation et l'orgueil. Il était rangé, travailleur; il avait fait de solides études et venait de terminer son droit : singulière façon de s'acheminer vers le crime!

Tout avait changé, il est vrai, depuis trois ans ; mais fallait-il tirer de quelques écarts, blâmables assurément, une conclusion aussi épouvantable ?

Ces réflexions se pressaient, rapides, dans l'esprit du commissaire. En même temps il se rappelait l'attitude de Laurent lorsqu'il s'était présenté à la porte du salon, lorsqu'il s'était précipité en pleurant sur le cadavre de sa mère.

— Rien d'affecté dans tout cela, se disait-il ; cette douleur était vraie ; ces larmes sincères.

Il n'était pas jusqu'aux premières paroles échappées à Laurent, et qui l'avaient si singulièrement impressionné, qu'il n'interprétât maintenant en sa faveur.

— Un assassin, pensait-il, se serait observé et n'eût pas dit cela !

Cependant on était descendu dans le jardin.

Près de la fenêtre de la buanderie, Moule recommença la description de l'escalade. Il la fit longue, minutieuse ; en même temps il observait Laurent, dans l'espoir qu'il se trahirait. Plusieurs fois même il eut l'air de le mettre en scène :

— Grimper sur ce volet, disait-il, crocheter les persiennes à travers les lames, se hisser et sauter dans la cuisine, rien de plus facile : je me suis livré à cet exercice, moi qui suis vieux ; à plus forte raison un jeune homme, grand, leste, vigoureux...

Et tout en parlant ainsi, il examinait Laurent. Celui-ci resta impassible ; il écoutait Moule avec une sorte d'indifférence rêveuse et triste.

— Si c'est un rôle, se dit l'agent de police, dont les soupçons commençaient à s'ébranler, il faut convenir qu'il est supérieurement joué. Mais allons jusqu'au bout.

Il découvrit les empreintes de pas qu'il avait déjà fait remarquer au commissaire.

— Voyez! dit-il en s'adressant à Laurent, qu'il couvait du regard, l'assassin a laissé l'empreinte de son pied; il n'échappera pas!

— Dieu le veuille! fit Laurent avec un soupir.

Pas un muscle de son visage n'avait tressailli. Cependant Moule crut remarquer que Laurent mettait une certaine affectation à ne pas quitter l'allée.

— Approchez-vous donc, lui dit-il, et, voyez vous-même; voilà qui est net et distinct.

— Oui, certainement, fit Laurent sans bouger de place.

Les soupçons de Moule reprirent toute leur force.

— Si c'est un terme de comparaison que tu nous refuses, se dit-il, sois tranquille, mon bonhomme, je ne tarderai pas à t'en arracher un.

On parcourut le jardin. Comme ils longeaient une plate-bande arrosée de la veille, probablement par la malheureuse Mariette, Moule fit un faux pas et heurta lourdement Laurent qu'il rejeta hors de l'allée.

— Maladroit que je suis! s'écria-t-il. Je vous demande mille pardons... Je crois que je viens d'attraper une entorse. Continuez, je vous prie, sans moi.

Cet incident lui servit de prétexte pour rester en arrière. Le commissaire, qui connaissait Moule et savait qu'il n'y avait là rien de fortuit, emmena Laurent et les curieux qui les accompagnaient au fond du jardin. Celui d'entre eux qui se fût retourné aurait pu voir Moule se pencher sur la plate-bande, puis, un instant après, revenir vers la buanderie, et se pencher de nouveau... Cette fois, quand il se releva, sa figure avait une féroce expression de joie et de triomphe.

Il rejoignit le groupe avec une claudication affectée. Le commissaire l'interrogea du regard. Moule fit de la tête un imperceptible signe qui signifiait : — Je ne m'étais pas trompé, c'est *lui !* Le commissaire tressaillit, et, se rapprochant avec vivacité :

— Voyons ! c'est vrai ? Vous êtes sûr ?... demanda-t-il tout bas.

— Sûr ! fit Moule sur le même ton et avec un sourire terrible ; *il* aurait mis sa signature au bas de son crime que ce ne serait pas plus clair.

— Ainsi, c'est le même pied ?

— I-den-ti-que-ment ! fit Moule en appuyant sur chaque syllabe ; pas l'ombre d'une différence : cinq chevilles sous le talon, et disposées de même ! Pour moi, plus de doute : le fils désolé de ce matin est l'assassin de l'autre nuit.

— Chut ! pas un mot... pas un signe, vous entendez ? Qu'il se croie à l'abri de tout soupçon... Il s'enferrera d'autant mieux.

Ils étaient en ce moment près de la rue des Couronnes.

— C'est évidemment ici que l'assassin a franchi le mur, dit le commissaire.

— Et s'il ne s'est pas écorché les mains, il a dû au moins érailler le cuir de sa chaussure, ajouta Moule en désignant les rayures et les dégradations du mortier. En même temps il jetait un regard sur les bottines de Laurent.

Mais celui-ci ne fit pas un mouvement, pas un signe. Il semblait que tout cela lui fût indifférent. En présence de cette attitude, le commissaire se défiait intérieurement des constatations de Moule et s'efforçait de douter. Bientôt ce fut impossible.

On suivait sur le terrain les traces de l'assassin : le sol foulé, un arbuste brisé. Tout à coup un des assistants s'écria :

— Tiens ! qu'est-ce que je vois briller là dans l'herbe ?... Un bouton de manchette.

Il se baissa, et, à côté d'une touffe de buis, ramassa deux petits ronds de malachite cerclés d'or et reliés entre eux par une courte chaînette. Le commissaire prit l'objet, et, se rapprochant de Laurent, le lui présenta. Celui-ci sortit enfin de l'apathie où il semblait s'être réfugié et fit un geste de surprise.

— Tiens ! mais c'est à moi, dit-il.

— Ah !

— Comment se fait-il ?... Ces jours derniers je

me suis aperçu de la disparition de ce bouton, et je soupçonnais mon domestique. Mais je m'étonne d'avoir perdu ce bouton ici, dans cette partie du jardin, où je ne crois pas m'être promené depuis longtemps.

— Vous l'aurez oublié, fit le commissaire, dont la conviction était désormais arrêtée.

— Probablement, dit Laurent avec son calme imperturbable, mais c'est bien extraordinaire.

Moule, lui aussi, avait une conviction arrêtée : Laurent était l'assassin ! pour lui, cela était clair comme le jour. Et cependant, cet incident, d'où j'aillissait une nouvelle preuve, lui fit baisser la tête et froncer le sourcil. A quel homme avait-il donc affaire ? Quoi ! en présence d'un indice aussi accablant, aussi fortuitement révélé, il ne se trahit par aucun geste de terreur, de dépit, de surprise ! Cet objet qui l'accuse et peut faire tomber sa tête, il le regarde sans le moindre trouble, et, spontanément, naïvement, il le reconnaît.

— Ceci, se disait Moule, est déjà d'une jolie force; cependant l'idée a dû lui venir qu'on retrouverait l'autre bouton chez lui, et qu'une dénégation le perdrait. Mais un assassin vulgaire n'aurait pas manqué d'ajouter : « Ah ! oui, je m'en souviens... je suis venu l'autre jour dans cette partie du jardin. » Lui, non : « il ne lui semble pas être venu ici depuis longtemps... Cela lui paraît bien extraordinaire... Cependant, c'est possible ! »

Et Moule, comprenant qu'il avait sous les yeux un type de fermeté et de dissimulation, murmurait :

— Que sera-ce donc devant le jury ?

Il s'effrayait de sa tâche. Des preuves ? Il en avait déjà, et certainement il en recueillerait encore. Mais il savait par expérience que si certains coupables se décèlent comme à plaisir, d'autres ont une telle puissance sur eux-mêmes et savent si bien en imposer à leurs juges que les preuves les plus accablantes ne suffisent souvent pas à les faire condamner. C'est avec l'un de ces derniers qu'il allait avoir à lutter.

Il fut bientôt interrompu dans ses réflexions.

Un des agents, resté dans la maison, vint annoncer que Mariette avait repris connaissance et pourrait sans doute parler.

— Ah ! fit Moule avec satisfaction, Dieu merci ! Rentrons vite.

Et il entraîna le commissaire et Laurent.

VIII

Voici, pendant ce temps, ce qui s'était passé dans la maison :

On se souvient que plusieurs voisins y avaient pénétré à la suite de la police. C'était une des habitudes de Moule, en ces circonstances, de ne repousser qu'à demi la foule et de se borner à la con-

tenir; maintes fois il avait recueilli de précieuses indications dans les propos qui s'échangeaient autour de lui.

Ici, au nombre de ces curieux privilégiés, se trouvait la demoiselle de magasin du sieur Pélaudat. C'était cette jeune fille qui avait donné l'adresse exacte de Laurent, et on sait de quel regard sardonique Moule l'avait récompensée. Pulchérie, pour dissimuler sa honte, s'était mise à redoubler de soins auprès de Mariette; elle avait passé la nuit à son chevet. Lorsque le matin, vers cinq heures, on avait annoncé l'arrivée de Laurent, elle avait été la première à s'élancer au-devant de lui. En voyant le désespoir empreint sur ses traits, elle s'était arrêtée stupéfaite, et avait fondu en larmes. Mais Laurent avait passé outre, sans rien remarquer de la sympathie et de la pitié qu'il excitait.

Pulchérie resta dans le corridor, et bientôt, par la porte entr'ouverte du salon, elle put assister à l'interrogatoire du fils de la victime. Quiconque, pendant ce temps, eût observé son visage se serait convaincu de l'amour passionné qu'elle continuait à éprouver pour ce jeune homme : elle partageait sa douleur, et le désir de vengeance dont il devait être animé. Aussi tressaillit-elle vivement lorsque, les trois hommes sortant pour descendre au jardin, elle saisit ces paroles du commissaire à Laurent : « Aidez-nous à venger votre mère. »

— Oui, se dit-elle avec force, et j'y contribuerai pour ma part, si c'est possible.

Il y avait pour elle quelque chose de plus important que les constatations qu'on allait faire, c'étaient les révélations de Mariette. Ces révélations, il fallait à tout prix les obtenir.

Elle revint en courant dans la chambre, où le médecin n'était plus secondé que par des mains timides et maladroites. Elle se mit à l'aider vaillamment.

Mariette commença enfin à s'agiter : elle remuait vaguement les bras ; sa paupière alourdie s'entr'ouvrait sur son œil atone ; sa poitrine, d'où s'échappait une sorte de râle, se soulevait avec effort. Le médecin jugea que la position de la malade était mauvaise.

— Elle ne peut pas rester ainsi, dit-il à Pulchérie; aidez-moi à la soulever.

Pulchérie essaya. Mais, placée comme elle l'était, elle n'avait aucune prise : elle ne parvint qu'à secouer inutilement la malade.

— Tirez le lit au milieu de la chambre, dit le médecin.

L'ordre fut immédiatement exécuté, et Pulchérie passa dans la ruelle. Elle y avait à peine mis le pied que tout à coup elle poussa un cri ; en même temps, elle s'arrêtait, l'œil fixe, frissonnante, terrifiée... Devant elle, sur le carreau, elle venait d'apercevoir un stylet teint de sang, l'instrument du crime, resté dans la jupe de Mariette, et qui avait glissé, à l'insu de tous, le long du mur. Et elle le reconnaissait! Ce stylet, arme de luxe et de fantaisie, elle

l'avait vu chez Laurent, elle l'avait tenu dans ses mains, elle avait joué avec en riant !

— Qu'est-ce qui vous prend ? demanda le médecin.

On courut à elle.

— Rien..., ce n'est rien..., laissez-moi, balbutia-t-elle en passant la main sur son front, une faiblesse m'a prise..., l'émotion...

En parlant ainsi, elle s'affaissait, prête à s'évanouir. Mais cette défaillance ne dura qu'un instant. Bientôt elle se ranima, et, repoussant les mains qui se tendaient vers elle :

— Ce n'est rien, répéta-t-elle.

Elle se redressa avec effort, lentement... son visage était plus pâle et plus altéré que celui de Mariette. Quand elle se releva, le stylet avait disparu : elle l'avait ramassé et caché dans sa robe. Elle alla s'asseoir au fond de la chambre.

— Voilà ce que c'est, dit le médecin ; les personnes qui ne sont pas habituées à ces émotions se troublent tout à coup, le cœur manque, et alors... J'avais pourtant prié qu'on envoyât chercher un autre médecin.

Madame Groslin remplaça Pulchérie. On changea la malade de position, et un léger soulagement ne tarda pas à se manifester : la respiration devint moins oppressée ; le pouls battit plus fort ; la paupière, en se dilatant, laissa échapper une lueur de vie et d'intelligence. C'est alors que l'un des agents courut avertir le commissaire et Moule.

Pulchérie, en les voyant entrer, se leva. Elle jeta

sur Laurent un sombre et douloureux regard, et, lorsqu'il passa près d'elle, elle s'écarta avec une sorte de terreur. Puis, sentant de nouveau son cœur faillir, elle gagna le corridor et sortit.

Ce regard, cette attitude, cette fuite soudaine, n'avaient pas échappé à Moule. Comme il regretta plus tard de n'en pas avoir tenu plus de compte, de ne pas avoir rappelé Pulchérie, de ne pas l'avoir fait interroger! Mais alors il ne comprit qu'une chose, c'est que Mariette venait de parler et qu'elle avait désigné Laurent comme l'assassin : or, qu'importait que Pulchérie eût assisté à cette révélation, puisque d'autres personnes l'avaient entendue, et que d'ailleurs Mariette allait la renouveler?

Aussi éprouva-t-il une surprise mêlée de déception en jetant un coup d'œil sur le lit de Mariette.

— Il ne me semble pas qu'elle soit en état de parler, dit-il au médecin.

— Non, sans doute, dit celui-ci; elle n'a même pas encore repris connaissance; mais elle se ranime peu à peu.

— Alors, comment se fait-il?..... murmura Moule.

Il se dit que la découverte faite dans le jardin était sans doute déjà connue, et que Pulchérie l'avait interprétée contre Laurent.

Le commissaire, s'étant approché de Marieite, lui parla et tâcha, par tous les moyens, d'éveiller son attention. Peine inutile. Elle resta insensible il sem-

blait qu'elle ne vît et n'entendît rien de ce qui se passait autour d'elle.

— Si vous voulez bien me permettre, dit Laurent au commissaire, Mariette me connaît; mes traits et le son de ma voix la frapperont peut-être...

Moule recula de surprise.

— Voilà qui est fort, pensa-t-il. A la bonne heure! il est complet, celui-là.

Laurent s'avança, et, se penchant sur le lit :

— Mariette, ma pauvre Mariette, dit-il d'une voix douce, me reconnaissez-vous? C'est moi... Laurent.

Cette fois, Mariette se ranima. Sa respiration devint plus rapide et plus forte; ses yeux s'ouvrirent démesurément et se fixèrent sur le fils de sa maîtresse. Tout à coup, un frisson secoua ses membres : elle se rejeta en arrière comme pour fuir une apparition épouvantable; puis elle détourna brusquement la tête en poussant un cri déchirant. Un flot de sang lui emplit la bouche et coula sur l'oreiller. Le médecin se rapprocha vivement.

— Pauvre fille ! dit Laurent, elle ne me reconnaît pas; elle est encore sous le coup de l'effroi qu'elle a ressenti.

— C'est incontestable, fit Moule.

Le médecin déclara qu'en insistant davantage auprès de Mariette on pouvait la tuer : il regrettait même d'avoir permis cette épreuve. Selon lui, il serait imprudent d'en tenter une nouvelle avant quatre ou cinq jours.

Il fallait donc se résigner à attendre. Mais qu'importait, après tout, à Moule et au commissaire? Ce qu'ils venaient d'obtenir ne suffisait-il pas? Mariette n'avait-elle pas clairement désigné l'assassin?

Il était indispensable néanmoins de ne rien laisser voir à Laurent des soupçons qui planaient sur lui, et de le maintenir dans la sécurité, réelle ou feinte, dans laquelle il paraissait être.

— Allons, dit le commissaire, il ne nous reste plus rien à faire ici en ce moment. Il faut aller tout de suite à la Préfecture, ou plutôt au Palais-de-Justice. Vous allez venir avec nous, monsieur Dalissier.

— Avec vous... pourquoi? demanda Laurent.

— Pour déposer votre plainte et fournir tous les renseignements que je n'ai pas eu le temps de vous demander. C'est indispensable.

Laurent voulut, auparavant, embrasser une dernière fois sa mère.

— Infâme gredin! murmura Moule, qui l'avait suivi dans la chambre à coucher.

Cinq minutes après, un fiacre les emmenait tous trois dans la direction du Palais-de-Justice.

IX

Il était environ neuf heures quand ils arrivèrent quai de l'Horloge. Ils passèrent rapidement devant les

sombres baies, particulièrement connues du commissaire et de Moule, qui conduisent dans la partie inférieure du Palais, c'est-à-dire à la Préfecture de police et à la Conciergerie. Puis ils tournèrent à droite, prirent la rue de la Barillerie, et entrèrent par la grille.

Après avoir traversé une suite de couloirs, d'escaliers montants et descendants, ils arrivèrent à une sorte d'antichambre garnie de banquettes de cuir où stationnait un garçon de bureau.

— M. Thurier est-il dans son cabinet? demanda le commissaire.

— Oui, il vient d'arriver, il est avec son greffier.

— On peut entrer?

— C'est probable; je vais voir.

— Dites qu'il s'agit d'une affaire urgente.

Le gardien disparut par une petite porte à droite, revint au bout d'une minute et introduisit le commissaire auprès du juge d'instruction.

Moule et Laurent restèrent dans l'antichambre.

— Nous sommes bien ici pour attendre, dit Moule avec un air de satisfaction et de bonhomie.

Il fit asseoir Laurent sur une des banquettes destinées aux témoins, et, un instant après, il vint se placer en face de lui. C'était un de ses principes de *travailler* sans relâche. Du reste, n'avait-il pas là, sous ses yeux, un assassin, et n'était-ce pas un véritable plaisir de l'étudier et de le sonder?

Il commença par déplorer le crime à la constatation duquel il venait d'assister; il en était indigné, stupé-

fait, il ne comprenait pas qu'il y eût de tels misérables. Il dit cela naïvement, du ton d'un honnête bourgeois qui, après avoir lu dans son journal la relation de quelque atrocité, s'écrie : « Dans quel temps vivons nous! » Laurent, sombre et absorbé, soupira profondément, sans répondre.

Moule continua. Il plaignit Laurent de tout son cœur. Pauvre jeune homme!... il comprenait son désespoir. Quel coup ce devait être pour un fils, puisque lui, un étranger, il en était affecté si douloureusement! Laurent leva sur Moule un regard humide et pénétré.

— Soyez tranquille! s'écria l'agent de police, votre mère sera vengée. C'est moi qui vous le dis; j'en ai fait le serment. Vous aurez au moins cette consolation.

Et il se mit à exalter avec emphase les moyens d'investigation de la police : « Rien n'échappait à cette magnifique administration. Elle savait tout; aucun crime ne restait impuni. Quant à lui, Moule, il était doué d'une clairvoyance toute particulière, et déjà, à certains indices, il avait reconnu dans le crime de la rue Cardinet la manière d'opérer d'un ancien forçat en rupture de ban, sur lequel il ne tarderait pas à mettre la main. »

Certes, il était difficile que cette ridicule présomption n'accrût pas l'assurance de Laurent, que le coin de sa lèvre ne le trahît par un sourire ironique. Mais non, rien! Au contraire, il écoutait, grave, sérieux, attentif. Sa physionomie, morne tout à l'heure, s'ani-

mait par degrés. Tout à coup elle prit une expression dure et féroce :

— Oui ! s'écria-t-il en se levant à demi et en saisissant le bras de Moule, vengez-nous, vengez ma mère ! Oh ! les misérables, il n'y a pas de torture, pas de supplice... Ah ! je voudrais les tenir là, sous mes pieds...

Il s'arrêta brusquement.

— Eh bien, quoi ?... après ?... balbutia-t-il. Ah ! malheureux, est-ce que cela me rendrait ma mère... ma pauvre mère qui m'aimait et que j'ai abreuvée d'amertume et de chagrins.

Moule avait tressailli.

— Superbe ! pensa-t-il. Oh ! le gredin, comme c'est joué ! quelle tenue !

— Car vous ne savez pas, continua Laurent avec effusion, combien elle était bonne pour moi... Mon père est mort il y a longtemps, je ne l'ai pas connu. J'étais tout pour elle, et, tout jeune, je le comprenais déjà ; je me disais qu'il fallait la récompenser de tant de soin et d'amour. Pourquoi, plus tard, me suis-je montré si ingrat, si coupable !...

— Et il pleure ! se disait Moule en le regardant avec une sorte d'admiration.

Il savait parfaitement que le *don des larmes* dépend d'une constitution particulière des glandes lacrymales plutôt que des qualités du cœur ; mais allez donc faire entendre cela à douze honnêtes jurés ! « Ils l'embrasseront ! » pensait-il navré.

Cependant, affectée ou sincère, cette éloquente explosion l'avait un peu remué. Un instant il se demanda : « Si c'était vrai, pourtant ! » Mais il chassa bien vite cette idée : « Et ce que j'ai vu, entendu, touché tout à l'heure ! Ah ça ! est-ce que je deviens imbécile ou fou ? »

Tout en réfléchissant ainsi, il ne quittait pas Laurent du regard ; rien, dans le jeu de sa physionomie, ne lui échappait. « Pas une note, pas un geste faux ! murmura-t-il. C'est trop complet, c'est plus vrai que nature ! » Et comme Laurent racontait, avec des détails d'une simplicité touchante, son enfance heureuse passée près de sa mère : « Bien ! se dit Moule en baissant mélancoliquement la tête, moque-toi de moi, c'est ton droit ; à comédien comédien et demi. »

Pendant ce temps, le commissaire avait expliqué au juge d'instruction l'objet de sa visite. Les preuves relevées contre Laurent étaient si accablantes que, malgré l'énormité du crime, M. Thurier ne douta pas un seul instant de sa culpabilité.

— Vous ne lui avez rien laissé entrevoir de vos soupçons ? demanda-t-il au commissaire.

— Je m'en suis bien gardé, répondit celui-ci.

— Vous avez sagement agi. Il est bon qu'il ne se doute de rien. Vous n'avez pas d'autres indications à me donner ?

— Non, c'est tout.

— Bien. Vous allez sortir et faire entrer le jeune homme. Un instant ! Écoutez.

Le commissaire revint sur ses pas.

— Au cours de l'interrogatoire, en se voyant soupçonné, il pourra faire un esclandre, tenter de fuir; tout ceci, du reste, se terminera inévitablement par un mandat de dépôt. Vous allez faire monter deux hommes de service qui se tiendront là, dans le couloir, derrière la porte, prêts à entrer au premier signal.

Le commissaire s'inclina.

— Maintenant, continua M. Thurier, cette affaire est d'une gravité exceptionnelle. Il est indispensable que je dirige moi-même les perquisitions. Retournez rue Cardinet et établissez une surveillance rigoureuse autour de la maison. Faites transporter la servante dans la maison de santé du docteur Poumey, rue du Faubourg-du-Temple; un agent sera placé à proximité de la chambre de cette fille, et me fera prévenir ici ou chez moi, à quelque moment que ce soit, dès que les médecins auront déclaré possible un interrogatoire ou une confrontation.

M. Thurier donna ensuite l'ordre de requérir le docteur Cerisier, une des célébrités de la médecine légale, pour l'autopsie. Il ne jugea pas à propos d'ordonner une nouvelle confrontation de l'assassin avec sa victime, convaincu, d'après le récit du commissaire, que cette confrontation n'aboutirait à aucun résultat.

Quant à l'appartement de la rue de Grammont, il devait être également surveillé.

— Que personne n'y pénètre avant moi, dit M. Thurier. Envoyez tout de suite un de vos plus habiles agents et donnez-lui la mission de tout observer. Vous pourrez, si vous n'êtes pas trop fatigué, vous rendre vous-même à ce domicile et procéder à une enquête sommaire dans le genre de celle que vous venez de me transmettre.

Le commissaire sortit, et, un instant après, Laurent était introduit dans le cabinet du juge d'instruction.

Moule s'éloigna avec le commissaire, qui lui expliqua les ordres dont il devait assurer l'exécution.

Tout en écoutant, Moule baissait la tête d'un air soucieux et maussade.

— Qu'avez-vous donc? lui demanda le commissaire.

— J'ai, répondit Moule... que ce gaillard que nous venons de laisser là nous roulera tous... C'est moi qui vous le dis, vous verrez.

X

M. Thurier jeta sur Laurent, au moment où il entrait, un rapide coup d'œil. Lui aussi, il trouva que cette physionomie douce et sympathique et cet air de distinction se conciliaient mal avec l'idée d'un crime atroce; mais les faits constatés étaient là.

Il invita Laurent à s'asseoir en lui indiquant une

chaise placée devant son bureau, sorte de sellette en permanence sur laquelle défilaient, à tour de rôle, plaignants, inculpés et témoins. Laurent obéit.

La fenêtre d'en face l'éclairait en plein visage. Devant lui, le juge l'observait ; à droite, silencieusement penché sur une petite table, le greffier était prêt à écrire.

— On vient de me rapporter, commença M. Thurier d'une voix grave où perçait une nuance de sévérité, l'attentat dont votre mère a été victime. Vous avez assisté aux premières constatations, et votre émotion a dû être terrible. Cependant il faut que vous ayez la force de la surmonter pour fournir à la justice les indications dont elle a besoin : vous devez désirer comme nous que l'assassin ne reste pas impuni.

Puis, après un instant de silence, le juge d'instruction reprit :

— Quels sont vos noms?

— Pierre-Laurent Dalissier.

— Votre âge ?

— Vingt-cinq ans.

— Où êtes-vous né ?

— A Grenoble.

— Quelle est votre profession ?

— Je suis licencié en droit.

— Bien. Vous avez perdu votre père : que faisait-il ?

— Mais, monsieur...

— Quoi donc ?

— Je ne vois pas l'utilité...

— Permettez, dit M. Thurier : vous n'avez pas à apprécier mes questions; contentez-vous d'y répondre. Jusqu'ici, du reste, je ne vous ai rien demandé qui ne soit le préliminaire obligé de tout interrogatoire. Mais, pour couper court à vos étonnements, je dois vous prévenir que j'attends sur votre famille et sur vous les détails les plus circonstanciés; vous m'obligerez de me les donner exactement. Je reprends ma question. Quelle était la profession de votre père ?

— Mon Dieu, monsieur, dit Laurent un peu troublé, je vous avoue que je ne le sais pas au juste.

— C'est bien singulier.

— Non, puisque je ne l'ai pas connu. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il était employé dans une administration publique, qu'il avait des dettes, et qu'un jour, pour échapper aux poursuites de ses créanciers, il a quitté Grenoble et a passé en Italie, où il est mort quelque temps après, à Naples. Je ne sais rien de plus. Vous comprenez, j'avais alors à peine deux ans; depuis, ma mère, chaque fois que je la questionnais à ce sujet, semblait péniblement affectée et évitait de me répondre.

— Madame Dalissier a-t-elle continué longtemps à habiter Grenoble après le départ de son mari?

— Non, monsieur, quelques mois à peine : le temps de mettre ses affaires en ordre et de rassembler ce qui restait de sa dot, c'est-à-dire trente mille francs

environ. Elle est ensuite partie avec moi pour Paris, que nous n'avons plus quitté. Une seule fois elle est retournée en Dauphiné, il y a neuf ans, pour recueillir la succession de son père.

— Cette succession était-elle importante?

— Soixante-dix ou quatre-vingt mille francs. Cela nous a tirés d'une cruelle gêne. Depuis ce moment, ma mère n'a plus eu à s'imposer de privations; elle a pu même faire quelques économies.

— Elle était prête à tous les sacrifices pour vous. Rien n'a été négligé pour votre éducation : vous avez achevé vos études dans un des meilleurs colléges de Paris; plus tard, vous avez fait votre droit. Votre mère était heureuse et fière de vos succès.

— Oh! oui, fit Laurent avec un douloureux soupir, pauvre mère! J'étais tout pour elle; elle rêvait pour moi un brillant avenir.

— Jusque-là, du reste, ses soins et son affection étaient payés de retour. Mais tout à coup vous avez changé de conduite. A quel motif attribuez-vous ce changement?

Laurent baissa les yeux.

— Ah! j'ai eu de grands torts, je suis bien coupable, murmura-t-il.

— Je comprends, dit M. Thurier, votre confusion, vos remords; mais cela ne suffit pas, il faut dire ici toute la vérité. Voyons, il y a trois ans, vous viviez avec votre mère. Tout à coup vous la quittez, vous louez un appartement séparé, loin d'elle... Pourquoi?

— Mon Dieu, dit Laurent avec effort, cette détermination qui vous surprend n'a cependant rien d'étrange. Je venais de passer mon dernier examen à l'École de droit, et je voulais être avocat. Or, il m'était impossible de faire mon stage, et d'exercer ensuite, tout en continuant à demeurer rue Cardinet. Ma mère, après quelques difficultés, finit par le comprendre, et c'est ainsi que j'ai été amené à louer un appartement rue de Grammont.

— Alors vous vous êtes fait inscrire comme avocat stagiaire?

— Oui, monsieur. Me Glavon, qui avait quitté le barreau de Grenoble pour celui de Paris, et qui avait été, en plusieurs circonstances, le conseil de ma mère, consentait à m'accepter comme secrétaire. Seulement, comme Me Glavon demeure rue Sainte-Anne...

— Vous ne pouviez pas faire un pareil trajet tous les jours?

— Cela n'était pas rigoureusement impossible, mais...

— Assez sur ce point, interrompit sévèrement M. Thurier. Vous n'espérez pas me faire prendre au sérieux les prétextes dont madame Dalissier a été obligée de se contenter. Non, en vous séparant de votre mère, vous ne songiez ni à vous créer une position, ni même à abréger un trajet; vous n'aviez qu'un but : vous affranchir d'une surveillance qui vous gênait et conquérir votre liberté... Est-ce vrai?

— Peut-être, fit Laurent un peu embarrassé, avais-

je, à mon insu, une arrière-pensée comme celle-là...

— Oh! une *arrière-pensée... à votre insu*, non pas! Votre intention, au contraire, était très-nette et parfaitement arrêtée. Vous aviez une maîtresse que vous vouliez recevoir librement chez vous, voilà tout.

Laurent, interdit, essaya une protestation qui expira sur ses lèvres.

— Quelle était cette maîtresse? continua le juge.

Et comme Laurent tardait à répondre.

— Vous venez d'entendre ma question?

— Certainement, dit Laurent en relevant la tête, et je n'ai pas oublié non plus l'observation que vous m'avez faite en commençant. Cependant la question que vous m'adressez en ce moment est, j'ose vous le faire remarquer, d'une indiscrétion telle que je ne crois pas devoir y répondre.

— Ah! permettez, dit M. Thurier, surpris de cette subite incartade, je n'admets ni vos distinctions ni vos réticences : cela n'a pas cours ici, surtout de votre part, à vous, qui avez joué dans toute cette affaire un fort triste rôle.

— Mais je ne comprends rien à cet interrogatoire, s'écria Laurent. On croirait que je suis un accusé.

M. Thurier allait répliquer et dépasser le but; il se contint.

— Il ne s'agit pas de cela, dit-il d'un ton plus radouci. Je comprends, du reste, que vous désiriez garder le silence sur ce point; soit! Quant à moi, je ne voulais qu'éprouver votre sincérité.

Et, comme il était sûr maintenant de l'exactitude des remarques faites par Moule et que venait de lui transmettre le commissaire de police :

— Votre maîtresse, ajouta-t-il, était une nommée Pulchérie, fille de magasin chez un sieur Pelaudet, mercier, rue Cardinet. Passons.

Laurent baissa les yeux et ne répondit pas. Sans lui laisser le temps de se remettre, M. Thurier continua :

— Vous voilà installé rue de Grammont. Que faites-vous ? Êtes-vous allé chez Me Glavon?

— Oui, monsieur, dit Laurent devenu humble, pendant trois mois, très-exactement.

— Et pourquoi avez-vous cessé? Qui vous a entraîné?... votre maîtresse?

— Oh! non, bien loin de là. Pauvre fille! elle m'a souvent fait des reproches; elle sentait bien que je ne l'aimais plus, que je l'abandonnais.

— Ah! eh bien, alors?...

— Personne ne m'a entraîné, et je ne puis accuser que moi seul, dit Laurent d'une voix sombre. Voici ce qui est arrivé : Parmi les clients de Me Glavon, se trouvait un riche spéculateur en terrains, M. Suchapt, rue du Faubourg-Poissonnière. Plusieurs fois j'avais eu occasion de le voir dans le cabinet de Me Glavon. Un jour que j'étais seul, il vint, causa quelques instants avec moi, et, en me quittant, m'invita à une soirée qu'il donnait à quelques jours de là. J'acceptai; j'allai à cette soirée... ce fut ma perte. En entrant

dans ces salons tout resplendissants de lumière, à la vue de ces élégances et de ce luxe dont je n'avais aucune idée, je fus ébloui, et en même temps déconcerté : qu'étais-je au milieu de ce monde brillant et raffiné ? un pauvre diable ridicule et sottement ahuri. J'essayai de reprendre contenance, mais ce me fut impossible : la coupe surannée de mes vêtements, la gaucherie de mes manières, l'incohérence de mes paroles étranglées par l'émotion, excitaient le sourire ; je m'en aperçus et me retirai dans un coin. En rentrant chez moi, j'étais furieux contre tout le monde et contre moi-même...

En ce moment, un huissier entra et remit au juge d'instruction une grande feuille de papier pliée en deux sur laquelle M. Thurier jeta un coup d'œil et qu'il posa sur un coin de son bureau : c'était un réquisitoire qu'il avait fait demander au parquet.

— C'est bien, dit-il à l'huissier, qui se retira.

Puis, à Laurent :

— Continuez.

XI

— Huit jours se passèrent, reprit Laurent. Probablement j'allais oublier cette fatale soirée, quand je reçus une nouvelle invitation de Suchapt. Je sentis se raviver le souvenir de mon humiliation. C'était une

revanche qui s'offrait : pourquoi ne la prendrais-je pas ! Que me manquait-il donc pour aller de pair avec ces jeunes gens qui m'avaient écrasé de leur dédain? Est-ce que je ne les valais pas ?...

M. Thurier fit un geste d'impatience.

— Vous ne me dites pas tout, interrompit-il.

— Comment ?

— Non ! il y a autre chose, sans quoi votre conduite serait inexplicable. Qu'un jeune homme, élevé comme vous l'avez été, sorte d'une soirée comme celle-là, froissé, irrité, je le veux bien ; mais, rentré chez lui, il réfléchit, il s'efforce de dédaigner à son tour : le lendemain, il oublie. Chez vous, au contraire, c'est une colère sourde et persistante, un âpre désir de représailles... Je vous le répète, il y a autre chose.

— Mais... que voulez-vous qu'il y ait?

— Eh mon Dieu ! l'éternelle, l'inévitable cause une femme !

Laurent tressaillit. Le juge surprit ce mouvement, et, certain d'avoir deviné, il continua :

— D'abord, dans cette soirée, on ne vous accueille pas avec dédain. On ne vous connaît pas. Vous passez inaperçu dans cette foule ; vous errez seul parmi les groupes. Tout à coup — je ne me trompe pas — quelque jeune femme, éclatante de beauté et de parure, frappe vos regards : vous la contemplez de loin; puis, vous vous approchez, vous vous mêlez au cercle d'adulateurs qui l'entoure, vous vous enhardissez enfin à lui adresser un regard, un mot. Mais vous n'ob-

tenez en échange qu'un coup d'œil méprisant ou un sourire ironique... Est-ce cela?

— Oui, fit Laurent d'une voix sombre.

— Quelle était cette femme? demanda le juge.

— Mademoiselle Emilienne Suchapt.

— La fille du millionnaire qui vous avait adressé une invitation banale?... Et vous avez espéré qu'elle partagerait votre amour, et surtout que son père consentirait à vous accorder sa main?

— Sans doute, c'était de la folie, dit Laurent, mais je n'ai pas réfléchi. Je me suis laissé aller à cette passion, à ce rêve, sans me demander où il m'entraînerait. Je ne voulais pas rester sous le coup de l'humiliation que je venais de subir. Je me mis à prendre le ton et les manières de ces jeunes gens qui m'avaient blessé et dont j'étais jaloux : je me liai avec eux, je vécus de leur vie : la maison de M. Suchapt me fut toute grande ouverte, et mademoiselle Emilienne parut flattée de la transformation qui s'était opérée en moi.

— Pure coquetterie, observa M. Thurier.

— Peut-être... fit Laurent avec un soupir.

— Dans tout cela, continua le juge, il y a plus d'emportement d'amour-propre que de véritable passion. Quoi qu'il en soit, vous voilà lancé dans une vie de désordre; vous dépensez, vous contractez des dettes. D'études, de travail, bien entendu, il n'en est plus question... Voyons, dites-moi tout : Qu'avez-vous fait pendant ces deux ans et demi?

— Il n'est que trop facile de le supposer, dit Laurent. D'abord, j'abandonnai toute espèce de travail : je cessai d'aller chez Me Glavon, qui comprit dans quelle funeste voie je m'engageais et s'en alarma. Avec l'autorité qui s'attache à son âge, à son caractère et à son talent, il m'adressa des observations, des reproches ; mais tout fut inutile ; je persistai. Alors il fit ce que tout autre eût fait à sa place, ce que son devoir lui prescrivait, il avertit ma mère.

— Et vous êtes resté aussi insensible aux reproches de votre mère qu'à ceux de Me Glavon ?

— Je ne pouvais plus faire autrement.

— Pourquoi donc ?

— J'avais des dettes que je n'osais pas avouer à ma mère, et qu'elle n'aurait probablement pas consenti à payer.

— Mais alors, sur quoi comptiez-vous donc pour vous libérer ?

— Sur le jeu. J'attendais toujours une veine favorable ; mais la mauvaise chance ne cessait pas de me poursuivre, et je ne faisais qu'aggraver ma situation.

— Cependant vous recouriez de temps à autre à votre mère ?

— Le moins souvent que je pouvais. C'étaient des scènes pénibles... Vous devez comprendre cela. Il fallait que je n'eusse plus d'autre ressource...

— C'est à cette extrémité que vous étiez réduit, il y a trois jours, quand vous êtes venu lui demander dix mille francs ?

— Oui, j'étais désespéré...

— Combien deviez-vous ?

— Je l'ai dit au commissaire de police : de vingt à trente mille francs.

— Cela ne suffit pas. Il faudrait préciser et entrer dans quelques détails.

Laurent hésita. Non qu'il parût blessé par ces investigations faites dans tous les recoins de son existence privée. Il avait dû en prendre son parti. Et, d'ailleurs, il ne voyait dans les questions du juge qu'un soin méticuleux à recueillir les moindres documents qui pouvaient aider l'action de la justice.

Mais, comme tous les prodigues, Laurent, vivant au jour le jour, n'avait jamais songé à se rendre un compte exact de sa situation, et la question qui venait de lui être faite l'embarrassait. Cependant, en rassemblant ses souvenirs, il parvint à composer une sorte de bilan où figuraient les dettes suivantes : Douze mille francs à divers fournisseurs; trois mille francs empruntés çà et là à des amis; cinq mille francs à un sieur Chégrisse, usurier; huit mille francs, en deux billets, à un autre usurier, Samuel Richard; quatre mille francs à M. de Mhérac.

— Cela fait trente-deux mille, dit M. Thurier, qui avait pris note de ces indications.

— Vous pouvez y ajouter, dit Laurent, deux mille francs que j'ai empruntés hier matin à Samuel Richard.

— Vous avez fait un emprunt hier matin ? demanda

le juge en jetant un regard scrutateur sur Laurent.

— Oui. Je comprends que cela vous paraisse extraordinaire, car mon crédit était épuisé ; et j'ai été surpris moi-même du bon vouloir de Samuel.

— C'est bien, dit M. Thurier, nous reviendrons tout à l'heure sur ce point. En attendant, quelles dettes, parmi celles que vous venez d'indiquer, étaient exigibles?

— Elles l'étaient toutes.

— Mais encore, les plus urgentes? celles qui vous ont contraint à tenter auprès de votre mère une de ces démarches que vous ne faisiez que dans les cas extrêmes?

— Il y en avait deux : un billet de trois mille francs que Samuel menaçait de faire protester, et surtout deux cents louis perdus sur parole avec M. de Mhérac, et que je devais payer hier.

— Cela fait sept mille. Pourquoi demandiez-vous dix mille francs à votre mère?

— Afin d'avoir un peu d'argent à moi et de pouvoir de nouveau tenter la chance au jeu.

— Vous avez raconté au commissaire de police les scènes qui ont eu lieu entre votre mère et vous, l'une le 7 juillet, l'autre avant-hier au soir : ce récit est-il exact? Y persistez-vous?

— Sans doute. Je n'ai rien à y changer.

— Cependant il n'est pas admissible que ces dix mille francs dont vous aviez un si pressant besoin, vous ne les ayez pas emportés. Comment les avez-

vous refusés, alors que votre mère les laissait à votre disposition?

— Je vous répète que c'est la vérité. D'ailleurs, si les choses se fussent passées autrement, pourquoi ne le dirais-je pas? Je vous ai fait des aveux plus humiliants que celui-là.

— Cependant, puisqu'il ne vous restait aucune ressource, sur quoi comptiez-vous pour éviter le protêt de Samuel Richard et payer M. de Mhérac?

— Mon Dieu! dans une position aussi désespérée, on compte sur tout, sur l'imprévu, sur l'impossible... Du reste, je n'ai pas réfléchi, je n'ai pas voulu réfléchir. En voyant ma pauvre mère abattue, brisée, j'ai eu un bon mouvement, une généreuse résolution : m'en croyez-vous incapable?... Je me suis presque enfui, de peur de ne pas avoir la force de persister...

— Enfin, voilà ce que vous prétendez, mais il est infiniment plus probable que c'est votre mère qui a refusé.

— Je vous affirme que non. Quel intérêt puis-je avoir à ne pas dire la vérité?

— Soit, dit M. Thurier. Le seul fait incontestable, c'est que vous n'avez pas emporté les dix mille francs.

XII

— Qu'avez-vous fait après être sorti de chez votre mère? reprit le juge.

— Je suis rentré à Paris tout songeur, me demandant de quelle façon j'allais payer mes dettes. J'arrivai ainsi rue Caumartin. J'entrai dans un café... *Café de Lille*, je crois.

— Quelle heure était-il ?

— A peu près minuit.

— Vous ne connaissiez personne dans ce café, vous n'y aviez pas vos habitudes ?

— Non, j'y suis entré par hasard, parce que j'étais fatigué. Les rares consommateurs qui s'y trouvaient encore m'étaient inconnus. Je m'assis à une table, à l'écart, et continuai mes tristes réflexions, jusqu'à ce que le garçon vînt m'avertir qu'on fermait l'établissement. Je sortis. Il pouvait être une heure.

— Et vous êtes rentré immédiatement chez vous ?

— Non, pas tout de suite. J'étais oppressé, malade ; j'avais besoin d'air. Je me promenai, une demi-heure environ, sur le boulevard, mais sans rencontrer personne.

Il y eut une minute de silence, pendant laquelle le greffier prit note de ces déclarations. Puis, M. Thurier reprit d'un ton presque indifférent, et comme quelqu'un qui ne veut négliger aucun détail, même secondaire :

— Et le lendemain, quel a été l'emploi de votre journée ?

— Je me levai tard, dit Laurent. Mon domestique me remit une invitation de M. de Burgy pour une fête d'adieu qu'il donnait le soir même à sa campagne, près

d'Ablon : je froissai cette lettre avec colère et la jetai. J'étais sombre, maussade. J'avais deux courses ennuyeuses à faire : l'une chez M. de Mhérac, l'autre chez Samuel Richard. Qu'allais-je leur dire ? Enfin je me décidai et je sortis. J'allai d'abord chez M. de Mhérac, qui me reçut on ne peut plus mal. Comme je m'excusais de ne pouvoir le payer et le priais de m'attendre huit jours : « Un mois, si vous voulez ! » dit-il avec un mouvement d'impatience. Je répliquai que dès le lendemain il aurait satisfaction...

— Ici encore, interrompit M. Thurier, je vous demanderai : Sur quoi comptiez-vous ?

— Mon parti était pris, dit Laurent : j'irais, le soir même ou le lendemain, retrouver ma mère, puisque j'y étais forcé ; et, quoique cela dût l'affliger, elle ne me refuserait pas ce qu'elle m'avait offert la veille.

— Soit, dit le juge. Maintenant, chez Samuel Richard ?

— Ce fut précisément la raison que je lui donnai pour qu'il retirât de chez l'huissier le billet de trois mille francs qui devait être protesté. Il fut plus gracieux que M. de Mhérac, et m'accorda quinze jours. Je revenais chez moi. En suivant la rue Gaillon, je me souvins de cette invitation de M. de Burgy. Pourquoi n'irais-je pas ? On jouerait ; je tenterais une dernière fois la fortune... Il me semblait que je devais être heureux. Je n'avais que quelques louis sur moi ; mais Samuel s'était montré si accommodant tout à l'heure que peut-être consentirait-il à me faire un nouveau

prêt. Je revins sur mes pas. Samuel, en effet, après quelques difficultés, m'avança deux mille francs, mais à condition que des dix mille francs que je toucherais le lendemain, il aurait la moitié : je le lui promis. Il était quatre heures. Je rentrai un instant chez moi, et je partis pour Ablon.

— En effet, c'est à Ablon qu'on vous a trouvé. Vous jouiez avec une sorte de rage. Vous perdiez ?

— Oui.

— Combien ?

— Tout ce que m'avait prêté Samuel. Il ne me restait plus de ces deux mille francs que trois louis que j'allais risquer, quand on m'a annoncé brutalement cette terrible nouvelle. Ah ! quel coup ! Je me mis à trembler de tous mes membres, égaré, prêt à défaillir. Je ne comprenais pas...

Et Laurent, emporté par ce souvenir, peignit le saisissement et la douleur qu'il avait ressentis. Il parla de sa mère avec l'exaltation du désespoir; ses yeux étaient pleins de larmes. M. Thurier l'écoutait et l'observait en silence. Il se demandait s'il était possible que cette expansion ne fût pas sincère. Il se prenait à douter des constatations faites par le commissaire et par Moule. Quelques mots échappés à Laurent le tirèrent de ces bienveillantes dispositions.

— Je vous ai tout dit, termina Laurent, tout ce qui me concerne et tout ce que je sais. Y a-t-il dans mes déclarations quelque chose dont vous puissiez tirer parti ? Je n'ose l'espérer.

M. Thurier vit là une démonstration hypocrite.

— Mais si ! dit-il, votre déposition est utile, précieuse même.

— Vraiment ? Vous croyez pouvoir découvrir la trace de l'assassin ?

— Mieux que cela. L'assassin, je le connais.

— Est-ce possible ! s'écria Laurent.

— Oui, je connais l'assassin, répéta lentement le juge.

— Où est-il ?... A-t-on envoyé des agents ?... S'il parvenait à s'échapper ?... s'écria Laurent.

— Soyez tranquille, il n'échappera pas.

— Et comment a-t-on fait pour s'assurer de lui, pour le découvrir ?

— Ce n'était pas difficile. De nombreux indices, tous plus convaincants les uns que les autres, ont été relevés par les agents, tout à l'heure, en votre présence, et sans que vous ayez paru vous en douter ; et ces indices, loin d'être contredits par vos déclarations, en reçoivent au contraire une nouvelle force.

Le visage de Laurent continua d'exprimer une vive et ardente curiosité, sans aucun mélange d'effroi.

— Et d'abord, poursuivit le juge, il résulte des constatations faites par le commissaire de police que l'assassinat et le vol ont été commis dans l'obscurité. Ainsi l'assassin a pu traverser le jardin, escalader la maison, se diriger dans l'appartement et arriver dans la chambre à coucher sans le secours d'aucune lumière.

— Oui, interrompit Laurent avec la vivacité d'un auditeur passionné, cela prouve que l'assassin connaissait parfaitement les lieux... Mais qui donc pouvait être renseigné de la sorte?

— Dame... Voyez vous-même.

— Mais... J'ai beau chercher. Ma mère n'avait pas d'ennemis...

— On ne lui en connaît pas.

— Les voisins semblent d'honnêtes gens.

— Ils sont incapables d'un pareil crime, et d'ailleurs rien, dans les constatations opérées, n'est de nature à diriger les soupçons sur eux.

— Mariette était au fait des habitudes de ma mère; mais c'est une honnête fille...

— On le dit. En tout cas, il est difficile d'admettre qu'elle ait pris part à un attentat dont elle a été elle-même si cruellement victime.

— Eh bien? qui, alors?... ma mère vivait seule et fort retirée; elle ne recevait personne.

— Pardon, elle recevait quelqu'un de temps à autre.

— Qui donc?

— Vous.

— Moi!... mais, je crois vous l'avoir dit, je venais toujours seul.

— Qu'est-ce que cela fait?

— Et puis, je suis parfaitement sûr de n'avoir confié à qui que ce soit, dans la soirée d'avant-hier, que ces 10,000 francs étaient restés en la possession de ma mère.

— Qu'importe ?

— Comment, qu'importe ? Je ne comprends pas,

— Vous êtes peu clairvoyant. Il est vrai qu'il y a d'autres indices.

— Ah !... lesquels ? demanda Laurent.

— Ainsi, il est naturel de penser que le mobile du crime, c'est le vol.

— C'est évident !

— Oh ! pas si évident que cela. Sans doute, ces dix mille francs enlevés, ce petit sac de toile qui les contenait, déchiré violemment et retrouvé au milieu du salon... c'est quelque chose, mais ce n'est pas décisif. La conclusion qu'on serait tenté d'en tirer s'accorde mal avec une autre circonstance signalée par les agents, et dont vous avez sans doute été frappé comme eux.

— Non, je n'ai rien remarqué.

— Quoi ! vous ne trouvez pas que le voleur, en n'emportant que 10,000 francs, a fait preuve d'une rare et singulière discrétion ?

— Que pouvait-il prendre de plus ? Ma mère ne devait pas avoir d'autre argent chez elle.

— Je vous demande pardon. Il y avait, et il y a encore, dans ce secrétaire, quelque chose de plus important que la somme volée ; vous ne l'ignorez pas.

— Je l'ignore absolument, et je vous serai obligé de me l'apprendre.

— Voyons, quelle était la fortune de votre mère ?

— Je ne saurais dire au juste; je ne me suis jamais informé...

— Mais encore? vous devez savoir à peu près...

Laurent réfléchit un instant.

— Ma mère, dit-il, a fait de grands sacrifices pour moi dans ces dernières années; cependant il me semble qu'elle pouvait bien avoir encore de cent à cent vingt mille francs...

— Et en quoi consistait cette fortune?

— En valeurs, je crois, en rentes sur l'Etat.

— Précisément. Et les titres de ces rentes n'étaient-ils pas, en partie du moins, des titres au porteur?

— Oui, dit Laurent, il y en avait pour une somme importante, et voici comment je le sais : il y a cinq ou six ans, ma mère, ayant chargé son agent de change d'un placement de fonds, regrettait d'avoir accepté de la rente au porteur; elle disait que les titres pouvaient se perdre, être brûlés, volés...

— Volés! En effet, dit le juge, c'est une sorte de monnaie courante. Eh bien! ces titres, qui étaient enfermés dans un petit portefeuille, tout à côté du sac d'or, sont intacts : on n'y a certainement pas touché. Qu'en coûtait-il cependant à l'assassin de les prendre?

— Il ne savait probablement pas qu'ils fussent là.

— Il pouvait s'en douter. Et, en admettant même qu'il se soit hâté dans la crainte d'être surpris, pourquoi ne pas emporter ce portefeuille, sauf à en vérifier plus tard le contenu?

— Mais, dit Laurent, cela s'expliquerait assez bien. Si, comme vous le supposez, l'assassin n'avait pas de lumière...

— Ah ! vous vous rappelez ?

— Vous venez de le dire à l'instant même. Eh bien, il se peut que l'assassin n'ait pas senti ce portefeuille sous sa main.

— C'est peu probable, dit le juge ; cependant cette singularité n'en subsiste pas moins, qu'il s'est contenté de 10,000 francs, alors qu'il pouvait, sans plus de risque, emporter quatre ou cinq fois cette somme...

— Alors que supposez-vous ? demanda Laurent... l'assassin aurait-il été pris tout à coup de scrupule?

— Non, mais il a jugé inutile de dépouiller complétement l'héritier de sa victime.

— L'héritier de sa victime... fit Laurent, mais... c'est moi.

— Sans doute.

— Eh bien, qu'importait à l'assassin ?

— Cela lui importait beaucoup, s'il était sûr de retrouver plus tard ce qu'il laissait en ce moment.

— Comment... sûr de retrouver plus tard... Que voulez-vous dire ? demanda Laurent stupéfait.

— Vous ne comprenez pas encore ?

— Que voulez-vous que je comprenne? Je vous en supplie, monsieur, expliquez-vous. Comment imaginer qu'en un pareil moment l'assassin ait songé à moi, qu'il ait cédé à je ne sais quelles considérations?... Il me connaît donc?

— Parfaitement.

— Et il aurait eu pour moi ces égards monstrueux?... Non, non, monsieur, vous vous trompez, c'est impossible.

— Cependant ne bénéficiez-vous pas, comme héritier, de ce qu'il a négligé de prendre, par pure discrétion, je vous le répète?

— Que m'importe, monsieur? Me ferez-vous l'injure de croire que je puisse songer à cela? Ce serait hideux!

— Assurément. Mais l'assassin vous aura jugé d'après lui. Quoi qu'il en soit, il vous a mis en état de payer toutes vos dettes et de continuer sans difficulté votre genre de vie. Un ami n'eût pas agi autrement.

— Un ami! fit Laurent d'un air égaré. Quoi! supposez-vous que, dans le monde où je vis, il ait pu se trouver un homme capable d'un crime aussi affreux?

— Pourquoi non?

— Vous vous trompez, monsieur, dit Laurent. Aucun des jeunes gens avec lesquels je suis lié ne saurait être atteint par de pareils soupçons.

— Mais, s'écria M. Thurier avec un mouvement d'impatience, parmi ces jeunes gens, dans le monde où vous vivez, n'y avait-il pas hier un homme qui affectait une grande pénurie et qui empruntait de l'argent, bien qu'il eût, cachée quelque part, une somme importante?

Laurent réfléchit un instant.

— Non, dit-il, je ne vois pas de qui vous voulez parler.

Décidément c'était un parti pris de ne se pas reconnaître. Et pourtant il était difficile de désigner plus clairement l'assassin. Mais Laurent attendait sans doute qu'on lui criât : « C'est toi qui as tué ta mère ! » pour protester, jouer l'étonnement, l'indignation. Et il le ferait certainement avec l'habileté consommée dont il avait fait preuve jusque-là. Aussi M. Thurier ne voulut-il pas tenter cette épreuve. Comme Laurent le suppliait de mettre un terme à son anxiété :

— Soit ! dit le juge. Mes paroles vous semblent ambiguës ; dans quelques instants, vous déciderez vous-même. Venez.

— Où donc ? demanda Laurent.

— Rue Cardinet.

Dix minutes après, deux voitures de remise emmenaient à Batignolles le juge d'instruction, son greffier, et Laurent en compagnie de deux agents de police.

XIII

Il était environ onze heures lorsque le juge d'instruction, suivi de Laurent Dalissier, arriva rue Car-

dinet. Des groupes nombreux continuaient à stationner devant la maison.

Lorsque Laurent, pâle et abattu, descendit de voiture, un murmure de compassion circula dans la foule. M. Thurier, qui ne voyait dans cette pâleur et cet abattement que la consternation de l'assassin aux abois, s'irrita intérieurement de ces marques de sympathie. Il entraîna rapidement Laurent vers la maison.

En ce moment, un brancard escorté d'agents débouchait par la porte de l'allée : c'était Mariette qu'on transportait dans la maison de santé du docteur Poumey.

— Eh bien, demanda le juge au commissaire de police, avez-vous pu obtenir quelques réponses de cette fille?

— Pas encore, dit le commissaire, mais une légère amélioration s'est produite ; on espère que dans quelques jours elle pourra parler.

— Et vous croyez qu'elle a reconnu l'assassin?

— J'en suis sûr.

— Ah ! tant mieux ! murmura Laurent avec un soupir de satisfaction.

Le juge et le commissaire échangèrent un rapide regard; cela signifiait qu'ils n'étaient dupes ni l'un ni l'autre de ce manége.

Le brancard se fraya un passage à travers la foule, tandis que le commissaire montait avec le juge d'instruction et Laurent au premier étage.

Sur l'invitation du juge, le commissaire rappela devant Laurent dans quelles circonstances le crime avait dû être commis. M. Thurier l'interrompait de temps à autre pour demander à Laurent :

— Eh bien ! qu'en pensez-vous ? est-ce ainsi que cela s'est passé ?

— Je ne sais pas... c'est possible, répondait Laurent.

Il ne manifestait aucune émotion. Seulement, en revoyant le cadavre de sa mère étendu sur le lit, sa poitrine se gonfla et ses yeux s'emplirent de larmes. Lorsque le commissaire expliqua comment madame Dalissier avait été frappée ; comment, dans les convulsions de l'agonie, elle s'était traînée à quelques pas de son lit ; lorsqu'il montra les traces de sang laissées par elle sur le parquet, Laurent se mit à sangloter.

— O ma mère ! ma pauvre mère ! cria-t-il en cachant sa figure dans ses mains.

— Enfin, pensa M. Thurier, voilà du remords !

Dans le cabinet de toilette, puis, dans le corridor, près de la cuisine, Laurent parut faire un violent effort sur lui-même pour suivre les explications du commissaire. Quand ce fut fini :

— Mais, dit-il à M. Thurier, je ne vois rien dans tout cela, absolument rien qui puisse faire découvrir l'assassin... nulle trace, nul indice...

La comédie recommençait. Le juge eut un tressaillement d'impatience.

— Ah ! vous trouvez que ce n'est rien ? dit-il, eh bien, venez.

On descendit dans le jardin. Le commissaire indiqua dans quel état, la veille au soir, on avait trouvé la maison, les volets de la buanderie et la fenêtre de la cuisine ; — comment Moule et le serrurier avaient pénétré dans cette dernière pièce.

— C'est certainement ici, dit-il en terminant, qu'a eu lieu l'escalade.

— Êtes-vous de cet avis ? demanda le juge à Laurent.

— Oui, dit celui-ci, l'assassin n'a pu pénétrer que de ce côté.

— Par conséquent, les pas que vous voyez là, sur le sol, sont les siens ?

— C'est incontestable.

— Et que penseriez-vous d'un homme dont le pied reproduirait exactement les empreintes si nettes et si distinctes que vous avez sous les yeux ?

— Je penserais que cet homme est l'assassin.

— C'est bien. Suivez-nous.

Guidé par le commissaire, M. Thurier conduisit Laurent dans l'allée où celui-ci avait été, le matin même, heurté par Moule ; et, lui montrant la plate-bande dans laquelle il avait marché :

— Que dites-vous de ces empreintes ? lui demanda-t-il, ne vous semblent-elles pas les mêmes que celles que vous venez d'examiner sous les fenêtres de la cuisine ?

— Pardon, fit Laurent, vous vous méprenez, ces pas, c'est moi qui les ai faits ce matin.

— Eh bien ! qu'importe ?

— Comment... qu'importe ?

— Oui, si ces empreintes sont absolument pareilles à celles de là-bas ?

— Comment ? pareilles.., Mais alors... mais vous supposez donc ?...

— C'est vous qui êtes l'assassin ! dit M. Thurier en lui jetant un regard terrible.

— Qui ?... moi... j'aurais assassiné... Ah ! mon Dieu ! balbutia Laurent d'une voix étouffée.

Il chancelait comme un homme ivre.

— Oui, c'est vous qui êtes l'assassin, répéta M. Thurier.

Laurent se redressa, et passant rapidement la main sur son front :

— Ah çà, voyons... est-ce que je rêve ?... C'est bien cela, n'est-ce pas ? vous supposez que j'ai assassiné... Mais c'est de la folie ! c'est absurde !... Ah ! par exemple... un fils qui tue sa mère... Voilà que je suis un parricide maintenant !... Ah ! ah !...

Il riait d'un rire nerveux et saccadé.

— Oui ! pas mal joué, dit froidement M. Thurier ; mais toutes vos démonstrations, si ingénieuses qu'elles soient, ne sauraient prévaloir contre l'évidence, contre les preuves matérielles qui vous accablent...

Laurent regarda fixement le juge.

— Voyons, c'est sérieux, dit-il, vous parlez d'évidence, de preuves matérielles.

— Sans doute. Est-ce que cette comparaison entre les pas de l'assassin et les vôtres ne vous suffit pas? Est-ce que les empreintes ne sont pas les mêmes?

— Mais c'est impossible, c'est faux! s'écria Laurent.

— Ainsi vous niez?...

— Si je nie... je crois bien!... puisque je vous dis que c'est impossible!... Venez.

Et, en proie à une exaltation terrible, il ramena vivement le juge et le commissaire vers la fenêtre de la buanderie.

Avant que ceux-ci eussent pu le retenir, il avait imprimé énergiquement son pied sur le sol, à côté d'une des empreintes laissées par l'assassin, et il s'était penché avidement pour confronter. Aucun doute n'était possible : la similitude était complète. Laurent restait immobile, les yeux fixés sur le sol. Il était pour ainsi dire fasciné. Enfin, il releva lentement la tête : son visage était décomposé, sa poitrine oppressée.

— C'est incompréhensible! murmura-t-il d'une voix éteinte.

Puis, se ranimant :

— Messieurs, je vous l'ai dit, c'est impossible. Quoi! un fils assassiner sa mère... Oh! vous ne le croyez pas... Je comprends maintenant vos soup-

çons... Oui, ces pas qui se ressemblent... Mais c'est un hasard, une fatalité... je vous le jure !

M. Thurier et le commissaire l'écoutaient avec une indignation mêlée de pitié.

— Et, dit M. Thurier, c'est sans doute aussi par une fatalité déplorable qu'on a trouvé ce bouton de manchette là-bas, à l'autre extrémité du jardin ?

Laurent eut un tressaillement affreux.

— Oh ! s'écria-t-il, c'est vrai ! encore cela ! Comment se fait-il ?

— Vous ne nierez pas que cet objet vous appartienne ? dit M. Thurier ; vous l'avez reconnu.

Laurent ne répondit pas. Il était accablé et se soutenait à peine. Un agent passa son bras sous le sien et aida à l'emmener vers la rue des Couronnes.

Ici encore, une constatation redoutable : les bottines de Laurent étaient légèrement éraflées par le bout, et cela provenait manifestement d'un frottement contre une surface rugueuse, la paroi d'un mur, par exemple. Le malheureux n'eut pas la force de contester. Il ployait sous ces preuves qui s'accumulaient contre lui. Il baissait la tête et gardait un morne silence. Cependant, quand il entendit le juge déclarer sa mise en état d'arrestation et ordonner aux agents de le conduire au dépôt de la Préfecture, il reprit un peu d'énergie.

— Mais non, s'écria-t-il, je suis innocent ! Vous le voyez bien ! Est-ce qu'un fils assassine sa mère ?... Vous ne ferez pas cela, je ne veux pas !

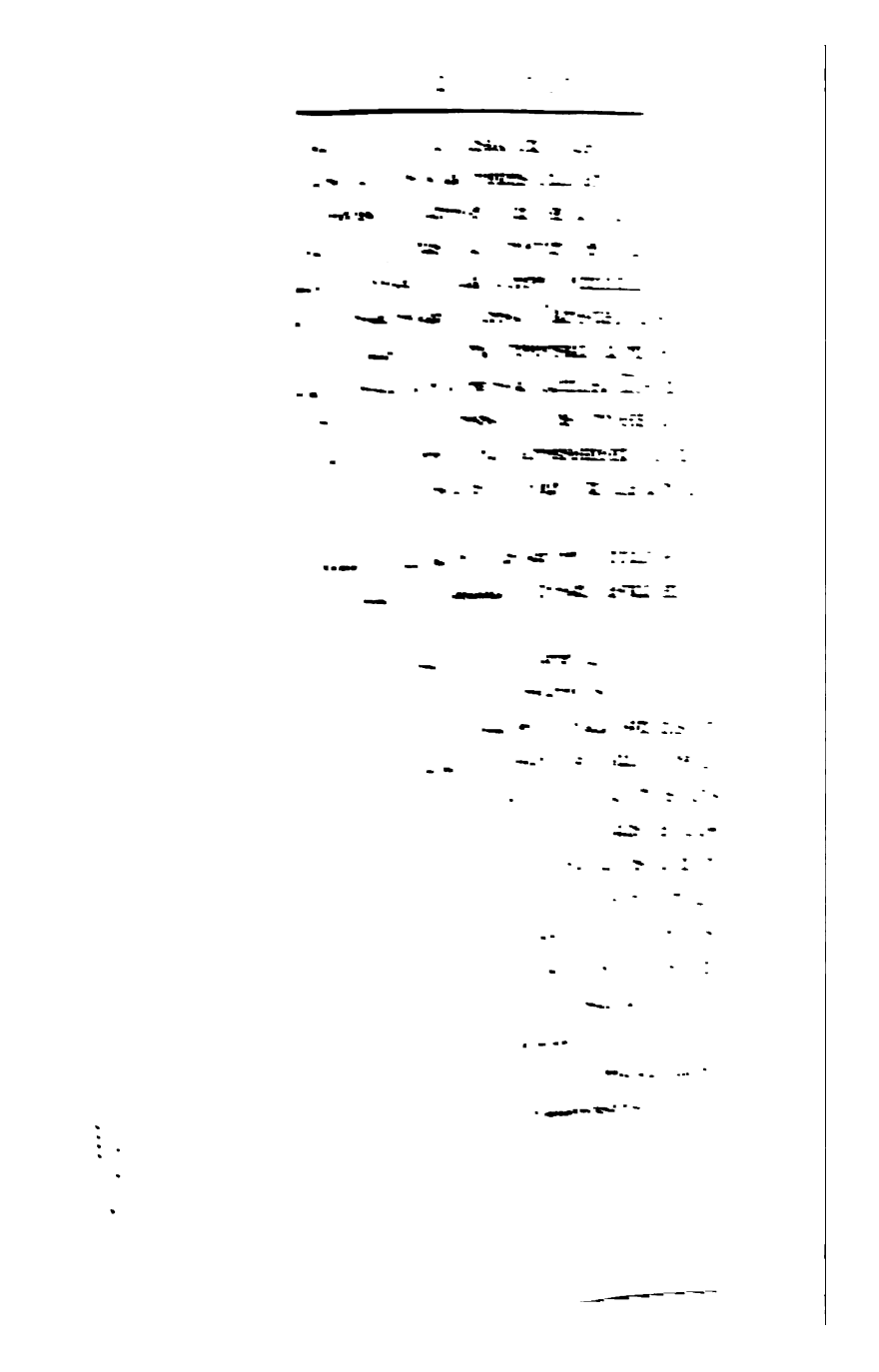

c.

à le soustraire

topsie devait
ion, après le
rter le corps
oir d'achever
ncée par le

s papiers et
s et récépis-
raisemblable-
r. Ce chiffre,
on faite par

une console
juge. Le com-
oir et l'ouvrit.
rtiment supé-
uatre ou cinq
du lycée où
ronnes recro-
feuilles de lau-
ivoire et doré

Il se débattait et repoussait les agents qui voulaient s'emparer de lui. Il fallut enfin qu'il se soumît. Alors de grosses larmes s'échappèrent de ses yeux. Il tâcha de fléchir le juge d'instruction :

— Oh ! je vous en supplie, dit-il, attendez ; vous verrez que je ne suis pas coupable...

— Et ces preuves ? dit M. Thurier.

— Ces preuves, est-ce que ce sont là des preuves ? Est-ce qu'il y en a jamais assez pour un crime comme celui-là ? Je sais bien... il y a des apparences... Comment cela se fait-il ? Oh ! c'est incompréhensible... il y a une fatalité... Mais cela s'expliquera... Oui, il le faudra bien !

— Et Mariette que vous oubliez ? Elle vous a reconnu, dit le commissaire.

— Mariette ? Oh ! non, ce n'est pas vrai.

— Elle a détourné la tête, effrayée, en vous apercevant.

— Non ! elle n'avait pas sa raison, elle ne savait pas ce qu'elle faisait.

— Elle va mieux ; elle ne tardera pas à parler.

— Ah ! Dieu le veuille ! c'est là mon espoir, dit Laurent. On saura alors la vérité, et vous regretterez ce que vous faites en ce moment.

Les agents l'emmenèrent. Il ne fit aucune résistance : toutes ces émotions l'avaient brisé. Mais déjà la nouvelle de son arrestation s'était répandue. Quand il parut sur le seuil de l'allée, des cris et des menaces s'élevèrent de toutes parts.

— A mort le parricide ! criait la foule.

Les agents eurent beaucoup de peine à le soustraire à l'indignation publique.

XIV

Le docteur Cerisier était prévenu ; l'autopsie devait avoir lieu sans retard. Le juge d'instruction, après le départ de Laurent, fit enlever et transporter le corps de madame Dalissier. Puis il se mit en devoir d'achever dans l'appartement la perquisition commencée par le commissaire de police.

Le secrétaire contenait, outre divers papiers et objets sans importance, des titres, valeurs et récépissés pour 120,000 francs environ. C'était vraisemblablement toute la fortune de madame Dalissier. Ce chiffre, d'ailleurs, s'accordait avec la déclaration faite par Laurent dans son interrogatoire.

Un grand coffret en ébène, posé sur une console dans le salon, avait attiré l'attention du juge. Le commissaire en trouva la clef dans un tiroir et l'ouvrit. Ce coffret était à double fond. Le compartiment supérieur contenait, rangés avec soin : quatre ou cinq volumes reliés et portant le chiffre du lycée où Laurent avait fait ses classes; des couronnes recroquevillées en papier vert, imitant des feuilles de laurier ; un petit livre d'Heures plaqué d'ivoire et doré

sur tranches; une attestation de première communion au bas d'une pancarte lithographiée, enfin le portrait daguerréotypé d'un enfant de dix à onze ans : l'enfant, reconnaissable encore aujourd'hui dans le jeune homme, c'était Laurent.

Le juge et le commissaire ne touchèrent à ces objets qu'avec une sorte de respect. Comme cette mère aimait son enfant! Rien n'avait donc pu lasser son cœur, puisque ces souvenirs étaient toujours là, pieusement conservés! Sans doute, dans ces derniers temps, aux heures de défaillance et d'angoisse, elle avait plus d'une fois contemplé ces chères reliques; elle y avait retrempé son courage, et elle s'était reprise à espérer. Et c'était ce fils si obstinément aimé qui était son assassin!

Dans le compartiment de dessous se trouvaient quelques bijoux : un collier, un bracelet, un anneau de mariage. Et à côté, deux lettres déjà anciennes et souvent relues, à en juger par l'usure des plis. Voici l'une de ces lettres :

« Turin, 26 avril 1844.

» Ma chère Laure,

» Je ne te félicite pas de ce que tu as fait. Pourquoi, après mon départ, es-tu allé trouver M. T...? Tu l'as supplié de retirer sa plainte, en lui promettant qu'il allait être remboursé. Il a consenti; il a fait son compte; tu as mis à contribution mes parents et les tiens, et tu n'as eu de repos qu'après avoir comblé le

déficit. C'est ridicule comme tout sacrifice inutile. La plainte est portée et aura son effet. M. T... va-t-il prétendre maintenant qu'elle n'est pas fondée? qu'il s'est trompé? que je n'ai pas puisé dans sa caisse? va-t-il reconnaître comme siennes des signatures contrefaites? Comme tout cela sera vraisemblable! Pour peu qu'on le presse, d'ailleurs, M. T... confessera bien vite la vérité : que lui importe, en effet? Il aura essayé de tenir sa promesse; il gardera l'indemnité, et la justice aura son cours.

» Voilà comment tu auras évité une condamnation! Est-ce pour moi ce que tu en faisais? Tu avais bien tort. Les décisions de la justice française me sont parfaitement indifférentes ; je ne les subirai jamais. Je ne remettrai pas le pied en France. Si c'était pour toi et surtout pour ton fils, il y avait quelque chose de bien plus simple : c'était de t'expatrier et d'aller vivre au loin avec lui; c'est un enfant; il n'aurait jamais rien su, et personne n'aurait jamais songé à l'humilier.

» Je ne sais vraiment pas pourquoi je m'occupe de tout cela, ni pourquoi, en apprenant tes démarches, j'ai éprouvé une sorte de compassion. Il est certain que si j'avais encore les quarante mille francs que j'ai emportés de Grenoble, je tâcherais de te les faire parvenir avec l'ordre de ne les employer qu'au profit de Laurent. Mais je ne les ai plus. En passant la frontière, non sans difficulté, j'ai été trahi et rançonné d'une terrible façon.

» Comme tu as toujours eu de la bonté de reste,

cela va t'inquiéter, je parie, de me savoir dans cette position. Rassure-toi, j'ai des ressources en perspective.

» Si Laurent avait eu quelques années de plus, je l'aurais emmené avec moi ; c'était impossible.. Je te le laisse. Élève-le comme tu pourras. Je souhaite qu'il te cause moins de désagréments que moi. Vous ne me reverrez ni l'un ni l'autre.

» J'éprouve, en finissant cette lettre, une singulière émotion. C'est un dernier adieu. Et puis, je regrette de t'avoir rendue malheureuse. Ne me pardonne pas, ce serait ridicule. Si c'était à recommencer, je ne répondrais pas d'agir autrement. Que veux-tu ? il est fâcheux que nous nous soyons rencontrés, que tu m'aies aimé. Mais laissons le passé ; il est irréparable. C'est bien fini, d'ailleurs,

» Adieu.

» GEORGES DALISSIER. »

Le juge et le commissaire échangèrent un regard expressif après la lecture de cette lettre. Quel autre drame terrible à vingt ans de distance !

La seconde lettre, de deux ans postérieure, était en italien ; en voici la traduction :

« Auberge de Sainte-Marie, route du Monte-Corno, 7 juin 1846.

» Madame,

» C'est un inconnu qui vous écrit pour s'acquitter d'un devoir sacré, en vous transmettant fidèlement les

dernières pensées d'un mourant, Georges Dalissier, votre époux et mon meilleur ami.

» Avant-hier, nous nous rendions ensemble à Aquila pour nos affaires, lorsque, dans un tournant de la route, à mille pas environ d'ici, nous fûmes assaillis par des bandits qui, malgré notre résistance, nous laissèrent pour morts sur place, après nous avoir dépouillés. Nous restâmes plusieurs heures sans secours; enfin, des paysans nous aperçurent et nous transportèrent dans cette auberge, où on nous donna des soins. Mes blessures ne paraissent pas très-graves; elles me permettent de vous écrire. Malheureusement il n'en était pas de même de celles de M. Dalissier.

» En reprenant connaissance, il comprit qu'il était perdu; et, sans se bercer d'un vain espoir, il fit approcher mon lit du sien et me confia ses dernières pensées.

» — Ma pauvre femme, me dit-il, méritait d'être heureuse, et j'ai été assez lâche pour l'abreuver d'opprobre et de chagrin. Que ne suis-je près d'elle pour lui exprimer mes remords et lui demander pardon!

» Il songeait aussi à son fils : — « Qu'elle veille attentivement sur lui! qu'elle l'observe; et, si elle remarquait en lui les funestes penchants qui m'ont perdu, qu'elle s'efforce de les réprimer sans retard... »

» La fièvre s'empara de lui, puis le délire. Cependant, vers le soir, ces symptômes effrayants s'affai-

blirent peu à peu, et l'intelligence lui revint. Il demanda un prêtre. On se hâta de satisfaire son désir.

» Dès ce moment, il fut plus calme. Il continua de s'entretenir avec moi. Mais, pendant la nuit, il lui vint de nouveaux accès de fièvre, puis des défaillances. Le matin, il tomba dans un assoupissement dont il ne devait plus se relever. L'agonie fut calme et de courte durée. Vers neuf heures, il rendit le dernier soupir.

» Son corps est là, près de moi, glacé. Je ne pourrai pas lui rendre les derniers devoirs; j'ai à peine la force de tracer ces lignes. Mais son souvenir ne me quittera pas; et, tandis que vous pleurerez votre époux, un malheureux ici pleurera son meilleur ami...

» ANTONIO CRUZZINI. »

C'était la fin de ce premier drame. Que de souffrances tout à coup révélées!

Le juge d'instruction s'empara de ces deux lettres. Elles révélaient assez clairement la conduite et les fautes de Dalissier père. A ceux qui, malgré l'évidence des preuves, eussent encore essayé de douter, on pouvait maintenant donner les motifs de l'inconduite et des mauvais instincts de Laurent. On savait où il les avait puisés. Le père expliquait le fils.

Les perquisitions s'étant achevées sans amener aucune autre découverte, le juge d'instruction et le commissaire rentrèrent à Paris.

Il importait de faire sans retard une perquisition et une enquête, rue de Grammont, au domicile de Laurent Dalissier. Telle était l'intention de M. Thurier; mais il voulait auparavant connaître le résultat de l'autopsie qui se pratiquait en ce moment. Aussi fit-il prier le docteur Cerisier de venir le trouver dans son cabinet dès qu'il aurait terminé son travail.

Le docteur vint dans la soirée et se mit à la disposition du juge.

A quel moment le crime avait-il été commis? telle était la question qui préoccupait le plus M. Thurier. Le docteur exposa longuement la façon dont il avait opéré et les constatations qu'il avait faites. De cet examen et de toutes les circonstances par lui relevées, il tirait les conclusions suivantes :

Madame Dalissier avait dû être surprise dans son sommeil : des blessures qu'elle avait reçues, deux étaient mortelles ; elle n'avait dû survivre à ces blessures que quelques minutes, un quart d'heure au plus ; la mort remontait à trente-huit ou quarante heures, et par conséquent le crime avait été commis dans la nuit du 9 au 10 juillet, de minuit à deux heures du matin.

— Et vous ne pensez pas, demanda M. Thurier au docteur, que le crime ait pu être commis plus tôt?

— Non, c'est à peu près impossible.

— Entre dix heures et demie et minuit, par exemple?

— Je ne crois pas.

— Vous ne pourriez pas préciser davantage le moment de la mort?

— Si. Madame Dalissier a succombé sept à huit heures après son dernier repas. Ainsi, supposez qu'elle ait dîné à six heures, la mort se placerait entre une et deux heures du matin.

— Cela suffit, dit M. Thurier.

Maintenant quel était l'instrument du crime?

Le docteur avait reproduit par les procédés photographiques les blessures de madame Dalissier. Il communiqua ces épreuves au juge, en lui faisant remarquer que dans l'une de ces blessures le poignard s'était enfoncé jusqu'à la garde. En prenant cette blessure pour type, on obtenait : 1° Longueur de la lame, douze centimètres quarante et un millimètres; 2° Largeur près du manche (c'est-à-dire orifice de la blessure), dix-neuf millimètres; 3° Épaisseur (y compris l'arête qui faisait de ce poignard une sorte de trois-quarts), de huit à neuf millimètres. (Cette dernière dimension énoncée approximativement à raison du resserrement du tissu cutané.)

— Ainsi, dit M. Thurier, au moyen de ces indications, on pourrait reproduire exactement la lame de ce poignard?

— C'est précisément ce qu'un de mes aides a essayé de faire, dit le docteur.

Et il remit au juge d'instruction une lame de bois taillée d'après les dimensions ci-dessus.

— Cette lame, si elle était en acier, reprit-il, ferait,

j'en suis convaincu, une blessure exactement semblable à celle que je viens de décrire; avant l'autopsie, elle aurait pu s'y introduire, sans vide ni déchirement, comme dans un fourreau.

M. Thurier se fit remettre ces diverses pièces et congédia le docteur.

Pendant ce temps, les deux agents à la garde desquels Laurent avait été confié, le ramenaient à la Conciergerie et l'y faisaient écrouer.

XV

Cette affaire Dalissier avait déjà le triste privilége d'exciter l'attention publique. Les journaux s'en étaient emparés et en rendaient compte. Ceux du soir, 11 juillet, contenaient une relation sommaire de ce qui s'était passé la veille; les soupçons des voisins, les rassemblements devant la maison, l'arrivée de la police et les premières constatations. A la suite de ces détails, on pouvait lire l'inévitable formule : « Il y a tout lieu d'espérer que le crime, qui a mis en émoi la population ordinairement paisible de ce quartier, ne sera pas impuni. La justice informe. »

Mais, le lendemain 12, la *Gazette des Tribunaux* était beaucoup plus explicite. Sous ce titre (un titre déjà!) : *Affaire de la rue Cardinet, à Batignolles, — Double assassinat,* — la feuille judiciaire ajoutait à

ces indications des détails circonstanciés et précis : — Le nom de la principale victime d'abord, en toutes lettres, au lieu d'une simple initiale; — puis, la vie solitaire et triste de madame Dalissier, depuis trois ans que son fils s'était installé loin d'elle; — l'absence momentanée de Laurent : — cette fatale nouvelle le surprenant au milieu d'une partie de plaisir; — sa consternation; — le désespoir qu'il avait fait éclater en arrivant sur le théâtre du crime; — enfin, le mobile du crime : ces dix mille francs volés; — le mode probable d'exécution, tel que Moule le concevait et l'avait expliqué au commissaire; — les indices relevés et grâce auxquels le coupable ne pouvait tarder à être découvert.

Suivait ce *post-scriptum* : « *Trois heures.* — Nous » apprenons que l'assassin vient d'être arrêté. Les » charges sont accablantes : celle de ses victimes » qui survit encore se serait ranimée et l'aurait re- » connu. Nous nous bornons pour aujourd'hui à en- » registrer cette nouvelle : la gravité exceptionnelle » de cette affaire nous interdit toute réflexion. »

Cette réserve, sous laquelle il était impossible de soupçonner la grave inculpation dont Laurent était l'objet, laissait un libre cours à la sympathie que son malheur devait tout naturellement provoquer. Aussi, dans la journée du 12, plusieurs témoignages de cette sympathie se produisirent, et entre autres celui de M. Suchapt.

On se souvient de ce riche spéculateur en terrains

dont Laurent, dans son interrogatoire, avait signalé les invitations comme la cause déterminante, ou tout au moins comme l'occasion de ses premiers égarements. M. Suchapt habitait, rue du Faubourg-Poissonnière, la moitié d'une vaste maison qu'il avait achetée en 1848 le tiers de sa valeur, et qui, en définitive, ne lui avait rien coûté, grâce à d'habiles manœuvres par lesquelles il avait achevé de ruiner l'ancien propriétaire. Cette maison comprenait deux grands corps de logis parallèles, dont le premier, sur la rue, était affecté à des locations bourgeoises; le second, entre cour et jardin, était tout entier occupé par M. Suchapt, qui s'était en outre réservé, comme dépendances, deux constructions de moindre importance de chaque côté de la cour. Dans l'une de ces constructions à gauche, au premier, il avait installé ses bureaux et son cabinet.

Les bureaux consistaient en une vaste pièce, où deux commis et un expéditionnaire se tenaient devant des pupitres, en compagnie d'un garçon chargé des courses.

Celui de ces employés qui paraissait commander aux autres était un bonhomme de soixante ans, à l'air grave et compassé, qui recevait en s'inclinant les ordres de M. Suchapt et les exécutait avec une scrupuleuse exactitude mêlée de fierté. Roquin ne parlait de son patron qu'avec une sorte d'admiration : c'était pour lui le génie de la spéculation et des affaires. Il était heureux de ses succès comme s'il en eût profité,

et tout orgueilleux d'en être l'instrument. Il disait *nos opérations*... et cette gloire lui suffisait. Naïf enthousiasme doublé d'amour-propre, qui se serait bien vite dissipé si la fortune avait cessé de sourire à M. Suchapt ; mais elle lui était d'une fidélité à toute épreuve.

Si quelqu'un demandait à parler à M. Suchapt, Roquin ne se contentait pas d'indiquer la porte du cabinet : il se levait, allait à cette porte, y frappait discrètement deux petits coups, écoutait un instant, puis se retournait vers le visiteur en disant d'un air mystérieux et pénétré : — Je crois que vous pouvez entrer.

Le visiteur usait de la permission, et, dans ce cabinet meublé avec plus de luxe que de goût, il était tout surpris de trouver le *génie de la spéculation et des affaires* sous les traits d'un gros homme d'une cinquantaine d'années, court, ventru, à la figure commune, à la lèvre sensuelle, à l'œil petit, clair et vif, très-remuant malgré son embonpoint. M. Suchapt faisait prestement décrire un quart de cercle à son fauteuil, il croisait ses jambes l'une sur l'autre, et, avec un sourire banal, vous invitait à prendre un siége et à vous expliquer.

Si le nouveau venu était un ami : — « Tiens ! c'est toi, ma vieille ? faisait Suchapt en se levant et en tendant sa grosse main ; qu'est-ce qui t'amène !... Entre donc !... nous allons griller un cigare. » Et il l'emmenait au fond du cabinet, le poussait sur un

large divan où il se laissait tomber à côté de lui, allumait un cigare, et, entre deux bouffées, demandait : « Quoi de nouveau, ce matin? » On causait un peu de tout : de la danseuse à la mode et du dernier spéculateur *exécuté*, du souper d'hier et des courses de demain, — et parfois, entre un commérage insipide et une plaisanterie douteuse, on brassait, en quelques secondes, une affaire grosse d'un million.

Singulier mélange de rondeur et de finesse, il y avait dans ce petit homme du bon enfant et du drôle, du viveur et du coquin. Qui était-il? D'où sortait-il? On l'ignorait, et on ne s'en inquiétait pas : il avait cinq ou six millions de fortune; cela suffisait. Depuis environ vingt-cinq ans, on le trouvait mêlé à toutes les transactions. Ses débuts, paraît-il, avaient été assez modestes. Il circulait parmi les badauds des anecdotes comme celle-ci : Suchapt était arrivé à Paris en sabots... Il avait été obligé un jour d'emprunter trente sous pour dîner... etc. Tous propos qui bruissent inévitablement autour des grandes fortunes subitement édifiées. Ce qui est certain, c'est que Suchapt n'avait pas été longtemps dans ce modeste équipage, et que ses affaires avaient pris un rapide et brillant essor. Son habileté était connue : c'était un matois! Habileté excessive, selon quelques-uns, mais cela n'était pas prouvé.

Laurent Dalissier l'avait, dans son interrogatoire, bien incomplétement qualifié en l'appelant spéculateur

en terrains. Il spéculait sur n'importe quelle branche de commerce ou d'industrie, pour peu que la chose en valût la peine et qu'il y eût un gain assuré. Il n'y avait guère d'entreprise où il n'eût un intérêt apparent ou caché, et dans laquelle son influence ne se fît sentir : il ne dédaignait rien. Les jeux de Bourse lui étaient également familiers; mais il ne s'y livrait qu'avec une extrême circonspection, et on ne se souvenait pas qu'il y eût fait une seule perte. Ses gains, par contre-coup, étaient peu considérables; mais il se rattrapait sur autre chose. En fait d'expropriation notamment, il était rare qu'il ne se trouvât pas, à un titre quelconque et dans les conditions les plus favorables, sur la tracé d'une nouvelle rue ou d'un nouveau boulevard.

En dehors des affaires, c'était une fort piètre nature, une intelligence bornée. L'éducation n'avait dû développer en lui que des facultés et des aptitudes restreintes. Cela se voyait à ses façons, à sa physionomie, à son langage, à l'épaisseur de son rire et de ses facéties. Car il était joyeux et folâtre, ce gros homme, *ce gros Suchapt*, — comme l'appelaient familièrement ses intimes. Il était plein d'abandon, il aimait la vie large et plantureuse, sinon délicate. Son luxe et ses sensualités n'auraient pas été appréciés d'un artiste; mais ils plaisaient par un air de généreuse prodigalité et de bonne humeur. Le battant de sa caisse n'était jamais si hermétiquement fermé qu'il ne s'en échappât des primes, des dividendes et des

prêts directs ; et, comme le monde viveur où il se plaisait ne dédaigne pas absolument ces sortes de libéralités, il était partout bienvenu, fêté, applaudi. On riait complaisamment à ses bons mots d'almanach, et cela le rendait très-heureux. Mais le plus souvent cette naïve joie était brusquement comprimée.

— Dis donc, papa, faisait à côté de lui une voix ironique, nous commençons à la connaître celle-là.

— Tais-toi, garnement ! faisait Suchapt d'un ton demi-plaisant, demi-fâché.

Cette voix ironique était celle de son fils Emery, jeune crevé de vingt-deux ans, dont il s'était fait le camarade et le compagnon de plaisir. Il était résulté de là une familiarité excessive qu'il commençait à regretter ; car, s'il faisait bon marché de sa dignité et de ses pudeurs paternelles, il lui déplaisait d'être *gouaillé*, et Emery ne songeait à rien moins qu'à lui épargner ce désagrément.

Tel était l'homme avec lequel M. Roquin aimait à s'identifier.

XVI

Or, ce matin-là, 12 juillet, comme Suchapt était seul dans son cabinet, M. Roquin entra pour lui remettre un travail qu'il venait d'achever ; et, en même temps, il lui communiqua le numéro de la *Gazette des*

Tribunaux où était raconté le crime de la rue Cardinet.

— Qu'est-ce que c'est? fit Suchapt... Tiens!... madame Dalissier...

— Oui, je me suis demandé si ce ne serait pas la mère de ce jeune homme que j'ai vu quelquefois en soirée ici.

— Mais oui! fit Suchapt en parcourant plus attentivement le journal, Laurent Dalissier, rue de Grammont, c'est bien cela... Pauvre garçon! Est-ce assez fâcheux!... Ah! il paraît que l'assassin est arrêté...

— Voilà un malheur!

— Certes! Dites-moi, vous n'oublierez pas cette lettre pour Marseille... C'est très-pressé... La hausse sur les grains est inévitable.

— Soyez tranquille.

— Bien. C'est abominable, savez-vous, un crime comme celui-là. Et ce malheureux jeune homme qui ne s'attendait à rien... cela fait frémir... Vous avez fait porter rue de Rivoli ce paquet que je vous avais recommandé?

— C'est fait.

— Et la réponse?

— On accepte.

— Je m'en doutais. Oui, ce pauvre Dalissier... c'est affreux! Enfin!

Roquin sortit sur la pointe des pieds, suivant son habitude. Suchapt se remit à feuilleter des papiers sur son bureau et à prendre des notes. Puis, midi

sonnant à la pendule, il se leva et passa dans l'appartement : il déjeunait ce jour-là en famille.

C'était sans doute une exception, car madame Suchapt, en apercevant son mari, parut étonnée, et le remercia ironiquement de la grâce qu'il lui faisait, à elle et à sa fille.

— Emilienne sera enchantée, dit-elle.

— Emery n'est pas là ? demanda Suchapt pour faire diversion.

— Non. Vous savez que ce n'est guère son habitude, à lui non plus...

— En effet, il y a des courses aujourd'hui à Chantilly, et il doit y être.

— Si vous regrettez de ne pas l'avoir accompagné, il est peut-être encore temps.

— Non, il est trop tard, fit Suchapt en se dirigeant vers la salle à manger.

Il était habitué à ces façons et ne s'en formalisait pas. Elle, de son côté, prenait cette indifférence pour de l'ineptie et n'en éprouvait que de la pitié. C'étaient bien, du reste, les deux types les plus dissemblables.

Madame Suchapt, grande, maigre, pincée, formait un contraste complet avec ce petit homme rond et épanoui.

Il avait bien, dans son laisser-aller, l'aplomb et la suffisance que donne la richesse ; mais cela n'approchait pas de la morgue de madame Suchapt. Elle était fille unique d'un ancien quincaillier de la rue du

Temple, nommé Bard, et Suchapt l'avait épousée à vingt-quatre ans, « alors, disait-il, qu'elle commen- « çait à monter en graine. »

Malgré ce service, elle gémissait de s'être mésalliée. Suchapt, depuis, était devenu millionnaire, et le quincaillier avait triplé sa fortune; mais cette noble personne les dédaignait également tous deux. Aussi le vieux Bard était-il si disgracieusement accueilli à l'hôtel du faubourg Poissonnière, qu'il avait cessé d'y venir, et qu'il ne quittait plus la campagne, près de Versailles, où il s'était retiré.

Elle ne pouvait éliminer aussi sommairement son mari; mais elle affectait de le traiter de haut, comme elle eût fait d'un intendant ou d'un caissier. De là, peut-être, cette vie de garcon qu'il s'obstinait à mener à plus de cinquante ans. Elle la lui reprochait, mais pour la forme seulement, car au fond elle eût été désolée de le voir assidu auprès d'elle. Ce nom de Suchapt lui était odieux, et elle ne signait ses lettres que de son nom de demoiselle; sans doute parce qu'elle avait le bonheur de s'appeler Delphine, et que ce petit *d* suivi d'un point avait l'air d'une particule. — « Mais elle a beau se *dé-Bard-bouiller*, disait une de ses amies, elle n'en reste pas moins une vilaine. »

Ses grandes préoccupations étaient de se faire ouvrir certains salons, dont les portes restaient obstinément fermées devant elle. Elle avait sous ce rapport remporté d'éclatantes victoires qu'elle se gardait bien d'attribuer à l'influence de la fortune de son mari.

Elle affichait une haute dévotion et pratiquait, parce qu'il faut donner l'exemple. Elle était de tous les comités, associations, bals et loteries au profit des pauvres ; et toujours son offrande était la plus forte, son carnet de souscriptions le mieux rempli : ce n'était pas précisément de la charité, mais les pauvres n'ont heureusement pas à sonder la conscience de leurs bienfaiteurs. La main donne : c'est l'essentiel ; le cœur ne les regarde pas.

Émilienne fit à son père un accueil tout différent ; elle eut pour lui le plus charmant sourire.

C'était une belle jeune fille de vingt ans, aux traits délicats, aux manières pleines de grâce et de distinction. Sa taille était petite, mais dégagée et souple. La nonchalance un peu affectée de sa démarche était relevée par l'éclat de son regard et par la pointe de fine ironie qui perçait au coin de sa lèvre. Où avait-elle pris cette beauté et ce charme? On eût été embarrassé de le dire. Madame Suchapt avait beau répéter : « C'est mon sang, » cela n'expliquait rien. Suchapt, lui aussi, était fier de sa fille, mais sans l'exalter à tout propos ; il se contentait de l'aimer et de la gâter beaucoup ; elle lui en était sincèrement reconnaissante. Pour ce qui était des prétentions de sa mère, Émilienne avait trop d'esprit et de tact pour n'en pas sentir le ridicule. Après en avoir d'abord gémi, elle avait fini par en rire. Ce n'était pas qu'elle n'eût, elle aussi, son ambition et dans le même sens. Mais elle eût rougi, pour la satisfaire, de recourir aux pauvres

ruses et aux expédients qu'elle voyait employer par sa mère. Elle avait conscience de sa valeur, et elle se disait qu'une seule chose lui manquait, — un nom, — un titre ; or, ce n'était pas dans sa position une conquête impossible. Les partis, on le comprend, étaient nombreux autour d'elle, et elle n'avait guère que l'embarras de choisir. Déjà elle s'était presque déterminée et M. de Mhérac était de sa part l'objet d'une secrète préférence. M. de Mhérac avait près de quarante ans, et ne passait pas pour un joli homme ; mais sa noblesse et son titre de marquis étaient incontestables et lui donnaient accès partout. Sa famille avait été ruinée par la Révolution, mais peu importait à Émilienne ; d'ailleurs il supportait cette pauvreté si fièrement qu'on pouvait être certain que ses assiduités à l'hôtel du faubourg Poissonnière n'étaient pas inspirées par un vil intérêt.

Telles étaient les dispositions d'Émilienne quand Laurent Dalissier lui avait été présenté. Elle avait commencé par rire de son air gauche et embarrassé, tout en constatant néanmoins que, s'il n'avait pas l'élégance et la distinction de M. de Mhérac, il était plus beau et plus jeune que lui. Bientôt il lui avait semblé que ce jeune homme était supérieur à sa naissance et à sa fortune ; elle s'était sentie doucement troublée par ses regards timides et passionnés, et peut-être lui avait-elle involontairement laissé entendre qu'elle lui en savait gré. Elle était cause que madame Suchapt s'était départie de ses préventions

et qu'elle avait admis Laurent à ses soirées intimes.

Précisément, une de ces soirées devait avoir lieu le lendemain, et, pendant le déjeuner il fut question des invités sur lesquels on pouvait compter.

— Il ne faut plus parler de M. de Burgy, dit madame Suchapt, et je le regrette beaucoup : il doit partir ce soir ou demain pour son ambassade. Mais nous aurons M. Hornille, M. Dalissier... Celui-là ne manque jamais...

— Ah ! mais non, fit Suchapt, il manquera cette fois-ci... et les suivantes.

Émilienne fit un mouvement de surprise.

— Pourquoi donc ? demanda madame Suchapt.

— Parce qu'il lui est arrivé un grand malheur. Sa mère a été assassinée.

— Assassinée... est-ce possible

— Où avez-vous appris cela? demanda madame Suchapt.

— C'est Roquin qui vient de me le faire lire dans un journal. Attendez.

Il sonna, et un instant après un domestique apporta la *Gazette des tribunaux.*

Émilienne lut l'article d'une voix tremblante d'émotion.

— Rue Cardinet, où cela ? demanda madame Suchapt.

— A Batignolles.

— Ah ! cette dame demeurait à Batignolles, fit-elle avec dédain.

— A Batignolles ou ailleurs, qu'importe ! s'écria Émilienne ; c'est affreux ! Quel coup pour M. Dalissier !... N'est-ce pas, père ? tu vas passer chez lui et lui déposer une carte.

— Certainement, c'était bien mon intention, fit Suchapt, qui n'y songeait pas le moins du monde.

Émilienne le remercia vivement.

Pendant la fin du déjeuner, malgré tous les efforts de madame Suchapt pour ramener la conversation à son point de départ, il ne fut plus question que de cette lugubre affaire. Émilienne se figurait le désespoir de Laurent. C'était du moins une sorte de consolation que l'assassin fût arrêté. Que pouvait être ce misérable ? Probablement quelque forçat en rupture de ban.

XVII

Vers une heure, Suchapt sortit et se rappela la promesse qu'il avait faite à Émilienne. Il se fit conduire rue de Grammont. A la porte du numéro 21, il rencontra Célestin Lefort, le principal commis de son agent de change, qui apportait comme lui ses condoléances à Laurent, et avec lequel il échangea une poignée de main. Tous deux convinrent que cet événement était déplorable ; puis ils frappèrent à la loge du concierge, et, comme il leur fut répondu que Laurent était sorti, ils déposèrent leurs cartes.

— On ne vous voit plus à la Bourse depuis quelque temps, dit Lefort à Suchapt; vous avez donc tout à fait renoncé à la spéculation ?

— Pour ce qu'il y a à faire en ce moment... répliqua Suchapt.

Ils s'éloignèrent.

Dès qu'ils furent dehors, un agent de police, qui était caché dans la loge derrière un vitrage, vint regarder leurs cartes et s'en empara. Déjà cet agent avait recueilli de la même façon un certain nombre de cartes, parmi lesquelles celle de Me Glavon. Ces marques de sympathie, toutes émanées de gens parfaitement honorables, témoignaient en faveur de Laurent. Il était probable, cependant, que l'accusation y verrait une preuve de l'hypocrisie et de la profonde habileté avec lesquelles il avait su capter la bienveillance de tout le monde.

Cette souricière établie rue de Grammont ne mit rien de plus à la disposition de la justice, mais elle désobligea vivement les amis de Laurent, qui, tous, le lendemain matin, en apprenant par les journaux son arrestation et les charges terribles qui pesaient contre lui, regrettèrent leur démarche de la veille. Suchapt lui-même, si indifférent d'habitude à tout ce qui ne se rapportait pas directement à ses combinaisons financières, fut d'avis qu'il aurait mieux fait de ne pas écouter Émilienne et de rester chez lui. Pourtant il se demandait si Laurent était vraiment coupable, s'il n'y avait pas là une déplorable erreur, et il

relisait un article de la *Gazette des Tribunaux* où, sous ce supplément de titre : UN PARRICIDE, étaient résumées toutes les preuves qui avaient amené l'arrestation de Laurent Dalissier.

— Il ne paraît pas y avoir le moindre doute, fit-il; et moi qui avais la simplicité de le plaindre... Mais aussi, qui pouvait s'imaginer ?...

En ce moment, son fils Émery entra dans son cabinet.

— Bonjour, papa, fit-il de ce ton impertinent et goguenard qui lui était habituel ; comment tu vas ce matin ?

Il se laissa tomber sur le divan avec un bâillement de fatigue et d'ennui. Suchapt n'eut rien de plus pressé que de lui conter l'aventure de Laurent Dalissier.

— Oui, je sais, interrompit négligemment Émery ; on vient de m'apprendre cela.

— Ah ! eh bien, qu'en dis-tu ? n'est-ce pas épouvantable ?

— Peuh ! je ne trouve pas.

Émery dit cela gravement et d'un ton convaincu : non pas qu'il eût des instincts féroces, mais la manie de se singulariser lui faisait exagérer jusqu'à l'absurde la mode du jour, et prendre à tout propos le contre-pied des opinions et des sentiments admis. Il n'imaginait rien de mieux, comme moyen de distinction, que le paradoxe à outrance. Par la même raison, il ne pouvait se résigner aux façons de dire de tout le monde. Il affectionnait les locutions outrées, les

adjectifs violents : ce qui lui plaisait était *épatant;* ce qui lui déplaisait, *infect.*

Aussi Suchapt ne fut-il pas scandalisé ni même surpris de cette réponse : c'était évidemment le prélude de quelque facétie de haut goût à propos d'assassinat. Comme il se souciait peu d'en écouter le développement :

— Voyons ! fit-il, tais-toi. Il y a des choses dont il n'est pas permis de plaisanter.

— Je ne plaisante pas le moins du monde, je t'assure.

— Si! Laissons cela; parlons d'autre chose. Tu étais hier aux courses de Chantilly : était-ce brillant?

— Non, c'était tout bonnement ridicule. Comprend-on cette idée de faire des courses au mois de juillet?

— C'était un essai.

— Il est joli ! La fashion était représentée par des commis endimanchés, flanqués de façons de grisettes. Sauf quelques jobards comme moi qui s'y sont laissé prendre...

— Alors les paris n'étaient pas très-animés?

— J'ai encore été assez ingénieux pour perdre trente louis... Puis, vers trois heures, il est venu un charmant petit orage... Ça été le bouquet !... J'ai rencontré à l'embarcadère Tarasson, aussi penaud que moi. Nous sommes revenus bien vite à Paris, et, pour nous remettre, nous avons dîné chez Vachette...;

puis, de là, chez Phémie... Hein ! ça te fait faire la grimace ?...

— Tu as dû trouver là, comme d'habitude, une belle société..

— Tu n'y étais pas, c'est vrai ; mais la société n'était pas absolument désagréable pour cela. Ce qui l'est, désagréable, c'est que je me suis laissé enfiler de cent soixante louis.

— Hein ? comme tu y vas !

— Ça t'étonne ?

— Dame ! c'est un peu vif, tu en conviendras. Déjà l'autre jour j'ai payé pour toi un effet de deux mille francs.

— Tiens ! justement tu me fais souvenir que j'en ai un pareil qui échoit le 15. C'est après-demain...

— Ah çà... plaisantes-tu ?

— En affaires, jamais !

— Je te ferai observer que tu vas un peu trop vite.

— Vrai ! tu trouves ?

— Sais-tu ce que tu me coûtes depuis six mois ?

— Fi donc ! un père qui compte avec son fils !

— Quarante mille francs... Ce qui ne t'empêche pas d'avoir des dettes.

— Naturellement.

— Eh bien ! mon cher, je suis fâché de te le dire : il faut absolument enra y er

— Ah çà ! il paraît que je suis venu pour attraper un sermon. Attends un peu, fit Émery en s'arrangeant sur le divan... là, tu peux continuer.

— Il ne s'agit pas de sermon, dit Suchapt. Je te parle sérieusement, et tu me feras plaisir de m'écouter de même. Tu dépenses trop, voilà tout. Eh ! qui diantre, à ma place, y tiendrait !... Cela ne fait qu'augmenter tous les jours... Modère-toi, sois raisonnable. Est-ce donc impossible ? Tu vois que je ne fais pas le père grognon ; je te parle en ami.

— Tu es bien bon, et je te remercie. Mais il est bien difficile que nous nous entendions.

— Pourquoi ?

— Nous avons des façons de voir diamétralement opposées. Tu trouves que je dépense trop, et précisément j'étais en train de me faire à moi-même le reproche contraire.

Suchapt haussa les épaules.

— Encore une de tes méchantes plaisanteries, fit-il ; il n'y a donc pas moyen de raisonner avec toi ?

— Je te demande pardon, c'est toi qui as des idées singulières. Vas-tu exiger que je vive comme le fils d'un petit rentier ou d'un petit fonctionnaire ?

— Non. Ce serait absurde, et je serais le premier à te blâmer. Mais tu conviendras qu'il y a un moyen terme.

— Eh voilà ! où est-il, ce moyen terme ? Toi, tu prétends que je l'ai dépassé, tandis que j'ai la conviction d'être resté bien en deçà.

— Merci !... Ah ça ! quelle idée te fais-tu de ma fortune ?

— Une idée énorme, je t'en préviens, et je serais

désolé d'en rabattre... Tu te livres à un tas de petits tripotages qui doivent te rapporter des sommes folles.

— Permets... Il ne s'agit pas de tripotages...

— Oh ! peu importe le nom... Mais, à moins que tu n'aies usurpé la réputation d'habileté dont tu jouis...

— Je n'ai rien usurpé du tout. Seulement l'argent ne vient pas comme tu parais te l'imaginer.

— J'avoue que je sais infiniment mieux comme il s'en va. Mais prends garde ! tu vas me désillusionner sur ton compte. Si tu n'es plus cette admirable pompe à aspirer les écus que je me plaisais à voir en toi, quel prestige espères-tu garder à mes yeux ?

— Comment ! quel prestige ?... Ah ça ! tu as donc juré de...

— Et puis, continua Émery, il me vient un doute. Dis-moi : t'es-tu bien rendu compte des devoirs de la paternité ? C'est plus lourd que tu ne penses. Ainsi, tu es persuadé que c'est à moi de régler mes dépenses sur tes ressources.

— Mais pardieu !

— Ne serait-ce pas, au contraire, à toi de régler tes revenus, tes gains sur mes dépenses ?

— Tu m'ennuies, fit Suchapt. Je suis bien bon de vouloir raisonner avec toi.

XVIII

Roquin entra en ce moment. Suchapt le fit juge des incartades de son fils, et l'honnête employé, après quelques secondes de réflexion, trouva qu'en effet elles étaient excessives.

— Hum! fit Émery en se levant, voilà qui est grave. Du moment que M. Roquin est de cet avis, il faut s'incliner. Je réfléchirai à tout cela.

— Oui, on peut y compter, fit Suchapt. Ah! mon pauvre Émery, quel méchant gamin tu fais.

— Tu trouves? Sois tranquille, va! cela n'enlève rien à ma sensibilité naturelle; et si je ne suis pas encore pleinement convaincu de la justesse de tes observations, je suis du moins profondément touché de la façon on ne peut plus délicate dont tu me les as présentées.

— Allons, tant mieux, fit Suchapt; c'est toujours cela de gagné.

— Oui! tu t'es joliment formé depuis quelque temps, sais-tu?... Aujourd'hui tu as été d'un goût parfait; tu as su éviter ce ton de prédicateur courroucé dans lequel les pères tombent si souvent; simple et naturel sans trivialité, ce qui est le comble de l'art... Pas de menaces surtout; combien je te sais gré de ne pas avoir évoqué le spectre de la vache

enragée ! d'avoir mis de côté ces affreuses expressions : *portion congrue, strict nécessaire, couper les vivres !...*

— Eh ! mais, ne t'y fie pas, dit Suchapt en riant, cela pourrait bien venir.

— Oh ! je t'en prie, laisse-moi espérer que non ; je suis si heureux de te voir au-dessus de ces niaiseries.

— Cependant, quand les bonnes raisons, les meilleurs conseils restent sans effet, il faut bien trancher dans le vif. Ce sont des remèdes héroïques, j'en conviens...

— Non ! c'est inepte, voilà tout. Ainsi, moi, par exemple, peux-tu, en me fermant ta bourse, m'enlever le crédit dont je jouis par ce fait seul que j'ai l'honneur d'être ton fils ? Non. J'emprunterai à vingt, trente, cinquante pour cent. Et qui en pâtira ?... Toi, plus tard, quand tu auras cédé à une pression ou à un attendrissement quelconque. Donc, en payant comptant ce que tu appelles mes folies, tu places ton argent à vingt, trente, cinquante pour cent, ce qui est déjà le fait d'une remarquable administration.

— Un moyen de faire fortune... merci de me l'avoir indiqué. Mais, mon bon ami, tu ne songes pas à une chose, c'est que le crédit d'un fils de famille disgracié n'est pas éternel ; il s'épuise même assez vite... et alors...

— Alors... quoi ?

— Que faire ?... il faut se résigner...

— Bah !... est-ce que Laurent Dalissier s'est résigné, lui ?

Suchapt et Roquin tressaillirent.

— Comment ! fit Suchapt, tu vas me citer ce misérable... ou plutôt ce malheureux dont la tête s'est égarée.

— Egarée ? Pas du tout. Il a au contraire agi...

— Tu vas finir ! s'écria Suchapt sévèrement ; en voilà assez. J'ai à parler d'affaires avec M. Roquin ; aie la bonté de nous laisser.

— Ah ! très-bien, fit Émery ; je te demande pardon. Mais, tu sais ? n'oublie pas ma petite échéance d'après-demain.

— Oh ! tu peux être tranquille... ton billet sera protesté.

— Vrai ?

— Et tous les autres de même. Je t'apprendrai à être facétieux.

— Eh bien, à la bonne heure ! Voilà du courage, ou je ne m'y connais pas. Tu me désarmes, parole d'honneur !

— Tu vas continuer ?

— Tu peux être sans crainte : je respecte les braves et les aime. A revoir, papa !

Il sortit, en ricanant, par la petite porte qui communiquait avec l'appartement.

Suchapt le suivit un instant du regard, puis haussa vivement les épaules.

— Quelle tête fêlée ! dit-il ; impossible d'en tirer une idée raisonnable.

— Le cœur est bon, fit Roquin.

— Est-ce qu'on peut savoir!

Émery était déjà dans le petit salon, auprès d'Émilienne, à laquelle il faisait supporter le reste de cette humeur facétieuse dont il n'avait pu déverser qu'une partie sur son père.

Depuis la veille, Émilienne n'avait pas cessé de songer à cette sinistre affaire de la rue Cardinet.

Elle était seule, machinalement occupée à ajouter quelques points à une tapisserie que madame Suchapt destinait depuis plus d'un an à l'*Œuvre du rachat des petits Nubiens*, quand Émery entra.

— Bravo! petite sœur, fit Émery, si tu t'en mêles, nous verrons sans doute la fin de cette respectable tapisserie.

Mais, remarquant cet air triste et rêveur qui ne lui était pas habituel :

— Ah ça! qu'est-ce que tu as? On dirait que tu as envie de pleurer.

— Moi? non.

— Si. Tiens, je parie que c'est l'affaire de Laurent Dalissier qui t'affecte comme cela?

— Il n'y aurait rien là d'extraordinaire.

— D'autant mieux que tu avais la faiblesse de t'intéresser à lui, pauvre sœur!

— Certainement, je m'intéresse à lui, depuis hier, au moins, et je ne m'en cache pas. Est-ce que tu n'es pas ému, toi aussi, de ce crime horrible? Qui donc ne

serait pas touché du sort de cette malheureuse femme, du désespoir de son fils?

— Comment! du désespoir... Ah! très-joli!

— Que veux-tu dire?

— Ayez pitié, messieurs les jurés, fit Émery avec un accent de supplication ironique, d'un pauvre orphelin qui a eu le malheur de se priver volontairement de sa mère.

Émilienne tressaillit et devint toute pâle; puis jetant sur son frère un regard de sévère reproche :

— Émery!... quelle est cette odieuse plaisanterie? M. Dalissier est ton ami...

— Certainement, fit Émery, et j'en suis très-heureux ; car il est bon d'avoir des amis partout, même à la Conciergerie, et jusque sur la place de la Roquette, où tes amours, ma chère enfant, auront le cou coupé dans deux ou trois mois, je t'en préviens... Tu feras bien désormais de placer plus solidement tes affections.

Émilienne s'était levée vivement. Si habituée qu'elle fût aux taquineries de son frère, celle-ci était trop forte pour ne pas cacher quelque terrible vérité.

— Voyons! qu'est-ce qu'il y a? dit-elle en s'efforçant de paraître calme; parles-tu sérieusement?

— Très-sérieusement, dit-il. Tu ne me parais pas, chère sœur, très au fait de ce petit drame intime. Voici l'explication. Ce cher Dalissier avait besoin pour ses affaires d'une dizaine de mille francs, que sa mère, — il y a vraiment des parents bien terribles!

— s'obstinait à lui refuser. Alors que fait mon illustre ami ! — car il est illustre maintenant ! — Il escalade, nuitamment, — circonstance aggravante ! — le domicile maternel, il court au magot ; — la maman veut défendre ses écus ; il l'écarte... à coups de couteau... la servante accourt : même formalité ; puis il se sauve. Mais il a laissé des traces de son passage ! Que veux-tu ? on n'est pas parfait. La police l'empoigne, et voilà mon ami, — le nôtre ! — plongé au fond des cachots.

— C'est impossible ! dit-elle.

— Ah ! ah ! voilà bien les femmes.

— Ou, si c'est vrai, ajouta-t-elle, il y a quelque chose d'aussi épouvantable que le crime, c'est la façon dont tu en parles.

Il resta un moment interdit; puis, reprenant son sourire aimable :

— La ! ne nous fâchons pas, chère sœur. Je te conte cela, moi, tout naïvement. Maintenant, tu doutes ? Il te faut des détails, des preuves. Sois tranquille, on va t'en fournir.

Il sonna. Un domestique parut.

— Jean, vous avez monté les journaux ?

— Je les ai remis à M. Roquin. Voici le *Moniteur des capitalistes*.

— Bon ! donnez toujours.

Il déplia le journal et le parcourut rapidement.

— Lui aussi il en parle, fit-il, et tout au long. Écoute ceci, Émilienne.

Il lut :

« AFFAIRE DE LA RUE CARDINET. — UN PARRICIDE. » — (*Un parricide*, tu vois!) — « Nous avons annoncé » dans notre numéro d'hier, que l'assassin de ma» dame Dalissier était sous la main de la justice, » mais une réserve bien naturelle et que chacun com » prendra... (Oh! certainement...) Aujourd'hui les » preuves recueillies par l'instruction sont tellement » précises... (Bon!...) *l'assassin est le fils de la vic*» *time.* » — Suit l'énumération des preuves...

— C'est inutile. Assez.

— Oh! mais attends! Voici qui te concerne.

— Comment!... qui me concerne.

— Pardieu! c'est clair... « Il paraît que les pre» miers désordres de Laurent Dalissier auraient été » causés par une passion fatale qu'il aurait conçue » (quel joli style!) pour une jeune fille de l'aristo» cratie financière. »

— Oh! c'est infâme! s'écria Émilienne.

— Comment! tu te plains, fit Émery en se dandinant; mais te voilà *posée*. Tu as une de ces célébrités...

— Ah! tais-toi... Tu n'as pas de cœur!

— Pas de cœur? fit Émery en se redressant et en fronçant le sourcil; veux-tu que j'aille demander raison à ce paltoquet de journaliste.

— Un esclandre... Y songes-tu?... O mon Dieu, est-ce assez de honte! s'écria Émilienne en se lais-

sant tomber sur une causeuse et en cachant son visage dans ses mains.

XIX

Madame Suchapt entra et demanda de quoi il s'agissait. Elle ignorait, elle aussi, l'accusation qui pesait sur Laurent Dalissier.

Quand Émery la lui eut apprise, elle se mit à suffoquer.

— Mon salon est perdu ! s'écria-t-elle en se laissant tomber sur la causeuse à côté d'Émilienne.

On fut obligé de lui faire respirer des sels. Mais ce qui contribua le plus à la ranimer, ce fut l'arrivée de son mari, vers lequel elle s'élança impétueusement et qu'elle accabla de reproches.

Suchapt se défendit le mieux qu'il put. « Il s'était trompé, il l'avouait, sur le compte de Laurent Dalissier, et il déplorait son erreur. Mais peut-être, au surplus, le mal n'était-il pas aussi grand qu'on voulait bien le croire. L'hôtel de la rue du Faubourg-Poissonnière n'était pas le seul où Laurent eût été accueilli. »

— Oui! fit madame Suchapt avec amertume, des maisons qui se réglaient sur la mienne, où l'on n'examinait pas, quand j'avais décidé... Quelle autorité puis-je avoir maintenant? Ah!...

Émery, ennuyé de ces soupirs et de ces disputes, s'esquiva en haussant les épaules. Suchapt n'aurait pas demandé mieux que de l'imiter; mais il lui fallut demeurer pour donner son avis sur le parti à prendre. Madame Suchapt voulait contremander sa soirée et partir pour la campagne; Suchapt ne voyait à cela aucun obstacle. Mais Émilienne s'y opposa vivement.

— Ce départ, dit-elle, aurait l'air d'une fuite; personne ne s'y tromperait; pourquoi afficher ainsi son déplaisir et son humiliation? N'est-il pas plus simple d'agir comme d'habitude et de feindre l'indifférence?

Madame Suchapt se rendit à ces raisons, et, passant subitement d'un extrême à l'autre, elle embrassa sa fille avec force en s'écriant :

— Ma fille, tu sauves l'honneur de ma maison!

Le soir, au lieu de trente personnes sur lesquelles on comptait, il en vint à peine douze ou quinze; c'était une véritable défection. Et encore tous les invités, sauf M. de Mhérac, qui comprenait la situation et s'efforçait de la sauver, avaient-ils un air gauche et contraint. Madame Suchapt n'en fit pas moins les honneurs de son salon avec son amabilité la plus exquise, bien qu'elle eût la rage dans le cœur. Émilienne était un peu pâle, mais jamais elle ne s'était montrée aussi rieuse et aussi enjouée. Chacun était préoccupé de l'aventure de Laurent Dalissier; cependant aucun mot n'en avait été dit, aucune allusion n'y avait été

faite, quand Émery entra. Il tenait à la main un papier plié qu'il remit à son père.

— Qu'est-ce que c'est? demanda Suchapt.

— Un billet doux du juge d'instruction qui t'invite à comparaître demain devant lui pour l'affaire Dalissier. J'en ai un pareil : nous irons ensemble, si tu veux.

Cela fut dit assez haut pour que chacun pût entendre. Il se fit dans tout le salon un silence glacial. Madame Suchapt devint livide. Mais M. de Mhérac se hâta de réparer la maladresse d'Émery.

— Ah! oui, messieurs, dit-il, ce pauvre M. Dalissier... quel malheur! car, Dieu merci, ce n'est pas un crime comme on l'avait cru d'abord. J'ai reçu, moi aussi, une assignation... Eh bien, je me suis renseigné, et ce que la justice attend de nous, c'est, paraît-il, non pas des témoignages contre un accusé, mais des renseignements sur l'état mental d'un malheureux frappé subitement de folie furieuse.

L'horrible était esquivé; une voie était ouverte à la compassion : chacun s'y précipita. On renchérit sur M. de Mhérac : chacun avait, en effet, remarqué que depuis quelque temps Laurent Dalissier avait un air égaré.

— Il avait si peu conscience de ses actes, dans cette nuit fatale, ajouta M. de Mhérac, que, rentrant chez moi, entre une heure et deux heures, c'est-à-dire après ce malheur arrivé, je l'ai aperçu qui se promenait tranquillement sur le boulevard désert... du moins il m'a semblé le reconnaître...

Émery n'eut garde de se contenter de ces complaisantes explications. Il soutint que Laurent Dalissier n'était pas fou : c'était un caractère énergique et vigoureusement accentué, qui tranchait sur le fond terne et plat de la société actuelle. On eut beaucoup de peine à le faire taire. Enfin, il alla s'asseoir dans un coin, d'un air ennuyé et maussade.

La soirée ne fit plus que languir et se termina promptement. Au moment où les derniers invités sortaient, Émery s'approcha de sa mère et lui dit :

— Tu as beau faire, va ! ton salon est flambé : ce n'est plus que l'antichambre du cabinet du juge d'instruction.

Madame Suchapt fut prise d'une attaque de nerfs et finit par s'évanouir.

Pendant que ces divers incidents se passaient dans la famille Suchapt, l'instruction criminelle se poursuivait contre Laurent Dalissier.

Suivant les ordres de M. Thurier, l'inspecteur de police, Moule, était retourné rue de Grammont, et, tout en causant avec le concierge, il s'était installé dans la loge de celui-ci, — bien décidé à ne pas quitter ce poste d'observation jusqu'à l'arrivée du commissaire et du juge.

Il tenait beaucoup à ce qu'on ne dérangeât rien dans l'appartement.

— Savez-vous, dit-il au concierge, que cette absence de M. Dalissier devient inquiétante ?

— Bah ! les jeunes gens !.. ça s'égare, mais ça se retrouve toujours.

— N'importe, nous ne ferions peut-être pas mal d'envoyer le domestique aux informations.

— François ! mais il n'est pas là, il est sorti, dit le concierge.

— Ah !... il abandonne ainsi l'appartement de son maître ?

— Sans doute... quel inconvénient ?

— Au fait, c'est vrai, dit Moule.

Il importait de savoir exactement à quelle heure Laurent était rentré dans la nuit du 9 au 10.

— En y réfléchissant, dit Moule, je crois que vous avez raison de ne pas vous alarmer. Il arrive assez fréquemment à M. Dalissier de passer la nuit hors de chez lui. Ainsi, avant-hier déjà...

— Avant-hier ?... je vous demande pardon.

— Ah ! je croyais qu'il n'était pas rentré.

— Si ! j'en suis sûr.

— Cependant un domestique de M. de Burgy m'a dit que son maître et M. Dalissier avaient passé l'avant-dernière nuit ensemble chez une personne qui donne à jouer.

— Ce domestique s'est trompé. Il ne faut pourtant pas en mettre sur le compte des gens plus qu'il n'y en a...

— Ce qui est certain, en tout cas, c'est que M. de Burgy n'était pas rentré à trois heures du matin.

— Eh bien ! M. Dalissier est rentré plus tôt. Je

m'en souviens bien. François, qui s'ennuyait, était descendu et me tenait compagnie. Nous faisions une partie de dominos, je lui dis : — « Voilà qu'il est tard ; il ne faut plus compter sur M. Dalissier. Quelle heure est-il donc? — Deux heures moins cinq, me répondit-il en regardant la pendule. » En ce moment M. Dalissier a sonné.

— Ah !... c'est possible, fit Moule. Au reste, tout cela est assez indifférent.

Cette déclaration était précise et, selon toute vraisemblance, exacte. On parla d'autre chose, notamment des personnes que recevait M. Dalissier : c'étaient des amis, des jeunes gens très-convenables qui venaient, de temps à autre, le voir, et avec lesquels il sortait le plus souvent.

— Et ses maîtresses dont vous ne parlez pas? fit Moule en riant.

— Je vous l'ai dit, je n'en ai jamais vu qu'une, mademoiselle Pulchérie, et Dieu sait comme il la reçoit depuis quelque temps! Pauvre fille, elle est encore venue tout à l'heure.

— Ah ! elle est venue.

— Oui, il n'y a pas une heure.

— Elle a dû, comme d'habitude, être bien contrariée de ne pas le trouver.

— Mais non, pas trop. Elle s'y attendait probablement, car elle avait préparé un petit mot qu'elle a laissé.

— Ah ! oui... des reproches, des supplications, je

parie. Ce n'est pas cela qui lui ramènera le cœur de son amant.

Moule se réjouit intérieurement de cette découverte. Il se rappelait l'attitude singulière de Pulchérie dans la chambre de Mariette, son émotion, sa sortie furtive, et il se dit que le petit mot dont parlait le concierge pourrait bien contenir une grosse révélation : il était impatient de le lire.

Tout en continuant une conversation banale avec le concierge, il réfléchissait : — « Si le crime avait été commis, non pas avant minuit, mais après, et si Laurent, comme il le prétendait, était resté jusqu'à une heure du matin dans un café de la rue Caumartin, il avait eu bien peu de temps, cinquante-cinq minutes à peine, pour retourner rue Cardinet commettre le crime et être revenu chez lui, rue de Grammont, à l'heure indiquée par le concierge. Cependant c'était possible, à la rigueur, surtout si Laurent avait pris une voiture. »

Moule, avec beaucoup d'adresse et de détours, amena la conversation sur ce point. Mais le concierge dit très-positivement qu'il n'avait entendu aucun roulement de voiture, et qu'il croyait que Laurent était rentré à pied.

« Il est possible, pensa Moule, qu'il ait quitté sa voiture sur le boulevard. C'est un rusé compère. Une enquête parmi les cochers de place éclaircira ce détail. »

François, le domestique, rentra. Il avait un air singulier et quelque peu ahuri.

— Qu'avez-vous donc, François? demanda le concierge.

— Ah! par exemple, voilà une affaire! fit-il.

— Quelle affaire?

— Figurez-vous que j'étais allé, en flânant, du côté de Batignolles. Je me disais que monsieur était sans doute décavé, qu'il s'était rendu chez sa mère pour lui demander de l'argent, et que j'allais probablement le rencontrer. Au coin de la rue Guyot et de la rue Cardinet, je vois un groupe où l'on cause avec animation; je m'approche en curieux, j'écoute... et qu'est-ce que j'apprends? Madame Dalissier a été assassinée.

Moule intervint.

— Oui, dit-il, ce n'est que trop vrai. Et je viens ici pour annoncer à son fils cette affreuse nouvelle. Si je ne vous en ai rien dit à tous deux, c'était de peur que vous ne la lui apprissiez trop brusquement; il faut des ménagements...

— Ah! bien oui, des ménagements, interrompit François, il s'agit bien de cela! Vous ne savez pas qui on accuse de ce crime?... M. Dalissier.

— Son fils! s'écrièrent ensemble le concierge et Moule avec indignation.

— Mon Dieu, oui, dit François, et il est arrêté. Par conséquent, ajouta-t-il en s'adressant à Moule, il est inutile que vous l'attendiez davantage.

— Voilà, dit le concierge, une chose à laquelle je n'aurais jamais cru. Mais non! c'est une erreur.

M. Dalissier est tout ce qu'on voudra, un étourdi, un dissipateur, un joueur, mais il n'est pas un assassin ! j'en répondrais.

— Moi aussi, dit François.

Moule fut de cet avis.

— Je ne connais pas M. Dalissier, dit-il ; mais jamais on ne me persuadera, à moins de preuves positives, indiscutables, qu'un fils ait assassiné sa mère... Bien probablement la justice se trompe.

— Parbleu ! fit le domestique.

— Attendez donc ! s'écria Moule comme saisi d'une inspiration subite, non-seulement il est probable que la justice se trompe, mais c'est même certain. Quand même M. Dalissier serait capable d'une pareille atrocité, il est matériellement impossible qu'il l'ait commise.

— Comment demandèrent en même temps le concierge et François.

— Voici. Quand l'assassinat a-t-il eu lieu ? demanda-t-il à François.

— L'avant-dernière nuit.

— A quelle heure ?

— Je ne sais pas.

— Eh bien ! dit Moule, il paraît que ce serait entre trois ou quatre heures du matin. Or, ajouta-t-il en se tournant vers le concierge, ne venez-vous pas de me dire que M. Dalissier était rentré à trois heures moins cinq ?

— Non pas ! je vous ai dit deux heures moins cinq...

— Ah! je croyais avoir entendu...

— Du tout! c'est deux heures. Je m'en souviens bien.

— Et moi aussi, dit François. J'étais ici et j'ai regardé la pendule.

— Alors, c'est encore mieux, dit Moule. Voilà un alibi parfaitement établi. Dites cela au juge d'instruction, quand il vous interrogera, et M. Dalissier sera mis immédiatement en liberté.

Décidément il n'y avait pas à douter de ces deux hommes : ils étaient sûrs de ce qu'ils disaient et leur sincérité était manifeste...

François voulut monter à l'appartement; Moule l'arrêta.

— Ne montez pas, dit-il.

— Pourquoi donc?

— On serait tenté de croire que vous êtes allé faire disparaître des objets compromettants.

— Ah! par exemple...

— J'en suis convaincu. Vous aggraveriez la situation de M. Dalissier, et peut-être vous feriez-vous du tort à vous-même. Il est toujours dangereux de se fourrer entre un accusé et la justice. Restez ici, croyez-moi.

— Vous avez peut-être raison, dit François en s'asseyant dans un coin de la loge.

XX

Peu de temps après, le juge d'instruction arriva avec son greffier. Moule alla au-devant de lui, et se mit à l'entretenir à voix basse de ce qu'il venait de voir et d'entendre. François le regardait avec des yeux étonnés.

— Tiens ! c'est un policier, dit-il tout bas au concierge.

— Eh bien ! qu'est-ce que ça nous fait ? dit celui-ci : nous n'avons rien à craindre.

Le juge d'instruction les interrogea et ils reproduisirent exactement les déclarations qu'ils venaient de faire à Moule.

Puis M. Thurier se fit remettre par le concierge les papiers à l'adresse de Laurent. Il y en avait deux : — le protêt signifié, la veille, à la requête de Samuel Richard ; — le billet laissé dans la matinée par Pulchérie.

Moule était impatient de connaître le contenu de ce billet. Le juge d'instruction, après l'avoir parcouru, le lui communiqua ; il renfermait ces quelques mots, sans signature : « *Il faut absolument que je vous parle. Soyez chez vous seul, ce soir, de cinq à six heures.* »

Moule et le juge d'instruction échangèrent un rapide regard.

En ce moment, une seconde voiture s'arrêta à la porte : elle amenait Laurent et le commissaire.

Celui-ci entra seul. Lui aussi il trouva singulier le billet de Pulchérie : — Pourquoi ce rendez-vous ? Quelle nécessité de voir Laurent et de lui parler ? Qu'avait-elle de si pressé à lui dire ? Était-elle donc sa complice ou sa confidente ?

— Ce qui est beaucoup plus probable, dit Moule, c'est qu'elle a surpris le secret du crime : — elle en a découvert quelque preuve flagrante, qu'elle peut à son gré produire ou faire disparaître ; — cette preuve, elle l'apportait à son amant, soit pour lui en faire le sacrifice, soit pour le ramener à elle par la menace.

Il conclut à ce que Pulchérie fût interrogée aussitôt.

— Rien de plus facile, dit le commissaire, nous n'avons qu'à l'attendre ici. Il est près de cinq heures, elle va venir.

— Pardon, dit Moule, elle ne viendra pas.

— Pourquoi ?

— Parce que, au moment où ce billet a été écrit, elle ignorait les soupçons qui pesaient sur Laurent.

— Et maintenant elle les connaît.

— Elle connaît même son arrestation. C'est forcé, puisqu'elle habite rue Cardinet.

— C'est juste. Il faut y aller sans retard.

— Et ce ne sera pas assez de l'interroger.

— Vous croyez, demanda le juge, qu'une perquisition chez elle amènerait quelque découverte ?

— J'en suis persuadé, dit Moule.

Il rappela la singulière attitude de Pulchérie dans la maison de la rue Cardinet : — d'abord, à l'arrivée de Laurent, cette compassion tendre et profonde; puis, pendant qu'on était au jardin, cette émotion subite, cette défaillance inexplicable près du lit de Mariette; — enfin, lorsque Laurent était rentré, ce mouvement d'effroi et cette retraite précipitée.

Il insista sur la nécessité d'interroger Pulchérie; un instant après, il sortait dans ce but avec le commissaire de police, et se dirigeait vers la rue Cardinet.

Après leur départ, M. Thurier, resté seul avec son greffier, se fit ouvrir l'appartement de Laurent, tandis que celui-ci stationnait dans la rue sous la garde de deux agents.

Cet appartement était au troisième, sur la cour. Il se composait de quatre petites pièces et d'une antichambre. L'ameublement, modeste et peu recherché, indiquait chez le propriétaire une grande indifférence du *chez soi*, et des habitudes de vie extérieure. Le désordre qui régnait un peu partout semblait uniquement dû à l'incurie du maître et à la paresse du domestique. Celui-ci, du reste, affirma que personne, depuis la veille, n'avait pénétré dans l'appartement.

Après un rapide coup d'œil jeté dans les différentes pièces, M. Thurier demanda à François où étaient les vêtements que portait Laurent dans la soirée du 9.

— Les voici, dit François en montrant dans la

chambre à coucher des hardes jetées au hasard sur un fauteuil.

Il était impossible que Laurent eût commis ce double assassinat sans que ses habits en eussent gardé trace. M. Thurier s'approcha : il y avait sur le fauteuil un pantalon et un gilet de même étoffe, couleur claire avec raies brunes, et un paletot de drap noir. Il prit ces vêtements l'un après l'autre et les examina avec la plus grande attention et à plusieurs reprises... Rien! pas une tache de sang... Comment s'expliquer?... On avait, sans doute, pratiqué quelque lavage que l'expertise ferait reconnaître.

— Vous n'avez pas touché à ces vêtements? demanda le juge à François.

— Non, monsieur. J'aurais dû les battre et les ranger, mais je n'y ai plus songé.

— Depuis quand sont-ils sur ce fauteuil?

— Depuis hier soir, à quatre heures. C'est monsieur qui les a jetés là en s'habillant.

— Comment! il les portait hier matin?...

— Oui, il est sorti avec.

— Et vous êtes certain qu'il n'en avait pas d'autres quand il est rentré, à deux heures du matin, dans la nuit du 9 au 10?

— J'en suis parfaitement sûr, je vous l'ai dit.

M. Thurier fronça le sourcil. Si ce domestique ne mentait pas, la supposition d'un lavage était inadmissible. Alors, qu'imaginer? Laurent avait-il pris d'au-

tres vêtements pour retourner rue Cardinet? Où et comment l'aurait-il pu faire?

— Dans cette même nuit d'avant-hier, demanda M. Thurier, vous ne vous souvenez pas que votre maître soit rentré un instant, puis ressorti, de onze heures à une heure, par exemple?

— Non, monsieur, j'étais chez le concierge et je m'en serais bien aperçu.

— C'est étrange! pensa M. Thurier. Enfin, tout cela finira par s'éclaircir.

Maintenant quelle chaussure portait Laurent dans la nuit du crime? Cinq ou six paires de bottines, toutes à peu près pareilles, furent trouvées dans un cabinet de toilette et présentées au domestique. Celui-ci les examina, réfléchit, hésita, et finit par déclarer qu'il ne se rappelait pas.

— Est-il possible, demanda le juge, que votre maître ait mis hier soir, au moment de partir pour Ablon, les bottines qu'il portait la veille et la nuit précédente?

— Oui, c'est possible, car je les avais nettoyées le matin; mais je ne puis rien affirmer.

M. Thurier commença les perquisitions. Elles n'amenèrent d'abord aucune découverte importante. Il trouva seulement, dans la cheminée du petit salon, à côté de l'invitation de M. de Burgy, une lettre froissée de Pulchérie. Cette lettre était pleine de reproches et se terminait par des supplications. Le juge remarqua ce passage... « Tu dis que ta mère connaît nos relations

» et te force à les rompre. Si c'était vrai, comme je la » détesterais ! Mais non, ta mère ne sait rien. Tu lui » donnes bien d'autres sujets de chagrin, et tu n'as » pas besoin d'elle pour te détacher de moi. »

D'autres lettres, notes et papiers furent également saisis dans un petit bureau. Il y avait, dans le nombre, plusieurs réclamations de créanciers, les unes aigres-douces, les autres menaçantes.

Enfin, dans le tiroir d'une commode-toilette, M. Thurier trouva un bouton de manchette absolument pareil à celui qu'on avait ramassé dans le jardin : les deux formaient la paire.

— Et ce bouton de manchette, demanda le juge d'instruction au domestique, appartient aussi à votre maître ?

— Oui, monsieur.

— Pourquoi est-il dépareillé ? Où est l'autre ?

— Je ne sais pas. Il est égaré.

— Ah ! il est égaré... Vous vous en êtes déjà aperçu ?

— C'est monsieur qui s'en est aperçu et qui m'en a fait l'observation.

— Quand cela ? Hier matin ?

— Non, monsieur, il y a cinq ou six jours...

— Comment ! cinq ou six jours... c'est impossible.

— Je vous demande pardon, monsieur.

— Je vous répète que c'est impossible : avant-hier ce bouton n'était pas égaré ; votre maître le portait à sa manche.

— Comment cela se fait-il ? Il faut donc qu'il l'ait retrouvé sans m'en rien dire.

M. Thurier parut vivement contrarié. Il réfléchit un instant ; puis, jetant sur François un regard sévère :

— Écoutez, lui dit-il, votre témoignage sur ce point est important. Tâchez de rappeler vos souvenirs, et dites-nous la vérité. Toute fausse allégation de votre part serait rigoureusement punie.

Le domestique, un peu troublé par cette menace, persista néanmoins dans sa déclaration : — « Ce n'était certainement pas la veille que Laurent s'était aperçu de la disparition de ce bouton, mais cinq ou six jours auparavant, à la fin de la semaine précédente. Un matin, en s'habillant, il en avait fait la remarque à son domestique. Celui-ci, étonné, n'avait su que répondre. Il avait cherché dans les tiroirs, sur les meubles, à terre et n'avait rien trouvé. Laurent, du reste, n'avait pas insisté, cet objet étant de faible valeur. Depuis, il n'avait plus été question de cette perte, et François ne s'en était plus inquiété. Il ne pouvait craindre qu'on suspectât sa probité, car s'il avait voulu commettre un vol, il ne se serait pas contenté d'un seul bouton, il aurait dérobé la paire. »

Tout cela fut dit d'un ton de certitude et de sincérité qui impressionna le juge. M. Thurier se promena quelques instants, tout rêveur, dans le salon. Fallait-il ajouter foi à ce témoignage ? Et, dans ce cas, devait-on voir dans la perte de ce bouton de man-

chette une circonstance fortuite ou bien une préméditation? un hasard, une coïncidence, un calcul s'expliquait difficilement. Une foule de suppositions vinrent à l'esprit du juge, sans qu'il se décidât pour aucune d'elles.

Tout à coup, il se souvint que Laurent était depuis quelque temps à la porte de la maison sous la garde de deux agents. C'était le cas, dans cette incertitude, de l'interroger. Il donna aux agents l'ordre de l'amener, après avoir consigné le domestique dans la chambre à coucher.

Une minute après, Laurent entrait dans le salon.

XXI

Un grand changement, dont M. Thurier s'aperçut aussitôt, s'était opéré dans la physionomie du prévenu. Il n'était plus consterné par la douleur, la crainte, l'humiliation; il avait un air de confiance et d'espoir, et on eût dit que la terrible accusation sous laquelle il s'était affaissé tout à l'heure, avait cessé de peser sur lui. Cette transformation s'était produite en un instant pendant le trajet de la Conciergerie à la rue de Grammont.

D'abord, il avait continué de garder son attitude morne et silencieuse; mais au moment où la voiture

traversait la place du Palais-Royal, il avait tressailli comme sous le coup d'une révélation lumineuse et triomphante.

— En effet! s'était-il écrié en se levant à demi, cette accusation est absurde!... Comment n'ai-je pas songé à cela?

L'un des agents placés à ses côtés l'avait invité à se rasseoir.

— Cette preuve tombe d'elle-même, avait continué Laurent; elle est en ma faveur.

— C'est possible, mais calmez-vous...

— Où est le juge d'instruction? Il faut que je le voie, que je lui parle...

— Ah ça, tenez-vous tranquille, et silence!

Il s'était résigné tant bien que mal.

Arrivé rue de Grammont, il avait compris qu'une perquisition allait se faire chez lui, que le juge d'instruction était là, et il avait insisté pour descendre. On l'avait contenu non sans peine. Enfin, l'ordre était venu de l'introduire dans la maison, et il était pour ainsi dire accouru.

— Ah! enfin, vous voilà, monsieur, s'écria-t-il en entrant; je puis vous donner l'explication...

— Veuillez attendre que je vous interroge, dit froidement M. Thurier.

Laurent se tut; mais, quoique refroidi par cet accueil, il garda néanmoins son air confiant et assuré.

M. Thurier, tout en continuant à marcher dans le

salon, l'observait de côté : — « Que signifiait ce changement? Quelle explication décisive, subitement entrevue, venait-on lui apporter? Cette expansion était-elle vraie ou feinte?... » Tout en s'adressant ces questions, il songeait à la déposition du domestique et la rapprochait mentalement de la nouvelle attitude prise par Laurent. Enfin il se tourna vers celui-ci :

— Eh bien, demanda-t-il, qu'avez-vous à me dire?

Laurent s'excusa de sa vivacité : « Dans l'affreuse situation où il se trouvait, il était impatient de produire des justifications à mesure qu'elles se présentaient à son esprit. »

— Ah! vous avez des justifications? fit M. Thurier.

— Oui, monsieur. Du moins il en est une que vous ne refuserez pas d'admettre, et qui détruit complétement une de ces prétendues preuves qu'on invoque contre moi.

— Voyons cela.

— Il s'agit de ce bouton de manchette trouvé dans le jardin.

— Ah très-bien! nous y voilà! fit M. Thurier avec un sourire ironique.

Et comme Laurent s'était arrêté et hésitait :

— Continuez, dit-il.

— Mon Dieu, monsieur, dit Laurent, je comprends que les explications qui vous sont fournies par un accusé vous soient suspectes; cependant il en est devant lesquelles la prévention la plus obstinée doit

céder, et celle-ci est du nombre. Ainsi vous prétendez que j'aurais perdu ce bouton de manchette avant-hier, en traversant le jardin. Eh bien, monsieur, c'est impossible, car je ne le portais pas, je m'en souviens et j'en suis d'autant plus sûr...

— Que vous l'aviez égaré quelques jours auparavant, interrompit M. Thurier; n'est-ce pas cela que vous voulez dire?

— Oui, monsieur, et je ne vous apporte pas une vague allégation : mon domestique connaît ce fait et pourra en témoigner.

— C'est en effet ce qu'il vient de déposer.

— Eh bien, à moins que vous ne doutiez de sa véracité...

— J'en doutais tout à l'heure, maintenant je suis tout disposé à y croire.

— Alors, vous voyez à quoi se réduit cette prétendue preuve.

— Oh! permettez, vous avez tort de la traiter si dédaigneusement : elle a bien encore quelque force.

— Comment! du moment que ce bouton était égaré depuis plusieurs jours...

— Et qui prouve que vous ne l'aviez pas retrouvé depuis, sans en rien dire?

— Oh! monsieur, quelle supposition!

— Est-elle donc si invraisemblable? Ce n'est pas moi du reste qui la fais; elle est venue tout à l'heure et très-spontanément à l'esprit de votre domestique.

— Alors, fit Laurent stupéfait, il n'y aurait plus de défense possible !... Non, monsieur, je vous jure que cela n'est pas vrai.

— Comment expliquez-vous que ce bouton ait été retrouvé ce matin dans une partie du jardin où, avez-vous dit, vous n'aviez pas pénétré depuis longtemps ?

— Hélas ! monsieur, je ne me l'explique pas. Il m'était facile, vous l'avouerez, de déclarer au commissaire que je m'étais promené tout récemment dans cette allée : nul n'aurait pu me contredire, et cette preuve tombait d'elle-même. Mais il y a plus de deux mois que je n'ai mis le pied en cet endroit. Comment ce bouton s'y est-il retrouvé ? Je vous le répète, je ne le comprends pas.

Cette explication était donnée avec tant de franchise que M. Thurier réfléchit un instant.

— Ce matin, reprit-il, quand vous avez fait cette déclaration au commissaire, vous ne saviez pas encore les soupçons qui pesaient sur vous ; depuis, vous l'avez regrettée sans doute, et maintenant vous la rappelez comme une preuve de votre bonne foi. C'est, du reste, le seul parti que vous en puissiez tirer.

Laurent voulut protester.

— Quoi qu'il en soit, continua le juge, vous ne pouvez pas expliquer comment ce bouton a été retrouvé en cet endroit. L'accusation l'expliquera de deux façons : ou ce bouton n'avait jamais été égaré ou bien, après l'avoir égaré, vous l'aviez re-

trouvé, sans en rien dire, et, dans tous les cas, vous le portiez dans la nuit du 9 au 10 juillet.

— Non, monsieur, s'écria Laurent, je vous jure que cela n'est pas.

— Autre chose, dit M. Thurier : pourquoi cette justification ne vous est-elle pas venue à l'esprit quand nous étions sur le théâtre du crime ? Comment se fait-il que vous ayez attendu jusqu'à cette heure pour la produire ?

— Eh ! ne comprenez-vous pas qu'au moment où cette accusation venait de m'atteindre je ne m'appartenais plus, j'étais incapable de réflexion ?

— En général, fit le juge, vous me paraissez assez maître de vous-même.

— Ah ! monsieur, dit Laurent, comment l'état où vous me voyez depuis ce matin ne vous inspire-t-il pas quelque pitié !

Sans s'arrêter à cette observation, M. Thurier reprit :

— Vous pouviez espérer que cette déclaration ainsi produite après coup et rapprochée du témoignage de votre domestique ferait une plus forte impression ?

— Monsieur, dit Laurent en relevant la tête, je suis incapable d'un pareil calcul.

— En effet, continua M. Thurier, détruire une preuve à laquelle l'accusation s'est quelque temps attachée, est un sûr moyen de jeter un doute indirect sur les autres. Malheureusement pour vous, votre explication ne détruit rien.

— En vérité, s'écria Laurent, je ne vous comprends plus. Si j'ai commis ce crime, comme vous le supposez, et avec préméditation, pouvais-je prévoir à l'avance que je perdrais dans le jardin un de ces boutons de manchette ?

— Non, dit M. Thurier en s'approchant de Laurent et en le regardant en face, vous ne pouviez pas prévoir cela ; mais, vous pouviez supposer qu'en dépit de toutes les précautions vous laisseriez une trace quelconque de votre passage, qu'elle serait relevée et qu'elle vous trahirait. C'est précisément ce qui est arrivé ; je ne parle pas de Mariette qui vous a reconnu (ceci sera examiné plus tard)... mais de ces empreintes de pas sous la fenêtre : vous avez frissonné à cette constatation... Ne dites pas non !... Les expliquer ou les nier ? Impossible. Alors qu'imaginer ? Jeter sous les yeux de la police, un indice accablant en apparence, et qui disparaîtra bientôt... Ce subterfuge a le double avantage de faire diversion d'abord, puis de faire douter de la solidité des autres preuves... car pourquoi ne s'évanouiraient-elles pas à leur tour ? C'est ce que vous avez fait.

Laurent écoutait le juge dans un abattement mêlé d'effroi, qui contrastait avec son attitude de tout à l'heure.

— Oh ! monsieur, s'écria-t-il, que supposez-vous ?... Quoi ! j'aurais imaginé cette ruse !... j'aurais eu assez de sang-froid pour l'exécuter !... Ah ! non, fussé-je coupable, je n'aurais pas eu cette habileté.

— Alors vous préférez la première explication? Vous savez qu'elle ne vous est pas plus favorable que celle-ci.

— Non, monsieur, je m'en tiens à ce que j'ai dit. Avant-hier, je ne portais pas ce bouton de manchette, par la raison toute simple qu'il était égaré.

— Et vous n'expliquez pas comment il a pu se retrouver?

— Cela m'est impossible.

— Soit, dit M. Thurier avec un sourire de dédain. Achevons cette perquisition.

XXII

Laurent suivit machinalement le juge d'instruction. Il était indifférent, en apparence, à ce qui se passait devant lui, et répondait à peine aux questions qui lui étaient faites.

Lorsque M. Thurier lui montra ses vêtements déposés sur le fauteuil et lui dit, pour l'éprouver, qu'on y remarquait des taches mal effacées et les traces d'un récent lavage, il tressaillit légèrement; puis, avec un accent d'ennui et de découragement :

— Ah! tenez, dit-il, rien ne saurait plus me surprendre. Dites-moi que ces habits sont couverts de sang, et j'oserai à peine objecter que c'est impossible.

M. Thurier vit là une nouvelle attitude et haussa les épaules.

Il se disposait à se retirer lorsqu'un des agents qui l'avaient accompagné l'attira à part et lui parla à voix basse. Ils entrèrent vivement tous deux dans un petit cabinet de travail contigu au salon. Là, l'agent de police se dirigea vers une causeuse, et, glissant sa main dans le pli formé entre le siége et le dossier, il en retira un étui en métal ciselé qu'il présenta au juge.

— Mais c'est une gaîne de poignard, dit M. Thurier.

— Sans doute.

— Et vous l'avez trouvée sur cette causeuse?

— Dissimulée dans le pli où vous m'avez vu mettre la main pour la reprendre.

— N'y avait-il pas autre chose?

— Non, monsieur; je m'en suis assuré.

M. Thurier vérifia lui-même et ne trouva rien. Il revint dans le salon, où Laurent avait à peine paru remarquer son absence, et, s'avançant vers lui :

— Voyons! lui dit-il d'un ton brusque, vous persistez à ne pas avouer?

— Sans doute, je persiste.

— Malgré les preuves qui vous accablent?

— Quelles preuves? Je viens de vous montrer que l'une d'elles est sans valeur. Quant aux autres...

— Tenez! et celle-ci? fit M. Thurier en jetant sur la table l'objet qu'il venait de rapporter.

— Celle-ci? répéta Laurent avec stupeur.

— Oui, cette gaîne de poignard, qu'en dites-vous? Elle vous appartient?

— Oui, monsieur, je crois la reconnaître, balbutia Laurent, qui comprit qu'une nouvelle preuve s'élevait contre lui.

— Et où est le poignard? demanda M. Thurier.

— Il devait être là, dans cette gaîne.

— Non, il n'y était pas.

— Ou tout près, sur un meuble.

— Pas davantage...

— C'est extraordinaire.

On parcourut les différentes pièces, on chercha de nouveau, mais sans succès. On interrogea le domestique, qui déclara ne pas s'être aperçu de la disparition de ce poignard, et ne pas savoir ce qu'il était devenu.

— C'est incompréhensible! fit Laurent.

— Oh! que non! dit M. Thurier; quand ces sortes d'armes ont servi, on les dissimule volontiers, on les enfouit quelque part, on se garde bien de les laisser en évidence.

— Ainsi, dit Laurent, vous supposez que cette arme aurait servi!...

— Je ne suppose rien, dit le juge; nous verrons tout à l'heure. Où vous êtes-vous procuré ce poignard?

— Rue Vivienne, je crois. Oui, je m'en souviens, un jour je le remarquai à une devanture et le caprice me vint de l'acheter.

— Combien y a-t-il de cela?

— Plus de deux ans.

— Le nom du marchand?

— Je ne le connais pas. La boutique est à gauche, en montant, près du boulevard.

— Bien, dit M. Thurier après avoir fait prendre note de ces indications. Maintenant vous allez sans doute, comme vous l'avez fait tout à l'heure à propos de votre bouton de manchette, prétendre que ce poignard était égaré, perdu depuis longtemps?

— Monsieur, dit Laurent en reprenant quelque fermeté, je ne puis rien affirmer à cet égard. Ce poignard devrait être ici. Pourquoi ne retrouve-t-on que sa gaîne? Est-il égaré ou volé? je n'en sais rien. Mais, qu'il ait jamais été entre mes mains l'instrument d'un crime, non, monsieur, mille fois non. Je le nie!

— Attendez! Mon Dieu! ne vous hâtez pas tant. Il y a une vérification préalable, et cette vérification vous allez m'aider à la faire, si vous voulez bien.

M. Thurier se fit remettre par le greffier et déposa sur la table les différentes pièces que lui avait confiées le docteur Cerisier.

— Voici, dit-il, la reproduction photographique des blessures constatées sur le corps de madame Dalissier. Qu'en dites-vous? Ne vous semble-t-il pas que le poignard sur lequel cette gaîne a été modelée devait faire des blessures semblables à celles-ci?

Laurent ne répondit rien. Après avoir jeté un regard sur ces épreuves, il avait détourné la tête en frissonnant.

M. Thurier feignit de voir dans ce mouvement un signe de dénégation.

— Je comprends, dit-il; ce ne sont là que des diminutifs, et vous voudriez les dimensions exactes. Les voici, fidèlement relevées. Rien de plus simple que de les appliquer.

Il prit la note que le docteur Cerisier avait dictée dans son cabinet, et lut :

« Longueur de la lame, seize centimètres et un millimètre... »

— Tenez! dit-il à Laurent, voici un mètre, mesurez vous-même sur cette gaîne... Vous ne voulez pas?

— Si! donnez! s'écria brusquement Laurent; je veux savoir jusqu'où cette fatalité me poursuivra!

Et, tremblant d'anxiété, il prit le mètre et l'appliqua sur la gaîne.

— Mais c'est parfaitement cela! dit M. Thurier; qu'en dites-vous?

— O mon Dieu! fit Laurent avec un soupir douloureux.

« Largeur près du manche, dix-neuf millimètres, » continua M. Thurier... — Eh bien! qu'est-ce qui vous prend donc?

Laurent avait essayé de faire cette seconde vérification; mais il n'en eut pas la force. Il avait repoussé brusquement les objets qui étaient sur la table.

M. Thurier les prit et fit lui-même les autres expériences, en répétant froidement;

— C'est bien cela. Vous voyez?

Mais Laurent, absorbé et en proie à une sourde agitation, ne voyait ni n'entendait.

— Au reste, ajouta M. Thurier, il y a une expérience qui résumera toutes celles-ci, et les confirmera, selon toute probabilité. Voici un morceau de bois taillé en forme de lame d'après les dimensions ci-dessus ; il doit par conséquent remplir exactement la cavité de cette gaîne.

Ces paroles réveillèrent l'attention de Laurent. Il vit le juge faire l'expérience indiquée : la lame tout entière pénétra dans la gaîne, et s'y inséra sans laisser au long des parois le moindre interstice.

— Eh bien ! qu'en pensez-vous ? demanda M. Thurier.

Laurent fut un instant sans répondre.

— Non ! dit-il enfin d'une voix sombre, rien ne saurait plus m'étonner. Qu'est devenu ce stylet ? Je n'en sais rien ; mais vous me le présenteriez tout couvert de sang, vous me démontreriez que je m'en suis servi, vous m'amèneriez des témoins déclarant qu'ils m'ont vu commettre ce crime... qu'aurais-je à dire ?... tout est possible, maintenant.

— Ainsi, dit M. Thurier, en présence de cette nouvelle preuve, vous croyez encore pouvoir nier ?

— Sans doute, je nie ! Quand même d'autres charges, plus inconcevables et plus terribles, se révéleraient encore, je ne pourrais que répéter que je suis innocent !

Le juge haussa les épaules avec impatience.

— Oui, continua Laurent, je comprends que vous n'ajoutiez pas foi à mes protestations.

— En effet, dit M. Thurier, c'est assez compréhensible.

— Pourtant, ne vous demandez-vous pas, vous aussi, comment tous ces indices ont pu s'accumuler de la sorte? Comment il en naît à chaque pas? Oh! c'est à en devenir fou! Quel est donc le génie malfaisant qui s'acharne à ma perte?

— Celui, sans doute, qui vous a poussé à commettre le crime.

— Non, monsieur, non, je ne l'ai pas commis! s'écria Laurent. Et tenez! il me semble que toutes ces circonstances qui m'accusent s'affaiblissent et se détruisent par leur multiplicité même. Veuillez y réfléchir : j'aurais donc pris à tâche de me compromettre, de laisser partout des preuves contre moi?

— Hé! fit M. Thurier, c'est le cas de tous les coupables. Quel est l'assassin qui, lorsqu'une preuve est relevée contre lui, ne s'empresse de s'écrier : « Je serais donc inepte! Si j'avais commis ce crime, je n'aurais pas laissé ces indices, ou je les aurais fait disparaître! C'est une fatalité! ou plutôt cela prouve en ma faveur! »

— Cependant, dit Laurent, vous conviendrez qu'il y a ici des circonstances si étranges!... Pour ne parler que de cette dernière constatation, me serais-je servi d'un stylet que je possédais depuis longtemps, que

mon domestique et tous ceux qui ont pénétré ici ont pu voir traîner sur les meubles ?

— Pourquoi non ? c'était peut-être moins maladroit que d'acheter, deux ou trois jours avant le crime, une autre arme ; le marchand serait venu la reconnaître.

— Dans ce cas, je n'aurais pas laissé cette gaîne ici, je l'aurais fait disparaître en même temps que le poignard.

— On ne songe pas à tout !... Tenez ! puisque vous êtes dans cette voie, il ne faut pas vous arrêter ; ayez le courage d'ajouter ceci : « Est-ce que j'aurais été assez simple pour pénétrer dans ce jardin avec mes bottines, au risque de les érafler contre le mur et d'en laisser les empreintes sur le terrain ?... Est-ce que je ne me serais pas préalablement débarrassé de ces boutons de manchette qui, dans une escalade, peuvent si facilement se détacher et se perdre ?... Et, puisqu'on prétend que la servante m'a reconnu, est-ce que je ne me serais pas déguisé, masqué ? Est-ce que je n'aurais pas quitté ces vêtements sous lesquels on m'avait vu deux ou trois heures auparavant ?... » Il n'y a pas de preuve, vous comprenez, qui puisse tenir contre un pareil raisonnement.

Laurent avait courbé la tête sous cette réplique.

— Vous n'avez pas de meilleures objections à faire ? lui demanda M. Thurier.

— Je vous ai dit ce que je pensais.

— Oui, je sais, des coïncidences fatales... un génie

malfaisant qui aurait tout disposé pour vous perdre... C'est bien ! dit froidement M. Thurier.

Sur son ordre, deux agents emmenèrent Laurent.

Après son départ, le juge d'instruction adressa quelques questions nouvelles au domestique, et lui fit répéter les points essentiels de sa déposition.

Tout en procédant à ce supplément d'interrogatoire, l'idée lui vint que ce domestique avait eu tout aussi bien que Laurent l'instrument du crime à sa disposition : pourquoi ne s'en serait-il pas servi? Qui l'empêchait de mettre les vêtements et les chaussures de son maître?... M. Thurier allait hasarder quelques conjectures sur ces données, mais il s'arrêta aussitôt. Il suffisait en effet de regarder François : avec sa grande taille et ses longs pieds, il était évidemment impossible qu'il mît les vêtements et la chaussure de Laurent. D'ailleurs, il était établi et hors de doute qu'il avait passé la soirée du 9 dans la loge du concierge.

XXIII

Tandis que cette scène se passait rue de Grammont, Moule et le commissaire de police étaient arrivés à Batignolles, et ils procédaient, en vertu d'un mandat du juge d'instruction, à une perquisition chez les époux Pelaudat, dans la chambre de Pulchérie.

Celle-ci, on se le rappelle, sous le coup de la terrible découverte qu'elle venait de faire près du lit de Mariette, était parvenue à quitter le théâtre du crime et à s'éloigner sans être remarquée. Elle rentra dans son magasin où madame Pelaudat fut frappée de sa pâleur et de son trouble.

— Qu'avez-vous donc? lui demanda-t-elle.

— Rien, dit Pulchérie, la fatigue... et puis la vue de ces blessures... c'est affreux!

Elle dut donner des détails et répondre à quelques questions.

— A-t-on découvert l'assassin? lui fut-il demandé, a-t-on quelques soupçons?..

— Non, je ne crois pas, dit Pulchérie.

Madame Pelaudat l'engagea à aller prendre un peu de repos. Elle ne se le fit pas répéter. Elle monta au quatrième étage, entra dans la mansarde qui lui servait de chambre, et s'y enferma sous clef. Libre enfin et loin de tout regard, elle osa envisager cette affreuse révélation. Ainsi, celui qu'elle avait aimé, qu'elle aimait peut-être encore, était un assassin, un parricide!... Elle se laissa tomber avec accablement sur une chaise. Tout à coup elle se leva.

— Non! s'écria-t-elle, c'est impossible.

Et, toute tremblante, elle glissa sa main dans le pli de sa robe, et elle en retira le stylet teint de sang qu'elle posa sur le marbre de sa commode. Elle l'examina un instant. Aucun doute n'était permis; c'était bien l'arme qu'elle avait vue chez Laurent, qu'elle

avait tenue dans ses mains; elle la reconnaissait à une foule d'indices, à la forme de la garde, aux ciselures de la poignée. Elle détourna la tête, et revint s'asseoir, en proie aux plus sombres réflexions : « Comment avait-il pu tomber si bas? quel accès de démence furieuse l'avait tout à coup précipité dans le crime? »

Par une sorte de pudeur, elle s'efforçait de ne voir là qu'un acte d'égarement et de folie. Mais tout lui criait, en dépit d'elle-même, que ce crime était prémédité, qu'il avait été exécuté de sang-froid. Et la cause, elle la connaissait : c'était la plus vulgaire et la plus méprisable de toutes : l'argent!

Elle vit Laurent, pressé par ses créanciers, humilié devant ses amis, menacé dans cette vie de plaisir et de dissipation dont il s'était fait un besoin, et, à la suite d'inutiles démarches auprès de sa mère, pris tout à coup de l'horrible tentation, et y cédant. Il n'y avait rien de plus, il fallait bien qu'elle se l'avouât.

Qui donc l'avait poussé sur cette pente? Ah! du moins elle pouvait se rendre cette justice qu'elle n'y avait pas contribué ; souvent même elle s'était rendue importune en cherchant à le retenir. Mais des entraînements étaient survenus : la passion du jeu, l'exemple de ses amis, et puis... d'autres maîtresses...

A cette idée, Pulchérie frissonna ; une poignante jalousie, dont elle se serait crue délivrée, venait de la ressaisir et de lui serrer le cœur. Était-ce donc vrai? Pouvait-elle l'aimer encore?... Elle se leva, agitée

et tremblante, et alla s'accouder sur le rebord de la fenêtre.

La vue, interceptée en face par la saillie du toit, s'étendait à gauche dans la direction de la rue des Couronnes, et plongeait, à peu de distance, dans une partie du jardin de madame Dalissier. Pulchérie jeta un regard distrait de ce côté; bientôt elle sourit tristement : c'était dans ce coin de jardin qu'un jour, penchée à cette même fenêtre, elle avait aperçu Laurent pour la première fois.

Il y avait de cela trois ans... déjà ! et pourtant ce souvenir était aussi vivant que s'il eût daté de la veille. Elle se rappelait cette première émotion : comme elle avait spontanément admiré, aimé ce jeune homme!

Pauvre fille, orpheline de bonne heure, élevée par une vieille tante qui s'était débarrassée d'elle en la plaçant dans un magasin, à dix-huit ans elle avait cédé au besoin d'aimer, et elle avait jeté son cœur à cet inconnu. Plusieurs jours de suite, elle était revenue à la même place : elle avait revu Laurent, et s'était éprise davantage. C'était une douce chimère, un rêve, une folie...

Un matin qu'elle était descendue au magasin plus tôt que d'habitude, elle l'avait vu passer dans la rue; de même les jours suivants. Alors elle avait fait en sorte d'être remarquée de lui. Ils avaient échangé un regard. Ils avaient compris qu'ils s'aimaient. Ils se l'étaient dit. Quelle joie, quel enivrement à l'idée que son amour était partagé !

Comme ils pouvaient à peine se voir, échanger quelques mots, ils avaient imaginé des prétextes, et ils avaient quitté, elle son magasin, lui la maison de sa mère. Libres enfin, ils s'étaient aimés avec passion, avec ivresse... Oh! oui, il l'avait bien aimée!...

Cette passion n'avait pas tardé à s'affaiblir en lui. Elle avait douté quelque temps; il avait fallu se rendre à l'évidence. Elle avait d'abord souffert sans se plaindre, avait hasardé de timides observations, et enfin quelques reproches. Alors étaient venues des disputes incessantes entrecoupées de misérables réconciliations. Que n'avait-elle pas tenté pour le ramener à elle!... jusqu'à feindre de l'indifférence, de la coquetterie, des caprices. Loin de s'en alarmer, il en paraissait heureux!

Enfin ils s'étaient séparés, et elle était revenue dans sa mansarde, pour ressaisir une ombre de son rêve évanoui. Depuis, malgré ses belles résolutions, elle était retournée chez lui et elle l'avait revu; mais quel glacial accueil, quelle impatience et quel ennui!

A ces pénibles souvenirs, des larmes brûlantes s'échappèrent de ses yeux. Elle quitta lentement la fenêtre et rentra dans la chambre. La vue du stylet la ramena au sentiment de la réalité.

— Et c'est pour lui que j'ai souffert ainsi, murmura-t-elle. Ah! Dieu merci, je suis guérie de cet amour.

Elle s'absorba quelques instants dans une sombre rêverie.

« Oui, pensait-elle, il est là, lui, l'assassin de sa mère !... Qui le soupçonnerait ?... On le plaint, on compatit à cette douleur qu'il affecte et que j'ai crue sincère... Et pourtant, je n'aurais qu'à montrer cette arme, qu'un mot à dire, pour le perdre et l'envoyer à l'échafaud ! Oui, j'ai son sort entre les mains. Et que penserait-il s'il apprenait cela tout à coup ? Comme il tremblerait ! il serait humble, suppliant à son tour !...

Cette idée s'empara d'elle et lui apparut comme une vengeance : elle le verrait à ses pieds, comme autrefois ! Et qui sait ? peut-être allait-il l'implorer de cette voix douce et caressante qui lui avait autrefois parlé d'amour !

Il était sans doute rentré chez lui : elle résolut de l'aller trouver.

Elle prit le stylet, l'enveloppa dans un foulard qu'elle cacha sous ses vêtements, et descendit. Moule et le commissaire, déjà convaincus qu'ils avaient le coupable sous la main, venaient d'emmener Laurent au Palais de Justice, sous prétexte de lui faire déposer une plainte au parquet. Pulchérie ignorait cette circonstance. Elle sortit et courut rue de Grammont, s'étonna que Laurent ne fût pas encore de retour, et, après avoir laissé le billet par lequel elle lui donnait rendez-vous pour le soir, revint rue Cardinet.

Pendant ce temps, Laurent avait subi un premier interrogatoire, et avait été ramené par le juge d'instruction sur le théâtre du crime. Pulchérie remonta dans sa mansarde, et, appuyée sur la fenêtre, se mit à

réfléchir à la démarche qu'elle venait de faire et qu'elle renouvellerait dans la soirée.

Tout à coup elle tressaillit; elle avait aperçu, dans le jardin de madame Dalissier, Laurent entouré d'agents de police; il semblait consterné. Puis elle vit les agents se rapprocher, s'emparer de lui, malgré sa résistance. Que se passait-il? Laurent était-il soupçonné!...

Elle redescendit à la hâte. Dans la foule déjà circulait le bruit que l'assassin était découvert : c'était, disait-on, le fils de la victime.

Laurent sortit de la maison, entraîné par les agents. Pulchérie vit la foule se porter contre lui, et, longtemps encore après que la voiture eut disparu, elle entendit les imprécations et les menaces. Elle comprit qu'il était perdu!

Rentrée dans son magasin, elle se dit que ces démonstrations étaient sans doute exagérées : on n'avait trouvé que de vagues indices, et probablement la justice ne pourrait rien contre Laurent sans cette terrible preuve qu'elle possédait et qu'elle n'était pas disposée à livrer.

Elle se rassura, et se demanda si le billet qu'elle avait laissé rue de Grammont n'allait pas compromettre davantage Laurent. La police allait s'en emparer et le lire. Sans doute ce billet ne disait rien; mais on se demanderait à quel propos ce rendez-vous, réclamé d'une façon brève et presque impérative. On s'étonnerait, on chercherait de quelle communication

urgente il pouvait être question. Si on reconnaissait l'écriture, on ne manquerait pas d'accourir chez elle, de l'interroger, de faire des perquisitions...

Toute la soirée, ces inquiétudes et ces hésitations l'agitèrent. Elle se demandait où elle pourrait sûrement cacher l'arme qu'elle portait sur elle, quand elle vit un fiacre s'arrêter à la porte, et deux hommes en descendre; elle reconnut Moule et le commissaire de police.

Elle s'élança vers l'escalier et remonta en courant dans sa chambre, dont elle referma la porte. Où cacher ce stylet?... dans ces meubles... sous ce lit? Impossible! on allait chercher partout; le garder sur elle?... mais si on la fouillait?...

Cependant des pas se faisaient entendre dans l'escalier.

Elle courut à la fenêtre et fit un mouvement pour jeter le stylet dans la rue... mais il serait ramassé, remis à la police, reconnu!

On frappait à la porte.

— Qui va là? demanda-t-elle pour gagner quelques secondes.

Et, en même temps, prise d'une inspiration subite, elle releva violemment, et au risque de se retourner les ongles, un coin de la feuille de zinc qui garnissait le bord inférieur de la fenêtre, et parvint à introduire le stylet sous cette feuille qu'elle rabaissa.

On frappait plus fort. Elle tâcha de reprendre contenance, et courut ouvrir.

XXIV

Moule et le commissaire entrèrent, conduits par Pelaudat qui, malgré la curiosité qu'il éprouvait dut se retirer et redescendre. Pulchérie avait surmonté son trouble ; ce qui lui en restait pouvait, sans invraisemblance, être mis sur le compte de l'étonnement.

Moule s'avança et prit la parole :

— Hier soir, dit-il à la jeune fille, à la nouvelle de l'assassinat de madame Dalissier, vous êtes accourue la première. Vous êtes entrée dans la maison en même temps que la police ; vous avez aidé à relever Mariette : vous vous êtes installée auprès d'elle et vous l'avez veillée toute la nuit. Faut-il vous savoir gré de cet empressement et de ces soins? Vous n'y comptez sans doute pas.

Pulchérie fit un geste de surprise.

— Vous avez, continua Moule, gravement manqué à la justice en ne révélant pas une circonstance découverte par vous et qui établit péremptoirement la culpabilité de Laurent Dalissier.

— Moi! fit-elle... j'ai découvert quelque chose?...

— Voyons? dit Moule sévèrement, ne prenez pas de ces airs étonnés qui ne tromperaient personne. Je vous répète que cette dissimulation est grave : elle vous compromet personnellement, sans aucun profit [illegible]cusé. Jugez-vous à propos d'y persister?

— Je ne sais pas de quoi vous voulez parler, dit-elle.

Moule fronça le sourcil. Il avait décidément affaire à une de ces résistances obstinées et tenaces dont il est si difficile de triompher. Il prit un siége à côté du commissaire, et, regardant Pulchérie en face :

— Depuis trois ans, dit-il d'un ton brusque, vous êtes la maîtresse de Laurent Dalissier.

— Monsieur...

— Est-ce vrai, oui ou non?

Pulchérie se redressa.

— Je n'ai pas à rendre compte de ma conduite, dit-elle.

— Pardon! répliqua Moule, vous devez répondre à toutes les questions qu'il plaira à la justice de vous adresser. Ne l'oubliez pas!... Je vous demande si c'est vrai?

Pulchérie baissa la tête et se tut.

— Ce qui est vrai aussi, continua Moule, c'est que madame Dalissier avait fini par apprendre ces relations entre vous et son fils, qu'elle en était irritée, et qu'elle pressait vivement son fils de les rompre. Vous saviez cela?

— Non, monsieur, je ne savais rien, dit Pulchérie. Et maintenant encore, je doute que jamais madame Dalissier ait eu connaissance de ces relations et qu'elle ait tâché d'en détourner son fils.

— Comment alors expliquez-vous la haine que vous lui portiez?

— Moi... j'avais de la haine...

— Contre madame Dalissier, oui. Et cela se conçoit : vous redoutiez son influence, son autorité... Ce dissentiment qui existe entre la mère et le fils, et dont vous êtes la première, sinon l'unique cause, il est de votre intérêt qu'il ne s'affaiblisse pas. Vous l'entretenez avec soin. Grâce à vous, il s'accroît et s'envenime au point qu'un crime épouvantable est commis.

— Comment ! vous supposez que j'aurais excité, poussé un fils...

— A assassiner sa mère... pourquoi pas ?

— Mais, monsieur, c'est horrible ! c'est faux ! s'écria-t-elle avec un accent sur la sincérité duquel il n'y avait pas à se méprendre.

Moule savait bien que c'était faux ; mais il fallait, à tout prix, effrayer Pulchérie pour lui arracher son secret.

Elle se défendit énergiquement. A peine daigna-t-il relever ses objections.

— Vous nous parlez, fit-il, d'abandon spontané, de querelles violentes, de rupture définitive avec votre amant ; il n'y a rien de vrai dans tout cela.

— Rien de vrai ! Oh si ! malheureusement, dit-elle avec un sourire navré.

— Non ! c'était simulé, concerté entre vous. Et ce qui le prouve, c'est que vous n'avez pas cessé, depuis, de retourner rue de Grammont.

— Eh ! s'écria-t-elle. ne comprenez-vous pas ce

qui m'y ramenait, malgré les dédains et les humiliations?

— Oh! les dédains, les humiliations... vous ne paraissez pas d'humeur à les subir. Non! Il y avait là des hésitations, une répugnance qu'il fallait vaincre; malheureusement vous y êtes parvenue.

— Je ne comprends pas.

— Au contraire, vous me comprenez très-bien. Autre chose, continua Moule : brouillée ou non avec votre amant, pourquoi quittez-vous votre appartement?

— Je n'avais aucune ressource.

— Mais pourquoi revenir précisément ici, dans cette maison?

— J'y étais connue; madame Pelaudat m'avait témoigné autrefois de l'intérêt... Et puis, ajouta-t-elle, il y a des souvenirs dont on ne se sépare pas volontiers.

— Il y a aussi, dit Moule sévèrement, des complicités et des participations devant lesquelles la passion ne recule pas.

— Comment! des complicités...

— Cette maison est à deux pas du théâtre du crime.

— Et alors, s'écria-t-elle, vous supposez que j'y serais revenue dans une intention...

Elle continua de protester. Moule l'écouta sans interrompre et en gardant son air impassible. Quand elle eut fini :

— Arrivons, dit-il, aux faits qui ont suivi l'exécu-

tion. Tous ces jours derniers on a remarqué en vous une agitation extraordinaire.

— Mais non ! Pourquoi aurais-je été agitée ?...

— Enfin, hier, dans la journée, vous ne pouviez plus dissimuler votre trouble ; et le soir, avant même que le soupçon d'un crime se soit répandu, vous quittez votre magasin, vous accourez comme quelqu'un de prévenu ; vous devancez la police. Il vous tarde de pénétrer dans la maison...

— Eh ! monsieur, la curiosité, à défaut de tout autre sentiment, suffirait pour expliquer ma conduite.

— Non, la simple curiosité n'a pas cette ardeur. Il est évident que vous connaissez déjà le drame qui s'est accompli ; la seule pensée qui vous préoccupe, c'est de rechercher les indices que l'assassin a pu laisser et de les faire disparaître... Pendant que les perquisitions se font dans la maison et dans le jardin, vous restez auprès de Mariette. ... Tout à coup vous poussez un cri, et vous vous affaissez. Pourquoi ?

— Mon Dieu ! monsieur, cela n'est pas étonnant, dit Pulchérie : l'effort que je venais de faire pour soulever Mariette, et puis, la fatigue, l'émotion...

— Assez ! interrompit Moule. Contez, si vous voulez, ces choses-là à d'autres, mais pas à moi. Il n'y a aucun motif apparent pour que vous vous affaissiez de la sorte. Laurent a une attitude ferme et parfaitement rassurante ; les preuves relevées contre

lui ne sont connues de personne; Mariette est à peu près dans le même état. Va-t-elle pouvoir parler? C'est douteux. En tout cas, rien n'indique qu'elle ait reconnu l'assassin. Pourquoi donc, je le répète, ce cri et cette défaillance? Il y a une cause, et cette cause, je veux la connaître! Quelle est-elle?

Il s'était levé brusquement; et, fixant sur Pulchérie un regard menaçant, il attendit sa réponse. Pulchérie garda un moment le silence; mais Moule ne voulait pas lui laisser le temps de réfléchir.

— Vous avez entendu ma question? dit-il; va-t-il vous falloir beaucoup de temps pour inventer une explication et déguiser la vérité!

Elle releva la tête et affronta le regard de l'agent de police.

— Je n'ai pas besoin d'inventer une explication, dit-elle; celle que je viens de vous donner suffit.

— La fatigue? l'émotion?

— Oui.

— Plaisantez-vous? L'émotion! Il y a dix heures que vous la supportez sans défaillir... La fatigue! qu'est-ce qu'une nuit passée au chevet d'un malade? Non, encore une fois non, il y a autre chose. Un incident subit est survenu, qui vous a épouvantée et mise hors de vous-même.

— Quel incident?

— C'est précisément ce que je vous demande. Voulez-vous parler enfin?

— Je n'ai rien à dire.

Ces derniers mots furent prononcés avec un accent de résolution calme et froide.

Moule haussa les épaules et fit quelques pas dans la chambre. Évidemment il avait manqué son but. Cette accusation de complicité, brusquement jetée à la face de Pulchérie, avait produit l'impression de surprise et d'effroi qu'il en attendait; mais le soin de la repousser ne pouvait venir qu'en second ordre dans l'esprit de la jeune fille : toutes ses préoccupations étaient pour Laurent.

En voyant Moule scruter avec minutie ses moindres actes, et les commenter avec cette injuste prévention, Pulchérie avait moins songé à se défendre qu'à se demander si Laurent n'était pas victime lui-même d'interprétations aussi excessives. Elle en était presque arrivée ainsi à douter de sa culpabilité, malgré la preuve accablante qu'elle avait entre les mains. Aussi, cette preuve, était-elle plus décidée que jamais à ne la pas livrer.

Moule sentit qu'il se heurtait à un obstacle invincible. Mais il était trop tard pour reculer : il fallait, au moins pour un moment, persister dans cette attitude menaçante. Il s'arrêta tout à coup devant Pulchérie et s'écria :

— Vous voulez donc vous obstiner à nier l'évidence?

— Enfin, que voulez-vous que j'aie découvert? répondit-elle.

— Quoi? Eh! je viens de vous le dire : un de ces

mille indices que toute la prudence des assassins ne saurait les empêcher de laisser sur leurs traces, une de ces niaiseries qui envoient un homme au bagne ou à l'échafaud...

Tout à coup il s'interrompit et se frappa le front. Il venait de se rappeler ce bruit sec entendu par lui au moment où on déposait Mariette sur son lit. Il comprenait enfin la vérité !

— Tenez ! fit-il, voulez-vous que je vous dise, moi, ce que vous avez découvert? Un poignard taché de sang, l'arme qui a servi à commettre le crime ! Direz-vous que ce n'est pas vrai?

Pulchérie n'avait pu réprimer un tressaillement; elle se remit aussitôt.

— Non, dit-elle, vous vous trompez.

— Je ne me trompe pas! s'écria Moule. Votre trouble vous dément. Voyons ! où est-il, ce poignard? Vous l'avez soustrait, caché; il me le faut.

— Je ne l'ai pas.

— Vous mentez effrontément, s'écria Moule emporté par la colère. C'est insensé, comprenez donc ! cette arme que vous refusez de nous livrer, la moindre perquisition va nous la faire découvrir.

— Eh bien ! faites une perquisition, dit Pulchérie en s'efforçant de masquer son anxiété sous un air d'assurance.

Le commissaire se leva :

— C'est précisément à quoi nous allons procéder, dit il.

Ce n'était pas l'affaire de Moule. Il ne voulait recourir à une perquisition qu'après avoir épuisé tous les moyens d'obtenir un aveu de Pulchérie. Il se tourna vivement vers le commissaire et le retint.

— Non ! pas encore, monsieur le commissaire, je vous en prie, dit-il ; attendons un moment : car c'est vraiment pitié de voir cette malheureuse fille se perdre en s'obstinant dans ces dénégations impossibles.

Et, se tournant vers Pulchérie avec un faux air de douceur et d'indulgence :

— Voyons ! ma pauvre enfant, dit-il, tâchez de comprendre que vous vous exposez bien inutilement à un grave danger... Oui, je le conçois, vous voudriez sauver Laurent Dalissier ; mais c'est absolument impossible ; tant de preuves sont accumulées contre lui qu'il ne saurait échapper à une condamnation...

Cette transformation subite, cette feinte condescendance sous laquelle elle sentait un piége, irritèrent Pulchérie.

— Eh bien ! dit-elle, si vous avez contre lui plus de preuves qu'il ne vous en faut, pourquoi en cherchez-vous de nouvelles ?

— Parce que, répliqua Moule sans se déconcerter, dans une affaire de cette importance la justice ne doit pas laisser un seul point douteux ou inexploré. C'est uniquement pour satisfaire à ce devoir que nous vous interrogeons ; car l'aveu que vous refusez si

imprudemment de faire ne nous apprendrait rien de nouveau, vous le voyez bien vous-même... Tenez ! voulez-vous que je vous dise, moi, ce qui s'est passé ce matin, et ce que vous avez fait dans le courant de la journée ?...

Et, avec cette merveilleuse intuition dont il était doué, il se mit à retracer la scène qui avait eu lieu dans la chambre de Mariette. Il avait écarté toute présomption de complicité : la justice, disait-il, n'était pas encore fixée sur ce point, et il lui répugnait, à lui personnellement, jusqu'à plus ample informé, de croire Pulchérie coupable ; il voulait bien, provisoirement, ne lui reprocher que de la dissimulation. Il fit cette peinture complète, vive, saisissante, au point que Pulchérie, dont il notait impitoyablement l'égarement et les terreurs, craignant de se trahir par le trouble de la voix, n'osait plus protester que par de vagues signes de dénégation.

— Voyons ! ne dites pas non... fit Moule du ton dont on gourmande un entêtement déraisonnable et puéril. Quoique Laurent Dalissier soit perdu et que vous ne puissiez rien faire pour lui, je comprends que vous ne vouliez pas ajouter une nouvelle preuve, si inutile et superflue qu'elle soit, à toutes celles qui l'accablent... Mais, ma pauvre enfant, il faudrait aussi songer à vous.

— A moi ?

— Sans doute. Vous vous trouvez tout aussi compromise que lui par vos réticences et par vos dénégations.

Pulchérie parut un instant ébranlée; elle se remit bientôt, et elle dit froidement :

— Je n'ai rien à changer à la déclaration que j'ai faite.

C'était décidément un parti pris. Il n'y avait plus à faire qu'une perquisition.

Pulchérie y assista avec un air de calme et d'indifférence, et sans que Moule, qui l'observait à la dérobée, pût rien saisir dans son regard qui lui révélât l'endroit où le poignard était caché. Elle eut même la force de dissimuler son anxiété quand Moule s'approcha de la fenêtre et en examina les abords. Enfin il revint dans la chambre.

Tous les meubles et tous les recoins de la mansarde étaient fouillés. Moule était maintenant convaincu que Pulchérie, surprise au milieu de ses hésitations, n'avait pas eu le temps de cacher le poignard et qu'elle le portait encore sur elle.

— Cela suffit, dit-il. Vous savez quelle prévention pèse sur vous. Veuillez nous suivre.

Ils sortirent tous trois. Moule referma la porte de la mansarde dont il emporta la clef. En descendant l'escalier, en traversant le magasin, puis la rue, il surveillait la jeune fille et aucun de ses mouvements ne lui échappait. Un fiacre les emmena à la préfecture.

Quand Pulchérie eut été fouillée et que Moule apprit qu'on n'avait rien trouvé sur elle, il fit un geste de désappointement et de colère.

— Où donc a-t-elle caché ce poignard? murmura-t-il.

Quant à Pulchérie, en apprenant qu'elle allait être écrouée et mise au secret, elle ne manifesta aucune émotion. On eût dit qu'elle était heureuse et fière de ce qu'elle allait souffrir pour Laurent.

— Un jour *il le saura !* pensait-elle.

XXV

M. Thurier était encore au Palais de Justice. Le commissaire de police et Moule lui rendirent compte de leurs opérations. Le juge d'instruction parut vivement contrarié de leur insuccès. C'était une mauvaise nouvelle ajoutée à une autre qu'il venait de recevoir. Le docteur Poumey l'avait, en effet, informé que Mariette était en proie à une fièvre violente accompagnée de délire, et qu'il craignait de la voir succomber dans la nuit ou le lendemain.

D'un autre côté, M. Thurier était mécontent du résultat de l'enquête et de la perquisition qu'il avait faites lui-même rue de Grammont. Ce résultat, il fallait bien qu'il se l'avouât, était, en somme, négatif. Sans doute ce n'était pas une découverte sans importance que cette gaîne de poignard dans l'appartement de Laurent; mais, outre qu'elle pouvait être discutée à un double point de vue, elle se trouvait compensée, et au delà : — 1° Par la certitude que les vêtements

de Laurent ne portaient aucune tache de sang et n'avaient subi, ni pu subir, aucun lavage ; — 2° Par la déclaration du domestique venant spontanément attester que le bouton de manchette retrouvé dans le jardin avait été perdu plusieurs jours avant le crime.

Ainsi, dans cette affaire où il semblait que l'accusation ne dût rencontrer aucun obstacle, les preuves s'effaçaient ou s'affaiblissaient l'une après l'autre.

Il n'en restait qu'une d'intacte : les empreintes de pas dans le jardin; mais qui pouvait répondre qu'elle ne recevrait pas à son tour quelque atteinte et ne disparaîtrait pas dans le cours du procès?

Un point sur lequel il était essentiel que l'instruction fût fixée sans retard, c'était celui de savoir si, dans la nuit du 9 au 10, Laurent était entré, ainsi qu'il le prétendait, dans un café de la rue Caumartin, et, dans le cas où cette allégation se trouverait vérifiée, combien de temps il y était resté, et surtout à quel moment précis il en était sorti.

Ici, on le comprend, les minutes avaient une importance capitale.

En effet, cette prétendue station au *Café de Lille*, de minuit à une heure du matin, scindait l'intervalle compris entre le moment (dix heures et demie environ) où Laurent avait quitté la rue Cardinet et celui (deux heures moins cinq minutes) où il était rentré chez lui; l'écart, des deux côtés, était à peu près pareil.

Or, il fallait, d'après l'accusation, que Laurent eût

pu commettre le crime, soit avant d'entrer au *Café de Lille*, soit après en être sorti.

Avant ?... Les conclusions du docteur Cerisier ne repoussaient pas absolument cette hypothèse, et, outre que le laps de temps était plus considérable (une heure et demie), on évitait l'objection du double trajet : — Laurent, après avoir quitté sa mère, n'aurait rôdé que quelques minutes dans les rues Cardinet et des Couronnes ; mais comment expliquer que, le crime commis, au lieu de se réfugier immédiatement chez lui, il se fût montré dans un lieu public, au risque de laisser voir son trouble et les taches de sang dont ses mains et ses habits pouvaient être couverts?

Après ?... On rentrait dans les probabilités du rapport et dans la vraisemblance ; mais la question de temps devenait embarrassante : était-il possible qu'en moins d'une heure Laurent fût retourné de la rue Caumartin à Batignolles, eût commis le crime et fût rentré chez lui rue de Grammont ?

Le juge d'instruction donna un ordre, et bientôt Laurent fut introduit dans son cabinet.

En le voyant entrer, M. Thurier fut frappé du changement qui s'était opéré en lui. Non-seulement son visage était plus pâle et ses traits plus fatigués que la veille, mais encore ce n'était plus cette physionomie mobile et animée, prête à exprimer tour à tour la douleur, le désespoir, la colère, l'indignation, l'abattement : sa figure était froide et impassible, sa démar-

che lente et circonspecte, son regard baissé, mais fixe et empreint d'une sombre énergie.

— Depuis hier, dit M. Thurier, vous avez sans doute réfléchi. Êtes-vous disposé à faire des aveux?

— Je ne puis, répondit Laurent d'une voix calme, que vous répéter que je suis innocent.

— Malgré les preuves qui vous accablent?

— Oui, malgré ces preuves.

— Très-bien! fit M. Thurier avec un sourire ironique. Parlons d'autre chose. Hier, dans votre interrogatoire, vous avez prétendu que dans cette nuit du 9 au 10, en passant rue Caumartin, vous êtes entré dans un café?

— Oui, monsieur.

— Quel café?

— *Café de Lille*... je crois.

— Vous avez ajouté que c'était la première fois que vous pénétriez dans cet établissement?

— En effet.

— Comment savez-vous qu'il s'appelle *Café de Lille*?

— Il y avait au-dessus de la porte un transparent éclairé sur lequel j'ai lu machinalement ces mots... Oui, c'est bien *Café de Lille*...

— Et de quel côté de la rue est-il situé? à droite ou à gauche, en se dirigeant, comme vous le faisiez, vers le boulevard?

— A droite, à peu près aux deux tiers de la rue.

M. Thurier, après avoir recommandé à son greffier

de prendre exactement note de ces déclarations, s'adressa de nouveau à Laurent :

— Vous avez dit qu'il était minuit? demanda-t-il.

— Environ ; peut-être minuit moins quelques minutes. Je suis resté à peu près une heure, et je suis ressorti.

— N'allons pas si vite, êtes-vous resté au rez-de-chaussée, ou bien êtes-vous monté au premier ? Quelle est la disposition de la salle?

— Je comprends, fit Laurent avec un imperceptible sourire.

Puis, rappelant l'un après l'autre ses souvenirs :

— Je suis resté au rez-de-chaussée. Je ne sais pas s'il y a un premier. La salle est assez grande. A droite, un comptoir. Deux rangs de tables, non, trois, il me semble. Le fond de la salle est plus élevé que l'entrée : il y a une marche au milieu. Je me suis assis au fond, devant une table, à gauche, seul. J'ai demandé de la bière. J'ai parcouru machinalement un journal que le garçon m'a apporté; mais quel était ce journal ? qu'ai-je lu? je ne m'en souviens pas ; ma pensée était ailleurs. Il y avait à ma gauche deux hommes qui parlaient bourse, agio. Les habitués du café partaient sans que je m'en aperçusse. Un garçon vint me dire qu'on fermait; je regardai autour de moi, j'étais seul. Je payai et je sortis. Quelle heure pouvait-il être ?... je n'y ai pas fait attention... une heure du matin, probablement. Du reste, vous pourrez vous renseigner

exactement sur ce point. Voilà tout ce dont je me souviens...

M. Thurier, après quelques questions auxquelles Laurent déclara ne pouvoir répondre, donna l'ordre de conduire immédiatement l'inculpé rue Caumartin. Lui-même, il se hâta de s'y rendre en compagnie de son greffier.

Il y avait bien, en effet, rue Caumartin, un *Café de Lille*, situé du côté de la rue et à l'endroit indiqués par Laurent. M. Thurier se reprocha presque d'en avoir douté un instant : en effet, il n'était guère admissible que le prévenu ne se fût pas au préalable renseigné, et se fût exposé, en invoquant un alibi, à citer un lieu et des circonstances de fantaisie. De même, on pouvait supposer que ses autres indications se trouveraient exactes. M. Thurier entra et se convainquit que la disposition intérieure de l'établissement était conforme au récit de Laurent.

Il n'était que neuf heures et demie. Le café était désert. Deux garçons achevaient de ranger.

Le maître de l'établissement, un sieur Eblin, fut mandé, et M. Thurier le prit à part :

— A quelle heure, d'ordinaire, fermez-vous votre établissement ?

— A minuit et demi ; j'ai une *tolérance* d'une demi heure.

— Cette *tolérance*, vous en abusez bien un peu ?

— Monsieur...

— Ne craignez rien. Je ne viens pas ici relever

une contravention. Il faut me dire la vérité tout entière. N'interprétez-vous pas cette *tolérance* de telle façon que c'est seulement à minuit et demi que vous commencez à fermer?

— En effet.

— L'opération traîne en longueur, se prolonge, et souvent, à une heure du matin, le dernier consommateur n'est pas encore sorti?

— Ce retard a pu arriver quelquefois, mais très-rarement.

— Jamais vous ne dépassez une heure du matin?

— Jamais; les agents ne le souffriraient pas.

— Bien. Maintenant, tâchez de rappeler vos souvenirs. Il y a trois jours, dans la nuit du 9 au 10, à quelle heure, exactement, avez-vous fermé? J'entends par là : à quelle heure le dernier consommateur est-il sorti de la salle?

— Dans la nuit du 9 au 10, je n'étais pas à Paris. Le 9, ma femme et moi nous étions à Soissons, au mariage de mon beau-frère. Nous ne sommes rentrés que le 10 au matin.

— Et pendant ce temps votre établissement est resté sans surveillance?

— Non, monsieur; une de nos parentes, madame Saurin, en qui nous avons toute confiance, est venue tenir le comptoir à la place de ma femme. Elle pourra vous renseigner, ainsi que les deux garçons.

Madame Saurin demeurait rue de Lancry; on l'en-

voya chercher. En attendant, M. Thurier interrogea l'un après l'autre les deux garçons de café.

XXVI

Voici le résumé de ces interrogatoires :

Pierre Darnesse, 19 ans, garçon de café. — Croit se rappeler qu'en effet, dans la nuit du 9 au 10, on a fermé plus tard que d'habitude : il était au moins une heure du matin quand le dernier consommateur est sorti.

D. — Ce dernier consommateur, l'avez-vous remarqué ?

R. — Non, monsieur.

D. — Vous ne pourriez pas dire si c'était un jeune homme ou un vieillard ?

R. — Non, il n'y avait pas un seul client dans mon service.

D. — Qu'entendez-vous par *votre service* ?

R. — C'est-à-dire que c'est moi qui *fais* ce côté-ci (le témoin désigne les tables qui sont à droite de la salle), l'autre garçon *fait* l'autre côté. Et il me semble bien... oui, c'est ce soir-là qu'il restait ici (il montre une table à gauche) un consommateur accoudé, la tête dans ses deux mains, le nez sur un journal... Alors, comme il était tard et que la police pouvait

nous pincer, je dis à mon camarade de renvoyer son client, ce qu'il a fait.

D. — Et ce client, vous ne l'avez pas non plus remarqué au moment où il sortait?

R. — Non, monsieur. J'avais probablement le dos tourné. Et puis, vous comprenez, s'il fallait faire attention à tous ceux qui entrent, qui sortent...

Ernest Prat, 24 ans, garçon de café. — Ce témoin a une attitude gauche et embarrassée. Il ne se rappelle absolument rien, — ni l'heure à laquelle on a fermé, — ni le client retardataire que l'autre garçon lui a désigné et qu'il aurait dû, lui du moins, remarquer. A toutes les questions qui lui sont adressées, le témoin se borne à répondre : « C'est bien possible... je ne dis pas... »

En ce moment, la voiture qui amenait Laurent, sous la garde de deux agents, s'arrêta à la porte du café. M. Thurier ordonna d'introduire le prévenu.

Laurent indiqua, sans hésitation, parmi les tables de la rangée de gauche, celle où il s'était assis, et qui était précisément celle qu'avait désignée Pierre Darnesse.

Les confrontations commencèrent. Ni les garçons, ni M. Eblin, ni sa jeune femme, qui venait d'entrer dans la salle, ne reconnurent le prévenu pour un *client*.

Quant aux deux garçons, ils ne pouvaient affirmer que Laurent fût le consommateur attardé de la soirée du 9. Dalissier fut interrogé à son tour, et le juge lui

demanda quel était celui des garçons qui l'avait invité à se retirer.

Laurent examina les deux jeunes gens avec attention, et, après avoir hésité un instant, il désigna le plus jeune, Darnesse.

Le juge prit la parole :

— Il y avait, dit-il, quelqu'un au comptoir, là-bas, presque en face... vous avez dû remarquer ?

— Oui, il y avait une dame...

— Jeune ou âgée ?

— Agée.

M. Thurier fit un mouvement de surprise.

Certes le piége était habilement tendu. La jeune femme du cafetier, madame Eblin, venait d'entrer; elle avait laissé voir quelle était la maîtresse de l'établissement : sa place était tout naturellement au comptoir. Et, en effet, elle y siégeait tous les jours. Dans la journée du 9 seulement, elle avait été remplacée par une autre personne.

Comment Laurent ne la désignait-il pas ? Etait-il donc vraiment entré dans ce café pendant la soirée du 9 comme il le soutenait, ou bien avait-il éventé le piége et pris le contre-pied de ce qu'on voulait lui faire déclarer ?...

— Vous dites : une personne âgée ? reprit M. Thurier en affectant un sourire ironique.

— Oui..., j'entends d'un certain âge : quarante ou cinquante ans.

— Peste ! ce que vous dites là n'est pas flatteur

pour madame, fit M. Thurier en montrant madame Eblin.

En même temps, d'un regard il imposait silence à tous les assistants. Laurent n'hésita pas.

— Ce n'est pas madame qui était au comptoir, dit-il, j'en suis parfaitement sûr.

Un mot échappé à madame Eblin lui apprit qu'en effet il ne se trompait pas.

Deux minutes après, madame Saurin entrait : elle avait à peu près l'âge indiqué par Laurent, et celui-ci déclara que cette dame *pouvait* bien être la personne qui était assise au comptoir.

Madame Saurin fut interrogée. Elle se souvenait bien, elle aussi, qu'un consommateur s'était attardé à la table en question ; mais il avait la tête baissée. Elle n'avait pas remarqué ni même pu distinguer ses traits ; un instant après, il était sorti sans qu'elle y eût fait attention, occupée qu'elle était aux comptes de la journée. En somme, elle ne reconnaissait pas Laurent.

Cependant, celui-ci semblait faire un violent effort pour évoquer ses souvenirs, pour signaler quelque circonstance qui eût pu frapper les gens de la maison.

Tout à coup, il porta vivement la main à son front.

— Ah ! enfin... s'écria-t-il ; oui, c'est cela, et il est impossible que l'un des garçons ait oublié...

— Qu'est-ce donc ? demanda M. Thurier.

— Voici. Quand on est venu m'avertir qu'on fer-

mait et au moment de sortir, j'ai tiré une pièce de dix francs, que j'ai posée là, sur la table. Le garçon, en prenant cette pièce pour la porter au comptoir, l'a laissée tomber et a été obligé de la chercher un certain temps.

Ceci concernait spécialement E. Prat.

— Vous rappelez-vous cette circonstance? demanda M. Thurier au jeune homme.

— Non... monsieur, dit celui-ci, après une légère hésitation.

Laurent baissa tristement la tête.

— Vous n'êtes pas heureux dans vos questions, lui fit observer le juge.

— Pourtant, monsieur, dit Laurent, vous devez comprendre que des détails aussi précis ne s'inventent pas.

— Tout s'invente, dit froidement M. Thurier.

Il restait à interroger les consommateurs qui s'étaient trouvés dans le voisinage de Laurent et qui avaient pu le remarquer. Laurent signalait deux personnes assises à sa droite et parlant bourse et agio.

— Ah ! oui, M. Mesgrignon et M. Decorce, fit le maître du café.

C'étaient, en effet, deux habitués, deux inséparables. Ils entrèrent au moment où M. Thurier allait ordonner leur comparution.

Decorce ne se rappelait absolument rien. Sans doute, il était assis, comme tous les soirs, avec son

ami Mesgrignon, à cette table : ils ne se mettaient jamais ailleurs; mais il n'avait pas fait attention à ses voisins, absorbé qu'il était par une théorie que lui soumettait son compagnon sur les fluctuations probables de la rente.

Mesgrignon fit une déposition à peu près semblable à celle de son ami.

M. Thurier se tourna vers Laurent :

— Vous appelez cela un alibi ? dit-il dédaigneusement.

Laurent releva vivement ces dernières paroles du juge.

— Sans doute, dit-il, c'est un alibi, et il me semble qu'il est suffisamment prouvé.

Et, fidèle à sa résolution de réagir contre toute défaillance et de lutter corps à corps avec l'accusation, il se mit à rappeler et à faire valoir tout ce qui, dans les dernières constatations et les derniers témoignages, pouvait être interprété en sa faveur.

M. Thurier l'écouta sans l'interrompre, et quand il eut fini, ordonna froidement de le reconduire à la Conciergerie.

XXVII

Sans doute cette station au *Café de Lille* n'était rien moins que prouvée; mais elle n'était pas non plus in-

vraisemblable, et il fallait prévoir le cas où, par la suite, l'inculpé parviendrait à la démontrer.

Or, en supposant que Laurent fût sorti du *Café de Lille* à une heure du matin, avait-il pu retourner à Batignolles et être de retour chez lui, rue de Grammont, à deux heures moins cinq minutes ? Ce parcours de plus de quatre kilomètres en quarante minutes (car il fallait déduire environ un quart d'heure pour l'accomplissement du crime) n'était-il pas excessif ?

Moule, qui était arrivé un instant après le départ de Laurent et devant qui M. Thurier posait cette question, prétendit qu'il n'y avait rien là que de parfaitement possible ; et il s'offrit lui-même, quoiqu'il n'eût plus la vigueur et la souplesse d'un jeune homme, à faire une expérience concluante.

Cette proposition fut acceptée.

Dix heures sonnaient en ce moment.

Moule partit du *Café de Lille*, sans courir, mais en pressant vivement le pas : il remonta un instant la rue Caumartin, prit les rues Saint-Nicolas, de l'Arcade, du Rocher, traversa le boulevard de Courcelles, suivit la rue de Paris et arriva enfin rue des Couronnes.

Le juge d'instruction et le commissaire de police le suivaient en voiture.

Combien avait-il fallu de temps à l'assassin pour commettre le crime ? Toute supposition à cet égard pouvait être considérée comme arbitraire ; il importait que l'épreuve à laquelle on se livrait fût la répé-

tition exacte et complète de ce qui avait dû se passer dans la nuit du 9 ou 10.

Moule franchit donc le mur à côté de la petite porte grillée, traversa le jardin, ouvrit les persiennes de la cuisine à l'aide d'une baguette recourbée qu'il glissa entre deux lames, escalada la maison, et se mit à parcourir l'appartement : les allées et venues probables de l'assassin, ses tâtonnements, ses hésitations, ses temps d'arrêt, tout fut observé avec une fidélité scrupuleuse.

Treize minutes et quelques secondes s'écoulèrent.

Enfin Moule ressortit, comme il était entré, par le jardin. Il revint par les rues précédemment suivies, puis gagna les boulevards et arriva rue de Grammont, 21.

— Quelle heure? demanda-t-il en se retournant vers le juge et le commissaire qui arrivaient en même temps que lui.

— Dix heures cinquante-trois, dit le commissaire, après avoir consulté sa montre.

Mais il avait pressé le pas d'une façon insolite, il était essoufflé, en nage. Or, le concierge et le domestique de Laurent déclaraient que celui-ci avait, en rentrant, son air habituel, qu'ils n'avaient remarqué en lui ni trouble ni fatigue.

— Il faut qu'il ait pris une voiture, au moins pour revenir, dit le juge d'instruction.

C'était également l'avis des deux hommes de police : déjà le commissaire avait provoqué à la

Préfecture une enquête parmi les cochers de place et de remise. Cette enquête, qui dura plusieurs jours, ne mit aucun document nouveau à la disposition de la justice.

L'instruction suivit son cours. Nous en indiquerons sommairement les principales phases. Pulchérie subit un interrogatoire sommaire, uniquement destiné à satisfaire aux prescriptions de la loi ; elle nia devant le juge d'instruction avec autant d'énergie que devant le commissaire ; et M. Thurier la renvoya dans sa cellule, en se réservant d'insister ultérieurement d'une façon décisive.

Le 12 au soir, on eut de meilleures nouvelles de Mariette : elle avait traversé heureusement la crise redoutée par le docteur Poumey, mais si elle inspirait de moins vives inquiétudes, il s'en fallait qu'elle fût hors de danger. Conformément à l'ordre donné par M. Thurier, un agent de police était continuellement en faction auprès d'elle, avec mission de recueillir toutes les paroles qui pourraient lui échapper dans son délire, et de faire prévenir soit le juge d'instruction, soit un des commissaires de police délégués, aussitôt qu'il y aurait quelque espoir de l'interroger utilement. C'était là la preuve décisive impatiemment attendue par M. Thurier : Mariette avait certainement reconnu l'assassin ! Mais ne succomberait-elle pas sans être revenue à elle ? Il ne fallait donc jusqu'à ce qu'elle eût parlé, négliger aucun moyen d'information.

La police continuait infatigablement ses recherches.

Moule était retourné rue Cardinet. Il avait fouillé de nouveau la mansarde de Pulchérie ; il était descendu dans le magasin et en avait scruté tous les recoins, sans rien découvrir.

Ce n'était pas seulement l'arme qui avait servi à commettre le crime qui le préoccupait, c'étaient aussi les dix mille francs soustraits chez madame Dalissier. Qu'était devenue cette somme ? Où Laurent avait-il pu la déposer ?... Chez lui peut-être, dans quelque cachette préparée à l'avance ?

Le 13, Moule était de grand matin rue de Grammont, dans l'appartement de Laurent, sondant les murs, bouleversant les meubles, éventrant les coussins : ce fut peine perdue.

Il se fit ensuite conduire rue Cardinet, et se livra, dans l'appartement de madame Dalissier, à des recherches analogues ; en même temps, il faisait bêcher et retourner le jardin. En effet, pourquoi Laurent n'aurait-il pas enfoui ces dix mille francs dans cette maison avec la certitude de les retrouver un jour ?

Enfin, il se pouvait que la somme volée eût été déposée entre des mains complaisantes, ou même dans une honnête maison, sous un nom supposé : des recherches furent ordonnées pour éclaircir ce point.

En un mot, la justice ne négligeait rien pour arriver à la découverte de la vérité.

Dans la matinée du 13, une note portait en substance : — « François Housdall, dit Gousse-d'Ail, vingt

ans, né à Versailles ; — abandonné en bas âge par ses parents ; — revient à Versailles où il se place comme domestique ; — se fait chasser de plusieurs maisons : une fois, sur le soupçon d'un léger vol (qui, du reste, n'a pu être établi contre lui), les autres fois pour sa paresse et son inconduite ; — enclin à l'ivrognerie ; — condamné à six jours de prison pour coups et blessures donnés en état d'ivresse ; — après avoir subi cette peine, quitte Versailles et va se placer à Paris. »

Tristes renseignements, — à la suite desquels M. Thurier fit passer immédiatement à la police l'ordre de surveiller François ; — de lui détacher un agent habile qui le ferait jaser et surprendrait son secret, s'il en avait un ; — de relever minutieusement ses habitudes et ses allées et venues pendant ces derniers jours.

L'audition des créanciers du prévenu prit aussi une partie de la journée du 18.

Ces créanciers sont presque tous des fournisseurs ou des prêteurs à gros intérêt ; quelques-uns cumulent ces deux industries.

Leurs dépositions se ressemblent ; on les dirait calquées les unes sur les autres. Au reproche que leur adresse le juge de favoriser d'une façon aussi immorale les désordres d'un jeune homme, ces industriels répondent invariablement que, sans cela, il n'y aurait *pas d'affaires possibles.*

Une seule de ces dépositions a quelque importance,

celle de Samuel Richard, l'usurier à qui Laurent prétend avoir emprunté deux mille francs dans la matinée du 10. En voici la partie la plus saillante :

— « Il y a un mois, dit Samuel, mon compte courant avec Laurent Dalissier flottait entre sept et huit mille francs. Je lui fis faire alors un règlement en deux billets, en lui déclarant que je tenais absolument à ce que le premier au moins de ces billets fût soldé à l'échéance. L'échéance, c'était le 9. Quatre ou cinq jours avant, il vint me trouver et me dit qu'il ne serait pas en mesure : les fonds sur lesquels il comptait lui faisant défaut... « Tant pis! répliquai-je, votre billet sera protesté. » Il insista; je fus inflexible. Alors, il me quitta en me disant froidement : « C'est bien, vous serez payé. »

D. Avez-vous ajouté foi à cette promesse, quelle a été votre impression?

R. J'ai pensé qu'il allait recourir à sa mère comme il avait déjà fait plusieurs fois avec succès.

D. Cependant il n'était pas probable que madame Dalissier consentît à payer encore des dettes de cette sorte?

R. Je vous demande pardon, monsieur. Avec les mères, tout est possible : les enfants le savent bien, et leurs créanciers aussi. Toujours est-il que je comptais un peu sur cette promesse. Mais non! je fais présenter le billet, et il me revient impayé. Alors, le 10 au matin, je l'envoie avec deux autres chez l'huissier... Vers onze heures, il m'arriva un

remboursement d'une certaine importance et presque inespéré : cela me dérida un peu, et je regrettai presque la misère que je faisais à ce pauvre garçon. J'étais tout disposé à me montrer moins rigoureux, quand vers midi je le vis entrer.

— Quel air avait-il?

— Un air très-contrarié, sombre. Je crus qu'il allait me faire des reproches. Au contraire. Il convint qu'il avait eu tort de ne pas tenir sa promesse et que je recevrais, le lendemain ou dans deux jours au plus tard, cinq mille francs. « Tenez, mettons quinze jours, lui dis-je, et j'y compterai. » Il me regarda, un peu surpris, et me remercia en ajoutant que ce délai ne lui était pas nécessaire : il avait d'autres créanciers moins accommodants que moi, et il réglerait le tout en même temps. Il ajouta que cette existence l'ennuyait : il voulait en finir, il allait demander à M. Suchapt une place dans ses bureaux; il ferait des affaires... Là-dessus, il me quitta.

D. Et qu'avez-vous pensé de tous ces propos?

R. Cette résolution m'a paru sincère, et certainement elle l'était.

D. Continuez. Il sort de chez vous, mais pour revenir bientôt?

R. En effet, vingt minutes après je le vois rentrer. Il avait un air très-résolu. Il me dit : « Écoutez, Samuel, vous venez de vous montrer bon enfant avec moi, soyez-le jusqu'au bout. Je me range dès demain,

c'est décidé : mais je ne veux pas enterrer ma vie de jeune homme sans tenter une dernière fois la fortune. Il faut que je joue ce soir : voulez-vous m'avancer deux mille francs ? » Mon premier mouvement fut de refuser ; mais, je vous l'ai dit, j'étais de bonne humeur ce jour-là, et il sut si bien s'y prendre que je finis par consentir.

D. Il est extraordinaire que vous vous soyez montré si facile.

R. Mais pas trop. Je ne dépassais pas la limite que j'avais fixée à mes prêts. Au reste, si vous doutez, je puis vous montrer mon registre et le billet de M. Dalissier.

D. Un commissaire de police se rendra chez vous tout à l'heure. — Maintenant, écoutez : Vous savez de quoi Laurent Dalissier est accusé : après avoir assassiné sa mère, il a soustrait dix mille francs dans la maison pour faire croire à un vol. Ses démarches, le lendemain, auprès de M. de Mhérac et de vous, ce nouvel emprunt qu'il contractait n'étaient que des démonstrations destinées à laisser supposer qu'il n'avait pas d'argent. Vous êtes intelligent ; le métier que vous faites vous a habitué à démêler le vrai et le faux dans certaines physionomies ; eh bien, celle de Laurent Dalissier ne vous a-t-elle pas semblé, ce jour-là, étrange ?

R. Non, monsieur. Dans ma conviction, il était sincère, et je suis persuadé que l'accusation fait fausse route.

D. Permettez, vous allez un peu vite, et ce n'est pas à vous d'apprécier cela.

R. Vous me demandez mon avis, je vous le donne.

XXVIII

Peu d'instants après le départ de Samuel Richard, Me Glavon fut introduit dans le cabinet du juge d'instruction.

Me Glavon était un vieillard de soixante-douze ans, à la physionomie imposante et vénérable : chacun, au Palais, rendait hommage à la noblesse de son caractère et à l'élévation de son talent.

M. Thurier, en l'apercevant, fit quelques pas vers lui et l'accueillit avec une déférence très-marquée.

— Vous savez sans doute, mon cher maître, lui dit-il, pour quelle triste affaire je vous ai prié de passer dans mon cabinet?

— Oui, monsieur, dit Me Glavon, et vous me voyez encore sous le coup de l'émotion qu'elle m'a fait ressentir. C'est hier seulement, par un journal, que j'ai appris cet assassinat. Il n'y avait pas de doute possible : il s'agissait bien de cette pauvre dame qui m'avait autrefois consulté sur ses affaires, et m'avait un jour confié son fils. Tout en déplorant cette fin tragique, je songeai tout de suite au désespoir de ce malheureux enfant et je me hâtai de quitter

le Palais pour passer chez lui... En allant, je me disais : cette commotion et cette grande douleur produiront sans doute sur lui un effet salutaire, elles le tireront de la mauvaise voie où il est égaré, il est de mon devoir d'aider à ce résultat... J'arrive rue de Grammont : il n'était pas chez lui. J'interroge le concierge qui déclare ne rien savoir.

— Ce n'était pas le concierge, mais un agent de police.

— Je l'ai compris depuis. Je rentre chez moi avec l'intention de retourner dans la soirée... J'en ai été empêché. Mais ce matin, au moment de sortir, jugez de ma stupeur quand on m'apprend que l'individu arrêté, c'est précisément lui, son fils!... un parricide : est-ce possible ?

— Malheureusement oui, dit le juge.

— Voyons ! monsieur, dit Me Glavon, je n'ai pas le droit de pénétrer les secrets de l'instruction ; cependant, permettez-moi de vous adresser une question : il vous a fallu, je n'en doute pas, de graves motifs pour faire arrêter et même pour soupçonner ce jeune homme, mais, enfin, avez-vous recueilli de ces preuves formelles, palpables en quelque sorte, qui établissent invinciblement la culpabilité de l'individu?

— Oui, dit le juge, et à mes yeux la culpabilité de ce jeune homme ne fait aucun doute. Jugez-en vous-même.

Il indiqua sommairement les preuves qui servaient de base à l'accusation. Le vieil avocat l'écoutait dans une attitude grave et pensive.

tant, M. Thurier demanda à
ait de madame Dalissier et de

eux ou vingt-trois ans, dit
u madame Dalissier pour la
r, en rentrant du Palais, je
me qui m'attendait chez moi;
air triste et souffrant : c'était
ours, elle habitait Paris. Elle
j'ai exercé pendant douze ans
un de ses parents, pour lequel
, me l'adressait. Je me rap-
de sa famille, qui est des plus
onta son malheur. Elle s'était
de son père. Son mari, em-
inistration, avait une conduite
joueur et criblé de dettes.
straire aux poursuites de ses
ui, en l'abandonnant, elle et son
... Elle avait eu recours à quel-
mis dévoués : elle avait con-
ur payer une partie de ses dettes
laintenant il s'agissait d'apurer
ésentait quelques difficultés.
ier maître, interrompit M. Thu-
ier n'a-t-elle rien spécifié à l'é-

viens pas.
néral on ne s'expatrie pas pour

— Sans doute, dit M. Thurier, il y a encore çà et là quelques points obscurs, quelques détails mal expliqués, mais ils sont secondaires; d'ailleurs ils s'éclairciront, comme presque toujours, au cours de l'instruction.

En ce moment, un huissier entra et remit au juge une note : c'était un bulletin de la santé de Mariette : « Le mieux continuait. La fièvre cédait peu à peu; le délire était presque nul et faisait place à un assoupissement de bon augure. »

Ce bulletin causa à M. Thurier une vive satisfaction.

— Tenez! dit-il en le présentant à Me Glavon, on m'annonce que cette servante va mieux; dans quelques jours elle aura repris connaissance et pourra parler. Déjà l'impression de terreur que lui a causée la vue de Laurent Dalissier indique qu'elle reconnaissait en lui l'assassin de sa maîtresse; mais si, revenue à elle, elle le reconnaît de nouveau, si elle le désigne et le nomme, quel doute pourrait-il rester encore?

Me Glavon ne répondit pas. Il semblait absorbé dans une triste méditation.

— Ce malheureux, dit-il, aurait-il été pris tout à coup d'un accès de folie?

— De la folie?... fit M. Thurier en souriant. Oui, je sais qu'un journal de médecine, dont c'est la thèse favorite, insinue cela ce matin. Mais si vous voyiez ce jeune homme, si vous l'entendiez discuter, se défendre. Certes il a bien toute la lucidité de son intelligence.

Au bout d'un instant, M. Thurier demanda à Me Glavon ce qu'il savait de madame Dalissier et de son fils.

— Il y a vingt-deux ou vingt-trois ans, dit Me Glavon, que j'ai vu madame Dalissier pour la première fois. Un soir, en rentrant du Palais, je trouvai une jeune femme qui m'attendait chez moi; elle était pâle et avait l'air triste et souffrant : c'était elle. Depuis quelques jours, elle habitait Paris. Elle arrivait de Grenoble, où j'ai exercé pendant douze ans la profession d'avocat; un de ses parents, pour lequel j'avais plaidé autrefois, me l'adressait. Je me rappelai, en effet, le nom de sa famille, qui est des plus honorables. Elle me conta son malheur. Elle s'était mariée contre le gré de son père. Son mari, employé dans une administration, avait une conduite peu régulière : il était joueur et criblé de dettes. Bientôt, pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers, il s'était enfui, en l'abandonnant, elle et son enfant âgé de deux ans... Elle avait eu recours à quelques parents, à des amis dévoués : elle avait contracté des emprunts pour payer une partie de ses dettes les plus urgentes. Maintenant il s'agissait d'apurer cette situation qui présentait quelques difficultés.

— Pardon, mon cher maître, interrompit M. Thurier, madame Dalissier n'a-t-elle rien spécifié à l'égard de son mari?

— Je ne m'en souviens pas.

— C'est qu'en général on ne s'expatrie pas pour

des poursuites purement civiles; et si madame Dalissier avait payé de préférence certaines dettes, c'est que probablement elles étaient d'une nature compromettante.

— C'est possible, je ne m'en suis pas informé: cela était indifférent pour la consultation qui m'était demandée. Je m'occupai spécialement de cette affaire. Tous les engagements de madame Dalissier (engagements fort irréguliers, car elle n'était ni autorisée ni séparée de biens) furent remplis; et il lui resta environ vingt-cinq mille francs, dont le revenu, joint au produit de son travail, dut lui suffire pour vivre et élever son enfant. Cela lui suffit en effet, grâce à son économie. Dix ou douze ans après, son père, qui ne lui avait pas pardonné.... pardonné quoi? d'être malheureuse sans doute... mourut. Cet héritage la tirait de la gêne, la faisait riche. Elle allait partir pour Grenoble et venait me consulter sur la liquidation de ses droits. Son mari aussi était mort quelques années avant. Elle n'était plus la même. Au trouble et à l'abattement avait succédé une sérénité douce et fière : il y avait en elle la conscience de la pauvreté dignement supportée, du devoir saintement rempli. Dans cet isolement où ses plus proches l'avaient reléguée, elle s'était créé un monde, et ce monde, c'était son enfant, ce beau garçon de quatorze ans, déjà sérieux comme tous les enfants élevés dans le malheur, qu'elle avait amené avec elle pour me le faire voir. C'était sa parure à elle, son orgueil. Et comme

ils s'aimaient! comme il lui rendait ses sourires... Et il y avait là un parricide en germe!

— Me Glavon, dit le juge, notre carrière à tous deux est déjà longue, et nous avons vu plus d'une fois des choses aussi tristes.

— C'est vrai, dit le vieillard, mais que voulez-vous? Je ne peux pas m'habituer à croire au mal... Enfin, il y a trois ans, la mère et le fils vinrent me trouver. Le jeune homme allait finir son droit; il voulait être avocat, il me priait de le prendre pour secrétaire. Il se sentait, disait-il, une vocation irrésistible pour le barreau; il en parlait avec un air d'enthousiasme, — mais sans conviction. Il me sembla que sa grande ambition était surtout de quitter les Batignolles et de vivre à Paris : déjà il avait retenu un appartement rue de Grammont. J'acceptai. Je ne fus pas longtemps à me convaincre que je l'avais bien jugé. Il travaillait mollement; il était distrait, sans goût. J'essayai de stimuler son amour-propre, je lui fis entrevoir de beaux triomphes oratoires; rien n'y fit. Il cessa de venir régulièrement. J'avertis sa mère; nous lui fîmes des observations dont il parut touché un moment, mais dont il ne tint aucun compte. Enfin, il vint un matin m'annoncer qu'il renonçait définitivement au barreau, et, malgré mes efforts pour le retenir, il sortit et je ne le revis plus. J'ai pu l'apprécier. Etait-ce une nature mauvaise, pervertie? Non. Il cédait à l'entraînement de la jeunesse, à la séduction du plaisir. Sans doute son éducation, l'exemple de sa

mère étaient faits pour l'en préserver. Mais, d'un autre côté, quelles tristes influences, que de sollicitations auxquelles il est difficile qu'un jeune homme résiste! Et qui donc l'affermirait dans les idées austères du travail, du devoir, du sacrifice? On s'en moque autour de lui : c'est une duperie!... Il faut vivre joyeusement, gaspiller en folies un argent gagné sans peine et sans scrupule, au besoin l'argent des autres... A la bonne heure! voilà la sagesse, le but de l'existence... On en est là, dans tous les rangs, dans toutes les professions...

— Pas tout à fait, et vous le savez bien, Me Glavon.

— Oui, j'exagère. Je vous en demande pardon, dit l'avocat en s'inclinant. Au reste, à quoi bon cette critique chagrine? Peut-être n'en fallait-il pas tant pour égarer ce malheureux jeune homme... Deux ou trois invitations que lui adressa un de mes plus riches clients, M. Suchapt, lui furent très-funestes : il revenait de là, ébloui, fasciné. Quelques jeunes oisifs avec lesquels il se lia l'initièrent à leur vie de désordres. Dès lors ce fut fini... Je me souviens qu'il expliquait, qu'il justifiait sa conduite : « grâce à ses relations, au crédit de ses amis, il se créerait bientôt une brillante carrière... » Sa mère un instant le crut et lui donna raison contre moi... pauvre mère! L'illusion fut courte... Maintenant, comment le ramener? Il fallait, tout en le surveillant, laisser passer cette ligue, attendre le moment où il serait fatigué de

cette existence, où elle lui serait impossible — et cela arriverait le jour où de misérables usuriers cesseraient de lui faire crédit. Aussi avais-je engagé sa mère à ne pas payer ses dettes; hélas! que de fois elle s'est laissé fléchir! Enfin, dans ces derniers temps, il ne trouvait plus à emprunter; il était sans ressource, poursuivi par ses créanciers.

— C'est vrai, et vous savez ce qui en est résulté.

— Cet assassinat? Non. Ce n'est pas lui. Tenez, plus j'y songe et plus je sens que ce n'est pas possible. Je sais bien: vous avez des présomptions, des indications matérielles. Cela ne me convaincra pas; les preuves morales manquent absolument. Je comprendrais à la rigueur tout autre crime de la part de Laurent Dalissier, je ne comprendrais pas celui-là. Je l'ai revu, durant ces trois dernières années, à différents intervalles : plusieurs bonnes qualités s'effaçaient peu à peu en lui; le sentiment filial subsistait. Ce sentiment était plus vif et plus tendre que jamais. Les conseils, les remontrances le touchaient peu; il suffisait de lui parler de sa mère pour l'émouvoir. Il était désolé du chagrin qu'il lui causait; je l'ai vu verser des larmes; il promettait de réparer prochainement ses torts. Le courant était le plus fort et l'entraînait de nouveau; mais je réponds qu'il était sincère. Non; encore une fois, il n'a pas assassiné sa mère, ou bien alors le cœur humain est une énigme qu'il faut renoncer à comprendre.

XXIX

Cette déposition, bien qu'elle ne contînt aucun fait nouveau, impressionna vivement le juge. M. Thurier la rapprocha de celle de Samuel Richard.

Ainsi ces deux hommes, si différents de caractère et de moralité, mais doués tous deux d'une sagacité si pénétrante, s'accordaient à voir dans Laurent la victime d'une erreur judiciaire. Était-il donc possible, malgré les charges accumulées contre lui, qu'il fût innocent?

Le lendemain 14, de nouveaux témoins furent entendus.

Dural, confiseur, rue de la Planchette,.. — Depuis sept ou huit jours, le plus jeune de mes enfants était très-souffrant; nous le veillions, ma femme et moi, à tour de rôle. C'est moi, cette nuit-là (du 9 au 10), qui étais de garde auprès de lui. Vers une heure du matin, l'enfant s'endormit. J'avais un grand mal de tête, et il faisait dans la chambre une chaleur lourde et étouffante. J'allai doucement ouvrir la fenêtre, et je m'y accoudai pour prendre l'air. Nous demeurons au premier. La rue en ce moment était déserte et silencieuse. Il y avait peut-être dix minutes, un quart d'heure que j'étais là, quand, du côté de la rue Car-

dinet, j'entendis des pas rapides qui se rapprochaient. Je me penchai pour voir, et bientôt j'aperçus deux hommes qui venaient vers moi et qui semblaient très-pressés : l'un d'une taille au-dessus de la moyenne et l'air fort et vigoureux, l'autre, plus petit suivait avec peine son compagnon. Tout à coup le petit s'arrêta en touchant le bras de l'autre. Ils étaient sous ma fenêtre, à quelques pas de moi, et, si bas qu'ils parlassent, je les entendais. — « Qu'est-ce que c'est? fit le grand. — La rousse devant nous. » Ils écoutèrent. En effet, on entendait du côté du boulevard les pas d'une ronde de nuit. Bientôt les pas s'éloignèrent. — « Filons! dit le grand, il me tarde de me *dépiausser* (d'ôter mes vêtements). — T'as du *raisiné* (sang) sur ta *pelure?* — Je crois bien! » Ils se mirent en marche, très-vite, et je les perdis de vue.

D. — Quelle heure était-il?

R. — Une heure et demie environ.

D. Vous n'avez pas pu distinguer les traits de ces individus?

R. — Non, monsieur; ils ne se sont arrêtés qu'un instant, et d'ailleurs, d'où j'étais placé, la nuit...

D. — Vous avez au moins remarqué leur costume?

R. — Très-peu. Tous deux étaient en redingote ou en paletot boutonnés. Le plus grand avait un chapeau bas de forme: l'autre, une casquette, et si je ne me trompe, une canne.

D. — Les reconnaîtriez-vous à la voix?

R. — Peut-être... quoique pourtant... Vous comprenez, ils parlaient à voix basse.

M. Thurier donna un ordre, et, dix minutes après, Laurent était amené dans son cabinet pour être confronté avec le témoin. Dès qu'il parut, M. Thurier alla vivement à lui, l'entraîna dans un coin et lui adressa une rapide observation à voix basse.

— Qu'est-ce qu'il y a? fit Laurent surpris et en baissant lui-même instinctivement la voix.

— Eh bien! est-ce cela? demanda M. Thurier en se tournant vers le témoin.

Celui-ci ouvrit de grands yeux tout pleins d'incertitude.

— Sans doute, dit-il enfin, c'est à peu près cela, mais je ne pourrais pas affirmer.

On fit mettre à Laurent les habits qu'il portait dans la soirée du 9. M. Dural l'examina attentivement ainsi vêtu.

— Oui, dit-il, le plus grand de ces individus avait un costume semblable à celui-ci. C'est bien aussi la taille, la démarche. Pourtant, répéta-t-il, je n'oserai pas affirmer.

Laurent demeurait impassible. Le juge d'instruction qui ne cessait de l'observer, lui donna connaissance de la déposition du témoin. Quand il eut fini cette lecture :

— Voilà maintenant que j'ai un complice! fit Laurent en haussant les épaules, et je parle argot!

Ce fut la seule réflexion que lui inspira la déposition de M. Dural.

Cependant la petite salle d'attente qui précédait le cabinet du juge d'instruction s'emplissait des anciens amis et des connaissances de Laurent. Ils arrivaient l'un après l'autre, la mine grave et piteuse, comme des gens convoqués pour un convoi; quelques paroles de circonstance s'échangeaient à mi-voix.

Un seul, Emery Suchapt, gardait sa belle humeur habituelle.

— C'est charmant, disait-il, cette petite réunion; une improvisation très-réussie : j'en ferai mes compliments au juge d'instruction. Nous pourrions nous intituler *Criminal Club*. Thémis reçoit ! seulement elle lésine, la vieille : les rafraîchissements. sont rares. Je voudrais voir aussi quelques échantillons du sexe faible : c'est un oubli des plus regrettables.

Ces lazzi d'un goût douteux n'obtenaient aucun succès.

Le greffier entr'ouvrit la porte du cabinet et appela M. Suchapt père.

— Les petits jeux qui commencent, fit Emery; c'est papa qui étrenne la sellette.

Suchapt fit au juge d'instruction l'éloge de Laurent. Il raconta comment il l'avait rencontré chez Me Glavon : les invitations qu'il lui avait adressées, l'accueil de plus en plus empressé qui lui avait été fait à l'hôtel de la rue du Faubourg-Poissonnière, et qu'il semblait

mériter par sa bonne grâce et son affabilité, l'espèce d'intimité qui en avait été la suite. Cette intimité, il la regrettait amèrement aujourd'hui, et il termina en suppliant le juge d'instruction de ne pas mêler les noms de sa femme et de sa fille à ce triste procès.

Emery, qui succéda à son père sur la sellette, pour employer son expression, s'y comporta moins convenablement que lui. Dès l'abord, son ton et ses manières déplurent au juge d'instruction, qui le rappela au respect dû à la justice. Puis, comme, pour relever son insignifiante déposition, il abordait sa thèse favorite et présentait Laurent comme un *caractère :*

— Veuillez sortir ! dit le juge d'une voix et avec un geste qui ne permettaient pas la réplique.

Le jeune plaisant ne se fit pas répéter cet ordre. En repassant dans la salle d'attente, il avait une figure toute déconfite.

La déposition de M. de Burgy, qui vint ensuite, contrasta singulièrement avec les précédentes. M. de Burgy parla de Laurent aussi simplement et du même ton qu'il en eût parlé avant cette terrible catastrophe. Il était au-dessus des lâches regrets et de la désertion de Suchapt : si Laurent était coupable, en quoi cela pouvait-il affecter son honneur de gentilhomme? Mais il croyait, lui aussi, que Laurent était injustement soupçonné ; il indiqua deux ou trois circonstances où il lui avait vu montrer du cœur et une véritable noblesse de sentiments.

M. de Mhérac comparut après M. de Burgy. Nous ne donnons qu'un court extrait de sa déposition.

. . . . . .

« M. de Mhérac ajouta que les jours qui ont précédé le 9 juillet Laurent ne lui parut ni inquiet ni préoccupé.

D. — Où l'avez-vous rencontré ?

R. — Une fois chez M. Suchapt, une autre fois chez M. Hornille... Ah ! j'oubliais : il me semble l'avoir aperçu dans cette nuit du 9 au 10.

— Comment ! s'écria M. Thurier, dans la nuit où le crime a été commis?... où ? à quelle heure?... vous ne me disiez pas cela !

— J'ai peut-être tort de vous en parler, car je ne suis pas certain. Quoi qu'il en soit, le 9, j'étais allé passer la soirée chez une de mes parentes, aux Champs-Elysées, et je revenais chez moi, en voiture, lorsque j'aperçus sur le boulevard des Italiens un homme qui se promenait sur le trottoir. Il me sembla, à la lueur du gaz, reconnaître M. Dalissier ; mais vous comprenez qu'il me serait impossible d'affirmer... C'est probablement une illusion : comme dans la journée je l'avais attendu, que j'étais irrité contre lui...

— Quelle heure était-il ?

— Une heure dix, une heure et quart environ. Je suis certain de ce détail.

Cette dernière partie de la déposition de M. de Mhérac jeta M. Thurier dans une grande perplexité.

à ne le point nommer. Or, il fallait, à tout prix, vaincre cette résolution.

Il réfléchissait aux moyens à employer pour y parvenir, quand le docteur Poumey le fit entrer dans la chambre de la malade.

C'était une grande pièce au premier étage, donnant sur un jardin ; on apercevait les arbres à travers l'une des fenêtres entr'ouvertes.

Au milieu de la chambre, un peu rapproché du mur du fond, était le lit de Mariette ; devant le lit se tenait l'interne dont le docteur Poumey avait parlé au juge ; dans l'angle, près de la fenêtre, l'agent de police.

Le docteur échangea quelques mots à voix basse avec l'interne ; puis il s'approcha du lit dont il écarta doucement les rideaux : le juge d'instruction venait derrière lui.

Mariette dormait, la tête légèrement inclinée sur son oreiller, la figure aux deux tiers cachée sous un lacis de bandes de toile. Un de ses bras était étendu. Le docteur y porta légèrement les doigts et se mit à compter les pulsations.

— Presque pas de fièvre, dit-il ; elle n'a pas encore été aussi calme ; elle ne va pas tarder à s'éveiller.

En effet, Mariette commença bientôt à s'agiter.

— Veuillez, je vous prie, me céder votre place, dit M. Thurier au médecin, et vous écarter un peu de façon que Mariette, en s'éveillant, n'aperçoive que moi.

Il fit également ranger l'interne et le greffier derrière le chevet de la malade.

Celle-ci ouvrit lentement les yeux, les promena un instant autour d'elle, puis les fixa sur M. Thurier avec une expression de surprise et de curiosité. Ce regard dénotait l'intelligence.

— Comment vous trouvez-vous, mon enfant? dit le juge doucement et en prenant sa main dans la sienne; vous avez dormi un peu, mais votre sommeil était encore bien agité; vous avez eu des rêves pénibles... toujours cette scène affreuse, n'est-ce pas? Il vous semblait voir encore l'assassin?

Mariette secoua la tête négativement.

— Mais si!... continua le juge; puisque vous avez prononcé son nom.

Elle tressaillit; son regard prit une expression de méfiance et de crainte.

— C'est impossible, murmura-t-elle d'une voix si faible que le juge eut peine à l'entendre; je ne le connais pas.

— Vous ne voulez pas le dénoncer; c'est un sentiment élevé et généreux de votre part; mais votre discrétion ne le sauvera pas. Il est sous la main de la justice, et tant de preuves s'élèvent contre lui qu'il ne saurait éviter le châtiment: vous serez vengée.

Elle fit un nouveau signe de tête comme pour dire: que m'importe! Mais M. Thurier comprenait maintenant la cause de ses réticences, et il était sûr d'en triompher.

— Vous consentiriez peut-être à lui pardonner, dit-il; cela ne suffit pas. Laurent Dalissier a commis le plus grand des crimes : il a frappé sa mère...

Une agitation extraordinaire s'empara de Mariette. Elle balbutia avec une sorte de terreur :

— Il a frappé sa mère !...

— Oui, et le sang de cette autre victime crie vengeance encore plus que le vôtre. Pauvre dame ! elle a été plus malheureuse que vous... ou plutôt doit-on la plaindre de ne pas avoir survécu à tant de douleur et d'ignominie ?

— Quoi ! fit Mariette... madame Dalissier...

— Hélas ! oui, elle est morte ; elle a succombé sous les coups de son fils.

— Elle est morte ! fit-elle avec une stupéfaction douloureuse.

Puis, regardant fixement M. Thurier :

— Vous en êtes sûr ?... vous me le jurez ?

— Il n'est pas nécessaire de vous le jurer, ce n'est que trop certain, et tenez ! ces messieurs vous le diront comme moi.

Le docteur Poumey, l'interne, le greffier, vinrent de chaque côté du lit de Mariette, et confirmèrent les paroles du juge.

La malade resta un instant absorbée dans de sombres réflexions, en murmurant :

— Elle est morte... oui, je comprends... ce doit être vrai.

Puis, tout à coup, prise d'une résolution énergique,

et en s'agitant comme pour se dresser sur son lit :

— Eh bien ! alors, s'écria-t-elle, je puis parler... je le dois !... Oui, c'est lui... le monstre !... qu'il soit puni comme il le mérite !...

L'effort qu'elle venait de faire était violent. Elle retomba, frémissante, brisée, respirant à peine. Le docteur et M. Thurier s'empressèrent pour la secourir. Elle resta une minute ainsi, inerte, les tempes mouillées d'une sueur froide. Alors un pénible sanglot fit râler sa poitrine ; deux grosses larmes coulèrent de ses yeux, et elle murmura faiblement, comme se parlant à elle-même :

— Oh ! oui, je l'ai reconnu... Je le vois encore s'élancer sur moi... avec un couteau... et frapper, frapper, frapper... Ah !

Elle reprit, après un nouveau silence, en regardant les personnes qui étaient autour du lit :

— Je vous demande pardon... Je ne voulais pas le dire, car, vous comprenez, sa mère... il l'a donc frappée aussi !... Et si elle n'était blessée que comme moi... Oh ! quelle douleur... quel désespoir pour elle !... Mais elle est morte... et je dois dire ce que je sais... Oh ! oui !...

Et, lentement, d'une voix faible qui s'élevait par degrés pour retomber tout à coup, elle se mit à raconter ce qu'elle savait de Laurent et de sa mère, et ce qui s'était passé dans cette nuit du 9 juillet :

— Elle l'aimait, voyez-vous... c'était de l'adora-

tion, de la folie... Aussi, vous pensez, quel chagrin quand il s'est mis à donner dans le travers... Elle ne disait rien à personne, mais je la voyais souffrir... et que de fois je l'ai trouvée les yeux rouges! Elle, si heureuse autrefois de l'avoir près d'elle, maintenant elle était prise d'un tremblement quand elle le voyait entrer... Car c'était toujours pour lui conter des mensonges et de belles promesses, et lui demander de l'argent... il ne venait que pour cela. Si elle lui faisait des observations, il pleurait en disant qu'il n'avait plus qu'à se tuer... Il n'y avait pas de danger, le misérable!... Alors elle se mettait à frissonner et elle cédait, pauvre dame! Ces choses-là se répétaient souvent. J'en étais si indignée que je faisais le possible pour ne pas entendre, et je m'enfermais dans ma chambre.

— Une scène de ce genre a eu lieu dans les premiers jours de juillet? demanda M. Thurier.

— Oui... il avait besoin de dix mille francs, rien que cela!... Il a joué sa comédie ordinaire... et ça s'est terminé comme toujours... Le lendemain, elle faisait vendre de la rente... Il fallait que l'argent fût prêt pour le 9 au plus tard. Mais l'homme d'affaires lui dit qu'elle ne pourrait l'avoir que dans la soirée et elle fit prévenir son fils, en s'excusant presque! Le soir, après dîner, vers huit heures et demie, il ne manqua pas de venir...

— A quelle heure madame Dalissier a-t-elle dîné? interrompit le juge.

— A six heures, comme d'habitude, mais elle n'a guère mangé, je vous en réponds.

— Maintenant, dans la journée, vous avez accompagné madame Dalissier chez son agent de change. C'est vous qu'elle a chargée de rapporter les dix mille francs. Cette somme était en or?

— Oui, monsieur, dans un petit sac; je l'ai rendu en entrant à madame, qui l'a serré dans son cabinet de toilette, dans un secrétaire où elle met son argent et ses papiers.

— Son fils savait cela?

— Bien sûr!.... il l'avait obligée, assez de fois à chercher dedans.

La malade était extrêmement fatiguée.

Sur l'observation que lui en fit le médecin :

— Bien! reposez-vous un instant, dit M. Thurier à Mariette.

Il traça, à la hâte, un billet qu'il remit à l'agent de police pour être porté à la Préfecture. Ce billet contenait l'ordre d'amener sans retard Laurent à la maison de santé du docteur Poumey.

XXXI

M. Thurier voulait attendre l'arrivée de Laurent pour reprendre l'interrogatoire de Mariette. Mais celle-ci, au bout de quelques minutes, se ranima, et, malgré

les avis du juge et du médecin, comme si elle eût été pressée de décharger son cœur, elle continua de rapporter ce qu'elle savait de cette soirée du 9.

— Cela me faisait mal, dit-elle, de le savoir là... Je sortis et j'allai chez madame Roussigné, une *payse* à moi, à qui je parlai des misères de ma maîtresse... Vers neuf heures et demie ou dix heures, quand je pensai qu'il devait être dehors ou sur le point de s'en aller, je rentrai... Mais non, il était encore là... J'écoutai à la porte du salon... C'était une autre note : Madame disait : « Prends-le, cet argent, puisqu'il » t'est indispensable... Il refusait; il disait : Non!... » j'ai déjà abusé de ta bonté... Il faudra bien que je » trouve un moyen. Mais tu n'auras plus à te plaindre » de moi... je te le jure! »

Et ils se jetaient dans les bras l'un de l'autre, et s'embrassaient en pleurant. Je ne pouvais pas croire que ce fût vrai; j'entrai, un moment, sous un prétexte, et je les trouvai tout en larmes...

— Quelle impression cela vous a-t-il fait? demanda M. Thurier.

— J'ai cru que c'était vrai. Je suis ressortie, les yeux humides... Mais depuis!... ah! je comprends maintenant pourquoi il n'en voulait pas de ces dix mille francs, il était bien sûr de les ravoir... et la succession de sa mère avec... puisqu'il l'a tuée, le monstre!... Là-dessus, il s'en va, et, un instant après, je descends fermer la porte de l'allée derrière lui...

— Pardon... il ne l'avait donc pas tirée, cette porte?

Mariette hésita un moment.

— Si! dit-elle... ou du moins, je crois me rappeler... en tout cas, il fallait donner un tour de clef, comme d'habitude.

— Quelle heure était-il?

— Dix heures et demie, peut-être onze heures.

— Vous n'avez vu personne dans l'escalier ni dans l'allée?

— Non, personne... Du reste, ce n'est pas par là qu'il est rentré, j'en suis sûre... D'abord, en revenant, j'ai fermé à double tour la porte du corridor de ce côté et j'ai poussé la targette... et j'en ai fait autant à l'autre porte, sur le jardin... Non! il n'a pas passé par là...

Après s'être arrêtée un instant, elle continua :

— A onze heures et demie, quand je suis entrée dans la chambre de madame pour la déshabiller, je l'ai trouvée en prière, à genoux... Elle remerciait le bon Dieu de lui avoir rendu son fils... Ah! pauvre mère!... Madame couchée, je revins, par la salle à manger, dans la cuisine, puis dans ma chambre.

— Pas si vite! dit le juge. Vous avez laissé ouverte la porte de la cuisine donnant sur le corridor?...

— Oui, comme d'habitude, parce que si la nuit madame avait besoin de moi...

— Par la même raison, vous n'avez pas fermé la porte de votre chambre... Bien, mais la fenêtre de la

cuisine, comment était-elle au moment où vous êtes rentrée pour vous coucher?

— Ah! oui, fit Mariette, la fenêtre de la cuisine... c'est par là qu'il est entré... je le sais bien... je l'avais fermée, je m'en souviens, à huit heures et demie, avant de descendre chez madame Roussigné, c'est-à-dire que j'avais tiré les persiennes.

— En les accrochant en haut et en bas?

— Oui, mais la croisée, je la laissais ouverte depuis quelque temps toute la nuit, à cause de la grande chaleur.

— Et vous l'avez laissée ouverte cette nuit-là comme les précédentes?

— Oui, monsieur.

— Quelle heure était-il quand vous vous êtes couchée?

— Onze heures et demie ou trois quarts. J'étais endormie... depuis combien de temps, je ne pourrais pas le dire... lorsque tout à coup il me semble entendre un grand cri... j'ouvre les yeux, j'entends un autre cri, mais plus faible, comme un gémissement, une plainte, et puis un autre... Il n'y a plus de doute : c'est madame qui est souffrante et qui m'appelle; je saute à bas de mon lit, je cherche à tâtons des allumettes... tout en écoutant, mais je n'entends plus rien... C'est égal, il faut aller voir; j'allume mon bougeoir et je passe un jupon. En entrant dans la cuisine, je sens un vent frais qui fait trembler ma bougie. Je regarde : les persiennes sont grandes

ouvertes, je m'arrête toute saisie. Enfin, je fais quelques pas en tremblant. Tout à coup, au moment où j'allais entrer dans le corridor, un homme, qui était caché près de la porte, s'élance sur moi avec un couteau... et me frappe... Je n'ai eu ni le temps ni la force de crier... le bougeoir m'échappe... je tombe à terre, je sens que je m'évanouis...

Mariette fit une pause, poussa un douloureux soupir, puis elle ajouta :

— C'est égal, si vite que cela se fût passé, j'avais reconnu l'assassin.

— Et c'était ? demanda le juge.

— Oui, c'était lui, Laurent Dalissier. Oh! j'en suis sûre. Ce n'a été qu'un éclair. Mais cela m'a suffi.

On comprend de quelle importance était cette déclaration; il fallait qu'elle fût nette, précise, indiscutable. M. Thurier insista sur ce point et pressa Mariette de questions.

Elle s'irrita du doute qu'on avait l'air d'émettre. Elle répéta plusieurs fois et avec une assurance croissante que l'assassin était Laurent Dalissier, qu'elle l'avait parfaitement reconnu.

— Est-ce que j'ai pu me tromper ! dit-elle... Je le connais bien, Dieu merci !... et il n'y avait pas deux heures que je l'avais vu!... Oh ! oui, c'était lui, j'en suis certaine, c'était sa taille, sa tournure... et puis ses vêtements.

Elle décrivit si minutieusement le costume de Laurent, et cette description se rapportait si bien à celui

que Laurent avait porté dans la nuit du 9 au 10 qu'aucune erreur n'était plus admissible.

— Et sa figure !... ajouta-t-elle, il avait eu beau rabattre son chapeau sur ses yeux et remonter le collet de son paletot... j'ai au moins entrevu une partie de ses traits.

Elle se tut et demeura accablée.

M. Thurier veilla à ce que le greffier, qui écrivait à côté du lit, reproduisît textuellement la dernière partie de cette déposition. Bientôt l'agent de police envoyé à la Préfecture rentra dans la chambre et s'approcha du juge.

— Laurent Dalissier est en bas, dit-il à voix basse ; faut-il le faire monter ?

M. Thurier jeta un regard sur Mariette, prit à part le docteur Poumey et lui demanda si, dans l'état de prostration où semblait être la malade, il autorisait une confrontation avec l'accusé.

Le docteur fit un geste d'hésitation. Cependant il voulut bien consentir à ce que cette confrontation eût lieu, mais en prescrivant de la faire aussi courte que possible : on devait se contenter d'une simple reconnaissance — qui du reste, après ce que Mariette venait de dire, n'était pas le moins du monde douteuse.

Laurent fut amené dans la chambre.

Il promena, en entrant, autour de lui un regard sombre et inquiet. Il ne savait pas où il était ni ce qu'on voulait de lui : les agents qui l'avaient amené ne

lui avaient pas dit un seul mot. Mais, en apercevant M. Thurier et son greffier auprès de ce lit, où une malade qu'il ne distinguait pas encore, mais qu'il devinait, était étendue, il tressaillit. Il avait compris que l'instant décisif était venu.

— Approchez-vous, dit M. Thurier.

Avant son départ de la Conciergerie, Laurent avait dû mettre les vêtements qu'il portait dans la nuit du crime.

M. Thurier écarta les rideaux et fit placer le prévenu aux pieds du lit, de façon que Mariette, qui avait les yeux fermés, l'aperçût tout d'abord en les rouvrant.

Puis il pressa légèrement le bras de la malade, afin de la tirer de l'assoupissement où elle commençait à rentrer. En effet, elle ne tarda pas à s'agiter; elle redressa la tête, ouvrit les yeux.

Tout à coup elle tressaillit : ses prunelles se dilatèrent et se fixèrent sur Laurent avec une expression d'indignation et d'effroi; et, prise d'un tremblement convulsif :

— Lui !... le voilà ! s'écria-t-elle ! oh ! le misérable !... l'assassin !...

Laurent était devenu livide. Il voulut s'élancer vers Mariette, en s'écriant d'une voix presque aussi altérée que la sienne :

— Mais non, Mariette, c'est moi... Laurent... reconnaissez-moi...

Les agents le retinrent et le ramenèrent à sa place.

Mariette avait vu ce mouvement.

— Arrêtez-le ! s'écria-t-elle avec terreur... Viens-tu pour m'achever?... Va-t'en, monstre !... tu as tué ta mère !...

Elle retomba, toute frissonnante et comme anéantie par cette secousse.

— Assez ! dit le docteur en s'interposant et en se penchant vers elle.

Laurent, lui aussi, était prêt à défaillir. Les agents furent obligés de le soutenir et l'emmenèrent tout chancelant et comme ivre dans une pièce voisine.

Deux minutes après, M. Thurier était auprès du prévenu qu'il trouva assis ou plutôt affaissé sur une chaise, immobile, la tête baissée, le regard stupidement fixé à terre.

— Eh bien ! lui demanda-t-il, que dites-vous de ce témoignage ? Cette femme vous a-t-elle reconnu et suffisamment désigné ?

Laurent poussa un long soupir et ne répondit pas.

— Avouerez-vous enfin ? continua M. Thurier. Vous comprenez que si je vous demande un aveu ce n'est pas pour suppléer à l'insuffisance des preuves ; celle-ci dispenserait à elle seule l'accusation d'en fournir d'autres.

— Oh ! s'écria Laurent d'une voix brisée, c'est à en devenir fou. Est-ce possible? Quoi ! Mariette... Mais elle n'a pas sa raison. Il faut qu'elle ait le délire.

— Le délire ! fit le juge avec un sourire ironique. Oh ! non, je vous assure, et j'en sais quelque chose,

moi qui l'ai interrogée pendant près d'une heure. Tenez ! pour vous convaincre qu'elle a bien sa raison, écoutez la déposition qu'elle a faite avant votre arrivée.

Sur l'ordre du juge, le greffier se mit à lire le procès-verbal qu'il venait de dresser.

Laurent écouta cette lecture avec stupeur. Quand ce fut fini, il releva la tête, et jetant sur M. Thurier un regard humide et suppliant :

— Non, monsieur, dit-il d'une voix qui ressemblait à un sanglot, ce n'est pas vrai, je vous le jure.

— Ainsi, vous persistez à nier ? dit le juge en fronçant les sourcils.

— Puisque c'est faux !... Cette pauvre fille se trompe...

— C'est bien, dit sèchement M. Thurier.

XXXII

L'instruction se trouvait considérablement simplifiée par la déposition de Mariette : il était difficile de garder le moindre doute, quand la victime elle-même reconnaissait et désignait l'assassin.

En même temps, M. Thurier recevait de Grenoble les renseignements qu'il avait demandés sur la famille de Laurent et particulièrement sur son père.

Ces renseignements pouvaient se résumer ainsi :

« La famille Dalissier était originaire de Grenoble. Ceux de ses membres qui étaient encore dans le pays jouissaient d'une estime méritée. Seul, le père de Laurent avait commis autrefois de graves méfaits.

» Georges Dalissier avait reçu une certaine instruction. Ses parents le destinaient aux finances, et l'avaient fait entrer, à vingt ans, comme employé subalterne, à la recette générale de l'Isère. Pendant les deux ans qu'il y était resté, on n'avait eu contre lui aucun motif sérieux de plainte. Bientôt il s'était fait admettre dans une importante perception en qualité de commis principal. Son patron était satisfait de son travail; sa conduite semblait régulière. Mais ce n'étaient là que des apparences, qu'il savait habilement ménager; en réalité, il menait une vie de débauche; il jouait; il était criblé de dettes.

» Grâce à de séduisants dehors, il s'était fait aimer d'une jeune fille appartenant à l'une des plus honorables familles de Grenoble. Le père de cette jeune fille, qui soupçonnait sans doute les désordres de Georges Dalissier, s'était opposé au mariage, mais la passion obstinée de sa fille l'avait contraint à céder.

» La pauvre jeune femme n'avait pas tardé à se repentir. Une fois marié, Dalissier n'avait plus gardé aucune retenue. En peu de temps il avait dissipé toute la portion disponible de la dot de sa femme. Celle-ci, trompée, maltraitée, seule avec son enfant au ber-

ceau, gémissait sans oser se plaindre à ses parents dont elle avait dédaigné les conseils.

» Cependant les dettes s'accumulaient. Bientôt elles devinrent si considérables, les créanciers si pressants, que Georges Dalissier n'y pouvant tenir prit la fuite un jour, sans même prévenir sa femme et sans embrasser son enfant.

» Le lendemain, son patron, M. T..., se plaignait de détournements successifs commis à l'aide de faux et s'élevant à quarante mille francs.

» Mais madame Dalissier avait arrêté cette plainte : elle avait mis à contribution les parents de son mari et les siens, et, pour sauver l'honneur de son enfant, elle avait remboursé M. T..., en sorte que celui-ci, quand la justice l'interrogea et vérifia ses registres, déclara s'être trompé, et reconnut comme véritables des mentions et des signatures fausses.

» Bien que ces assertions fussent évidemment complaisantes, le retrait de la plainte empêcha les poursuites d'avoir lieu.

» Madame Dalissier quitta Grenoble avec son fils et se réfugia à Paris. Peu de temps après, elle désintéressa les personnes qui l'avaient aidée à empêcher que le nom qu'elle portait ne fût flétri par une condamnation.

» Les autres créanciers de Georges Dalissier, et ils sont nombreux, n'ont pas été payés : ils ne le seront vraisemblablement jamais. »

Cette note se terminait ainsi :

« [illegible] plus entendu [illegible] seulement [illegible] Mais il y a environ dix [illegible] pour re- [illegible] Elle a montré à [illegible] par laquelle [illegible] d'après cette [illegible] par des brigands, aux en- [illegible] s'est pas assuré de l'exacti- [illegible] sans nouvelles [illegible] »

[illegible] les suppositions [illegible] soigneusement dans [illegible] qu'un rapport indi- [illegible] ils étaient précieux, [illegible] le caractère de [illegible] qui avaient fait en [illegible] cette passion du [illegible] au crime, cette [illegible] dans la [illegible], cette habileté dans la [illegible] son père les lui avait transmis avec son sang.

Après la terrible secousse que lui avait fait éprouver sa confrontation avec Mariette, il semblait que Laurent dût rester désormais insensible à tout. Cependant, quand M. Thurier lui communiqua cette note il tressaillit douloureusement. C'était pour lui une révélation, sa mère lui ayant laissé ignorer ces choses. Il rougit, gémit quelques instants, puis douta de l'exactitude de

ces renseignements, et nia qu'il existât de telles hontes dans sa famille.

— Rien de plus vrai, pourtant, dit M. Thurier; mais cela ne doit pas vous importer beaucoup. Il me semble que, dans votre position, vous montrez une trop grande susceptibilité.

Les recherches de la police, en ce qui concernait le domestique de Laurent, n'avaient amené aucune découverte nouvelle. Il était démontré jusqu'à l'évidence que François n'avait pas pu commettre le crime; quant aux individus dont il faisait sa société habituelle, après une enquête minutieuse sur leur moralité, sur leurs allées et venues pendant ces derniers temps, on n'avait relevé aucun fait à leur charge.

Deux points seulement restaient inexpliqués : les dépenses évidemment excessives de François, et cet air de tristesse et de préoccupation qu'on remarquait en lui depuis quelques jours.

Dans le long interrogatoire qu'il lui fit subir, M. Thurier insista sur ces deux points. Mais François attribua, non sans vraisemblance, sa tristesse à l'émotion que lui avaient fait ressentir la nouvelle du crime et l'arrestation de son maître; quant à ses dépenses, les profits qui lui arrivaient de temps à autre, indépendamment de ses gages, les justifiaient, selon lui, suffisamment.

Laurent, bien qu'il trouvât qu'on faisait un peu trop figurer en ligne de compte ses générosités, ne

put contredire formellement ces allégations, et François fut laissé en liberté.

Un témoignage restait à recueillir, celui de Pulchérie. M. Thurier donna l'ordre de l'amener dans son cabinet.

Pulchérie avait pâli pendant ces quelques jours de solitude et de secret. Mais cette pâleur, qui faisait ressortir davantage l'éclat de sa beauté, ne trahissait pas la moindre défaillance morale. Sa démarche était calme et assurée; on ne remarquait aucune timidité dans ses grands yeux noirs : on y pouvait lire, au contraire, une énergique résolution exaltée jusqu'à l'entêtement, presque jusqu'à l'héroïsme.

M. Thurier vit d'un coup d'œil cette disposition et se promit d'en triompher.

Il fit asseoir la jeune fille, et, d'une voix grave et sévère, lui demanda si, depuis son dernier interrogatoire, elle avait réfléchi à l'impossibilité de ses dénégations et aux dangers auxquels elle s'exposait si gratuitement.

— Oui, dit-elle simplement, j'ai eu tout le loisir d'y songer.

— Et vous voulez persister?

— Sans doute. Je n'ai rien à changer à mes premières déclarations.

C'était décidément une lutte obstinée contre la justice.

M. Thurier fit un mouvement d'impatience, et il commença brusquement à interroger Pulchérie.

Durant cet interrogatoire qui dura plus de deux heures, elle ne se laissa ni égarer ni intimider. Elle évita les piéges et les contradictions où on voulait la faire tomber; elle resta ferme et invariable dans ses déclarations.

M. Thurier n'avait plus qu'à s'avouer son impuissance; un dernier moyen, toutefois, lui restait, et il n'eut garde de le négliger.

— Comme il faut que vous l'aimiez! dit-il.

Elle rougit légèrement et détourna la tête.

— Voici, continua M. Thurier, plusieurs lettres de vous qu'on a trouvées chez lui, et qui respirent la passion la plus vive et la plus tenace; celle-ci, tenez! où vous feignez de prendre votre parti de son indifférence, et cette autre où vous vous dites invitée par une de vos amies et où vous laissez entrevoir qu'il ne tiendrait qu'à vous de changer d'amour, que vous y êtes même toute disposée. Ce n'était pas vrai, bien entendu : vous imaginiez cette confidence pour ranimer sa passion, pour stimuler au moins son amour-propre. Pauvres ruses! qui ne vous ont pas réussi.

Pulchérie étouffa un soupir; elle restait les yeux fixés à terre, dans une contenance gauche et contrainte. M. Thurier poursuivit :

— Malgré les dédains et les outrages, vous n'aviez pas la force de sacrifier cet amour, de l'arracher de votre cœur; et même vous n'avez pas pu vous y résoudre, quand, il y a trois mois, vous vous êtes vue repoussée, chassée... Cependant le monde de la ga-

lanterie, que vous côtoyiez depuis trois ans, était là qui vous offrait une vengeance, des hommages et de l'or... Non, vous avez préféré, tout en vous reprochant cette lâcheté, revenir à votre point de départ dans cette modeste boutique de mercerie, où vous aviez rêvé un amour éternel... Ces rêves, vous vouliez encore vous en bercer... C'est cela, n'est-ce pas?

Pendant que le juge lui rappelait ainsi les douloureuses humiliations et la persistance aveugle de son amour, Pulchérie était agitée, émue. Deux larmes, qu'elle tâchait en vain de retenir, brillaient au bord de ses paupières.

— Eh bien, ajouta brusquement M. Thurier, l'homme qui vous a inspiré cette violente passion est un assassin, un parricide.

— Non ! dit-elle en se redressant, ce n'est pas vrai, je ne le croirai jamais.

— Vous le croyez !... et vous en doutez moins que personne, vous qui avez eu entre les mains et qui cachez une des preuves de son crime. Et votre amour survit à cette révélation ! cela ne l'a pas tué !

Elle eut un sourire superbe.

— Je l'aime davantage, dit-elle, depuis qu'il est malheureux et injustement accusé.

M. Thurier haussa les épaules.

— Ne recommencez donc pas ! fit-il. Il est coupable, et vous le savez... Peu vous importe, pourvu qu'il sauve sa tête ; et vous l'y aidez, et vous espérez qu'il vous en sera reconnaissant. Du moins, on ne vous le

disputera pas dans la boue où il sera tombé... Ne dites pas non ! Vous espérez cela !... Eh bien ! vous vous trompez... Quand même il se soustrairait à l'accusation qui pèse sur lui, Laurent Dalissier serait perdu pour vous. Il vous repousserait. N'avez-vous donc rien compris à ses dédains, à son irritation contre vous ? et ne sentez-vous pas qu'il vous hait de tout l'amour qu'il a pour une autre?

— Pour une autre ! s'écria-t-elle en se dressant tout à coup et en regardant fièrement le juge.

— Sans doute. Est-ce donc si extraordinaire et si difficile à deviner ? Vous l'avez soupçonné plus d'une fois.

— C'est vrai, mais je ne me suis jamais arrêtée à cette idée. Non, fit-elle avec un sourire triste et en secouant la tête, je n'ai jamais eu qu'une rivale dans son cœur, c'est sa passion pour le jeu, j'en suis sûre.

— Voulez-vous que je dissipe, à l'instant même, votre erreur ?

— Vous avez la preuve ?

— Oui, un aveu signé de sa main.

— Oh ! si c'était vrai ! murmura-t-elle d'une voix sombre.

— Tenez, dit le juge, voici son interrogatoire. Je puis vous lire le passage qui vous concerne.

Il lut, en effet, la partie de l'interrogatoire de Laurent où celui-ci parlait des invitations de Suchapt et de la passion dont il avait été pris pour Emilienne : en même temps il observait à la dérobée Pulchérie.

Un changement subit s'était opéré en elle.

Elle s'était dit que c'était là un piége qu'on lui tendait : cette pièce devait être fausse ! Elle se tint sur ses gardes et dissimula.

M. Thurier, malgré sa perspicacité et son expérience, ne devina pas ce soupçon étrange qui venait de s'emparer d'elle.

— Eh bien ! demanda-t-il, êtes-vous convaincue ?

— Oui, dit-elle avec un soupir et en affectant la consternation. . Oh ! c'est indigne...

— Êtes-vous toujours décidée à vous compromettre, à vous perdre pour lui ?

— Non, certainement ! Je l'aurais fait peut-être il y a un instant, mais après cette révélation...

— Eh bien ! alors, parlez ! Qu'est-ce qui vous retient ?

— Mais, monsieur, dit-elle d'un air navré et avec un accent de bonne foi, je ne sais rien, je ne cesse de vous le répéter.

M. Thurier se leva brusquement et se mit à marcher avec impatience dans le cabinet, pendant que Pulchérie continuait à protester qu'elle n'avait aucune révélation à faire à la justice. Il l'écoutait à peine. Son but était manqué. Pourquoi ? Il était impossible que cette fille ne fût pas jalouse... Regardait-elle cette passion comme peu redoutable pour elle, à raison de la position élevée d'Emilienne ?... ou bien n'avait-elle vraiment rien à révéler, comme elle l'affirmait ?

Comprenant l'impossibilité de lui arracher aucun aveu, M. Thurier la renvoya dans sa cellule.

Du reste, il n'attacha bientôt plus qu'une importance secondaire à ce témoignage. Quelques jours après, l'état de Mariette permit de tenter une nouvelle confrontation entre elle et Laurent Dalissier. Cette expérience confirma pleinement la première : Mariette accusa Laurent, le reconnut, le désigna pour l'assassin et le chargea de malédictions plus énergiques encore, s'il est possible. Cette fille, grâce à sa robuste constitution, allait entrer en convalescence, et sa déposition devant la Cour entraînerait probablement la décision du jury.

Comme, d'un autre côté, il n'y avait contre Pulchérie que de vagues présomptions de faux témoignage, M. Thurier, après un dernier interrogatoire très-sommaire, ordonna sa mise en liberté; néanmoins il enjoignit à la police de la surveiller étroitement.

XXXIII

L'instruction était terminée. Les pièces allaient être transmises à la chambre des mises en accusation. Il n'y avait plus aucun motif de maintenir le secret où Laurent avait été tenu jusque-là. Ce secret fut levé.

Le premier usage que fit Laurent de cette liberté relative, fut de prier Me Glavon de venir le voir.

L'opinion de Me Glavon sur le compte de Laurent s'était modifiée dans un sens défavorable à l'accusé.

Cette affaire Dalissier était le grand procès criminel du jour. On en parlait au Palais, partout; on attendait avec anxiété la fin de l'instruction et l'ouverture des débats. Les journaux tenaient le public en haleine et rapportaient les indiscrétions, vraies ou fausses, les *on-dit* qu'ils pouvaient se procurer.

Ils avaient rendu compte des deux confrontations de Laurent avec Mariette, et ils avaient rapporté les déclarations si nettes et si accablantes de celle-ci. Dès lors, pour le public comme pour le juge instructeur, il n'y avait plus eu le moindre doute : Laurent, reconnu par la victime, était décidément l'assassin.

Telle avait été aussi l'impression de Me Glavon, impression pénible et douloureuse contre laquelle il avait inutilement essayé de réagir.

Cependant, à l'appel de Laurent, il s'empressa d'accourir.

Le prisonnier avait été amené dans le parloir destiné à ces sortes d'entrevues.

En apercevant ce jeune homme qu'il avait connu autrefois gai, insouciant, heureux, maintenant pâle, défait, les yeux creusés par la préoccupation et le chagrin, le vieil avocat tressaillit; mais il réprima ce mouvement, et il tâcha de dissimuler l'affreuse conviction qui s'était peu à peu glissée dans son cœur. Laurent, éploré, se jeta dans ses bras.

— Ah ! c'est vous !... s'écria-t-il ; enfin je vois

une figure amie, un homme qui comprendra mon désespoir, qui me plaindra... Ah ! venez, mon cher maître, donnez-moi un peu de courage, aidez-moi de vos conseils... sauvez-moi !

— Calmez-vous, calmez-vous, répétait Me Glavon ému, malgré lui.

Cependant, quoique cette démonstration l'eût touché, il gardait une attitude froide et contrainte. Laurent s'en aperçut.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-il tout à coup.

Puis, reculant et regardant l'avocat d'un air interdit, égaré :

— Ah ! mon Dieu, balbutia-t-il, est-ce que vous... vous aussi, vous croyez ?...

— Non, malheureux enfant, non, je ne vous crois pas coupable, dit Me Glavon que la pitié gagnait peu à peu.

— Si ! vous le croyez... Oh ! je le vois bien... Ah ! mon Dieu, c'est trop de malheur ! s'écria Laurent en sanglotant.

Me Glavon protesta qu'il avait eu tout au plus quelques doutes, mais qu'il sentait ces doutes se dissiper ; et, en même temps, il pressait les mains de Laurent dans les siennes. Celui-ci leva lentement sur le vieil avocat un regard reconnaissant, et, d'une voix douce et pénétrée :

— Merci ! dit-il... Oui, elle est digne encore, cette main, de se poser dans la vôtre, elle n'est pas souillée

de sang... Et quel sang ! celui de ma mère... Non, c'est impossible, n'est-ce pas, et vous le comprenez enfin. Ah ! j'ai eu bien des torts, mais ils sont expiés et au delà, je puis le dire, par les tortures que je subis depuis trois semaines... Mon Dieu ! comment peut-on endurer ces choses-là sans mourir ou devenir fou !

— Oui, dit Me Glavon d'une voix grave, vous avez été cruellement puni... Etre accusé ainsi, tout à coup, d'un crime aussi horrible, c'est affreux ! Et cette accusation porte à faux, je le crois, je le sens à votre accent, à mon cœur, qui bat à l'unisson du vôtre... Non ! dit-il en s'animant, le fils de la noble et sainte femme que j'ai connue, ne peut pas être son assassin !

— N'est-ce pas ? s'écria Laurent en se levant brusquement, c'est impossible. Elle qui m'avait élevé, qui m'aimait et que j'aimais aussi, vous le savez bien, malgré les chagrins que je lui ai causés... Est-ce près d'elle que je les aurais puisés ces instincts de meurtre et de crime ?

Il s'arrêta brusquement et baissa la tête.

— Et mon père ! murmura-t-il d'une voix sombre.

— Votre père...

— Oui. Vous l'avez connu peut-être, en tout cas ma mère ou d'autres personnes ont dû vous parler de lui... Est-ce qu'elle est vraie, cette note de police que le juge d'instruction m'a fait lire, et dans laquelle mon père est représenté comme un débauché, un misérable, un faussaire ?

— Hélas ! oui, tout cela est vrai.

— Ah ! mon Dieu ! fit Laurent.

Et il gémit douloureusement, comme il l'avait fait une première fois dans le cabinet de M. Thurier, sur ces tristes révélations relatives à son père. Il se sentait déshonoré, perdu.

— Avec cela, dit-il, on peut me croire capable de tout !

Me Glavon tâcha de lui faire comprendre que les antécédents de son père étaient plus humiliants que dangereux, et qu'il y avait dans sa position de plus graves écueils à éviter.

— Et ces présomptions, on peut même dire ces preuves terribles accumulées contre vous, et auxquelles vous n'avez pas l'air de songer, malheureux enfant !

— Oh si ! j'y ai songé, jour et nuit, depuis trois semaines...

— Eh bien ! comment y répondez-vous ? par quels moyens allez-vous les combattre et les faire tomber ?

— Je n'ai rien pu résoudre. Que voulez-vous ? Je ne comprends pas. Parfois je me demande si ce n'est pas un rêve...

— Non, dit Me Glavon, c'est une dure et poignante réalité qu'il faut regarder résolûment en face et étreindre... Voyons ! examinons cela ensemble.

— Oui ! examinons ensemble, répéta Laurent en se rapprochant vivement de Me Glavon, comme s'il

eût voulu dès ce moment se mettre sous sa protection.

Le fait est que depuis quelques jours il n'osait plus envisager ces formidables preuves ; il les écartait de sa pensée où elles revenaient sans cesse ; elles lui donnaient des éblouissements, le vertige.

Ils passèrent successivement en revue tous les faits et toutes les circonstances si graves relevés par l'instruction et que nous avons relatés d'après elle : les empreintes des pas, le bouton de manchette perdu, les éraflures aux bottines, etc.

A chacun de ces détails, Me Glavon, après bien des efforts, finissait par trouver une explication, peu plausible, invraisemblable, forcée, mais enfin une explication.

Quand ils en furent à la déposition de Mariette, quand Laurent eut raconté avec quelle énergie cette fille affirmait l'avoir reconnu et le maudissait, Me Glavon baissa la tête d'un air sombre et consterné.

— Que répondre à cela? dit-il lentement. Rien.

— Rien ! vous aussi? fit Laurent avec une sorte d'effroi. Moi, ce n'est pas étonnant, j'ai l'intelligence troublée, perdue... Mais vous, qui avez votre sang-froid, avec votre expérience, vos lumières, vous ne pouvez pas venir à mon secours?... Oh ! c'est fini alors, que voulez-vous que je devienne ?

Ils imaginèrent toutes les hypothèses possibles :

Cette fille, tirée brusquement d'un premier sommeil, n'avait-elle pas pu se figurer qu'elle revoyait

l'homme qui s'était trouvé devant elle deux heures auparavant?

L'assassin s'était élancé brusquement sur elle, l'avait terrassée en quelques secondes, la bougie qu'elle tenait était tombée et s'était éteinte; tout cela n'avait duré qu'un instant « *un éclair*, » avait-elle dit dans sa déposition : or, alourdie encore par le sommeil ou affolée de peur, avait-elle pu vraiment reconnaître le meurtrier?

N'était-il pas possible, au surplus, que l'assassin eût quelque ressemblance avec Laurent, — taille, — figure, — vêtements?...

Mariette, outre qu'elle était irritée des démêlés de Laurent avec sa mère, n'avait-elle pas encore contre lui quelque motif de haine?... etc.

Quand ils eurent parcouru toutes les suppositions, Me Glavon secoua tristement la tête.

— Tenez! dit-il, rien de tout cela n'est satisfaisant, n'est vrai. Jamais le jury n'acceptera des explications comme celles-là, je n'en veux pas moi-même. On ne plaide pas, on ne défend pas un accusé avec de tels arguments.

— Ah! mon Dieu, s'écria Laurent, voilà que vous me refusez votre appui, vous m'abandonnez.

— Non! je ne vous abandonne pas. Vous m'appelez à vous défendre, je le désire, je le veux, moi aussi. Mais donnez-moi une conviction! car plus nous allons dans cet examen, et plus je sens mes doutes renaître... Que pourrais-je, dans cette incertitude, balbu-

tier devant un jury? Le dernier de mes confrères vous défendrait mieux que moi. Convainquez-moi, et je serai éloquent, car je parlerai avec mon cœur... Oui, faites que je croie à votre innocence ou à votre culpabilité!... — Innocent? oh! avec quelle ardeur je vous défendrais!... Cela se gagne, ces convictions-là, et vos juges trembleraient de vous condamner! — Coupable? j'apporterais devant la Cour vos aveux et votre repentir, et peut-être ferais-je descendre sur vous un peu d'indulgence et de pitié!

Me Glavon s'était animé en parlant ainsi, et cette animation avait peu à peu gagné Laurent.

— Non! s'écria-t-il, de l'indulgence, de la pitié, je n'en veux pas : c'est tout ou rien. Ah ça, qui frapperait-on sans merci, si ce n'est le misérable qui aurait tué sa mère?... Vous me demandez de vous convaincre; que puis-je vous dire? Discuter les prétendues preuves, en démontrer la fausseté?... je ne le puis pas, vous le savez bien; je ne puis que vous répéter, à vous, comme aux juges, comme aux gens de police : Je suis innocent! Et vous ne me croyez pas plus qu'eux! Alors, c'est bien! n'en parlons plus. Et d'ailleurs, tenez! je suis épuisé par cette lutte, par ces protestations inutiles, dégoûté de la vie, de tout, je préfère ne pas me défendre, je préfère en finir...

Il continua ainsi quelques instants, et Me Glavon commençait à se sentir ému, persuadé par cet accent plein d'amertume et de passion, lorsqu'un souvenir vint tout à coup le glacer : il se rappelait avec quel

art et quelle apparence de conviction Laurent avait su autrefois persuader à sa mère que ses écarts de conduite étaient combinés en vue d'un brillant avenir.

— Comédie encore peut-être! pensait le vieil avocat.

L'arrivée d'un gardien interrompit cette entrevue : Laurent était mandé dans le cabinet du juge d'instruction.

Une révélation venait de se produire qui facilitait singulièrement ses moyens de défense.

XXXIV

L'accusation était, en effet, menacée d'une grave échec, sur le moment où l'assassinat avait pu être commis.

La veille, le propriétaire du *Café de Lille*, M. Eblin, était venu déclarer au juge d'instruction qu'il soupçonnait l'enquête à laquelle on s'était livré chez lui de n'être pas complète : un de ses garçons, Ernest Prat, avait dû profiter de son absence pour se faire remplacer par un camarade dans la soirée du 9.

— Quel motif avez-vous de penser cela ?

— Mme Saurin, qui tenait le comptoir, ne reconnaît pas dans Ernest Prat le garçon qui *faisait* les tables de gauche.

— Vous avez questionné ce garçon?

— Non, monsieur. Je n'ai rien voulu lui dire avant de vous avoir parlé.

Le lendemain matin, Prat et Darnesse furent mandés dans le cabinet du juge d'instruction.

M. Thurier se rappelait les hésitations, l'air gauche et embarrassé de Prat, et il était déjà convaincu que les soupçons de M. Eblin allaient se trouver exacts. En effet, après avoir essayé un instant de nier, Prat, intimidé par la parole sévère de M. Thurier, finit par avouer qu'il avait passé la soirée et la nuit du 9 hors de l'établissement de son patron.

— En vous faisant, bien entendu, remplacer par un camarade complaisant?

— Oui, monsieur.

— Comment s'appelle-t-il?

— Léon Clavelin, ancien garçon de café.

Et il donna son adresse. M. Thurier le fit mander immédiatement.

Clavelin ne tarda pas à arriver, et déclara se rappeler parfaitement le consommateur attardé, qu'il avait dû avertir passé une heure du matin.

Il dépeignit cet individu, et le signalement qu'il en donna se rapportait en tous points à celui de Laurent. Il rappela spontanément la circonstance de cette pièce de dix francs tombée à terre et retrouvée après un instant de recherche.

Un agent de police, du même âge que Laurent et mis à peu près comme lui, fut appelé.

— Le reconnaissez-vous? demanda M. Thurier au témoin.

— Non, dit celui-ci après une seconde d'examen, ce n'est pas cela.

Lorsque, au contraire, Laurent lui fut présenté :

— C'est lui ! dit-il sans la moindre hésitation.

En apprenant de quoi il s'agissait, Laurent eut un tressaillement de joie et d'espoir.

En effet, l'accusation allait se heurter à un singulier embarras. Laurent avait commis le crime : les preuves surabondaient. Mais à quel moment l'avait-il commis?

Or, si on plaçait l'exécution avant la station au *Café de Lille*, on avait contre soi : — l'heure trop peu avancée pour une escalade, — la conclusion du rapport du docteur Cerisier, — la déposition de Mariette qui ne s'était endormie qu'à onze heures et demie... Si, au contraire, on plaçait l'exécution après, il ne restait que cinquante minutes à peine, et on sait avec quelle difficulté Moule avait renfermé sa démonstration dans ce court laps de temps; de plus, M. de Mhérac n'avait-il pas *cru* reconnaître Laurent dans cet individu qui, vers une heure et demie, se promenait sur le boulevard?

M. Thurier eut beau réfléchir, il ne put résoudre ces difficultés. Il y avait cependant un moyen indirect de les combattre, c'était de rassembler un tel faisceau de preuves sur le fait même de l'exécution qu'il n'y eût plus à se préoccuper du temps où elle avait pu

avoir lieu. A ce point de vue, les révélations de Pulchérie, qu'on pouvait auparavant considérer comme superflues, acquéraient une importance énorme.

Mais comment les obtenir? L'adresse, l'intimidation n'avaient abouti à rien.

Moule avait été chargé d'établir autour de la jeune fille une active surveillance; M. Thurier le fit appeler.

— Eh bien! avez-vous obtenu quelque résultat?

— Aucun, fit l'agent de police d'un air sombre. Cette fille, en sortant de la Conciergerie, a été suivie. Elle est rentrée tout de suite chez ses patrons. Mais ceux-ci, scandalisés de ses relations avec Dalissier, indignés de la voir mêlée dans cette affaire, l'ont chassée le jour même. Elle est allée louer une chambre dans un méchant garni de la rue Dulong, où elle a fait transporter ses effets. La mansarde qu'elle quittait a été fouillée encore une fois, et on n'a rien trouvé. Je lui ai détaché une marchande à la toilette qui s'est insinuée auprès d'elle. Elle n'a pas de ressources. Hier, pendant qu'elle était sortie pour chercher de l'ouvrage, on a pénétré dans sa chambre, on a fouillé partout : rien! Depuis qu'elle est en liberté, elle n'a pas fait un pas qu'elle ne fût *filée*. Ma marchande à la toilette, qui est une fine mouche, a eu beau, sous prétexte de cajolerie, passer ses mains sur ses vêtements, palper, elle n'a rien senti de suspect. C'est à n'y rien comprendre. Et pourtant il y a quelque chose!... Quoi ? probablement ce poignard. Il faut absolument l'avoir.

— Sans doute, c'est même plus indispensable que jamais. Quel moyen comptez-vous employer?

Moule fit une moue piteuse et confuse qui ne lui était guère habituelle.

— J'avoue, dit-il, que je ne sais pas. J'ai beau réfléchir, je ne vois rien. Recommencer ce qui a été essayé... ce serait inutile; elle s'obstinera...

En ce moment, un des gardiens de la Conciergerie demanda à parler au juge d'instruction.

— Qu'y a-t-il? fit M. Thurier.

Le détenu Dalissier m'a prié de lui procurer ce qu'il faut pour écrire.

— Et vous le lui avez procuré, bien entendu?

— Oui, monsieur; voici la lettre qu'il m'a supplié de faire passer à son adresse et de remettre secrètement en main propre; j'ai fait semblant de consentir.

— Bien. Donnez.

M. Thurier ouvrit l'enveloppe et en tira quatre pages remplies d'une écriture fine et serrée. Il parcourut rapidement cette lettre, et la passa à Moule qui tressaillit en lisant l'adresse.

— Vous n'êtes plus embarrassé pour trouver un moyen de faire parler cette fille? demanda le juge en souriant.

— Non, monsieur, et il est d'autant meilleur que vous l'avez trouvé avant moi. Demain, j'espère, nous saurons à quoi nous en tenir.

— Je l'espère aussi.

La lettre portait cette suscription : *Mademoiselle Emilienne Suchapt, rue du Faubourg-Poissonnière.*

Deux heures après cet entretien, la Langeon (cette marchande à la toilette dont Moule avait parlé dans le cabinet du juge d'instruction) entrait joyeusement dans la chambre de Pulchérie.

— Ma chère petite, dit-elle, je viens vous apprendre une bonne nouvelle. Votre amoureux n'a plus eu de *redoublement de fièvre*, et même il va beaucoup mieux, à ce qu'il paraît.

— Comment donc ?

— C'est un malin, allez ! Il leur a démontré clair comme le jour que pendant qu'on assassinait sa mère, il était à se promener tranquillement, les mains dans ses poches, sur le boulevard ou aux Champs-Elysées, je ne sais où. Il pourrait bien s'en tirer.

— Croyez-vous ? demanda vivement Pulchérie.

— Mais dame ! si c'est comme on le dit. Il n'est plus au secret depuis deux ou trois jours, et il a conféré avec son avocat, un vieux fin qui tirerait l'âme de Cartouche des griffes du diable.

— Vous dites qu'il n'est plus au secret ?... Alors on peut le voir !

— Certainement, mais avec une permission.

— De qui ? Comment faut-il faire pour l'obtenir ?

— Rien de plus facile. Un de mes neveux, qui est gardien à la Conciergerie et de qui je tiens tous ces détails, vous la procurera... Demain matin, je vous l'apporterai.

— Vrai? Oh! ma bonne madame Langeon, que je vous remercie!

— Chère petite... comme elle l'aime! Et lui... est-il possible qu'il ait négligé un amour comme celui-là?... Non, soyez tranquille, allez! il sera joliment heureux de vous voir... j'en réponds.

Pulchérie ne dormit pas de la nuit. Elle se figura de cent façons différentes l'accueil de Laurent. Il accourait vers elle, il l'embrassait passionnément en apprenant ce qu'elle avait souffert pour lui, il l'aimait plus que jamais, et acquitté, — car il était acquitté, — ils étaient heureux ensemble; ou bien il la recevait d'un air indifférent, glacial; elle lui rappelait son crime; elle le menaçait de révéler cette preuve qu'elle avait recueillie, et cette menace le faisait frissonner, tomber à ses pieds... Mais non! il l'aimait, elle en revenait toujours là.

Et, chose étrange, presque monstrueuse, l'idée qu'il était coupable la préoccupait à peine. Cela n'était que secondaire, presque insignifiant. Elle voulait être aimée; que lui importait le reste!

Le lendemain, en effet, madame Langeon apporta un permis de visite.

— Dites que je ne suis pas bonne pour vous! fit la marchande à la toilette en grimaçant un sourire.

Pulchérie l'embrassa, et se hâta de sortir.

Elle se dirigea rapidement vers la Conciergerie.

XXXV

Cependant, à mesure qu'elle se rapprochait de la prison, Pulchérie ralentissait le pas; l'incertitude et l'appréhension lui serraient le cœur. Enfin elle franchit la grille de la Conciergerie, exhiba son permis, et fut introduite.

Moins préoccupée, elle eût peut-être aperçu dans un coin de la geôle Moule qui la guettait comme une proie. Elle attendit quelques minutes dans une sorte de cellule du rez-de-chaussée. Enfin, un gardien amena Laurent et les laissa seuls.

— Pulchérie! s'écria-t-il en l'apercevant. Quoi! tu t'es souvenue?... Ah! tu m'aimes, toi!

— Oui, tu le sais bien, murmura-t-elle suffoquée par l'émotion.

— Et tu es accourue... quand tous mes amis me fuient et rougissent de m'avoir connu. Tu as du cœur! Et moi qui ai eu tant de torts envers toi... Tu les as oubliés? Tu me pardonnes?

— Tu le vois bien, puisque je suis ici. Puis, j'ai réfléchi, et je crois que, toi aussi, malgré tout, tu m'aimes, n'est-ce pas?

— Oui, il me semble que je ne t'ai jamais aimée comme à présent.

— Et tu n'aimes que moi?

— Certainement.

— Tu me le jures?

— Tu le sais bien, je te l'ai dit cent fois; tu ne me croyais pas.

— Je te crois maintenant. Merci! oh! je suis heureuse. Tu parles de tes torts? Non! c'est moi seule qui en ai. Je t'ai ennuyé, fatigué de mon amour. Et mes jalousies, tu t'en souviens? que veux-tu? J'étais folle; en te voyant distrait, indifférent, maussade, c'était plus fort que moi, je me figurais avoir une rivale. Mais ma seule rivale, c'était cette malheureuse passion du jeu, dis?

— Hélas! oui.

— Je te la pardonne, celle-là! J'aurais dû comprendre cela; j'aurais toujours été bonne, douce, aimante; car il y avait des moments, vois-tu, où j'aurais voulu te savoir mort... Et c'étaient des querelles... Enfin, la vie n'était plus tenable; il a fallu nous séparer... J'espérais oublier. Ah bien oui! Oh! quel supplice pendant ces quelques mois! maintenant, c'est fini; car c'est bien vrai! tu m'aimes, tu ne me trompes pas?

— Non, je ne te trompe pas, et je sens dans mon cœur l'affection la plus vive, la plus profonde... Et comment ne pas être touché? Car tu n'as pas eu un seul instant de doute; dans ce malheur qui m'accable, tu n'as ressenti que de la pitié pour moi... Tu le sais bien, n'est-ce pas, que je ne suis pas coupable?

— Laissons cela, dit-elle avec un certain embarras et en baissant la voix.

— Comment ! laissons cela, que veux-tu dire ? Est-ce que, toi aussi, tu crois ?...

— Ne mens pas, dit-elle vivement, je ne te croirais plus sur le reste. Dis, si tu veux, que tu n'avais pas conscience de tes actions, que tu étais égaré, fou...

— Mais non ! s'écria-t-il avec force, je suis innocent... Quoi ! toi aussi, tu t'imagines que j'aurais pu assassiner... Oh ! que puis-je espérer, si ceux qui me connaissent et qui m'aiment me croient coupable !

— Tais-toi ! dit-elle.

Elle se rapprocha de lui et baissant mystérieusement la voix :

— J'en suis sûre ! j'en ai la preuve, dit-elle.

— La preuve... quelle preuve ? balbutia-t-il d'un air égaré.

— Ton poignard, taché de sang, qui était resté dans les vêtements de Mariette et que j'ai ramassé près de son lit...

— Oh !

— Mais personne ne m'a vue, et je l'ai caché. . sois tranquille, on ne le découvrira pas, on ne saura rien...

— Que dis-tu là ? C'est impossible ! O mon Dieu ! est-ce que je rêve ?

Il était devenu livide et prêt à défaillir. Il fut obligé de s'asseoir.

— Prends garde! dit-elle vivement, contiens-toi : on nous écoute, on nous observe peut-être.

Il essaya de se redresser machinalement. Elle continua :

— Après tout, tu fais tout aussi bien de ne pas vouloir avouer, même à moi. Au moins, je tâcherai de douter, j'en viendrai à bout! Mais tu peux être sans crainte; ce poignard ne sortira pas de mes mains, je te le promets, je te le jure! Ils se doutent bien que je l'ai... si tu savais ce qu'ils ont fait pour me l'arracher.

Elle dit les luttes et les souffrances qu'elle avait endurées depuis le moment où elle avait quitté le chevet de Mariette : sa visite chez Laurent, ce billet laissé, les perquisitions de la police dans sa chambre, son arrestation, les interrogatoires subis, les menaces, les piéges, les insinuations.

Il l'écoutait sans l'interrompre, l'œil fixe, l'esprit perdu dans une vague et douloureuse rêverie.

— Et j'ai résisté à tout! dit-elle avec une sorte de fierté; et, quoi qu'ils fassent, ils n'auront pas mon secret... Tiens, sais-tu jusqu'où ils sont allés? jusqu'à me lire une sorte d'interrogatoire où tu disais aimer depuis longtemps une autre femme... Mais je n'ai pas été leur dupe... Ce n'est pas vrai, n'est-ce pas?

— Non... non, dit-il machinalement.

— Comme tu dis cela! fit-elle en tressaillant et en le regardant avec fixité, est-ce que cette pièce

ne serait pas fausse? est-ce que vraiment?.....

— Non ! dit-il en revenant à lui, c'était un piége qu'on te tendait, et tu as bien fait de n'y pas tomber...

— Ah ! je m'en doutais. Mais on vient ! remets-toi, prends ton air naturel.

L'heure de la visite était passée. Le gardien qui avait amené Laurent rentra pour le reprendre.

— Courage et bon espoir ! lui cria Pulchérie en le voyant s'éloigner.

Elle-même sentait dans son cœur plus de confiance et de fermeté qu'en entrant. Elle passa au greffe où on la fouilla, mais sans rien trouver sur elle. Au moment où elle arrivait près du guichet et où elle allait sortir, un gardien s'approcha d'elle et lui dit rapidement et à voix basse :

— C'est vous qui venez de visiter M. Dalissier?

— Oui.

— Voici une lettre dont il m'a chargé ; mais je suis surveillé, je ne puis sortir. Voudriez-vous avoir l'obligeance de la faire porter à son adresse ?

— Oui, donnez.

Le gardien lui glissa discrètement dans la main une lettre ; c'était celle que le juge d'instruction et Moule avaient lue la veille.

Elle sortit; curieuse, inquiète, troublée : — A qui Laurent pouvait-il écrire ?

Arrivée sur le quai, elle tira la lettre de sa poche et lut l'adresse : *A mademoiselle Emilienne Suchapt...*

Elle n'acheva pas. Un nuage passa sur ses yeux ;

elle fut prise d'un tremblement convulsif et, prête à s'évanouir, elle s'appuya sur le parapet du quai.

Quelques passants, en voyant son trouble, s'approchèrent.

— Ce n'est rien, dit-elle, un étourdissement, je suis mieux.

Elle essaya de marcher; ses jambes refusaient de la soutenir. Une voiture qu'on fit avancer la ramena chez elle.

Le roulement de la voiture et les cahots du pavé la ranimèrent. Elle sentit dans sa main cette fatale lettre qu'elle froissait convulsivement. Toute frémissante d'émotion, elle la déplia. L'enveloppe tenait si peu qu'elle s'ouvrit comme d'elle-même. D'un coup d'œil, Pulchérie reconnut l'écriture de Laurent. Elle essaya de lire ; mais les tressauts de la voiture, et plus encore son émotion à elle, faisaient vaciller la lettre sous ses yeux. Enfin elle déchiffra quelques lignes.

— Il l'appelle *Mademoiselle,* il lui dit *vous !*

Le sourire revint sur ses lèvres, tandis qu'un long et profond soupir soulagea sa poitrine.

Le fiacre arriva rue Dulong.

Madame Langeon sortit de l'hôtel garni, où elle était en vedette, et s'avança sur le trottoir.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle en apercevant Pulchérie, qu'est-ce qui vous est donc arrivé, chère belle... vous paraissez toute bouleversée ?

— Je n'ai rien, dit Pulchérie.

Elle paya son fiacre et remonta chez elle : madame

Langeon la suivit, en l'importunant de prévenances et de questions. Quand elles furent dans la modeste chambre de la jeune fille :

— On vous a laissé entrer? dit madame Langeon, vous avez vu M. Dalissier?

— Oui.

— Comme il a dû être heureux! Que vous a-t-il dit? qu'il vous aime... Oh! oui, il vous aime...

— Peut-être, fit Pulchérie d'un air sombre.

Elle s'assit près de la fenêtre et se mit à lire la lettre de Laurent. Madame Langeon, tout en paraissant ranger dans la chambre, ne la quittait point du regard. Elle la vit frissonner, pâlir et rougir tour à tour.

Voici, en résumé, cette lettre :

« Laurent, précipité tout à coup dans la misère et l'abjection, et désespérant de l'avenir, osait élever la voix. Il était perdu, il le savait : mais peu lui importaient une mort infamante et la malédiction des hommes, si une seule personne, Emilienne, croyait à son innocence et lui accordait un peu de pitié... De la pitié, ce n'était pas là ce qu'il avait espéré autrefois!... Oui, il avait fait un rêve, il avait eu cette folle ambition : être aimé d'elle! Et maintenant, à cette heure suprême, il osait enfin lui avouer cette passion insensée, et il fallait qu'elle l'entendît, dût cet aveu l'accabler de confusion et de honte...

« Et alors, dans ces pages brûlantes, il peignait sa

passion : comment elle l'avait saisi brusquement, et comment il avait tout oublié en un instant : travail, sages préoccupations d'avenir, jusqu'aux larmes et au désespoir de sa mère... Que lui importait pourvu qu'il pût s'approcher d'elle? Pour cela, il fallait être admis dans ce monde élégant et oisif dont sa fortune semblait devoir lui interdire l'accès... Que d'efforts!... quels calculs, quelle anxieuse parcimonie sous ces dissipations et ces folies. Et on avait pris cela pour le but... on avait vu là un goût effréné de plaisir!... Le jeu, il le détestait; mais il y avait cherché des ressources presque toujours illusoires.

« A quel désastre aboutissaient ces deux années d'une existence fourvoyée !... Sa mère abreuvée d'une longue amertume et assassinée; lui, flétri par la justice, marqué pour le bourreau... Et celle qui lui avait inspiré cette fatale passion continuait à vivre, insouciante et rieuse. Pourtant était-il possible qu'elle ne soupçonnât pas cet amour timide et contenu dans sa violence? Qu'elle n'eût rien entrevu sous ces attentions empressées et respectueuses? Dans telle circonstance qu'il rappelait, n'avait-elle pas surpris un éclair dans son regard?...

« Au surplus, c'était fini; bientôt la justice humaine aurait raison de cet injurieux amour. Mais il le garderait, lui, dans son cœur, après l'avoir confessé une seule fois. Qu'Emilienne lui pardonnât ! c'était la seule consolation à laquelle il pût oser pré-

tendre et, quoi que l'avenir lui réservât, il mourrait avec ces deux images devant les yeux : sa mère, si malheureuse par lui ; *elle*, heureuse avec un autre ! »

Telle était cette lettre, écrite dans l'emportement et le désordre de la passion, pleine de flamme, et dont chaque mot faisait frissonner Pulchérie comme sous une brûlure.

Elle l'acheva à peine et la jeta.

— Et lui qui me jurait tout à l'heure... Oh ! le misérable ! s'écria-t-elle en se levant et en faisant quelques pas dans la chambre.

La Langeon accourut.

— Qu'y a-t-il ? Qu'est-ce donc que cette lettre ? comme vous voilà hors de vous ! s'écria-t-elle.

Et comme Pulchérie éclatait en sanglots :

— Il s'agit de quelque amour, de quelque trahison, continua-t-elle ; remettez-vous, chère petite. Avec les hommes, voyez-vous, il faut s'attendre à tout... Feu Langeon, mon mari, m'en a fait voir bien d'autres ! Ça passe tout de même. Pourtant, j'en conviens, vous ne méritiez pas... vous ne pouviez pas vous attendre...

Pulchérie avait été obligée de se rasseoir. Elle restait morne et brisée sous le verbiage et les caresses de la Langeon.

— Et moi, dit-elle avec un accent navré, qui accourais vers lui. Et il y a plus de deux ans que cela dure !... Oh ! mes soupçons. Ah ! je savais bien qu'il en aimait une autre.

— Naturellement, dit la Langeon, du moment qu'il vous abandonnait, il fallait bien qu'il eût une raison comme celle-là. Mais consolez-vous, et surtout, quand vous le reverrez, ne lui laissez rien deviner de votre chagrin. Je connais les hommes, ça lui ferait plaisir.

— Ça lui ferait plaisir ! s'écria-t-elle en se redressant. Oh ! s'il savait ce que j'éprouve en ce moment, non ! il tremblerait !

— Ah ! ah ! fit la Langeon en riant, pourquoi voulez-vous qu'il tremble ? Qu'est-ce que vous pouvez faire contre lui ?...

— Oh !... il le sait bien... et jamais il n'aurait écrit cette lettre s'il eût pu soupçonner qu'elle devait tomber sous mes yeux.

— Si vous avez une vengeance toute prête, c'est différent, dit la Langeon ; c'est de bonne guerre ; mais il faut réfléchir, prendre garde, ma petite.. Tenez ! j'ai quelque expérience, et, si vous voulez que je vous conseille...

Pulchérie l'écoutait à peine ; elle s'était levée et se promenait, tout agitée, dans la chambre.

— J'ai juré de me taire, murmurait-elle ; mais lui ! n'a-t-il pas trahi son serment ? Il m'a juré qu'il n'aimait que moi, quand il venait d'écrire cette lettre à une autre... Oh ! cette lettre !...

La Langeon la plaignit et la flatta avec tant d'adresse que Pulchérie allait peut-être laisser échapper son secret, quand on frappa à la porte.

Pulchérie tressaillit, et la Langeon fronça le sour-

cil d'un air de très-vive et très-sérieuse contrariété.

Moule et deux agents de police entrèrent.

Cette intervention prématurée et inopportune fit échouer un plan habilement conçu. Pulchérie, en voyant l'homme qui avait fait des perquisitions dans la mansarde, qui avait employé contre elle la ruse et la menace, sentit toutes ses expansions refoulées, et se renferma dans une attitude de réserve et de méfiance. Sans bien s'en rendre compte, elle soupçonna un nouveau piége, et résolut d'ajourner tout au moins les révélations qu'elle avait à faire.

Moule comprit tout de suite qu'il faisait fausse route et qu'il eût obtenu davantage avec les insinuations patelines de la Langeon, mais il n'y avait plus à reculer.

— Tout à l'heure, dit-il à Pulchérie, vous vous êtes laissé remettre par un gardien, pour la porter à son adresse, une lettre écrite par Laurent Dalissier. Où est cette lettre?

— La voici.

— Tiens! vous l'avez décachetée...

— Oh! l'enveloppe tenait si peu. C'était comme fait exprès pour me tenter.

Moule tressaillit : l'épreuve était décidément manquée.

— Et vous avez cédé à la tentation? vous avez lu?

— Mon Dieu, oui, je l'avoue. C'est une sorte de déclaration d'amour très-passionnée et très-bête. Cela pourtant m'a émue et m'a fait mal.

Moule la blâma énergiquement de la complaisance qu'elle avait mise à se charger de cette lettre. Puis, après avoir congédié la Langeon, il chercha de nouveau à obtenir les confidences de Pulchérie; mais celle-ci était sur ses gardes : douceur, insinuations, menaces, rien n'y fit. Après une heure de tentatives inutiles, il dut sortir comme il était entré.

— Ah! pourquoi êtes-vous venu! lui dit la Langeon qu'il rencontra à la porte.

Furieux de sa maladresse, il s'éloigna en haussant les épaules.

Il espérait qu'une nouvelle entrevue avec Laurent amènerait des récriminations et des reproches dont la justice pourrait tirer parti; mais Pulchérie refusa les permis de visiter qu'on lui offrait. Elle se défiait de tout. Les amitiés de la Langeon lui paraissaient suspectes.

Peut-être croyait-elle que cette lettre était controuvée comme la déclaration de Laurent qu'on lui avait lue; peut-être, malgré sa souffrance, avait-elle résolu de ne pas accabler ce misérable qu'elle aimait encore, et s'était-elle élevée jusqu'au dédain, jusqu'à l'héroïsme.

XXXVI

Pendant ce temps, plusieurs conférences avaient eu lieu entre Laurent et son avocat.

Maître Glavon avait été frappé de ces témoignages, qui étaient venus spontanément établir la présence de Laurent au *Café de Lille* de minuit à une heure : ils avaient fait sur lui l'effet d'une révélation. Cette conviction qu'il avait sommé en quelque sorte Laurent de lui donner, et qui n'attendait qu'une occasion pour se produire, s'était tout à coup emparée de lui : Laurent était innocent !

Qu'importaient toutes ces preuves matérielles accumulées contre lui? Il était maintenant démontré, hors de doute, que Laurent n'avait pu se trouver rue Cardinet de onze heures à deux heures du matin, c'est-à-dire dans le laps de temps où l'accusation plaçait l'assassinat.

Il frémit de joie à cette découverte. Il l'examina, la scruta : oui! l'alibi était constant, indiscutable ; il ne se trompait pas! Il se sentait soulagé, heureux : l'amour du bien et du juste a ses enthousiastes.

Avec la vivacité d'un jeune homme, il courut à la Conciergerie. Il tendit les bras à Laurent et le pressa sur son cœur.

— Mon pauvre enfant, s'écria-t-il, combien vous avez dû souffrir !

Laurent, surpris et ému, le remerciait. Sans l'écouter, maître Glavon se mit à déduire, avec une logique passionnée, toutes les *impossibilités* qu'il entrevoyait, et qu'il espérait faire valoir quand le moment serait venu.

— L'accusation, dit-il en finissant, affecte une assu-

rance superbe... Oui, elle a des indications très-spécieuses, je le reconnais; il faudra pourtant qu'elle indique l'instant précis où le crime a été commis, et cet instant, je la mets au défi de le déterminer!

Laurent l'écoutait avec une sorte de ravissement; mais, en même temps, ses traits et son attitude semblaient empreints d'une profonde tristesse.

— Qu'avez-vous donc? lui dit Maître Glavon : me suis-je trompé? aurais-je ajouté foi trop légèrement à des apparences qui vous sont favorables?

— Non. Je suis innocent, je vous l'ai dit.

— Eh bien, alors, pourquoi cet air sombre et abattu?

— Vous ne savez pas tout.

— Qu'y a-t-il donc encore?

— Une preuve nouvelle, plus accablante encore que les autres, si c'est possible, dit Laurent en baissant la voix.

Et il raconta son entrevue avec Pulchérie.

Maître Glavon, les bras croisés, l'œil fixe, l'écoutait sans l'interrompre.

— Ainsi, dit-il, d'après le récit de cette fille, l'arme qui a servi à commettre le crime vous appartiendrait?

— Oui. Pulchérie l'a vue chez moi, et n'a pas pu se tromper. D'ailleurs, on a retrouvé la gaîne, et vous savez quels rapprochements ont été faits...

— Et ce poignard, taché de sang, a été ramassé près du lit de Mariette?

— Par Pulchérie, qui l'a caché, qui l'a soustrait jusqu'à présent à toutes les recherches.

— Qu'avez-vous pensé de cela? Quelle explication pouvez-vous donner?

— Aucune. Je n'y comprends rien. Je suis resté stupéfait, atterré.

— Voyons! dit maître Glavon, examinons cela. D'abord, ce que vous a dit cette fille est-il vrai?

— Comment en douter?

— Elle a été votre maîtresse; vous l'avez abandonnée, presque chassée. Et qui sait si le ressentiment, la vengeance?...

— Non, dit Laurent, elle est incapable d'une pareille infamie; et comment l'aurait-elle imaginée! D'ailleurs, ce qu'elle m'a dit coïncide trop bien avec une menace du juge d'instruction. M. Thurier m'a déclaré que ce poignard m'appartenait, qu'il en était sûr, et qu'il figurerait parmi les pièces de conviction. J'ai cru que ce n'était là qu'un moyen d'intimidation; mais il parlait sérieusement. Il soupçonnait Pulchérie d'avoir soustrait cette arme, et il espérait la lui arracher. Dieu sait ce qu'ils ont tenté pour cela! Perquisitions, interrogatoires, mise au secret, espionnage et persécutions de toute sorte, rien n'y a fait, rien n'a pu la décider à livrer ce secret; elle le gardera jusqu'au bout, elle me l'a juré.

— Si cependant elle venait à le trahir par faiblesse, par imprudence, ou, comme je vous le disais tout à l'heure, par vengeance...

— Oh ! alors, que voulez-vous? ce serait fini, n'est-ce pas?... Je serais perdu.

— Peut-être.

— Oui, continua Laurent consterné, il n'y aurait plus d'espoir : comment écarter cette preuve ajoutée à tant d'autres?... Et vous-même, à qui j'ai dû faire cette confidence, quelle impression a-t-elle produite sur vous ! Ah ! je le vois bien. Tout à l'heure vous croyiez à mon innocence ; et maintenant...

— Maintenant, j'en suis plus convaincu que jamais ! dit maître Glavon d'une voix grave et en tendant la main à Laurent.

— Vrai ? vous croyez encore... Oh ! merci... merci! s'écria Laurent en levant sur l'avocat des yeux humides.

— Oui, continua maître Glavon, c'est trop ! cela ne prouve plus rien, à la fin ! ou plutôt cela prouve tout le contraire de ce qui vous est reproché ; l'accusation manque son but en le dépassant. A qui fera-t-on admettre que l'assassin ait semé comme à plaisir tant de marques de son passage?... qu'il ait signé et paraphé son crime de tant de façons ?

— Oui, n'est-ce pas? s'écria Laurent avec exaltation ; cette idée m'est venue, à moi aussi, il y a longtemps, et je l'ai soumise au juge d'instruction, qui a souri et haussé les épaules avec dédain ; et je n'osais plus vous la communiquer ; on devient incertain, timide, lâche au milieu de ces tortures.

— Reprenez courage, dit maître Glavon. Sans doute M. Thurier est un des caractères les plus nobles, un des esprits les plus éclairés que je connaisse ; mais, placé en face d'un inculpé dont il faut combattre l'obstination et déjouer les ruses, il subit malgré lui les préventions et les entraînements passionnés de la lutte. Nous en sommes tous là... Et moi-même, dans un sens différent, ne me laissé-je pas emporter aveuglément par l'ardeur de la défense ? Mais ! non ! cette impression est juste, et tout homme impartial doit la ressentir comme moi ; il y a là trop de preuves matérielles ; il faut qu'elles aient été accumulées à dessein... Par qui, et comment ?

Ils se demandèrent anxieusement de qui cette machination pouvait être l'œuvre.

— Je ne me connais pas d'ennemis, dit Laurent.

— Qu'importe ! fit l'avocat. Il n'est pas nécessaire de supposer la haine ou la vengeance. Le misérable qui a creusé cette trappe sous vos pas n'a probablement voulu qu'égarer la justice et s'assurer l'impunité... Et il n'a que trop réussi !... La police et l'instruction se sont jetées avec fureur sur cette ombre qu'elles s'obstinent à prendre pour une réalité ; elles ne la lâcheront pas. Ah ! il y a une terrible lacune dans cette instruction ; mais comment la combler ? comment l'indiquer seulement ?

Les interrogatoires de François et les notes de police qui le concernaient furent minutieusement examinés,

discutés, mais il était impossible d'en tirer aucune induction.

— Et pourtant, dit maître Glavon, c'est là le point faible, à n'en pas douter; là est le mystère... Qui le dévoilera quand les investigations les plus actives et les plus consciencieuses ne l'ont pas même fait soupçonner?...

Ainsi cette supposition qui leur avait frappé l'esprit à tous deux ne serait pas éclaircie; et cependant fallait-il la produire aux débats? On l'insinuerait tout au moins; mais devait-on en même temps révéler le fait considérable qui en complétait la vraisemblance, — ce poignard trouvé près du lit de Mariette et soustrait par Pulchérie?

Laurent le désirait, le voulait: il lui répugnait d'user en se défendant de réticences et de dissimulation. D'ailleurs l'accusation parlerait de ce poignard, et le jury, en dépit des dénégations de Pulchérie, regarderait le fait comme prouvé. N'y aurait-il pas moins de danger à le révéler spontanément? Cette franchise ne serait-elle pas en même temps de l'habileté?

— Oui, dit Me Glavon, cette pensée m'est venue comme à vous; mais prenez-y garde! Vous jouez une terrible partie, dont votre tête est l'enjeu. Savez-vous comment sera composé ce jury? Qui vous assure que l'impression qu'il ressentira ne sera pas toute différente de celle que vous espérez?... Non, croyez-moi, pas d'imprudence semblable! En tous cas, attendez pour prendre un parti à cet égard. Laissez les débats

s'engager, et alors... nous verrons ! J'essayerai de deviner les dispositions de la cour, je vous conseillerai... Ah ! je n'ai jamais plus senti que maintenant l'effrayante responsabilité de la défense.

Tandis que Laurent conférait avec son avocat, la procédure criminelle s'achevait.

Les pièces avaient été remises depuis quelques jours au parquet du procureur général.

Le 17 août, la Cour rendit un arrêt qui renvoyait Laurent Dalissier devant la Cour d'assises de la Seine, sous la prévention d'assassinat et de parricide.

Trois semaines après, le 9 septembre, les assises s'ouvrirent, et l'affaire fut indiquée pour le 13 au rôle de la Cour.

XXXVII

L'ouverture de ces débats était impatiemment attendue. Les journaux avaient tenu en éveil la curiosité publique ; ils avaient rapporté les diverses phases de l'instruction. Ils promettaient maintenant à leurs lecteurs un compte rendu sténographié du procès.

Dès le matin du 13, les abords de la Cour d'assises étaient envahis par une foule compacte. Mais à l'ouverture des portes un tiers à peine de ces chercheurs d'émotions put trouver place dans l'enceinte réservée au public : le reste dut stationner au dehors ou s'é-

coula lentement. Toutes les places de faveur étaient prises, la plupart par des femmes du monde. On avait tant parlé de la jeunesse et de la beauté de l'accusé ! Puis, on s'attendait à des révélations : un amour malheureux, emporté, fatal. A dix heures, la Cour prit séance. Me Glavon était au banc de la défense, et plusieurs avocats près de lui.

L'accusé fut introduit.

Laurent avait prévu cet instant ; il voulait apparaître calme, digne. Mais en sortant tout à coup du sombre couloir qui sert de passage aux accusés, en sentant tous les regards converger et peser sur lui, sa présence d'esprit l'abandonna, et il se rendit comme il put, entre ses deux gardiens, sur le banc qui lui était destiné.

Me Glavon se pencha vers lui et lui tendit sa main que Laurent serra avec force.

Après quelques questions destinées à constater officiellement l'identité de l'accusé, le président fit l'appel des jurés et tira au sort les noms de ceux qui devaient siéger.

Puis le greffier fit lecture : 1° de l'arrêt de la chambre des mises en accusation, qui renvoyait Laurent Dalissier devant la Cour d'assises ; 2° de l'acte d'accusation dressé en conséquence par le procureur général.

Ces formalités préliminaires remplies, on procéda à l'appel des témoins. Ils se détachèrent l'un après l'autre des bancs affectés au public et vinrent se mas-

ser devant la Cour entre l'accusé et le jury. Sur un ordre du président, ils défilèrent ensuite sous la conduite d'un huissier et entrèrent par une petite porte latérale dans une salle d'attente.

L'ordre dans lequel ils devaient déposer était important et avait été soigneusement réglé. Il fallait que le crime s'édifiât peu à peu, en quelque sorte, et apparût enfin dans toute son évidence aux yeux du jury.

Les nombreux extraits que nous avons donnés de l'instruction nous dispensent de reproduire ici en détail, ces divers témoignages : ils ne furent tous, du reste, sauf de très-légères variantes, que la répétition des dépositions écrites.

La première série établit : les habitudes de madame Dalissier, ses rapports avec son fils, la réalisation par elle, le 9 au soir, de cette somme de dix mille francs, toutes les circonstances remarquées dans cette soirée et dans la nuit suivante ; le lendemain, cet appartement muet et fermé comme une tombe, les soupçons des voisins, l'arrivée de la police, les premières constatations concourant toutes à désigner Laurent comme l'assassin.

Mais comment Laurent avait-il pu commettre un pareil crime?... Tous ses antécédents furent recherchés, jusqu'à une querelle qu'il avait eue au collége et où il s'était montré emporté et violent. Ses anciens camarades de pension, ses amis et ses connaissances dans le monde, ses créanciers furent interrogés. Il lui fallut, le malheureux, entendre des ques-

tions qui lui faisaient bondir le cœur, comme celle-ci, par exemple, adressée à M. Hornille : « Il ne vous a jamais semblé que la façon de jouer de l'accusé fût irrégulière et déloyale? » A quoi, du reste, M. Hornille s'empressa de répondre : Non.

La lecture des notes de Grenoble, concernant Dalissier père, vint compléter cette partie de l'enquête et démontrer que Laurent était parfaitement capable de céder à de criminelles suggestions.

Maintenant, comment et à quelle heure le crime avait-il été commis?

On entendit le maître et les garçons du *Café de Lille*, le concierge de la rue de Grammont, François, M. Dural, M. de Mhérac, qui *pensait avoir reconnu* l'accusé entre une heure et quart et une heure et demie sur le boulevard des Italiens.

Me Glavon insista et fit poser de nombreuses questions à chacun de ces témoins. On sait que son principal moyen de défense consistait à établir que Laurent n'avait pu se trouver rue Cardinet au moment de l'assassinat. C'est surtout de M. de Mhérac qu'il eût voulu obtenir une affirmation positive; mais ce témoin n'était pas en mesure de la donner : il se retrancha dans des expressions dubitatives.

Les experts déposèrent ensuite.

Le docteur Cerisier décrivit longuement l'autopsie qu'il avait faite du cadavre de madame Dalissier; il indiqua la nature et la dimension des blessures ; il les compara avec celles qu'on avait observées sur Mariette;

et il conclut que ces blessures avaient été faites avec une seule arme, un poignard, *absolument semblable* à celui dont la gaîne avait été saisie chez Laurent.

A mesure que se développaient ces dépositions et ces rapports, la même impression, de plus en plus profonde, semblait ressentie par les magistrats et par les jurés. Leur conviction, à tous, se formait dans le sens de la culpabilité : cela se voyait à leur attitude grave, contrainte et peinée.

Le public, lui non plus, n'était pas indifférent, et ses impressions, qu'il ne craignait pas de laisser percer, étaient tout aussi défavorables. Lorsqu'il tournait la tête de ce côté de la salle, Laurent rencontrait des regards indignés et menaçants devant lesquels il se hâtait de baisser les yeux. Après chaque déposition, c'étaient des chuchotements, un sinistre murmure. Il ne distinguait rien, mais il devinait. Cela voulait dire : — « Ah ça, mais c'est lui ! — C'est évident ! — A quoi bon toutes ces formalités?... Qu'on le condamne ! »

Cependant la plus redoutable et la plus convaincante des dépositions, celle de Mariette, n'avait pas encore été produite ; l'accusation l'avait habilement réservée pour la fin.

A l'appel de ce nom, un vif mouvement de curiosité se manifesta dans toute la salle. Chacun se pencha pour voir et pour entendre ; puis le silence se rétablit peu à peu.

Mariette parut : c'était une grosse fille, sans dis-

tinction, affreusement défigurée par la profonde cicatrice qui lui coupait transversalement le visage. A son aspect, un frisson de colère et de pitié courut dans la salle : seule déjà cette sinistre blessure accusait et criait vengeance. Mariette s'avança lentement et avec assurance et vint se placer devant la Cour.

On savait d'avance quelle serait sa déposition. Le président commença par lui demander, avec une certaine insistance, si avant le crime elle n'avait pas quelque motif de haine, quelque ressentiment contre Laurent.

— Moi, dit-elle, pourquoi lui en aurais-je voulu? Il ne m'avait jamais fait le moindre mal... Mais si pourtant, je lui en voulais, j'en conviens, de torturer comme il le faisait la plus sainte femme, la meilleure des mères...

Alors elle se mit à raconter ce qui s'était passé avant le crime, et elle en arriva à cette nuit du 9 au 10 juillet. Cette déposition, on la connaît; nous l'avons rapportée. Ce que Mariette avait affirmé devant le juge d'instruction, dans la maison de santé du docteur Poumey, elle le répéta devant la Cour avec plus de calme, mais avec autant d'assurance, de précision et d'énergie.

Dans la salle, où régnait un silence glacé, cette voix accusatrice retentissait comme un arrêt de mort.

L'accusé s'agitait sur son banc et prenait désespérément sa tête entre ses mains.

— Enfin, dit le président, êtes-vous bien sûre

d'avoir reconnu l'accusé ? Voyons ! regardez-le bien.

— Si je l'ai reconnu ! fit-elle en souriant, et ce sourire avait quelque chose de terrible. Et se tournant vers Laurent : Oh ! le voilà bien ! vêtu comme il l'était ce jour-là...

Ici, Laurent ne se contint plus.

— Mariette, s'écria-t-il d'une voix désolée et suppliante, réfléchissez, je vous en conjure... Vous savez bien que c'est impossible... Vous vous trompez.

— Je me trompe ! fit-elle avec une sorte de ricanement. Oh ! le misérable ! Tu comptais être débarrassé de moi, tu espérais que je ne pourrais parler, n'est-ce pas ? Me voilà, Dieu merci. Ah ! je ne t'ai pas reconnu !... Oui, je sais, tu avais rabattu ton chapeau sur tes yeux. Mais rappelle-toi donc ! quand tu es sorti du coin de cette porte pour t'élancer sur moi, la lumière que je tenais t'a frappé en plein visage... Tu as bien compris alors, que je t'avais reconnu, puisque tu m'as frappée avec cette rage...

Elle continua ainsi quelques instants encore.

Laurent était retombé sur son banc, prêt à défaillir. Me Glavon, penché sur lui, cherchait à le ranimer, et lui répétait : Courage !

XXXVIII

Cette sortie violente de Mariette avait produit dans la salle une sorte de stupeur. Mais bientôt s'élevèrent

de toutes parts des murmures indignés, furieux, menaçants. L'audience fut, de fait, suspendue pendant quelques minutes. Les huissiers réclamaient vainement le silence. Le public ne se souciait plus de la fin de ce procès. A quoi bon, en effet ? Le résultat était maintenant connu : c'était une condamnation à mort. Que ne la prononçait-on tout de suite et sans plus de façons !

Laurent, consterné, brisé, n'entendit rien de ces sombres rumeurs. Il semblait qu'il eût perdu le sentiment de sa situation. Il murmurait machinalement :

« C'est donc fini. Oui, c'est fini. »

— Remettez-vous ! lui dit son avocat en lui secouant vivement le bras ; ayez du cœur !... Il y a encore ici un homme qui croit à votre innocence... c'est moi ; et peut-être serai-je assez heureux pour entraîner vos juges.

Laurent fit un effort pour se redresser ; mais l'énergie qu'il voulait ressaisir lui échappait : son regard restait terne et égaré.

Il ne se ranima tout à fait qu'en entendant appeler le nom de Pulchérie.

Il comprit quelle misérable chicane, bien inutile maintenant, allait se renouveler à propos de ce poignard : le président insistait ; Pulchérie niait avec une obstination invraisemblable, et elle se compromettait en pure perte par ses dénégations... Il haussa les épaules avec impatience et colère.

Cependant Pulchérie s'était avancée et se tenait

calme et impassible devant la Cour. Sa pâleur et un léger tremblement indiquaient seuls son émotion et les efforts qu'elle faisait pour la surmonter.

Sa présence avait ranimé la curiosité du public. Laurent entendit chuchoter :

— C'est sa maîtresse.

— Silence ! cria l'huissier.

Le président fit décliner à Pulchérie ses nom, prénoms et qualité, puis il l'engagea d'une voix grave, nuancée de sévérité, à se bien pénétrer de l'importance du serment qu'elle allait prêter.

Ici, Laurent, cédant à un entraînement irréfléchi, désespéré, fou, se leva.

— Voilà une belle recommandation ! s'écria-t-il, vous auriez pu vous en dispenser, monsieur le président. *Elle* va se parjurer, j'en réponds.

On se figure l'étonnement provoqué par cette sortie. Pulchérie tressaillit et s'écarta de Laurent avec une sorte de terreur. Me Glavon se pencha vivement sur son client et lui dit :

— Qu'avez-vous ? mais vous vous perdez, malheureux !

— Laissez-moi ! dit Laurent avec impatience.

Le président lui ordonna de quitter son banc et de se rapprocher de la Cour.

— Que signifient ces paroles ? Veuillez vous expliquer, dit-il.

— Mon Dieu ! monsieur le président, fit Laurent avec une insouciance fière et dédaigneuse, vous m'avez sans

doute déjà compris. Je ne veux pas qu'il y ait ici de détours ni de sous-entendus... Je suis sacrifié, je le sais; mais il faut au moins que l'infâme machination dont je suis victime soit connue tout entière. Messieurs les jurés, vous avez sans doute assez de preuves pour me condamner; mais si par hasard il vous en manquait une, je vous l'apporte et vous la livre gracieusement. Le poignard qui a servi à commettre le crime était resté dans les vêtements de Mariette; il est tombé près de son lit... et mademoiselle, qui était là, l'a ramassé, sachant qu'il était à moi, et l'a caché. Devant le juge d'instruction, elle a nié avoir fait cela, et malgré vos adjurations, monsieur le président, elle allait nier encore, par dévouement pour moi. Je l'en remercie, mais je ne veux pas qu'elle se parjure et se compromette davantage... Voyons! fit-il s'adressant à Pulchérie, vous avez ce poignard, montrez-le!

L'attente et l'anxiété étaient au comble.

Pulchérie, aussi interpellée, resta un moment interdite et muette; puis elle secoua lentement la tête et murmura : — Non... je ne l'ai pas.

— Comment! s'écria Laurent, vous ne l'avez pas... C'est vous qui êtes venue dans la prison me confier que vous aviez enduré mille tortures plutôt que de le livrer.

— Ce n'était pas vrai. Je me vantais d'un dévouement dont j'aurais peut-être été capable, dont l'idée m'était venue à la suite des interrogatoires et des perquisitions que j'avais subis...

— Ainsi ce n'était pas vrai ! s'écria Laurent... Eh bien, je le regrette ! tant pis, messieurs ! cet échafaudage n'est pas complet. Que j'aie assassiné la meilleure des mères pour la voler et hériter d'elle, alors qu'elle aurait sacrifié, et je ne le savais que trop ! son dernier sou et la dernière goutte de son sang pour moi ! que j'aie commis ce crime aussi *inepte* qu'atroce, soit ! Mais puisqu'on voulait absolument que je fusse stupide, pourquoi ne m'a-t-on pas fait tel jusqu'au bout ?... Quoi ! je prends toutes les précautions pour que mon crime ne reste pas ignoré, je le signe et le contre-signe de toutes les façons : j'entre dans ce jardin avec les bottines qu'on trouvera demain chez moi ou dans mes pieds, j'ai soin de les érafler par le bout, afin de bien indiquer qu'elles ont été avariées dans l'escalade d'un mur... Un bouton de manchette qui était égaré depuis quelques jours, je le retrouve à point nommé pour le perdre dans ce jardin, et je garde précieusement chez moi le pareil. Ce n'est pas tout. Pour pénétrer dans cette maison où je suis connu, il est tout naturel que je ne change pas mes vêtements ordinaires, ceux sous lesquels on m'a vu dans la soirée ; il faut bien que Mariette me reconnaisse. Maintenant, je m'empresse de me servir, pour commettre ce crime d'une arme de fantaisie que chacun depuis deux ans a vue traîner chez moi sur tous les meubles. Mais quoi ! le crime achevé, je ne laisse pas tomber cette arme, bien en évidence, dans l'appartement, ou tout au moins dans le jardin !... Ah ! messieurs ! quelle étourderie !

Je vous en demande pardon! Que voulez-vous! On ne songe pas à tout.

Cette poignante ironie se termina par un sanglot.

— Mais cela ne fait rien, messieurs, s'écria Laurent en revenant à son banc sur lequel il se laissa tomber, non! que cela ne vous arrête pas... Oh! mon Dieu, non!...

Deux grosses larmes jaillirent de ses yeux et roulèrent sur ses joues.

Une émotion étrange, indéfinissable emplissait la salle; tous les regards étaient tendus, toutes les respirations haletantes. Car c'est en vain que la loi trace à chacun son rôle; l'impassibilité ne se réglemente pas par décret, et, dans ces crises solennelles, juges et public ressentent les mêmes commotions, palpitent des mêmes anxiétés.

Ici, il venait de se faire comme une éclaircie lumineuse, et il semblait que chacun se dît : — Est-ce vrai... Si c'était vrai!...

Seule peut-être, dans un coin, à côté des bancs des jurés, une figure grimaçait un sourire ironique. C'était Moule.

— Je savais bien qu'il pleurerait! grommela-t-il.

Ses voisins s'écartèrent de lui comme d'un serpent.

Mais un autre homme avait observé ce mouvement avec autant d'attention et peut-être plus de sang-froid que Moule, c'était Me Glavon.

Dès l'abord, il avait frémi comme en face d'une imprudence irréparable. Puis il avait compris que

c'était là une de ces audaces heureuses, telles que la passion et le désespoir en commettent parfois. Il voyait, — et il la voyait d'autant mieux qu'il la ressentait en lui-même, — cette révolution qui s'opérait dans les esprits sous l'influence des paroles de Laurent. Cette voie nouvelle qui venait de s'ouvrir, il fallait y marcher résolûment.

Il se leva. En quelques mots il excusa son client, tout en déclarant s'associer pour sa part à cette demande d'éclaircissements et de révélations. Puis, s'adressant à Pulchérie :

— Laissez là vos réticences et vos dissimulations. Il semblerait qu'elles vous soient inspirées! Nous n'en voulons pas, sachez-le. Ce que nous voulons, ce que nous exigeons de vous, c'est la vérité.

Pulchérie, interrogée par le président, comprit que ses ménagements compromettaient Laurent plus qu'ils ne le serviraient, et elle avoua en rougissant qu'elle avait en effet ramassé ce poignard près du lit de Mariette et qu'il était caché chez elle.

L'audience fut suspendue, puis reprise au bout d'une heure, pendant laquelle un commissaire et des agents avaient accompagné Pulchérie rue Dulong.

Le poignard, encore taché de sang, fut présenté à Laurent.

— Le reconnaissez-vous? demanda le président.

— Mais sans doute, dit-il, c'est bien cela.

XXXIX

Cependant la réaction qui s'était produite en faveur de Laurent s'affaiblissait peu à peu.

Pendant cette suspension d'audience, la réflexion était venue à chacun, et avec elle la méfiance et le soupçon. On s'était demandé si cette sortie virulente de l'accusé était sincère, si ce n'était pas un *moyen* concerté d'avance entre lui et son avocat. Puis, sincère ou non, qu'est-ce que cela prouvait en définitive? Est-ce que la multiplicité des charges allait devenir un argument en faveur de l'accusé?

Ce retour aux anciennes préventions fut manifeste dès les premières paroles que le président adressa à Laurent.

— Accusé, lui dit-il sèchement, levez-vous.

Laurent obéit.

Un grand apaisement, dont il s'étonnait lui-même, s'était fait dans son esprit. L'emportement et le désespoir qui l'agitaient tout à l'heure étaient remplacés par une lucidité calme et froide. Il envisageait sa situation et il en attendait l'issue sans impatience et sans effroi.

Il répondit d'une voix ferme et assurée aux questions du président. Ses explications furent nettes, précises, parfois un peu tranchantes ou dédaigneuses. Nul ne se méprit à cette transformation réelle ou

affectée : c'était l'insouciance superbe de l'homme qui se sent écrasé par une force supérieure et qui, après avoir inutilement lutté contre elle, la subit et la méprise.

Il parla de ses premières années, de son éducation, de sa mère, — simplement, mais avec une émotion profonde et d'autant plus touchante qu'elle semblait contenue.

De son père, il ne savait que les faits rapportés par l'accusation. Au reste, peu lui importait.

Il avoua ses torts, ses égarements coupables pendant ces trois dernières années.

— C'est là, dit-il, mon véritable crime, le seul que j'aie à me reprocher ; il est grand. La justice humaine n'a pas à le poursuivre, mais je ne me le pardonnerai jamais. Et déjà j'accepte comme une expiation toutes les tortures que j'ai endurées et toutes celles que je pourrai endurer encore.

Puis il raconta, — comme il l'avait fait devant le commissaire de police et le juge d'instruction, — cette dernière soirée passée avec sa mère, et suivie de son retour à Paris. Fatigué, ennuyé, il était entré machinalement dans ce café de la rue Caumartin ; puis il était ressorti, s'était promené quelque temps sur le boulevard et était enfin rentré chez lui. A quelle heure au juste ces allées et venues ? Il n'en savait rien, et s'en rapportait aux déclarations des témoins.

Enfin il parla de l'emploi de son temps pendant la

journée et la nuit du 10 juillet, jusqu'à l'arrivée de Moule à Ablon; et il ajouta, à propos de l'emprunt de deux mille francs fait à Samuel Richard :

— Vous me ferez bien l'honneur... ou, si vous aimez mieux, l'injure de croire que, si j'avais eu un crime à cacher, j'aurais employé d'autres moyens que celui-là, qui est presque compromettant à force de naïveté.

Le président ayant relevé quelques invraisemblances dans son récit, il répondit simplement :

— Je ne sais pas si cela est vraisemblable ou non, mais ce que j'affirme, c'est que cela s'est passé ainsi.

Maintenant, qu'avait-il à objecter contre ces preuves?

— Absolument rien, dit-il; elles sont toutes exactes. Ce poignard, ce bouton de manchette sont bien à moi; et quant à Mariette, il est tout simple qu'elle ait cru me reconnaître, puisque l'assassin avait tout disposé pour cela.

— Ainsi, dit le président, voilà votre système de défense : l'assassin, par un calcul et avec un art infernal, aurait accumulé ces preuves contre vous?

— Oui, monsieur le président, je le crois.

— C'est une supposition complétement inadmissible.

— Je vous demande pardon. Sans elle, vous n'expliquerez rien d'une façon satisfaisante.

— A votre point de vue, c'est possible. Mais, au

moins, avez-vous quelque indice qui puisse faire croire à cette machination? Qui donc l'aurait conçue et exécutée, et surtout, par quel moyen? Car enfin, il aurait fallu se procurer ce poignard, ce bouton de manchette, piller en quelque sorte votre garde-robe...

— C'est vrai, monsieur le président; comment cela s'est-il fait, je n'en sais rien; pourtant cela s'est fait. Vous comprenez, du reste, que si j'avais le mot de cette énigme, c'est un autre qui serait ici à ma place.

— Soupçonnez-vous votre domestique?

— Pas plus lui qu'aucune autre personne.

— On l'a interrogé, on a recherché ses antécédents, ses relations, ses habitudes, et on n'a rien trouvé. Le concierge de la maison a été interrogé aussi.

— Je ne reproche aucune négligence à l'instruction: elle a fait le possible pour arriver à la vérité, soit, mais elle n'y est pas parvenue, voilà tout.

— Vous n'avez rien dit, vous en convenez vous-même, qui pût la mettre sur la voie.

— Eh! que pouvais-je dire? A peine ai-je appris le malheur qui me frappe que je me vois jeter en prison, au secret. Et d'ailleurs, quand j'aurais été libre, aurais-je découvert seul ce qui a échappé à la police?

L'avocat général se leva.

— Nous ne désirons que la vérité, dit-il. Si en ce moment vous nous donniez une indication quelconque qui pût être le point de départ de nouvelles recher-

ches, nous serions le premier à requérir le renvoi à une autre session.

— Ah! je vous remercie! s'écria Laurent. Pour que ce supplice continue! non! en voilà bien assez. Il faut que cela finisse d'une façon ou de l'autre... Décidez! jugez! vous ne devez pas être embarrassés, vous avez assez de preuves!

Me Glavon s'opposa également au renvoi de l'affaire :

— Aucune considération, dit-il, ne devrait retenir la Cour, si un supplément d'enquête devait conduire à la manifestation de la vérité. Mais cette enquête, ces nouvelles recherches, qui les fera? L'accusé y aura-t-il la moindre part? Non ; il restera enfermé, gardé étroitement. La police seule agira mollement, à contre-cœur, repassant à satiété dans les mêmes voies. Pendant ces trois ou quatre mois, on n'aura rien découvert, et l'accusation viendra dire : « Voyez! on a cherché de nouveau; on a rien trouvé; il n'y a rien! »

Aucunes conclusions n'étant posées, la Cour n'avait pas à statuer.

La parole fut donnée à l'avocat général pour son réquisitoire.

De ce réquisitoire, qui dura plus de deux heures et demie, nous nous contenterons de donner quelques courts extraits.

« Lorsque certains crimes monstrueux éclatent, dit en commençant l'avocat général, l'horreur qu'ils in-

spirent est mêlée de stupeur et de doute : on se demande s'il est possible que la perversité humaine ait été jusque-là ; on s'efforce de croire à la folie, à un subit accès de démence furieuse. Et ce doute s'accroît encore, si le coupable désigné par la justice est un de ces hommes que leur éducation et le monde où ils ont vécu semblaient devoir préserver à jamais de semblables emportements.

« Cependant, quand on examine avec calme et impartialité, — indépendamment des preuves, — les circonstances qui ont précédé ou accompagné le crime, on ne tarde pas à se convaincre, non-seulement que ce crime est possible, mais encore qu'il est vraisemblable, et, si on ose le dire, logique et naturel. »

Après s'être longuement étendu sur les antécédents de l'accusé et avoir essayé d'établir qu'ils devaient fatalement le conduire sur les bancs de la Cour d'assises, l'avocat général passe à l'exécution du crime. Il en retrace toutes les péripéties, il démontre jusqu'à l'évidence que Laurent seul peut l'avoir commis, et il termine par ces mots :

« Que vos consciences se rassurent, messieurs les jurés ; il ne peut plus y avoir de place dans vos esprits pour le plus léger doute. Un crime épouvantable, monstrueux, a ému Paris, la France entière. Celui qui s'en est rendu coupable est là, sur ce banc. Le jury n'hésitera pas ; il frappera sans pitié. »

Ce réquisitoire produisit un effet considérable,

moins peut-être sur Laurent qui semblait indifférent et résigné à tout, que sur le public : la condamnation de l'accusé semblait inévitable; elle était même attendue par quelques-uns avec une sorte d'impatience.

Il était huit heures; le procès ne pouvait se terminer dans la nuit. Me Glavon en fit l'observation, et la continuation des débats fut remise au lendemain 14.

XL

A l'ouverture de l'audience, la parole fut donnée au défenseur de l'accusé.

Ici encore il nous faut remplacer par une froide et sèche analyse une des plus magnifiques pages d'éloquence judiciaire.

« Douze heures se sont écoulées, dit en commençant Me Glavon, et je suis encore sous l'impression des graves et éloquentes paroles par lesquelles M. l'avocat général a terminé son réquisitoire. Vous ne les avez pas oubliées non plus, messieurs les jurés, et lorsque vous avez entendu hier cet énergique appel aux sévérités de la loi et à votre implacable justice, vous vous êtes rappelé l'importance et la redoutable sainteté de votre mission.

« A Dieu ne plaise que je cherche à affaiblir en

vous ce sentiment! Je joindrais plutôt, si cela pouvait être nécessaire, ma voix à celle de M. l'avocat général et moi aussi je vous dirais : « — Si vous êtes fermement convaincus que cet homme est coupable, « frappez-le sans pitié ; son châtiment doit être, « comme son crime, le plus grand de tous. » Mais votre verdict, je l'attendrai avec confiance, car j'espère vous faire partager la conviction qui m'anime.

« D'abord, quel est cet homme qu'il s'agit de frapper ? »

Me Glavon retrace l'enfance et l'adolescence de Laurent, auprès d'une mère qu'il aime autant qu'il en est aimé ; ses heureuses inclinations.

« Moi-même, dit-il, je l'ai connu pendant quelque temps et j'ai pu l'apprécier... — Non ! ce n'était pas là un assassin !

« Lui fera-t-on un grief de quelques écarts blâmables assurément? A combien de jeunes gens n'en faudrait-il pas reprocher de semblables? Du moins, il ne s'est jamais avili, son cœur ne s'est pas dépravé. Cette accusation a produit parmi ceux qui le connaissaient, et qui le voyaient tous les jours, une sorte de stupeur. Vous avez entendu leurs témoignages... Voulez-vous me permettre d'y ajouter le mien? Que de fois je l'ai vu s'attendrir, pleurer, en songeant à sa mère, au chagrin qu'il lui causait! Regrets stériles, dira-t-on; mais, du moins, ils étaient sincères, je l'affirme !

« On n'a voulu voir, au milieu de ces désordres, que la passion du jeu et un goût effréné du plaisir,

on oublie qu'il était dominé par une passion plus impérieuse et plus noble, et que cette passion, il lui eût fallu l'arracher de son cœur avant de commettre une bassesse.

« L'accusation en est réduite, pour expliquer les mauvais instincts et le crime de Laurent, à fouiller dans un passé qui n'est pas le sien. On veut l'accabler sous la mémoire de son père. — Ah ! laissez là ces souvenirs, s'écrie Me Glavon; il était tout au moins inutile de les évoquer. Il n'est pas encore près d'être résolu ce redoutable problème de la transmission et de l'hérédité par le sang. Vous y avez touché bien imprudemment, permettez-moi de vous le dire. Eh quoi! la même voix qui fait un appel aux sévérités et aux vengeances, nie en même temps la liberté et la responsabilité humaines ! »

Après avoir démontré que Laurent était incapable de céder à la tentation du crime, Me Glavon s'écrie :

« Soit ! cet homme est un monstre; il a soif de sang... du sang de sa mère ! Il faut (on l'a dit, c'est une fatalité !) il faut qu'il assassine aveuglément, sans motif. Mais on admettra qu'il n'est pas stupide; il a l'instinct de la conservation et, quoique sans expérience en pareille matière, il va prendre toutes les précautions pour que son crime ne soit pas soupçonné et reste impuni.

« Eh bien ! écoutez. Voici ce qu'il imagine de mieux, cet homme qu'on nous a présenté comme un prodige de ruse et d'hypocrisie. Il prend un poignard

à lui, une arme qui depuis deux ans traîne sur ses meubles et que chacun a pu voir, et il a soin d'en laisser la gaîne dans son salon, afin qu'elle serve plus tard de point de comparaison.

« Ce n'est pas tout! Il s'empresse d'érafler ses bottines en escaladant le mur, de les imprimer dans le sol humide du jardin; et ces bottines, il ne les fera pas ensuite disparaître; non! il les portera les jours suivants avec une sorte de complaisance et pour que la police ne s'y trompe pas. De même pour son bouton de manchette : il le détacherait plutôt lui-même! Il porte aussi tous ses vêtements habituels : il faut que sa mère et Mariette, qu'il va frapper, le reconnaissent et puissent crier son nom avant de mourir...

« Non : elles n'ont pas poussé un cri; alors, il jette là son poignard, et il sort tranquillement; si on a la moindre incertitude, il faudra qu'on y mette beaucoup de bon vouloir.

« Et cet homme, ce fils qui a assassiné sa mère, certain du sort qui l'attend, vaque le lendemain à ses affaires sans le moindre trouble, et court gaiement, le soir, à une fête donnée par un de ses amis!

« Pourtant, dans tout cela j'aperçois un oubli : Comment! cet homme escalade deux fois un mur de clôture et deux fois une fenêtre au premier étage, et il n'a pas une seule érosion à la peau! Il assassine à coups de poignard deux personnes, et ses vêtements n'ont pas une seule tache de sang!... Quelle négligence! c'était si facile pourtant!...

« Mais que voulez-vous, messieurs? Peut-être ceux qui ont si ingénieusement disposé les autres indices n'ont-ils pu également disposer ceux-là? Cela n'était pas en leur pouvoir. »

Puis, laissant l'ironie, Me Glavon montre la police suivant furieusement la fausse piste que l'assassin a su lui faire prendre.

« Vous dites que vous n'avez rien négligé! Mais vous avez eu dès le début la déposition de ce jeune commis, Henri Richetin. Me direz-vous quelles étaient ces deux personnes qui causaient là dans l'ombre?

« Et ce domestique, François Housdall, — un ivrogne et un drôle, — qui *reçoit* dans l'appartement de son maître je ne sais quelle valetaille, avez-vous bien scruté, pénétré sa conduite? « Nous avons « cherché, dites-vous, et nous n'avons rien trouvé. » Eh bien! vous avez mal cherché, car tout le mystère de ce procès est là!

« Ne sait-on pas à la Préfecture de police que certains malfaiteurs redoutables ont pour principe de semer de faux indices sur le théâtre du crime de façon à égarer, au moins pour un temps, les soupçons et les recherches? Tant pis pour leur victime! elle se débattra comme elle pourra sous l'étreinte de la justice, tandis qu'eux, ils s'assureront l'impunité.

« N'est-ce pas d'une machination de ce genre qu'il s'agit ici? Il est impossible d'en douter...

« François n'est pas le coupable. Peut-être même

n'est-il pas complice de cet assassinat, bien qu'il en ait profité : ses dépenses exagérées le démontrent.

« Mais si le crime a été commis sans sa participation, à son insu, aujourd'hui il comprend qu'il a été un instrument, un intermédiaire aveugle aux mains d'un scélérat.

« De là cet air sombre et taciturne que l'on a remarqué en lui. Ah ! s'il était possible de lui arracher son secret ! Non ! vainement je l'adjure, je le supplie de parler ; il continuera de se taire, la honte, la crainte paralysent sa langue, et il sacrifiera, lui aussi, à sa sécurité, son maître qu'il sait innocent ! »

Me Glavon montre ensuite combien, pour un de ces individus que François introduisait ainsi dans l'appartement de Laurent, la tentation devait être forte, combien l'exécution facile.

Il fait une peinture vive et saisissante du crime tel qu'il le conçoit, tel qu'il est convaincu qu'il a été exécuté :

« Le misérable sait que ces dix mille francs seront bientôt là, entre les mains de madame Dalissier, et il faut qu'il les ait : il pénétrera la nuit dans la maison... Il sait aussi les relations du fils avec la mère, leurs querelles. Son plan est arrêté : le fils passera pour l'assassin.

« Et quelles facilités ! Introduit par cet inepte domestique dans l'appartement de Laurent Dalissier, il s'empare, quatre ou cinq jours avant, d'un bouton de manchette et probablement aussi du poignard, dont

il cache la gaîne dans le pli d'une causeuse, — certain que la justice saura bien la retrouver là; de même il s'empare d'une paire de bottines, — et le domestique aussi bien que le maître ont pu ne s'en pas apercevoir. Il ne peut emporter de vêtements, mais il a vu ceux que porte habituellement Laurent Dalissier, et il s'en est procuré de semblables.

« Tout est prêt... Il surveille la maison de la rue Cardinet. C'est le 9 seulement que madame Dalissier touche les dix mille francs; c'est la nuit suivante qu'aura lieu le crime.

« Mais Laurent doit venir dans la soirée prendre cette somme?... Eh bien, peu importe; celui des deux, la mère ou le fils, qui en restera détenteur, sera la victime : une attaque dans la rue, à onze heures, ou une escalade de la maison à minuit.

« Mais comment l'assassin pouvait-il être renseigné sur ce dernier point? Qui avait pu le mettre au fait de toutes ces circonstances?... Qui? messieurs... pourquoi ne serait-ce pas Mariette? Je me défie de la simplicité cauteleuse de cette fille qui va passer au comptoir de je ne sais quel cabaret les instants qu'elle a de libres.

« Sa conduite n'est pas moins ambiguë que celle de François... sa déposition sur certains points, notamment en ce qui concerne la sortie de Laurent Dalissier, et l'entrebâillement de la porte de l'allée après son départ, ne vous a-t-elle pas semblé embarrassée et pleine de réticences?...

« Quoi qu'il en soit, tandis que Laurent est avec sa mère, un homme est là, aux alentours, qui rôde et qui écoute... N'est-ce pas lui que j'aperçois dans la pénombre de l'allée, causant tout bas avec une autre personne, avec Mariette peut-être?... peut-être avec un complice... en compagnie duquel il passera plus tard, à deux heures du matin, sous la fenêtre de M. Dural!..

« Mais qu'il ait *surpris* ou *appris* cela, il sait, au moment où Laurent quitte la maison, qu'il n'emporte rien. C'est bien : l'escalade et le vol, et l'assassinat, s'il y a lieu, se feront comme on l'avait prémédité : cela sera moins compromettant qu'une attaque en pleine rue et à cette heure.

« Je n'ai plus à vous retracer l'exécution : vous la connaissez.

« Oui, tout s'est passé ainsi, je le sais, j'en suis sûr! Mais quel est cet assassin mystérieux? nommez-le! Non, je ne puis le nommer; mais ne vous l'ai-je pas assez montré? Ne l'entendez-vous pas s'agiter derrière ce voile qu'il a étendu entre vous et lui, et que vous n'avez pas su lever? Suppositions, chimères, dites-vous encore. Eh bien, soit! gardez vos preuves... Vous en avez assez, Dieu merci!... un monceau!... Étendez-le, arrangez-vous-y bien commodément et tâchez d'y endormir vos consciences, si vous pouvez! »

Passant à un autre ordre d'idées, Me Glavon démontre qu'il est *matériellement* impossible que Laurent ait commis le crime.

Il le suit pas à pas dans cette soirée du 9 juillet : il relève les dépositions des témoins, les conclusions des experts, et il établit que Laurent, passé dix heures et demie, n'a pu, à aucun moment, se trouver rue Cardinet.

Il termine ainsi :

« De tout ce qui a été dit, de tout ce qu'on a produit dans cette affaire, je ne garderai, si l'on veut, qu'un seul témoignage, celui de M. de Mhérac. Alors même que les motifs qui ont déterminé ma conviction seraient restés sans influence sur la vôtre, ce témoignage serait encore décisif pour vous. Au *seul* instant où Laurent Dalissier eût pu se trouver rue Cardinet, M. de Mhérac *a cru le reconnaître* sur le boulevard des Italiens.

« Il a *cru le reconnaître*, ce sont ses expressions (et il sait quelle en est ici la valeur et l'importance); *la pensée lui est venue tout de suite que c'était lui...* Il n'en est pas parfaitement sûr, soit ! Mais je suppose que M. de Mhérac soit seul juge dans ce procès et qu'il ait à répondre à cette question qui vous est soumise : — « A l'heure où vous avez *cru reconnaître* « Laurent Dalissier sur le boulevard des Italiens, « pourriez-vous affirmer, même en présence des « preuves les plus positives, qu'il fût occupé à com- « mettre un crime rue Cardinet ? » Non, M. de Mhérac ne le pourra pas ; il ne l'osera jamais !... Vous ne pouvez pas être plus affirmatifs que lui, messieurs, et cette réponse vous dicte la vôtre. »

Cette plaidoirie passionnée, éloquente, de cette passion et de cette éloquence que donne seule une forte conviction, impressionna vivement les jurés; il était évident qu'ils sentaient en eux *ces sourdes et poignantes appréhensions de la conscience* dont avait parlé Me Glavon. L'avocat général le comprit, et sa réplique fut aussi énergique et presque aussi passionnée que la plaidoirie du défenseur.

Nous n'analyserons pas cette réplique, non plus que celle de Me Glavon. Ce ne fut, de part et d'autre, que la répétition des mêmes arguments, mais avec plus de vivacité et d'emportement.

Par un seul point, l'accusation et la défense étaient d'accord : elles repoussaient, avec une égale énergie, toute déclaration de *circonstances atténuantes*.

« Si mes raisonnements, s'écria Me Glavon en terminant sa réplique, n'ont pu convaincre vos esprits; si vous ne me croyez pas lorsque je vous crie : Sur mon honneur, — l'honneur d'un homme qui a beaucoup vécu, et qui passe pour avoir honnêtement vécu, — j'affirme que l'accusé n'est pas coupable; je suis certain qu'il est victime d'une fatale méprise, d'une infernale machination, d'une implacable fatalité... Si vous ne me croyez pas, dis-je, et bien! messieurs les jurés, rendez un verdict affirmatif. Aux questions qui vous seront posées répondez simplement : Oui. Alors, c'est la mort. Dans quelques jours mon client portera sa tête sur l'échafaud. Et c'est vous qui l'y aurez envoyé, messieurs; et vous aurez

bien fait! Il n'existe pas, il ne doit pas exister de circonstances atténuantes pour un parricide! Nous n'en voulons pas; il serait injuste, indigne à vous de nous en accorder. Nous voulons l'acquittement ou la mort. Mais je m'arrête, épuisé par les fatigues physiques et morales de ces deux jours d'audience, le cœur rempli des mêmes angoisses que mon client, ce jeune homme que j'ai connu tout enfant, et que, depuis un mois, j'ai appris à aimer comme un fils; enfin, malade, énervé, je craindrais de m'attendrir malgré moi; vous verriez des larmes dans mes yeux et vous pourriez penser qu'au lieu de vous convaincre, j'essaye de vous toucher; qu'au lieu de parler à votre raison, je m'adresse à votre cœur! Non! non! pas d'attendrissement, pas de pitié! Nous n'attendons de vous qu'un acte de justice. Nous nous adressons à des juges et non pas à des hommes. »

Le président demanda à l'accusé s'il avait quelque chose à ajouter pour sa défense.

— Rien, monsieur le président, dit Laurent d'une voix sombre.

Le président résuma les débats; puis les jurés entrèrent dans la chambre de leurs délibérations. L'accusé fut emmené hors de la salle : il était pâle et semblait abattu.

On put voir alors combien ces débats passionnaient le public. A peine les jurés et l'accusé s'étaient-ils retirés, qu'il s'éleva de toutes parts une explosion de

murmures, d'observations échangées, de discussions. Ce fut un véritable tumulte.

L'accusé attendait, seul, dans une petite pièce, entre deux gendarmes.

Il attendit trois heures !

Enfin, une sonnette se fit entendre. La Cour rentra en séance, et les jurés revinrent sur leurs bancs.

— Monsieur le chef du jury, dit le président, veuillez lire le verdict du jury.

Ce moment est toujours solennel, terrible. Toutes les poitrines battent anxieusement.

Le chef du jury, se levant, d'une voix qu'il s'efforçait d'assurer, lut : — « *Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est : Non, l'accusé n'est pas coupable...* »

Le président donna l'ordre de ramener l'accusé.

En rentrant Laurent pouvait à peine se soutenir.

Tout autre à sa place, un indifférent eût compris, à l'aspect de cette salle, quel verdict venait d'être rendu. Mais il ne voyait et n'entendait rien ; à peine parut-il comprendre les paroles que son avocat lui dit à voix basse en se penchant vers lui.

Ce n'est qu'en entendant la lecture du verdict qui l'acquittait qu'il tressaillit ; puis il laissa échapper un profond soupir.

Le président ordonna qu'il fût mis en liberté.

Mais, brisé par ces émotions, Laurent retomba sur son banc, et s'y tint inerte, immobile.

Il se ranima à la voix de Me Glavon.

— Ah oui, fit-il en se relevant péniblement.

Et il embrassa en pleurant la main que son avocat lui tendait.

XLI

« Le plus grand malheur, a dit La Bruyère, après « celui d'être convaincu d'un crime, est souvent « d'avoir eu à s'en justifier. Tels arrêts nous dé- « chargent et nous renvoient absous, qui sont infirmés « par la voix du peuple. »

Sombre réflexion dont Laurent n'allait pas tarder à sentir la vérité.

« — Vous êtes libre, » — lui avait dit le Président des Assises, en le voyant, après la lecture du verdict et l'ordonnance de mise en liberté, retomber sur son banc et s'y tenir immobile.

« Vous êtes libre, » lui avait répété Me Glavon en s'approchant vivement de lui et en lui tendant la main. Alors seulement il s'était ranimé et il avait remercié son avocat avec effusion.

Cependant le public autour d'eux était silencieux et mécontent : il s'attendait à une condamnation. Probablement le public du dehors, celui qui juge d'après le compte rendu des journaux, serait encore plus rigoureux et plus sévère.

Laurent ne paraissait rien remarquer de ces fâ-

cheuses dispositions; mais Me Glavon s'en aperçevait, et craignait pour son client quelque avanie.

— Voyons, mon cher ami, lui dit-il, sortons d'ici, venez.

Il l'entraîna vers la porte du fond.

Le public se rangea devant eux gravement, et la plupart des curieux, pour lesquels l'affaire suivante n'offrait plus aucun intérêt, les suivirent.

Ils descendirent rapidement l'escalier et s'engagèrent dans le couloir qui conduit à la cour du Harlay.

Là, Me Glavon prit congé de Laurent.

— Je voudrais, lui dit-il, vous accompagner; mais plusieurs affaires me retiennent encore au Palais. Rentrez chez vous; tâchez de vous remettre, de prendre quelque repos, si c'est possible, et ce soir venez me voir; il faut que nous causions un peu de vous.

Laurent promit d'être le soir rue Sainte-Anne, et Me Glavon rentra au Palais.

Resté seul, Laurent remarqua les curieux qui le suivaient, et il se hâta de s'éloigner. Place du Harlay, il en vit d'autres qui se le désignaient du regard ou du doigt. Pressé de se soustraire à cette humiliante curiosité, il gagna rapidement la place Dauphine, monta dans un fiacre et se fit conduire rue de Grammont.

Quand la voiture se fut mise en marche et l'eut soustrait aux regards de la foule, il poussa un soupir

de soulagement : pour la première fois depuis deux mois il respirait l'air de la rue, l'air de tout le monde, et il était dégagé de ces entraves, de cette surveillance, de ces espionnages, de ces persécutions de toute sorte qui l'avaient obsédé; il était libre enfin!

Arrivé rue de Grammont, il se hâta de descendre. Le concierge, en l'apercevant, fit un geste de surprise.

— Comment! c'est vous... vous êtes acquitté?

— Oui, cela vous étonne?

— Je ne dis pas... mais, d'après ce que j'entendais raconter...

— Mon domestique est en haut?

— François? il y a beau temps qu'on ne le voit plus. D'ailleurs, qu'aurait-il fait ici? Il a dû se placer ailleurs.

— C'est bien. Donnez-moi la clef de l'appartement. Vous n'avez rien pour moi?

— Non, monsieur... Ah! pardon, il y a là un congé que vous donne le propriétaire. Vous comprenez, dans les premiers jours, ces allées et venues de la police ont fait un esclandre dans la maison, les locataires se sont plaints, et...

— Cela suffit.

Laurent traversa la cour et monta l'escalier lentement, la tête baissée.

L'appartement était dans un désordre indescriptible. Les meubles étaient dérangés, renversés, les tiroirs béants, les matelas éventrés, les chaises et les fauteuils déchiquetés... Et tout cela, dans les quatre

pièces, gisait sens dessus dessous, pêle-mêle sur le parquet.

Il s'avança comme il put à travers ces débris, et, se sentant oppressé, il s'approcha d'une fenêtre pour l'ouvrir. Mais il s'arrêta : s'il allait être aperçu, reconnu par quelque voisin !

Il revint au milieu de la chambre, s'assit sur un meuble et réfléchit : — Que d'événements depuis deux mois ! Quelles misères et quelles angoisses, et maintenant (il commençait à y songer) quel avenir !

Pourtant, sur ce fond de noires pensées rayonna bientôt une vive espérance : — « Qu'importait cette haine, cette réprobation universelle, si une personne du moins le plaignait? Emilienne Suchapt avait-elle reçu sa lettre ? Qu'avait-elle pensé ? Peut-être l'aimerait-elle pour cet excès de malheur et d'injuste persécution ? »

Vers six heures, il s'arracha à ce rêve toujours renaissant au milieu de pénibles souvenirs. Il descendit, et erra quelque temps au hasard dans les rues avant de se rendre chez Me Glavon. Il acheta un journal, et la première chose qu'il y vit, ce fut le compte rendu de son procès. L'audience de la veille y occupait sept colonnes.

— C'est juste, murmura-t-il avec un soupir, je suis le *lion* du jour.

Et il rabattit son chapeau sur ses yeux.

Comme il avait faim, il entra dans un restaurant des plus modestes et se plaça dans le coin le plus

obscur. Tout en mangeant, il lisait son journal, son *affaire*. Mais bientôt le bruit d'une conversation voisine attira son attention. On parlait de lui.

— Ah çà! disait-on, il paraît que Me Glavon a été magnifique aujourd'hui.

— Oui, il a dû déployer un fameux talent pour sauver un gaillard comme celui-là.

— Les jurés, reprit le premier interlocuteur, n'y ont vu que du feu. Belle invention que le jury! De vrais juges auraient condamné Dalissier dix fois pour une.

Laurent n'en entendit pas davantage. Il se leva et sortit.

Un quart d'heure après il sonnait, rue Sainte-Anne, chez Me Glavon. Il fut introduit dans le cabinet de l'avocat.

Il la connaissait cette grande pièce, calme et sévère comme le travail et la probité, sans vain ornement, meublée seulement de deux grands corps de bibliothèque, de quelques siéges et d'un large bureau surchargé de dossiers.

Pourquoi n'avait-il pas continué à venir là assidûment? Pourquoi avait-il repoussé les conseils d'un vieillard et les supplications de sa mère? Combien de malheurs et de souffrances évités!

L'arrivée de Me Glavon le surprit au milieu de ces regrets. Il les lui communiqua, et l'assura de sa ferme résolution de réparer ses fautes, autant qu'il le pourrait. La première condition était de rompre avec

ses anciennes habitudes, avec le monde où il s'était si follement obstiné à vivre. « J'aurai cette force, » dit-il.

Me Glavon l'écoutait sans répondre et souriait tristement. Laurent vit ce sourire.

— Je comprends, dit-il, vous ne doutez pas de ma sincérité ; vous doutez de ma fermeté et de mon courage. Rassurez-vous.

— Mon pauvre enfant, dit le vieillard, je crois à votre résolution et je vous en félicite ; mais elle est inutile ici. La rupture dont vous parlez est déjà faite et elle est définitive.

— Comment ?

— Le monde dont vous projetez de vous séparer vous a déjà exclu, et vainement vous tenteriez d'y rentrer ; vous seriez repoussé avec un dédain qu'on ne se donnerait même pas la peine de dissimuler.

— Quoi ! malgré l'arrêt qui m'acquitte, malgré l'injustice flagrante de cette accusation ?

— Oui, et le soupçon, après le retentissement qui s'est fait autour de votre nom, vous poursuivra éternellement. Qu'importe pour le monde que cet arrêt apure légalement votre situation ? Il peut être le résultat d'une erreur. Il ne prouve pas votre innocence. Quelques bons cœurs s'efforceront peut-être d'y croire et vous plaindront en secret ; mais aux yeux du monde vous serez coupable, et vous n'aurez évité une condamnation que par votre habileté et par une sorte de miracle.

Laurent baissait la tête d'un air sombre et accablé.

— Ah ! dit-il, ce que vous me faites entrevoir n'est que trop réel, je le sens bien. Déjà j'en ai fait l'expérience.

Il communiqua à Me Glavon le congé qu'il avait reçu de son propriétaire et rapporta la conversation surprise dans le restaurant où il avait dîné.

— Vous le voyez, dit Me Glavon, ce n'est pas seulement dans le monde où vivent vos anciens amis que vous rencontrerez cette réprobation ; elle vous atteindra partout. Elle cessera seulement le jour où l'assassin de votre mère sera découvert ; et encore restera-t-il à votre charge ce fait que le soupçon ait pu peser sur vous, et que la justice n'ait pas craint de vous poursuivre.

— Alors, que faire ? murmura Laurent.

— Je me le suis déjà demandé, dit Me Glavon, et si je vous ai prié de passer chez moi, c'est pour que nous avisions ensemble. Oui, continua-t-il, c'est là un préjugé injuste, cruel, barbare, mais qu'y faire ? Vous le trouverez partout ; il est général, inexorable : il n'y a pas à le braver, il faut le subir. Tenez ! vous parliez tout à l'heure de réparer vos fautes ; vous projetiez une existence toute de labeur, de persévérance et d'honorabilité. Peut-être songiez-vous à votre profession d'avocat, que vous avez si malheureusement désertée ?

— C'est vrai, j'y songeais.

— Eh bien ! elle vous est interdite comme tant d'autres. Sans doute, vous trouverez parmi nous plus

que partout ailleurs, le respect dû aux décisions de la justice ; nulle loi, nul règlement ne vous interdit l'accès du barreau, et je ne sache pas qu'aucune décision du conseil de l'ordre puisse s'opposer à votre inscription au tableau ; mais que voulez-vous ? là encore on ne pourra oublier la flétrissure qu'a laissée sur vous une accusation criminelle.

— En ce cas, quelle carrière puis-je tenter ? dit Laurent, qui, pour la première fois, songeait à ces difficultés.

— Je n'en vois guère, même parmi les plus modestes, qui n'offrent, sinon des obstacles absolus, au moins des ennuis et des déboires de toute sorte.

— Faut-il donc m'expatrier ? Conseillez-moi ; je me soumets d'avance à tout. Je quitterai Paris ; j'irai m'enfouir en province, dans quelque emploi subalterne.

— En province ! mais votre nom y est connu ; tous les journaux ont colporté ce nom d'un bout de la France à l'autre ; on y lit, on y commente votre procès en ce moment. En province ! vous ne resteriez pas vingt-quatre heures dans la plus mince bourgade sans être reconnu, et peut-être insulté... Ce qu'il vous faut, c'est, comme vous le disiez, un emploi subalterne, mais à Paris, où on oublie, où on tolère plus qu'ailleurs. J'y réfléchirai ; j'essayerai d'intéresser à vous quelqu'un de mes amis, de mes clients. L'essentiel était d'abord que vous comprissiez la situation ; vous vous y résignez

courageusement; je vous en félicite et vous en estime davantage encore.

Me Glavon prit la main de Laurent et la serra cordialement.

Cette idée qu'il allait parler pour lui à quelques-uns de ses clients avait fait tressaillir Laurent.

— Je vous remercie, dit-il; M. Suchapt, par exemple, consentirait peut-être, sur votre recommandation...

— M. Suchapt? fit Me Glavon; ah! mon pauvre enfant, vous n'êtes pas complétement guéri, je le vois bien. Quittez ces illusions, je vous en supplie. Et d'abord, sachez que vous n'avez pas d'ennemi plus acharné que M. Suchapt.

— Lui! c'est impossible. Il m'a toujours si bien accueilli, il s'est montré si bienveillant, avec une sorte de familiarité amicale...

— Eh! c'est justement pour cela. Sa femme et lui sont humiliés et furieux d'avoir ouvert leurs nobles salons à un héros de Cour d'assises...

Laurent se leva vivement, et, avec une sorte d'impatience et de colère :

— Soit! dit-il; toutes les carrières me sont interdites; toutes les portes et tous les cœurs me sont fermés, mais il est un but qu'on ne m'empêchera pas de poursuivre.

— Lequel? demanda Me Glavon surpris.

— Le seul qui puisse me réhabiliter : découvrir l'assassin de ma mère et la venger!

— Que pouvez-vous faire pour cela?

— Vous l'allez voir.

Il s'assit devant le bureau et écrivit :

« Monsieur le juge d'instruction,

« L'arrêt, rendu ce matin, qui me décharge d'une « accusation infâme est un acte de justice.

« Mais un devoir me reste à remplir ; ma vie tout « entière y sera consacrée : découvrir l'assassin de ma « mère et me réhabiliter en la vengeant.

« Dans ce but, veuillez, je vous prie, agréer mes « services ou les faire agréer par la police.

« En cas de refus, si impuissants que doivent rester « mes efforts isolés, je poursuivrai seul ma tâche et « n'y faillirai pas.

« J'ai l'honneur, etc. »

Il tendit cette lettre à Me Glavon qui la parcourut rapidement.

— Vous le voyez, dit-il, voilà un emploi tout trouvé, et le plus noble de tous. Nous n'y songions pas.

— Votre proposition ne sera pas acceptée.

— Comment ! on ne me permettra pas de me faire agent de police, par piété filiale !

— C'est peu probable.

— Alors, que voulez-vous?... dit Laurent accablé en reprenant sa lettre et en faisant le geste de la déchirer.

Me Glavon l'arrêta.

— Puisque vous avez écrit cette lettre, dit-il, envoyez-la.

— Oui, et dans quelques jours j'irai demander la

réponse. Mais j'y songe ! le papier est à vos initiales, je la recopierai...

— Non, c'est inutile. Envoyez cette lettre. Maintenant, continua-t-il, il est un point sur lequel je dois, dès aujourd'hui, appeler votre attention, si prosaïque que cela soit.

— Lequel ?

— Il faut vivre. Vous n'avez rien, vous ne pouvez rien vous procurer par votre travail. Vous n'avez pour toute ressource que la succession de votre mère.

— Oh ! pour cela, non ! s'écria Laurent. On m'a accusé d'avoir voulu m'approprier cette succession par un crime... Jamais je n'y toucherai !

— Vous aimez mieux qu'on dise que le remords vous empêche d'y toucher ?

— Qui osera dire cela ?

— Personne et tout le monde.

— Oh ! quelle misère ! que d'infamies !

— Croyez-moi, dit Me Glavon, ne vous exaltez pas ainsi. Agissez en toute chose simplement, froidement.

— Soit ! mais il m'est impossible de m'occuper de ces sortes d'affaires. Veuillez, je vous prie, vous en charger à ma place.

— Je le veux bien.

Laurent signa une procuration, et sortit, après avoir promis à Me Glavon de revenir lui demander les conseils et l'appui dont il pourrait avoir besoin.

XLI

Il n'était que neuf heures, et rien ne pressait Laurent de rentrer dans son appartement saccagé.

Il se mit à se promener sur les boulevards, en réfléchissant aux paroles de Me Glavon; d'ailleurs il ne lui déplaisait pas de coudoyer, inconnu, ces passants dont quelques-uns s'entretenaient de lui.

Vers dix heures, il se sentit fatigué, et s'assit devant une des tables qui garnissaient extérieurement la devanture d'un café, situé boulevard du Temple. Deux graves personnages, accompagnés d'un jeune collégien d'une douzaine d'années, vinrent se placer à une autre table près de lui. Laurent pouvait entendre leur conversation.

— C'est aujourd'hui, dit l'un de ces honnêtes bourgeois, qu'a dû se terminer le procès Dalissier. Quelle épouvantable affaire !

— Il faut espérer, dit l'autre avec une solennelle voix de basse-taille, que le jury se sera montré à la hauteur de sa mission. La société attend une expiation suprême.

L'enfant avait pris un journal et lisait les *faits divers*.

— Mais non, papa, dit-il, Laurent Dalissier est acquitté.

— C'est impossible !

— Lis toi-même.

Il tendit le journal, en indiquant la colonne où était noté l'acquittement de Dalissier.

— C'est pourtant vrai ! fit le père en laissant tomber ses deux bras ; cet acquittement est presque un scandale. Ne trouvez-vous pas comme moi, monsieur Lambert, que le jury se montre depuis quelque temps d'une faiblesse déplorable ?

— C'est, en effet, mon opinion. Mais ici les jurés sont peut-être excusables de n'avoir pas cru à l'existence d'un pareil forfait, semblables à ce législateur de l'antiquité qui n'avait édicté aucune peine contre le parricide, estimant ce crime impossible. Ainsi ce misérable ne doit son salut qu'à l'excès même de son crime. *Sua eum servavit atrocitas.* Comprenez-vous, monsieur Auguste ? demanda-t-il au collégien.

— Oui, monsieur Lambert, dit celui-ci.

Le pédagogue partit de là pour rappeler à son élève une des règles de Lhomond.

Laurent avait écouté ce dialogue d'un air froid, indifférent.

Dix minutes après, deux jeunes gens qui passaient sur le trottoir, s'arrêtèrent à quelques pas de lui, et regardèrent curieusement dans l'intérieur du café.

— Vois-tu, là-bas, cette jeune femme au comptoir ?

— Oui, mais ce n'est pas elle. La maîtresse de Dalissier est brune. Je l'ai aperçue hier au Palais-

de-Justice. D'ailleurs il y aurait plus de monde. Viens, nous allons la trouver.

Laurent ayait tressailli. Il se hâta de payer sa consommation et suivit les deux jeunes gens.

Cent pas plus loin, ceux-ci pressèrent le pas en apercevant un groupe d'individus qui refluaient d'un autre café jusqu'au milieu du trottoir : cela ressemblait presque à un attroupement.

Laurent se faufila dans ce groupe, parvint à pénétrer dans la salle, et aperçut enfin une jeune fille assise au comptoir.

C'était Pulchérie.

Elle était là, belle, parée, l'air naturel, la contenance aisée, comme si elle ne se fût pas aperçue de la curiosité qu'elle excitait; à peine ses joues étaient-elles un peu plus colorées que d'ordinaire.

Laurent, exaspéré, sentit une furieuse envie de bousculer tous ces badauds, de souffleter cette créature et de la traîner par les cheveux.

Il réussit à se contenir. Il s'assit.

On peut imaginer les propos qui s'échangeaient autour de lui et qu'il lui fallut entendre sans sourciller.

Un de ses voisins, un Anglais, long, roide et roux, lui adressa la parole.

— Môssieu, dit-il en désignant le comptoir, c'était là le dame à la parricide Dalissier?

— Oui, monsieur.

— Vô étiez bien sûr?

— Plus sûr que personne.

— Ahô, *very well.*

Et un instant après :

— Vô comprenez, môssieu, je avé déjà le chapeau à Dumolard...

— Je comprends, vous collectionnez ; vous voudriez avoir *le dame à la parricide.*

— En payant.

— Bien entendu, rien de plus facile... Adressez-vous au comptoir.

— Ahô! *Very well...* Je allai tioute de suite...

Ce collectionneur passionné des épaves du crime se leva, s'agita pour se frayer un passage entre les tables. Il en résulta un certain désordre qui attira l'attention des garçons, puis celle de Pulchérie.

Laurent ne l'avait pas perdue de vue un seul instant. Tout à coup leurs regards se croisèrent. Laurent demeura impassible ; mais Pulchérie tressaillit et ne put retenir un léger cri de surprise et d'effroi. Elle essaya un moment de se remettre, d'affronter de nouveau ce regard indigné et farouche : mais elle n'en eut pas la force, elle pâlit, ses tempes se mouillèrent d'une sueur froide, et elle ferma les yeux.

On s'empressa autour d'elle. Ce fut un tumulte. Tandis qu'on l'interrogeait et qu'on cherchait la cause de cette subite indisposition, Laurent se hâta de gagner la porte, et sortit sans avoir été reconnu.

Il revint chez lui, rue de Grammont. Il était de plus en plus indigné et furieux de cette impudente exhibi-

tion. Il grommelait entre ses dents avec colère :

— Que serait-ce donc si je me montrais, moi ! Me Glavon qui prétend que je n'ai pas de carrière... en voilà une toute trouvée... Cet imbécile d'Anglais payerait cher un lambeau de ma peau... Il est vrai que je suis acquitté, et cela produira une baisse !

Il était harassé ; mais où chercher un peu de repos dans le fouillis de cet appartement ?

Il ressortit, et instinctivement, par un effet de la préoccupation qui le dominait, il reprit la ligne des boulevards.

Il se retrouva ainsi, à minuit et demi, près d'une heure, boulevard du Temple, devant le café où Pulchérie exploitait sa triste célébrité. On achevait de fermer l'établissement. Laurent aperçut une grande silhouette qui se promenait mélancoliquement devant le café : c'était son Anglais. Celui-ci le reconnut et vint à lui.

— Ah ! c'est vô ! Je attendais le dame que vô savez, mais je ne croyais pas qu'il *sortisse*.

— Je ne croyais pas non plus, dit Laurent en imitant l'accent de l'Anglais et en haussant les épaules avec colère et pitié.

Il s'éloigna. A peine avait-il fait cinquante pas qu'il entendit dérrière lui un bruit de voix, la fin d'une dispute entre un homme et une femme.

— Mademoiselle, vous avez tort, je vous assure.

— Laissez-moi, disait la femme.

Dalissier s'était retourné vivement. Il vit une femme

sortir précipitamment du café qu'on venait de fermer, et se diriger, suivie de l'Anglais, vers une voiture, où, malgré l'insistance de celui-ci, elle monta seule. L'Anglais appela un autre fiacre qui passait, s'y installa, et les deux voitures partirent l'une suivant l'autre. Laurent arriva juste à temps pour s'accrocher à la voiture de l'Anglais.

Les deux fiacres descendirent les boulevards, prirent la rue de la Chaussée-d'Antin, la rue Saint-Lazare, la rue de Rome, et arrivés aux Batignolles, s'arrêtèrent rue Dulong.

Laurent courut à la portière de la première voiture et l'ouvrit. Pulchérie le reconnut et poussa un cri de surprise.

L'Anglais, de son côté, était descendu et accourait.

Laurent lui barra le passage.

— Mylord, je vous prie de retourner d'où vous sortez...

— Comment!... c'était vô.

— Partez!

— Ah! mais nô!

Et il s'apprêta à boxer. Mais avant qu'il se fût mis en garde, un coup de botte en pleine poitrine l'étendait dans le ruisseau.

— Viens! dit Laurent à Pulchérie en lui prenant bras et en l'entraînant. Où demeures-tu?

— Ici, dit-elle en montrant une porte.

Laurent sonna, et, un instant après, il dispar avec elle dans la maison.

XLIII

L'air exalté de Laurent avait fait hésiter un instant Pulchérie ; bientôt elle s'était dit qu'il était préférable d'en finir tout de suite.

Elle était entrée avec lui et l'avait précédé dans l'allée et dans l'escalier.

Ils montèrent au quatrième, dans une petite chambre pauvrement meublée.

Laurent referma violemment la porte derrière eux ; et, se retournant, les bras croisés, l'œil étincelant, les lèvres pâles :

— D'où viens-tu? dit-il.

Mais elle, bravant ce regard, — ferme et presque aussi violente que lui :

— Qu'est-ce que cela te fait?

— Comment! ce que cela me fait... que tu affiches mon nom et cette infamie, que tu les étales en public, pour de l'argent!

Il l'avait prise par le bras et la secouait furieusement.

Impassible sous la douleur et la menace, elle ne le quitta pas du regard, et, avec un sourire terrible :

— C'est cela! dit-elle ; tue-moi, je m'y attends bien, et cela m'est égal! Assassine-moi, comme tu as assassiné ta mère!

— Moi ! tu oses dire...

— Oui, j'ose ! et qui m'en empêcherait ? Penses-tu que j'aie été dupe de tes jongleries, comme ces imbéciles de juges ? Est-ce que je puis te croire ? moi, à qui tu as menti, moi que tu as indignement trompée... Ah ! je te connais maintenant !... Cette lettre, que tu écrivais à ta maîtresse, je l'ai eue entre les mains, je l'ai lue ! Ah ! comme tu l'aimes, cette fille !

— Malheureuse ! tais-toi !

— Non, je ne me tairai pas ! Je n'ai plus aucun ménagement à garder... je te hais !... Dire que je t'avais pardonné ton crime ! Mais je ne te pardonnerai pas ta trahison... Je me vengerai en te criant sans cesse : Oui, tu es un assassin !... un assassin, entends-tu ? Et quand on a tué sa mère, on peut tuer son ancienne maîtresse, dont on ne veut plus et qui vous gêne... Allons, frappe !...

Sans répondre, il la repoussa d'un mouvement si brusque et si violent qu'elle tourna sur elle-même et s'affaissa. Sa tête alla heurter contre l'angle d'une commode, le sang jaillit. Elle leva les yeux sur lui et dit froidement :

— Tu me fais souffrir, c'est mal. Dépêche-toi, je t'en prie, tu sais pourtant bien comment on tue une femme !

Il poussa un rugissement de colère, s'élança sur elle... puis, s'arrêtant tout à coup, les poings serrés, haletant :

— Ah ! ne me pousse pas à bout, vois-tu !... Je ne

réponds pas de moi... Tu ne sais pas de quoi je suis capable!

Elle continua de sourire.

— Mais si, dit-elle, je sais bien de quoi tu es capable! Tu as fait tes preuves... sur ta mère... C'est gentil!...

— Tais-toi! je t'en prie, tais-toi! s'écria-t-il en prenant sa tête dans ses mains et en fuyant à l'autre extrémité de la chambre où il se laissa tomber sur une chaise.

Elle le suivait d'un regard impitoyable, à travers le sang qui coulait de sa blessure et qui lui rayait le visage.

— Je ne crierai pas, je te le promets, continua-t-elle; tu t'arrangeras pour faire disparaître le sang et mon cadavre; tu es si adroit! et si, malgré toutes les précautions, on venait à te soupçonner, tu sais comment on joue la comédie devant le jury! Ça te réussira encore, va !... Eh bien! qu'est-ce que tu attends? Ah! j'y suis, tu n'as pas d'arme? C'est dommage que je n'aie plus ici ton poignard; mais, tu sais, j'ai été obligée de le remettre à la justice. Ça ne fait rien, il y a là, sur la cheminée, un vieux couteau ébréché; ça fera tout de même l'affaire, en t'appliquant un peu...

Il avait beau se boucher les oreilles, il fallait qu'il entendît ces injures; il battait impatiemment du pied le carreau de la chambre.

Tout à coup il se leva.

— Écoute, dit-il d'une voix tremblante qu'il s'efforçait de rendre calme, en voilà assez. Je n'ai qu'un mot à te dire : tu ne mettras plus les pieds dans cet infâme café.

— Parce que?

— Parce que cela me déplaît, parce que je te le défends... Tu m'entends?

— Tu n'as plus rien à me défendre, s'écria-t-elle, je ne suis plus ta maîtresse. Tu es l'amant d'Émilienne Suchapt...

— Alors!... fit-il, exaspéré.

— Tu me tueras?

— Oui, je le jure! dans ce comptoir, sous les yeux de cet infâme industriel et de ces badauds stupides.

— Eh bien, soit! dit-elle; demain! puisque tu ne veux pas que ce soit tout de suite... Tu te rappelles l'établissement, n'est-ce pas? Je t'attendrai... à l'heure que tu voudras...

Ce sang-froid, cette ironie féroce le faisaient bondir. Il fit quelques pas saccadés dans la chambre; puis il alla brusquement se rasseoir, et pencha sa tête dans ses deux mains en grommelant des mots inintelligibles.

Elle le regardait, impassible, presque dédaigneuse.

— Pourquoi t'emporter? dit-elle. Causons de nos affaires, tranquillement. Tu me fais des reproches absurdes. Voyons, de quoi te plains-tu?... J'affiche ton nom, je spécule sur ton infamie? Est-ce moi qui l'ai sali, ton nom? Est-ce moi qui l'ai créée, cette

célébrité du crime qui se reflète sur moi?... J'en profite, c'est vrai, et c'est trop juste. Il faut vivre. Tu veux peut-être que je continue à m'abîmer les yeux et les doigts à faire de la couture pour gagner trente sous par jour? Merci! depuis un mois je fais ce métier-là, j'en ai assez... Aimes-tu mieux autre chose? Je ne suis pas trop laide, quoi que tu en dises; je ferai prime, grâce à toi, et plus de cent abrutis sont prêts à se ruiner pour mes beaux yeux. Témoin celui que tu viens d'assommer dans la rue; mais je n'ai pas non plus de goût pour ce genre de profession, tu le sais! Et puis, tu me reprocherais peut-être encore de compromettre ton nom. Ah! ah! tu me fais rire avec ton nom! Tu ne veux pas que je t'affiche? Mais défends-moi donc de sortir! Dans la rue, dans cette maison, partout, je rencontre des regards curieux, et j'entends chuchoter : « Tu vois bien cette femme? c'est la maîtresse à Dalissier. » Est-ce que tu crois que cela ne me gêne pas, moi aussi? et que je n'aurais pas un peu le droit de me plaindre! Mais non! je prends la chose comme elle est. Les Pelaudat m'ont chassée de chez eux parce que j'avais été ta maîtresse. Une autre maison, moins sévère, m'a accueillie et me fait un pont d'or pour la même cause. La position est bonne, et je m'y tiens : 50 francs par jour pendant le premier mois, et 25 francs les mois suivants... c'est gentil, hein?... Ah! si tu avais été condamné, c'était bien autre chose : j'avais le double, c'était convenu... Mais je n'ai pas de chance... Et

pourtant, tu vois, je ne boude pas, je ne te fais pas le moindre reproche ?...

Il l'écoutait, la tête baissée, sans dire un mot, sans faire le moindre geste d'impatience.

Quand elle eut fini, il se leva lentement et s'avançant vers elle :

— Tu te rappelles ce que je t'ai dit, fit-il d'une voix calme et grave, ne l'oublie pas !

Et il se dirigea vers la porte.

Mais il ne convenait pas à Pulchérie de le voir sortir ainsi. Elle partit d'un grand éclat de rire et s'écria :

— Oh ! quel air ! nous jouons la tragédie maintenant ! Ça ne prendra pas, je t'en préviens !... Ah ! ah ! je te connais, beau masque... Ce qui te met en fureur, veux-tu que je te le dise, moi ? ce n'est pas de voir ton nom affiché, au contraire ! C'est de ne rien toucher des appointements... Eh bien, je suis bonne fille, soit ! partageons !...

Il bondit sous cette sanglante injure. Hors de lui, il courut à elle, l'œil étincelant, la main levée.

Loin de trembler, elle se mit à rire, d'un rire plus éclatant et plus nerveux.

— Allons donc ! je savais bien !... mais le couteau est là... sur la cheminée... Prends donc le couteau ! Tu ne sais rien faire proprement sans cela... M'étrangler ?... oh ! l'horreur... c'est vrai, ça ne fait pas de sang !...

En effet, la main de Laurent, violemment crispée, lui étreignait la gorge. Mais tout à coup il lâcha prise,

et, saisi d'un tremblement terrible, il recula, pour aller tomber sur un fauteuil, brisé et frémissant. Bientôt il se prit à sangloter et on l'entendait murmurer :

— Qu'ai-je donc fait, ô mon Dieu ! pour mériter cela ?

Un éclair de joie et de triomphe passa dans les yeux de Pulchérie ; en même temps, une puissante émotion lui gonflait le cœur. Elle la comprima, et, se redressant :

— Quel piètre et maladroit bourreau ! dit-elle froidement.

Elle recommença ses ironies. Il l'entendait à peine, dans la prostration où il était plongé. Il se ranima enfin, et, d'une voix navrée et pleine de larmes, faible comme celle d'un enfant :

— Pulchérie, quel mal t'ai-je fait ? dit-il doucement.

— A moi ? dit-elle, mais aucun. Comment donc ! tu as toujours eu pour moi les bontés les plus touchantes. J'étais ta maîtresse, et tu m'as chassée.

— Tu sais bien que non.

— Non ? Et comment appelles-tu donc ces airs ennuyés, brusques, maussades ? ces absences, vraies ou feintes, quand je devais venir ? ces disputes et ces reproches continuels ?... Et quelle joie quand je t'ai dit, un jour, que j'allais retourner rue Cardinet ! Tu avais peine à la cacher. Tu ne cessais de répéter que tu m'aimais toujours... et j'ai eu la simplicité de le croire ! Oui, je l'ai cru !

— Pulchérie...

— Sais-tu pourquoi j'y revenais, chez ces Pelaudat? Parce que je t'avais connu chez eux; je retrouvais là, par le souvenir, cet amour qui n'était plus dans ton cœur... Et pourquoi, me disais-je, n'y reviendrait-il pas, lui aussi?... Est-ce assez risible, cette naïveté, dis?... Maintenant, écoute : cette catastrophe éclate, ta mère est assassinée. J'accours. Je trouve ce poignard, le tien! Comment douter?... N'importe! je te sauverai, je braverai tout pour cela... car, malgré ce crime atroce, ô misère!... je t'aimais encore!

— Ton cœur, du moins, ne se trompait pas, dit Laurent.

— Vraiment, fit-elle en redressant la tête... tu méritais cet amour? tu le partageais? Tu me l'as affirmé, juré quelque temps après, quand je suis allée te voir dans ta prison. C'était bien vrai, n'est-ce pas?

— Oui, c'était vrai.

— Ah! tais-toi! Tu mentais comme un lâche! Tu tremblais que ce secret ne te perdît; et il fallait m'obliger à le garder. Oui, quand tu me jurais n'aimer que moi, il n'y avait pas une heure que tu venais d'écrire à une autre!

Il tressaillit et se leva vivement.

— Qui t'a dit cela? demanda-t-il.

— Ah! c'est donc vrai? tu n'essayes pas de nier?

— Non. Pourquoi nierais-je?

— En effet, ce serait inutile. Je l'ai eue entre les mains, cette lettre...

— Qui te l'a remise ? comment se fait-il ?...

— Qu'importe ? Je l'ai lue. Veux-tu que je te la récite ? J'ai cru que c'était une invention de la police, d'autant mieux qu'un de leurs agents a fait irruption ici. Mais, qu'elle fût vraie ou fausse, j'avais promis, et je n'avais garde de manquer à ma parole : tu m'as vue devant la Cour !... Bientôt est venue la plaidoirie de ton avocat. Il a parlé de ton amour pour elle, de la passion qu'elle t'avait inspirée. Ah ! très-joli ! vraiment... Pouvais-je douter ? Réponds. Et je l'ai vue, ton adorée : j'ai stationné, ce matin, pendant une heure à la porte de son hôtel ; enfin elle est sortie, en compagnie de sa mère, dans un brillant équipage... Je te fais mes compliments : elle est charmante.

— Écoute, dit Laurent. Je sais maintenant tes griefs, et les causes de ta haine et de tes persécutions. Tu parles de perfidie et de mensonges. Ce n'est pas vrai ; tu te trompes...

— Oh ! fit-elle, tu sauras bien te justifier... je te connais !

— Est-ce que j'ai besoin de justification ? Je te répète que tu te trompes. Cet amour dont tu me fais un crime datait d'assez longtemps... Eh ! fallait-il donc te le crier aux oreilles et ne pouvais-tu le deviner ?... Ce qu'il était, tu le sais maintenant, puisque tu as lu cette lettre. Celle qui l'a inspiré l'ignore, et

si elle l'apprend jamais, loin de le partager, elle en rougira comme d'une flétrissure... Je le sais ! et déjà je le pressentais dans mon cachot ; qu'allait-elle croire ? De là cette lettre. Je suis heureux maintenant qu'elle ne lui soit pas parvenue, qu'elle ne soupçonne même pas cet amour... C'est bien fini ! Cette lettre était à peine écrite que je la regrettais... A quoi bon, en effet ?... Là dessus, tu arrives... Étaient-elles feintes, rappelle-toi, cette surprise et cette joie en te voyant ? C'était le premier visage ami depuis bientôt deux mois ! la seule voix que j'eusse entendue entre ces quatre murs !... Et c'était toi, toi envers qui j'avais été dur et ingrat, qui accourais ; tout en me croyant coupable, infâme, tu m'aimais encore !... et tu te dévouais pour moi !... Ah ! s'il y a eu un jour dans ma vie où je t'ai aimée, c'est celui-là !...

— Si c'était vrai !... s'écria-t-elle hors d'elle-même, en larmes. Oui, je le sens, c'est vrai, et tu m'aimes encore.

Elle s'élança vers lui, mais il la repoussa.

— Laisse-moi, s'écria-t-il, maintenant je t'exècre et je te méprise !

— Après ce que j'ai fait... Oh ! oui ! je comprends, pardon ! Non, reste, je t'en supplie, dis-moi que tu me pardonnes, ne t'en va pas. Frappe-moi, je le mérite. Mais si tu savais comme j'ai souffert ! Toutes les fois que je songeais à cette lettre, je devenais folle. Je sais bien que c'est infâme ce que j'ai fait... Mais c'était une vengeance. Et puis, ce n'est pas moi qui

ai eu cette idée, c'est la Langeon... elle est venue hier me proposer d'entrer dans ce café, et j'ai consenti, par vengeance, et pour le scandale qui en résulterait et qui mettrait une nouvelle barrière entre elle et toi !... Ce n'était guère la peine. Je l'ai vue, et je l'ai jugée... Oui, elle peut être jolie, mais c'est une poupée, ça n'a pas de cœur... Tiens, vois-tu, je ne veux plus penser à elle. J'oublie tout, pourvu que tu m'aimes... Car tu m'aimes, tu viens de le dire. Redis-le-moi, veux-tu ? c'est si bon !

Toute son âme débordait dans cette supplication passionnée. Il se sentit ému, attendri. Il lui tendit la main.

— Ah ! enfin, s'écria-t-elle... c'est toi... nous ne nous quitterons plus... nous nous aimerons toujours !...

Elle le fit asseoir tout près d'elle, souriante à travers ses larmes, et elle recommença à s'accuser, à le plaindre, tout en s'efforçant de le distraire et de le dérider : vive, tendre, ingénieuse, toute joie et caresse. Comment serait-il resté insensible à ces expansions ardentes ?

Il s'accusa à son tour de ses torts passés, puis de ses violences. Elle l'interrompit :

— Veux-tu bien ne plus parler de cela ?

— J'ai failli t'étouffer.

— Bah ! c'était ta main !

Elle prit de l'eau et lava le sang déjà séché qui avait coulé de sa tempe sur sa joue. Il s'approcha et regarda la plaie.

— Cela laissera peut-être une cicatrice, dit-il.

— Vrai? fit-elle en courant joyeusement vers la glace.

Elle revint près de lui, et continua son babil et ses épanchements. Elle rappela le souvenir de leur ancien amour : comment ils s'étaient connus... Quels emportements de passion, quelle ivresse !

— Et toi aussi, dit-elle, c'était ton premier amour ! Il ne pouvait pas être complétement effacé de ton cœur. Il va renaître, recommencer, n'est-ce pas?

Mais on ne ranime pas les amours éteints.

Déjà eux-mêmes ils en avaient fait plus d'une fois la triste expérience au milieu de leurs querelles et de leurs raccommodements.

Le lendemain, vers midi, au moment de quitter Pulchérie, Laurent avait l'air ennuyé, sombre.

— Qu'as-tu donc? lui demanda-t-elle.

— Tu le sais bien, fit-il : les embarras de cette position affreuse où je suis... ce préjugé qui me condamne et qui me repousse partout... cette lutte à soutenir.

— Du courage ! dit-elle; oh! si je pouvais t'être utile, t'aider, tu ne refuserais pas?... car tu m'aimes toujours, comme autrefois?...

— Mais sans doute ; je te l'ai dit...

— C'est que, vois-tu, je ne puis pas me lasser de l'entendre dire. Merci ! oh! que je suis heureuse !

Ils se quittèrent après une dernière étreinte.

Puis elle rentra vivement, se pencha à la fenêtre, et le suivit du regard jusqu'à l'angle de la rue.

Et alors, seule, saisie tout à coup d'une mortelle tristesse, elle se laissa tomber sur une chaise et se mit à sangloter en répétant :

— C'est fini !... je le sens bien, il ne m'aime plus.

XLIV

Laurent, en effet, ne songeait déjà plus à Pulchérie.

Il rentra chez lui, irrésolu, et se demandant pour la centième fois par quels moyens il triompherait des obstacles qui se dressaient devant lui.

Au milieu de ces réflexions, il se rappela les quatre mille francs qu'il devait à M. de Mhérac, et il résolut de les lui porter.

Il sortit et passa rue Sainte-Anne, chez Me Glavon.

Le vieil avocat venait de rentrer du Palais.

— Je me suis déjà occupé de vos affaires, dit-il à Laurent ; j'ai passé ce matin au parquet et au greffe : tous les titres et papiers saisis dans l'appartement de votre mère me seront remis dans quelques jours.

Laurent le remercia. Puis il lui raconta quel prompt accomplissement avaient eu déjà ses prédictions, et de quelle scandaleuse exhibition il avait été témoin la veille au soir.

Le vieillard haussait les épaules avec indignation et colère.

— Que voulez-vous ! dit-il... le commerce : il faut vendre à tout prix ! et les réclames les plus éhontées sont les meilleures !... si seulement c'était fini pour vous, mon pauvre enfant !... mais non, ce n'est là que le commencement...

Puis, à propos de M. de Mhérac :

— N'y allez pas vous-même, lui dit-il ; chargez-moi de ce soin.

— Pourquoi ?

— Parce que je pressens ce que sera l'accueil de M. de Mhérac : froid, hautain, méprisant.

Le regard de Laurent se ranima.

— Raison de plus, pour l'affronter, dit-il.

Les conseils de Me Glavon ne purent le détourner de sa résolution.

— Je n'espère pas, dit-il, vaincre le préjugé qui m'accable, mais je dois au moins protester par mon attitude droite et ferme contre l'injustice dont je suis victime. Je dois montrer la conscience de mon innocence : j'en ai presque l'orgueil ! Eh quoi ! ne comprenez-vous pas qu'en vous envoyant là, à ma place, j'ai l'air de m'humilier, de me reconnaître indigne, et presque d'avouer un crime que je n'ai pas commis ?

L'avocat, bien que touché de cette généreuse fierté, avait sur les lèvres le pâle et amer sourire de l'expérience.

— Enfin... vous le voulez ? dit-il.

— Je vous en prie !

Me Glavon lui avança les quatre mille francs dont il avait besoin.

Laurent se dirigea vers la rue de Trévise, où demeurait M. de Mhérac. Le domestique auquel il s'adressa et qui prit son nom, fut quelque temps sans revenir; enfin, il vint lui dire que son maître était sorti.

Deux autres fois, dans la soirée, Laurent se présenta et reçut la même réponse. Malgré sa résolution de rester calme et dédaigneux, même sous le coup d'une insulte, il sentait en lui une sourde colère : il était évident que de parti pris, on refusait de le recevoir.

Il ajourna au lendemain toute nouvelle tentative.

Le soir, vers dix heures, il se promenait au hasard; comme il se trouva, sans y avoir songé, rue du Faubourg-Poissonnière, près de l'hôtel Suchapt, il vit un certain nombre de voitures entrer dans l'hôtel et il se rappela que c'était jour de grande réception !

Il se mit à l'écart, de peur d'être reconnu, et il revit par la pensée ces soirées où brillait Emilienne, et où il ne serait plus admis.

Dans l'un de ces équipages, il crut reconnaître M. de Mhérac... M. de Mhérac, qui lui disputait autrefois les regards d'Emilienne ! et il sentit dans son cœur une jalousie furieuse...

Il s'éloigna.

Rentré chez lui, il se rappela les conseils de Me Glavon ; il se dit que, le lendemain, en voyant M. de Mhérac, il n'aurait pas la force de se contenir.

Il écrivit à la hâte un mot qu'il glissa sous une enveloppe avec quatre billets de mille francs à l'adresse de son créancier, et qu'il remit chez le concierge de la rue de Trévise.

Le lendemain soir, il ne songeait plus à cette affaire, lorsque, lisant un journal, ces lignes lui tombèrent sous les yeux :

« M. de Mhérac a fait remettre à M. le directeur de « l'Assistance publique une somme de quatre mille « francs. »

Il tressaillit sous cette insulte, et il courut rue de Trévise.

On lui répéta encore une fois que M. de Mhérac n'était pas chez lui. Laurent, convaincu du contraire, et déjà exaspéré, insista avec une sorte de violence, M. de Mhérac rentrait en ce moment.

— Qu'est-ce que c'est? fit-il.

Il fronça le sourcil en apercevant Laurent.

— Monsieur, dit celui-ci, je me suis déjà présenté hier trois fois chez vous...

— Et trois fois vous avez éprouvé l'ennui de n'être pas reçu, c'est vrai.

— Serais-je plus heureux aujourd'hui, monsieur?

— Oui, grâce au hasard qui fait que nous nous rencontrons. Veuillez entrer.

Un instant après, ils étaient dans le salon de M. de Mhérac.

— Monsieur, dit Laurent, vous êtes sans doute libre de fermer votre porte à qui vous voulez; cependant ce refus obstiné de me recevoir, lorsque j'avais un motif impérieux de me présenter chez vous, et surtout la façon dont vous venez d'expliquer ce refus, ressemblent déjà, vous en conviendrez, singulièrement à une insulte.

— Non, monsieur, ce n'est pas une insulte.

— Et qu'est-ce donc, s'il vous plaît?

— C'est la conséquence naturelle et forcée d'une situation que vous me paraissez mal comprendre, permettez-moi de vous le dire.

— Ah!... seriez-vous assez bon pour me l'expliquer?

— Tout à l'heure; car vous n'êtes pas venu pour cela, j'imagine?

— Non, monsieur. Ce qui m'amène est un fait autrement grave, et dans lequel vous ne refuserez pas cette fois de reconnaître une véritable insulte.

— Je vous demande pardon, monsieur, je m'y refuse; car l'homme qui vous insulterait serait un lâche.

— Parce que?

— Parce que vous ne pourriez pas lui demander raison.

— Vous croyez cela.

— C'est tellement vrai que vous êtes obligé de

venir demander vous-même une de ces explications qu'il est d'usage de faire demander par deux amis.

— Si c'est une simple formalité qui vous tient au cœur, soyez tranquille, on y pourvoira. Mais, en attendant, si ce que vous venez de dire était vrai : qu'un homme ne pût pas m'insulter sans être un lâche, j'en serais fâché pour vous, car vous seriez cet homme-là.

— Monsieur !

— Avez-vous, oui ou non, fait remettre au directeur de l'Assistance publique les quatre mille francs que je vous avais adressés hier?

— Comment savez-vous cela?

— Par les journaux... Trouvez-vous que l'insulte soit assez publique!

M. de Mhérac tressaillit et parut vivement contrarié.

— Je n'avais pas prévu cette publicité, dit-il, et je la déplore.

— Et vous pensez, dit Laurent, que je vais me contenter de ces regrets?

— Il faut pourtant que vous vous en contentiez, car je ne puis vous offrir et vous ne pouvez obtenir que cela.

— Très-bien ! fit Laurent avec un sourire de mépris ; vous êtes décidément l'homme que vous disiez tout à l'heure.

M. de Mhérac lui jeta un regard terrible.

— N'ajoutez pas un mot! dit-il ; et puisque vous avez commis l'imprudence de venir vous-même cher-

cher des explications, écoutez-les ; elles seront dures, tant pis pour vous! Toute dette de jeu qui n'est pas payée à l'échéance convenue, est, par le fait seul de ce retard, annulée. Hier, j'aurais pu repousser votre argent, et vous n'auriez pas eu le droit de vous en formaliser.

— Auriez-vous agi de la sorte envers tout autre retardataire que moi?

— Non.

— Cela suffit.

— Cela ne suffit pas. Attendez. Quand un homme a senti sur sa tête l'accusation qui pesait avant-hier encore sur la vôtre, il n'est pas déchargé par l'arrêt qui l'acquitte. Il faut qu'il démontre son innocence, et il ne la démontre que par la condamnation du coupable à la place duquel il a été poursuivi. Jusque-là, il n'a plus de rang, plus d'entrées dans le monde ; il n'est rien, il *n'existe plus*. Tout ce qu'il peut inspirer, c'est quelque sentiment ambigu et flottant, voisin de la compassion. Pourquoi vous présenter ici hier ? Pourquoi m'apporter cet argent dont je ne pouvais disposer à mon profit? En recevant ces billets, mon premier mouvement a été de vous les renvoyer ; mais envers vous c'était trop grave : c'était un affront, et je devais éviter tout ce qui pouvait y ressembler.... J'ai tout simplement fait parvenir ces billets à l'Assistance publique, comptant bien que cette affaire se terminerait ainsi. Mais non ! il paraît qu'on a publié ma bienfaisance. Je n'avais pas prévu cette indiscrétion. Je

vous ai parlé tout à l'heure de regrets, d'excuses... Cela ne vous satisfait pas, et je le comprends. Eh bien ! j'expierai jusqu'au bout mon imprudence. Vous me demandez une réparation, soit !

— Ah ! enfin ! s'écria Laurent.

— Oh ! ne vous réjouissez pas. Il vous faut d'abord trouver deux hommes d'honneur et connus comme tels qui consentent...

Laurent, qui depuis longtemps avait peine à se contenir, fut sur le point d'éclater, mais il s'arrêta.

— C'est bien, dit-il sèchement ; demain matin deux de mes amis seront ici.

Il salua et sortit.

Dans la rue, et tout en marchant avec animation, il tâchait de se persuader qu'il était impossible qu'aucun de ses amis lui refusât le service qu'il attendait : l'injure n'était-elle pas assez sanglante ?... et était-il déchu à ce point qu'il dût la supporter ?

Il commença ses courses.

Nous ne le suivrons pas dans cette recherche, dont on pressent le résultat. L'un était absent, à la campagne, et ne reviendrait pas de la semaine. L'autre ne pouvait pas, à cause de sa position : il allait entrer dans la magistrature ou dans le notariat, et une telle équipée briserait sa carrière. Celui-ci allait partir dans une heure pour une affaire pressée, urgente. Celui-là était indisposé ; il avait la fièvre. Partout des défaites : on était au désespoir, en vérité, de ne pouvoir lui rendre ce service. Du reste, on le félicitait de

l'issue de son procès : c'était absurde cette accusation. Malgré tout, il avait eu de la chance de s'en tirer.

« Il avait eu de la chance! » Il fallut qu'il s'entendît répéter cela vingt fois de suite. A la fin, exaspéré, furieux, il se sentait tourmenté du désir de souffleter ces insolents complimenteurs, et de s'en faire au moins des adversaires, puisqu'il ne pouvait s'en faire des témoins.

Le seul qui ne déguisa pas son refus, ce fut M. Hornille.

— Ce que vous me demandez là, lui dit-il, est impossible.

— Alors, suivant vous, je suis un assassin, et mon acquittement est injuste.

— Je ne crois pas cela du tout.

— En tout cas, vous doutez?

— Eh! qu'importe ce que je pense? Il y a une chose contre laquelle nous ne pouvons lutter, ni vous ni moi : c'est le préjugé, c'est l'opinion, si absurde qu'elle soit. L'arrêt qui vous absout est souverain aux yeux de la loi, mais ne signifie rien aux yeux du monde. Tant que vous ne l'aurez pas consacré par une preuve éclatante de votre innocence, il ne pourra y avoir pour vous ni adversaires ni témoins.

— Ainsi il faudra que je subisse tous les outrages?

— Non. Adressez-vous à la police correctionnelle.

— Vous savez bien que je ne veux pas de cette protection-là.

— Alors, tenez-vous tranquille, car il n'y en a pas d'autre pour vous.

— Vous vous trompez. Je saurai, d'une façon ou d'une autre, contraindre M. de Mhérac à se battre avec moi.

— Par quel moyen ?

— En l'insultant publiquement. Je le frapperai, s'il le faut.

— Après ? M. de Mhérac appellera un sergent de ville et vous fera arrêter.

— Lui ?

— Sans doute, et fort tranquillement, je vous assure, et personne ne le blâmera.

— Soit ! nous verrons ! fit Laurent.

Il rentra chez lui, en proie à une exaltation furieuse. Mais peu à peu le calme et la réflexion reprirent le dessus dans son esprit. Il finit par comprendre qu'il se heurtait contre une impossibilité : sa colère et ses révoltes ne pouvaient aboutir à rien.

Le lendemain matin son parti était pris. Il alla rue de Trévise.

— Monsieur, dit-il à M. de Mhérac, c'est encore moi... Et je suis seul !

M. de Mhérac s'inclina comme pour dire :

— J'en étais sûr.

— Cela décidément ne vous suffit pas ? continua Laurent.

— Non, monsieur.

— C'est alors un délai que vous m'imposez. Je suis

moi! et, en vertu de cette accusation aussi absurde qu'horrible, j'ai été traîné devant la Cour d'assises...

— Attendez! dit le chef de bureau; c'est l'affaire de la rue Cardinet, dont vous me parlez là?

— Sans doute, monsieur,

— Ah! bien... Je vous demande pardon... j'ai tant d'affaires en tête!... Ainsi, c'est vous... Mais cette affaire est complétement terminée : il est intervenu un arrêt qui vous acquitte?

— Eh! qu'importe qu'un arrêt m'acquitte, si je dois être traité partout comme un paria et comme un lépreux?... Vous dites que cette affaire est terminée; mais l'assassin est-il découvert et puni?...

— Non, c'est vrai; mais les détails de cette affaire, que je possédais assez bien il y a quelque temps, sont un peu sortis de ma mémoire, et je vous serais obligé de me les rappeler.

Malgré ses répugnances à évoquer de si cruels souvenirs, Laurent raconta le crime dans tous ses détails, essaya de prouver qu'il n'avait pu le commettre, et mit en avant les arguments imaginés par Me Glavon.

— Oui, dit le chef de bureau, après l'avoir attentivement écouté, il est possible qu'il y ait là une machination dirigée contre vous, ou destinée, en tout cas, à égarer les soupçons.

— N'est-ce pas, monsieur? fit Laurent avec vivacité.

— Et cette idée, continua l'employé de la Préfec-

ture, n'a pas seulement déterminé le jury; elle a encore produit une forte impression ailleurs... ici même...

Il faisait allusion à une note placée en ce moment sous ses yeux, et en marge de laquelle était écrit de la main de Moule : *moyen de défense ingénieux. — De pure fantaisie, c'est probable. Cependant cette idée d'une machination n'est pas impossible — surtout, dans l'espèce, rapprochée de la déposition Dural. — A suivre* (?)

— Eh bien, dit Laurent, vous avez dû déjà faire de nouvelles recherches?

— Sans doute; malheureusement elles n'ont pas abouti. J'espère que les renseignements que vous nous apportez vont nous mettre sur les traces de l'assassin. Parlez, je vous écoute.

Et le gros homme se rapprocha de son bureau et se disposa à prendre des notes.

— Hélas! non, monsieur, dit Laurent, je ne vous apporte pas de renseignements.

— Comment!... Mais alors, qu'est-ce qui vous amène?

Laurent expliqua le but de sa démarche : il venait offrir sa personne, et il suppliait qu'on voulût bien l'employer.

Le chef de bureau l'écoutait avec un de ces sourires vagues et douceâtres au moyen desquels on tempère l'amertume d'un refus.

— Mon cher monsieur, dit-il, je suis véritablement

aux regrets... mais ce que vous demandez là est impraticable...

— Pourquoi ?

— D'abord, parce que vous ne sauriez en aucune açon aider à l'action de la police : le cœur et le bon vouloir ne suffisent pas pour le rôle que vous voulez entreprendre, et le moindre de nos agents en ferait plus que vous...

— Oh ! soyez tranquille, je me formerai vite, et vous me verrez à l'œuvre...

— Non, c'est impossible. Mais, puisque vous êtes dans ces dispositions, dont je suis loin de vouloir vous détourner, quelle nécessité y a-t-il que vous vous enrôliez dans la police ?

— Comment ! quelle nécessité ?

— Oui... Qui vous empêche d'agir de votre côté, de faire des recherches dont vous viendrez nous communiquer le résultat ?

— Eh ! monsieur, que puis-je faire seul et livré à moi-même ? Il faut que je sois conseillé, dirigé, commandé : que l'on me montre le but où doit tendre mon activité, sinon je l'emploierai en pure perte... Je ne vous seconderai utilement, soyez en certain, qu'à la condition d'agir de concert avec vous.

Le chef de bureau lui affirma que cela n'était pas nécessaire, et qu'il s'exagérait son impuissance.

— Essayez toujours, lui dit-il en le congédiant ;

et, quand vous croirez avoir trouvé quelque indice, revenez me voir; nous causerons.

L'employé de la Préfecture s'était fait à lui-même ce raisonnement : — La réprobation dont il est l'objet pèse à ce jeune homme, et il voudra à tout prix s'en affranchir. Attendons-nous à le voir revenir, un de ces matins, avec de prétendus renseignements aussi ridicules que faux, et un petit système ingénieusement combiné destiné à compromettre quelque pauvre diable, — peut-être son complice, s'il en a un. En tout cas, nous serons fixés sur son compte.

Mais Laurent ne reparut plus à la Préfecture de police.

Un mois se passa pendant lequel il mena l'existence la plus désœuvrée, toute pleine d'ennuis, de rages sourdes, de désespoir et de dégoût.

Pulchérie venait le voir, et s'ingéniait de mille façons à l'égayer, à ranimer son courage ; mais elle ne parvenait le plus souvent qu'à l'irriter et à l'aigrir davantage.

Quelquefois, touché de cette tendresse et de ce dévouement que rien ne rebutait, il la pressait tout à coup dans ses bras avec une sorte d'exaltation frénétique, la remerciait en pleurant et lui jurait un amour éternel : ces transports la jetaient dans un ravissement céleste, et c'était entre eux, pendant quelques minutes, un échange de caresses et de protestations passionnées. Mais, un instant après, quand il se retrouvait seul, il retombait dans un sombre ac-

cablement, et ne sentait plus dans son cœur que le vide, l'amertume et l'ennui.

Son propriétaire lui ayant donné congé, il dut se mettre en quête d'un nouveau logement. Il eut beaucoup de peine à s'en procurer un. Dans cette circonstance encore, il put se convaincre de la notoriété sinistre que son nom avait acquise : il ne pouvait le prononcer sans exciter la surprise, suivie bientôt d'une répugnance marquée et enfin d'un refus. Il finit par arrêter, rue du Delta, un petit appartement tout délabré, au cinquième, qu'on lui loua le double de ce qu'il valait et à la condition de payer une année d'avance. Il s'y installa vers le 15 octobre.

Cependant Me Glavon avait achevé de liquider la succession de madame Dalissier. L'actif net de cette succession s'élevait à cent vingt-cinq mille francs. Sur cette somme, il avait prélevé celle qui était nécessaire pour l'acquittement des dettes de Laurent, quarante mille francs environ; il restait donc à son client quatre-vingts et quelques mille francs.

— C'est à peu près quatre mille francs de rente, juste de quoi vivre ! dit-il en établissant ce compte, et en remettant à Laurent les titres et valeurs qui en représentaient le reliquat; gardez cette somme avec soin et ménagez-la. C'est toute votre fortune, votre seule ressource, non-seulement pour le présent, mais encore, j'en ai peur, pour l'avenir.

Une sorte de dispute s'éleva entre eux au sujet des

honoraires que Laurent, malgré les refus de Me Glavon, s'obstinait à lui payer.

— Je vous en supplie ! dit enfin l'avocat... j'ai fait, en vous défendant, en vous aidant de mes soins et de mes conseils, une bonne action, et vous voulez me la gâter ! Serrez-moi la main, et n'en parlons plus.

Laurent, attendri et les larmes aux yeux, se précipita sur la main qui lui était tendue, et la pressa avec effusion.

— Maintenant, dit Me Glavon, ce n'est pas tout ; il faut en revenir à la grave et éternelle question : Qu'allez-vous devenir ? qu'allez-vous faire ?

— Eh ! le sais-je ? fit Laurent avec un mouvement d'impatience et de découragement. Vous n'avez pas jugé à propos de vous adresser à M. Suchapt.

— J'y suis moins disposé que jamais : hier encore, dans un salon, je l'ai entendu s'exprimer sur votre compte avec une vivacité et une rigueur qui ne nous laissent aucun espoir de ce côté.

Il fut convenu qu'il ferait lui-même des démarches auprès de ses anciens amis, et qu'il ne s'arrêterait qu'après avoir affronté et subi tous les refus. Dès le soir même, il se mit en route : peu lui importait l'emploi qu'on voudrait bien lui accorder, pourvu qu'il sortît de l'isolement et de l'espèce d'ostracisme infamant où il était relégué depuis plus d'un mois. Ce qui s'était passé lors de sa querelle avec M. de Mhérac peut donner une idée de ce qu'il dut essuyer de refus froids et polis, d'excuses et de regrets sous

lesquels perçaient le mauvais vouloir, la répugnance et même le dégoût.

Que de fois, au milieu des plus chaleureuses démonstrations d'intérêt, de compassion et de sympathie, il surprit le secret désir d'en finir au plus vite, et la crainte *d'être vu avec cet homme!*

Le cœur ulcéré, plein de haine et de colère, il allait abandonner ces démarches inutiles, quand il se souvint qu'il lui en restait encore une à tenter.

— Oui, se dit-il, malgré ce que m'a annoncé Me Glavon, il faut que j'en aie le cœur net : je verrai M. Suchapt.

Et, sans vouloir écouter ses pressentiments, il se dirigea vers la rue du Faubourg-Poissonnière. Vingt minutes après, il entrait résolûment dans l'hôtel du banquier.

Il traversa rapidement la cour et prit à gauche le petit escalier qui conduisait aux bureaux. Il le monta lestement; mais, arrivé aux dernières marches, sa timidité et ses appréhensions, qu'il s'efforçait d'étouffer sous cette assurance factice, reprirent le dessus, et il fut obligé de s'arrêter un instant.

Il ne tarda pas à surmonter cette faiblesse, et il entra.

— M. Suchapt est dans son cabinet? demanda-t-il d'une voix calme.

Les deux employés et M. Roquin ouvrirent de grands yeux surpris en l'apercevant.

— Mais... oui, fit M. Roquin; seulement je ne

crois pas qu'il puisse vous recevoir en ce moment.

— Dites-lui, je vous prie, qu'il s'agit d'une affaire très-pressée.

— Je vais voir... fit M. Roquin après s'être consulté avec ses collègues.

Il frappa discrètement deux petits coups à la porte du cabinet; mais, au lieu d'attendre, suivant son habitude, la réponse de Suchapt, il ouvrit cette porte et entra.

Il fut quelque temps sans revenir, et Laurent crut entendre son nom prononcé à voix basse ; puis, quelques paroles de Suchapt, bourrues et maussades, arrivèrent jusqu'à lui : « Non ! dites que je n'ai pas le temps. »

Laurent eut un mouvement de colère, et, sans réfléchir, il poussa la porte du cabinet et entra.

Il avait à peine cédé à cette vivacité qu'il en eut regret. Suchapt s'était levé de son bureau en l'apercevant, et sa figure, ordinairement épanouie et joviale, avait une expression disgracieuse et revêche dont on ne l'aurait pas crue susceptible.

— Vous !... monsieur Dalissier, dit-il. Qu'est-ce que vous me voulez?

— Mon Dieu ! monsieur, dit Laurent, je vous demande pardon de vous troubler ainsi chez vous... malgré vous...

— En effet, je disais à M. Roquin qu'il m'était impossible de vous recevoir. J'ai à travailler beaucoup aujourd'hui...

— Puisqu'il en est ainsi, dit Laurent, je regrette vivement... Je reviendrai, si vous le permettez...

— Oui, c'est cela, vous reviendrez...

Puis, se reprenant :

— Au fait, pendant que nous y voilà... ce n'est pas bien long ce que vous avez à me dire ?

— Non, ce n'est pas long.

— Eh bien ! Je vous écoute; mais permettez-moi de dépouiller cette correspondance, qui exige des réponses immédiates... Là ! fit-il en s'asseyant devant son bureau et en reprenant son travail, je suis tout à vous, allez !

Laurent réprima un tressaillement nerveux, et, après un soupir de douloureuse résignation, il commença.

Il dit ses tortures et ses luttes depuis le jour où il avait été jeté en prison, et, depuis son acquittement, cette répulsion qu'on lui témoignait, ses embarras, ses tentatives inutiles pour obtenir un emploi; il espérait enfin être plus heureux.

Suchapt, pendant ce temps, ouvrait des lettres, consultait des registres, faisait des annotations, grommelait entre ses dents quelques mots d'affaires; et quand Laurent, ennuyé de ce manége, s'interrompait, il lui disait :

— Très-bien, allez toujours. Et il continuait de paperasser.

— Je ne sais pas si vous avez bien compris, dit Laurent en finissant...

— Comment donc! à merveille! fit Suchapt. Dieu merci! continua-t-il, tout en regrettant d'avoir perdu votre rang dans le monde, vous avez le bon sens et la modestie de ne pas le revendiquer. Laissons donc cela. Tout ce que vous voulez, c'est un emploi, une occupation, et vous me dites que personne ne consent à vous accepter; c'est affreux, mais que puis-je y faire?... Vous recourez à moi, en désespoir de cause ; vous espérez être plus heureux... Mais, à quel titre vous prendrais-je? Comme associé? je ne veux pas d'associé... Comme employé? j'ai là, dans ce bureau, tout ce qu'il me faut : Roquin pour les comptes et la correspondance, les deux autres employés pour la tenue des livres...

— Mais, dit Laurent, vous connaissez des hommes d'affaires, des administrateurs...

Suchapt, sans lui répondre, ouvrit la porte du cabinet et appela Roquin. Celui-ci entra et Suchapt lui remit une liasse de lettres en lui disant : Répondez conformément aux annotations accolées à chaque lettre.

C'en était trop : Laurent fut sur le point de donner un libre cours à sa colère et à son indignation... Mais il se contint, et il s'inclina en disant froidement :

— Monsieur Suchapt, veuillez m'excuser de vous avoir dérangé.

Il se hâta de sortir. En redescendant l'escalier, il avait des larmes dans les yeux et il serrait les poings avec rage. Comme il traversait la cour, il vit entrer

une calèche découverte dans laquelle étaient Émilienne et sa mère. Il s'arrêta stupéfait : puis, tout à coup, sans savoir ce qu'il faisait, et, comme pris de vertige, il s'élança vers la voiture.

Les deux femmes l'avaient reconnu. Émilienne fronça le sourcil et détourna la tête; Madame Suchapt se mit à pousser des cris d'effroi. Un valet de pied accourut, et voulut écarter Laurent; mais un troisième personnage intervint, qui appliqua au valet un vigoureux coup de pied, en criant d'une voix enrouée :

— Qu'est-ce que c'est, animal ?

Laurent reconnut Émery. Celui-ci, qui rentrait fort ému des copieuses libations d'un déjeuner en ville, prit Laurent par le bras, et, l'entraînant sous la porte cochère :

— Ces bégueules ! fit-il en haussant les épaules. Et le vieux, là-haut, qui t'a fait une figure de crocodile, je parie ?... viens, j'en ai plein le dos de la boutique. Tout le monde a l'air de te fuir comme la peste depuis ton aventure. Moi, je ne renie pas mes amis. Viens ! je veux me montrer avec toi sur le boulevard.

Laurent se laissa emmener machinalement, bras dessus bras dessous, par Émery. Celui-ci causait à tort et à travers, et Laurent était trop profondément absorbé pour lui prêter la moindre attention. Cependant il saisit cette phrase :

— C'est égal, disait Émery, tu as pris un singulier moyen de défense. Moi, je n'aurais pas eu ce *chic*-là, je l'avoue. J'aurais dit tout platement : « Messieurs,

j'ai fait le coup, c'est vrai; mais j'étais en état d'ivresse ! »

— Comment! j'ai fait le coup.

— Dame!... oui... Mais l'ivresse...

— Va-t'en au diable, triple abruti! s'écria Laurent en repoussant Émery.

Sombre et farouche, Laurent Dalissier se hâta de rentrer chez lui.

Un homme qui l'attendait depuis une heure, vint, lui prit tendrement les mains et lui dit d'une voix pénétrée :

— Ah! monsieur, que je suis heureux de vous voir! et combien j'ai déploré votre malheur et vos souffrances!

XLVI

Surpris de cette sympathie, à laquelle il n'était pas habitué, Laurent leva les yeux sur celui qui la lui témoignait. C'était un bonhomme de cinquante-cinq à soixante ans, aux traits plats et communs, au sourire douceâtre. Son air et et sa mise indiquaient quelque petit rentier de province.

Laurent, encore ému des affronts qu'il venait de recevoir, lui demanda assez brusquement :

— Qui êtes-vous, monsieur ?

— Un ancien ami de votre famille. Je viens exprès de Grenoble pour vous exprimer tous les sentiments qu'ont fait naître en moi l'assassinat de votre mère, cette odieuse accusation dirigée contre vous, et le récit de votre procès... Ces sentiments, monsieur, vous ne les dédaignerez pas, j'en suis sûr.

— Oh ! non, monsieur, non, je ne les dédaignerai pas ! s'écria Laurent vivement impressionné et attendri ; je vous remercie du plus profond de mon cœur !... Enfin, il m'aura été donné une marque de confiance affectueuse... et il se sera trouvé un homme pour plaindre mon malheur et prendre part à ma souffrance ! Merci, monsieur !

Il pressait énergiquement les mains du vieillard, qui clignait de l'œil comme pour retenir une larme.

— Et vous êtes venu exprès de Grenoble ? fit Laurent en regardant le visiteur avec une sorte d'admiration.

— Oui, monsieur, dit celui-ci ; et j'aurais voulu accourir dès que j'ai appris la mort de votre malheureuse mère et les indignes soupçons qu'on faisait planer sur vous. Mais des affaires m'ont retenu malgré moi ; car je m'occupe encore un peu d'affaires, bien que j'aie quitté le commerce depuis assez longtemps. Il est même possible que vous ayez entendu prononcer mon nom par votre mère : Jean Régimbault, ancien marchand de nouveautés, impasse Violette, à Grenoble.

— Non, monsieur, non ! dit Laurent ; j'entends au-

jourd'hui prononcer votre nom pour la première fois ; mais, je ne l'oublierai pas, je vous assure.

— Ah! monsieur, je suis heureux et flatté... Eh bien, comme je vous le disais, mes affaires m'ont empêché... Puis est venu votre procès : avec quel intérêt j'en ai lu le compte rendu dans les journaux ! avec quelle anxiété j'en attendais le résultat ! J'étais convaincu moralement de votre innocence, et je tremblais que vous ne fussiez condamné... Mais, Dieu merci ! vous êtes acquitté. Cet acquittement m'a rendu aussi heureux que vous-même, monsieur... Et cependant à cette joie se mêlait un regret, celui de n'avoir pu vous apporter, quand vous en aviez peut-être le plus besoin, mes consolations. Enfin, je me suis mis en route... et j'arrive... un peu tard, il est vrai.

— Non, monsieur, non ! dit Laurent, vous ne venez pas trop tard. Jamais peut-être je n'ai eu plus besoin qu'en ce moment de cette chaleureuse sympathie que vous m'exprimez.

Il raconta les ennuis, les avanies et l'espèce de proscription qu'il subissait depuis sa sortie de prison, et cet humiliant accueil qu'il venait à l'instant même de recevoir à l'hôtel Suchapt.

M. Régimbault l'écoutait avec une tristesse recueillie et un sourire navré ; de temps à autre, il portait son mouchoir à ses yeux.

— Oui, fit-il quand Laurent eut fini, c'est épouvantable.

— N'est-il pas vrai? et comprenez-vous maintenant combien votre visite arrive à propos, combien elle me rend heureux?... Vous me relevez, monsieur, au moment où j'allais peut-être fléchir sous tant de coups.

Il reprit après un instant de silence :

— Ne m'avez-vous pas dit que vous étiez un ancien ami de ma famille?

— Oui, dit M. Régimbault, et je vois encore assez souvent quelques-uns de vos parents, principalement du côté maternel, — parents assez éloignés, du reste...

— Je ne les connais pas, dit Laurent. J'étais tout enfant lorsque j'ai quitté Grenoble. Mais, dites-moi, vous avez dû connaître mon père?

— Si je l'ai connu!... c'était mon meilleur ami, monsieur.

— Ah !

— Oui, je le répète, mon meilleur ami. Et j'ai été cruellement affecté en voyant son souvenir rappelé dans ce procès et invoqué contre vous, contre son fils! J'ai trouvé cela d'autant plus odieux qu'on calomniait ainsi sa mémoire.

— Ah! c'est donc vrai! s'écria Laurent en se levant et en serrant avec effusion la main de M. Régimbault... je le savais bien, mon cœur me le disait : ce portrait qu'on a fait de mon père ne lui ressemblait pas, il était noirci à plaisir...

— Votre cœur devinait juste, dit M. Régimbault.

Non ! votre père n'était pas un faussaire ; non, il n'a pas commis d'abus de confiance ! qu'il ne fût pas d'une économie exagérée et qu'il aimât un peu le plaisir, c'est possible ; mais il n'était certainement pas l'homme qu'on a dépeint. Il avait du cœur d'abord, j'en suis sûr ; et ce n'est pas uniquement sur le tapis vert que s'en sont allées ses ressources... Il m'a fait plus d'une fois ses confidences...

— Il vous a fait ses confidences ? fit Laurent, dont le cœur palpitait à ce récit.

— Oui, monsieur, ce qui le préoccupait, ce n'était pas la vaine satisfaction de ses fantaisies, comme on l'a dit, mais l'avenir de sa femme et de son enfant, — le vôtre, monsieur ! — à cause de vous il voulait s'enrichir ; c'était son rêve, sa manie. Pour cela il se lançait dans des spéculations un peu hasardeuses, il se laissait duper par des chevaliers d'industrie ; il s'apercevait toujours trop tard de son étourderie et de sa méprise : « Mon cher Régimbault, me disait-il, j'ai encore fait une imprudence, je me suis engagé dans telle ou telle affaire. Il me faudrait deux ou trois mille francs. » Vous comprenez, je n'étais pas moi-même beaucoup au-dessus de mes affaires, et je n'avais guère de fonds disponibles ; mais à ma place qu'auriez-vous fait ? Ce que je faisais moi-même : vous auriez emprunté pour obliger un ami.

— Oui, monsieur, je vous remercie.

— Ah ! lui aussi, il s'en montrait reconnaissant, allez ! et je n'ai jamais regretté les embarras que je

m'étais créés à cause de lui. Depuis, mes affaires ont prospéré, j'ai pu devenir indifférent à cette perte.

— Indifférent ou non, monsieur, ce n'en sera pas une pour vous, dit Laurent, vous serez payé, je vous l'affirme.

Cette vieille dette, ainsi ramenée sur le tapis, produisait sur Laurent une singulière impression de froid.

— Ah! monsieur, dit le bonhomme, je vous reconnais là... Vous êtes bien le cœur droit et généreux que je m'étais figuré...

— Peut-être cependant pensiez-vous que j'allais renier les dettes de mon père...

— Oh! non, oh! non... je ne vous faisais pas cette injure.

— Ce serait mon droit, je le sais, mais Dieu me garde d'en user! J'ai ici de quoi vous payer, vous me direz plus tard ce qui vous est dû.

— Oui, mais cela ne presse pas. Je regrette vraiment de vous avoir parlé de ce détail... cela paraît vous contrarier.

— Non, monsieur, mais j'ai à cœur de m'acquitter le plus tôt possible.

— Je conçois... Aussi j'avais préparé cette petite note... Je dois même l'avoir ici, fit M. Régimbault en portant la main à la poche de côté de son paletot... Oui, ma foi! la voilà... avec les billets souscrits par votre père. Le temps les a un peu jaunis, comme vous voyez... Eh bien! qu'est-ce qui vous prend?... qu'avez-vous donc?...

Laurent était d'une pâleur extrême; il était retombé sur sa chaise, agité, frissonnant; il avait compris!

Ainsi cet homme, dont la compassion l'avait si profondément touché, jouait une comédie. Toutes ces démonstrations si cordiales n'avaient pour but que le recouvrement d'une créance usuraire. Et il avait épanché son cœur dans celui de cet hypocrite!

— Allons, dit-il en se redressant tout à coup, donnez-moi ces paperasses.

— Attendez... prenez garde... Voici le compte... principal : six mille francs.

— Le total?... fit Laurent avec impatience.

— Voici les billets qui constatent... Maintenant, en ne prenant l'intérêt qu'à six... intérêt composé, vous comprenez? depuis plus de vingt ans...

— Le total? vous dis-je.

— Dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux francs...

— C'est bien! fit Laurent.

Il alla prendre dans un tiroir une liasse de billets de banque que Me Glavon lui avait remis quelques jours auparavant, compta la somme et la jeta à M. Régimbault, en lui disant :

— Vous voilà payé; maintenant, sortez!

M. Régimbault prit les billets, les fourra dans sa poche en s'inclinant. Et comme il ne déguerpissait pas assez vite au gré de Laurent, celui-ci le prit par les épaules et le poussa vers la porte.

XLVII

Le lendemain, Laurent racontait à Me Glavon cette nouvelle désillusion.

— Vous pouviez y compter, dit le vieil avocat; seulement il fallait attendre, pour régler ce misérable usurier, que vous fussiez un peu plus calme.

— Que voulez-vous ? j'étais incapable de réflexion.

— Il s'en est bien aperçu et il en a abusé. Il vous a compté des intérêts...

— Qu'importe? c'est fini ; je vous en prie, monsieur, ne revenons pas là-dessus.

— Soit. Mais, dites-moi, avez vous l'intention de payer ainsi toutes les dettes de votre père?

— Oui, certainement, tant qu'il me restera un sou, tous les créanciers de mon père qui se présenteront seront payés. Et s'ils ne se présentaient pas, je les irais plutôt trouver moi-même...

— Oh! soyez tranquille, dit Me Glavon en souriant, ils vous éviteront cette peine. L'affaire de ce Régimbault est déjà connue là-bas, et les autres créanciers ne vont pas tarder à arriver.

— Tant mieux ! dit Laurent. Seulement, mon cher maître, voudriez-vous encore me rendre un service? Ce serait de m'épargner l'ennui de les recevoir.

— Volontiers. Mais avant tout, permettez-moi de

vous renouveler l'observation que je vous faisais tout à l'heure.

— Laquelle? fit Laurent... les dettes de mon père ne m'obligent pas légalement, et je puis m'y soustraire par une renonciation?

— Oui ; je suis votre avocat, votre conseil, et je considère comme un devoir...

— Ah ! je vous en prie, interrompit Laurent, n'insistez pas sur ce point.

— Ainsi votre parti est pris? Vous avez bien réfléchi?

— Je n'ai pas réfléchi du tout. Cette détermination m'est venue spontanément, et toutes les réflexions du monde n'y changeraient rien.

— Vous savez que ces dettes absorberont tout ce qui vous reste?

— Cela m'est égal.

— Comment vivrez-vous ensuite?

— Je travaillerai. Il faudra bien que je finisse par trouver un emploi. D'ailleurs, fit Laurent avec un mouvement d'impatience, je n'ai pas à me préoccuper de cela : je remplis tout simplement un devoir... Et vous-même... voyons ! mettez-vous pour un instant à ma place, agiriez-vous autrement?...

— Non, mon ami, non ! dit maître Glavon en prenant les mains de Laurent et en les serrant avec émotion. J'ai dû vous parler comme je viens de faire ; mais la résolution dans laquelle vous persistez est d'un homme de cœur, et je l'attendais de vous...

— Ah ! je savais bien, s'écria Laurent, qu'au fond vous m'approuviez !... Mais, mon cher maître, ajouta-t-il, ne me félicitez pas trop, je n'ai pas grand mérite à l'accomplir, ce devoir.

— Comment ! vous y sacrifiez votre unique ressource...

— L'héritage de ma mère ! Eh ! ne comprenez-vous pas que je suis heureux de m'en débarrasser ? Tenez ! reprenez-les, ces valeurs et cet argent que vous m'avez presque forcé à accepter. Quand je songe d'où cela vient, je frissonne.

Il jeta sur le bureau de maître Glavon ce qui lui restait de la fortune de sa mère.

— Enfin ! dit-il, j'en ai les mains nettes, et il me semble que je respire plus librement. On ne m'accusera peut-être plus d'avoir voulu me procurer par un crime un héritage dont je fais si bon marché !

Maître Glavon ne s'était pas trompé : les créanciers de Dalissier père, stimulés par l'exemple de M. Régimbault, ne tardèrent pas à arriver.

Le chiffre de leurs créances, attentivement vérifiées par le vieil avocat, dépassait de quelques mille francs la fortune de Laurent, qui fut répartie entre eux jusqu'au dernier sou.

— Maintenant, procurez-moi du travail, dit-il à Me Glavon ; il faut que je m'habitue à gagner mon pain

Il refusa énergiquement l'argent que l'avocat offrait de lui avancer. Il mettait son amour-propre à se suf-

fire à lui-même, et déjà, dans ce but, il avait réduit sa dépense au strict nécessaire. L'appartement de la rue du Delta, si modeste qu'il fût, était encore trop onéreux pour lui ; il le quitta, après avoir vendu tous ses meubles, et vint habiter une pauvre chambre garnie, rue d'Argenteuil.

Cependant, Me Glavon n'avait pu lui procurer, en fait de travail, que des copies de procédure et des requêtes à grossoyer pour le compte de divers avoués. Laurent, à ce métier, et en travaillant douze heures par jour, gagnait de 100 à 120 francs par mois.

— Ce n'est pas précisément le Pactole, disait-il gaiement à Me Glavon, mais on peut très-bien vivre avec ces revenus ; je me contenterais même de moins. Décidément j'étais né, je crois, pour cette vie laborieuse et modeste.

Ces paroles étaient peut-être sincères au début ; mais bientôt cette philosophie insouciante, qui raillait la misère, ne fut plus qu'une affectation d'amour-propre. On ne passe pas, avec cette facilité, des sensualités ou même des simples aisances de la vie aux dures privations. La transition peut sembler toute simple, insignifiante même au premier abord ; bientôt les plus fermes courages mollissent et s'affaissent sous cette froide et implacable étreinte de la pauvreté.

L'hiver fut exceptionnellement rigoureux. Les plus vulgaires détails de la vie devinrent pour Laurent une source inépuisable de froissements, de gêne, de

préoccupations, de souffrances. Heureusement sa garde-robe était bien fournie ; mais il voyait avec effroi quelques-uns de ses vêtements s'user aux coutures : comment les remplacerait-il plus tard ?... Que de fois, en revenant de chez Me Glavon, auquel il avait négligemment assuré n'avoir besoin de rien, seul, dans sa chambre délabrée et sans feu, le cœur affadi par quelque gargotage à quinze sous, sa main glacée s'arrêta sur le papier timbré qu'il lui fallait gratter sans relâche !... et il réfléchissait lugubrement que c'était là sa vie, son avenir !

Du moins, il ne rougissait pas de sa misère : on en savait la cause, et il avait l'orgueil de son sacrifice. Mais ce sentiment, qui le soutenait, reçut bientôt une terrible atteinte. Il apprit un jour que sa conduite était interprétée contre lui : Démonstration hypocrite ! selon les uns ; remords ! suivant les autres. Néanmoins il reçut ce coup avec plus de fermeté qu'on ne s'y fût attendu. Après quelques instants de colère et de désespoir, il finit par relever la tête, en disant : — Eh bien, quoi ? vais-je m'émouvoir pour si peu ? une injustice et un outrage de plus, qu'importe ? Je n'y suis donc pas encore habitué ?... Cela devient risible, à la fin !

Il vécut comme par le passé, mais avec une dédaigneuse indifférence. Il s'acquittait de sa tâche journalière machinalement. Affaissé sous cette commotion et par un effet de l'existence débilitante à laquelle il était réduit, il se mit à douter et à se détacher de

tout, — même de sa propre souffrance qu'il ressentait moins vivement.

Pulchérie s'aperçut de ce changement. Ils avaient continué de se voir ; ils avaient recommencé à satiété leurs querelles et leurs réconciliations. Jusque-là Laurent, par une sorte de pitié, avait feint un amour qu'il n'éprouvait plus, et Pulchérie s'attachait désespérément à ce simulacre de passion. Mais, dès ce moment, il ne se gêna plus.

Un jour qu'elle lui disait, dans une sorte de supplication et d'extase :

— Nous sommes bien pauvres et bien misérables tous deux, mais si tu voulais... oh ! ce serait le bonheur !...

— Bah ! laisse-moi donc tranquille avec ton bonheur ! fit-il en haussant les épaules.

Une autre fois, il lui dit brutalement :

— Ah ça, voyons ! est-ce que tu es folle, aveugle, stupide ? Est-ce que tu ne vois pas que je ne t'aime plus ?... Mais je te déteste, ou plutôt tu m'ennuies comme tout le reste, et comme moi-même, ce qui n'est pas peu dire.

Elle fondit en larmes. Puis elle s'efforça de ne voir là qu'une plaisanterie, une boutade. Mais elle sentait bien que c'était la vérité. Au reste, elle en avait assez elle aussi, de cet amour fantasque, maussade, cruel. Elle eût voulu l'arracher de son cœur, et elle s'indignait contre elle-même de n'en avoir pas la force.

XLVIII

Dès ce moment, il n'eut plus pour elle que des duretés et des sarcasmes.

Il lui disait :

— Quelle plate et ridicule comédie nous jouons là, ma pauvre Pulchérie ! Est-il possible que cela t'amuse ?

— Quelle comédie ? faisait-elle.

— Eh ! pardieu, cet éternel rabâchage de sentiment auquel nous nous livrons. Quel autre nom veux-tu donner à cela ? Si seulement nous avions une galerie à impressionner, à tromper ! Non, nous jouons devant les banquettes, et nous avons la sottise de nous prendre au sérieux. Nous avons beau, vois-tu, faire de grands bras, lever les yeux au ciel, en poussant des soupirs et des protestations d'amour. Le cœur est vide. Ayons la bonne foi de le reconnaître.

— Oh ! oui, ton cœur est vide, à toi, mais le mien...

— Le tien aussi. Examine un peu ce qu'il y a dedans : de la manie, de l'entêtement, une obstination enragée à tourmenter et à ranimer un pauvre amour fini... soit ! Mais de l'amour véritable, un amour vivant et fort ? non. Ne nous épuisons donc plus à ressaisir une chimère et contentons-nous d'une bonne et franche amitié.

— De l'amitié ! s'écriait-elle, jamais !

Elle s'emportait en reproches, en violentes récriminations ; elle ne lui épargnait aucune insulte. Mais il écoutait sans s'émouvoir, avec une froide pitié. Enfin, elle retombait, épuisée, en murmurant :

— Oh ! tu es un misérable... tu ne m'as jamais aimée !

Une rupture définitive eût été préférable à cet état d'aigreur et d'hostilité. Laurent ne cessait de la provoquer.

Un jour, il commentait devant elle un événement qui, depuis la veille, faisait scandale dans Paris : une jeune femme de l'aristocratie financière s'était fait enlever par un belître vieux, laid et sot ; le mari était un ancien ami de Laurent, Charles Lefort.

— Parbleu ! si je l'ai connu, disait Laurent..... je crois bien ! C'était le plus charmant garçon du monde, jeune, beau, spirituel, amoureux fou de sa femme, à qui il ne demandait que de se laisser adorer... C'était trop exiger évidemment ; aussi elle vous l'a planté là pour suivre un misérable qui, avant huit jours, la rouera de coups et qu'elle aimera d'autant plus ! Que voulez-vous ? C'est comme ça, les femmes ! N'est-ce pas, Pulchérie ?

Pulchérie ne répondit pas ; elle était sombre et absorbée.

— Si j'étais, continua Laurent, comme Lefort, quart ou huitième d'agent de change, si je te comblais de présents et de munificences, en me prosternant à tes pieds et en t'appelant mon idole, il y a beau temps

que tu m'aurais quitté... Mais non ! je suis gueux et déguenillé comme Job, je ne t'aime plus et j'ai l'insolence de te le dire ; je suis maussade, impertinent, brutal avec toi... Il ne me manque plus que de te battre...

— Ah ! ça viendra.

— Non pas ! je n'en garderai bien ! Le diable alors ne pourrait plus te détacher de moi... Décidément, la femme est l'être le plus fantasque et le plus têtu de la création. L'homme la vaut bien, du reste. Je parie que Lefort n'a jamais tant aimé sa femme qu'en ce moment. C'est sinistre... et lugubre en même temps. Mais à quoi songes-tu donc ?

— A rien, je t'écoute.

— Tu es bien bonne. Si seulement ces sages observations devaient te profiter ! hélas ! je ne l'espère pas.

— N'est-ce pas, continue, je t'en prie.

— Je t'intéresse ? Eh bien, parlons sérieusement ; je saurai peut-être par faire luire un éclair de bon sens dans ton cerveau. Tu es jeune, Pulchérie, tu es belle.

— Oui, il y paraît !

— Quand je te dis que tu es belle, tu peux parfaitement m'en croire ; la passion ne m'aveugle pas ; tu es parfaite, et tu gagnes vertueusement ton pain à la pointe de ton aiguille, lorsqu'un tas d'imbéciles seraient trop heureux de se ruiner pour toi en falbalas et en bijoux ; mais tu dédaignes ces offres brillantes, et tu perdrais volontiers tout

temps, ta beauté, tes sourires, tes larmes et des trésors de sensibilité, au profit d'un gueux disgracié et maussade, qui se moque de toi...

Pulchérie s'était levée vivement; elle l'interrompit.

— Tu as raison, dit-elle; oui, j'ai été sotte et folle... mais, Dieu merci! tu m'as guérie... Et c'est bien fini, va!

— Vrai?... Bravo! viens m'embrasser.

— Laisse-moi, j'ai autant de mépris et de dégoût dans le cœur, que j'avais d'amour... Si tu pouvais savoir à quel point je te hais...

— Quoi! tu me quittes comme cela?

— Ça t'étonne, et ça t'afflige peut-être?

— Un peu. Nous avons l'air fâchés. On se serre la main, c'est bien le moins.

Elle fit un geste de dédain, ouvrit la porte et sortit brusquement.

Resté seul, Laurent haussa les épaules.

— Bon! se dit-il avec un bâillement d'ennui; demain j'aurai une jolie scène : cris, larmes, reproches, supplications, tendresses infinies...

Mais, le lendemain, Pulchérie ne vint pas; le surlendemain et les jours suivants non plus.

— Bah! pensa Laurent, est-ce que ce serait sérieux? Ou bien est-elle malade?

Il était étonné, inquiet, ou tout au moins curieux de savoir ce qu'elle était devenue; il fut plusieurs fois sur le point d'aller chez elle.

Enfin, le cinquième jour, il la vit entrer.

Elle était en grande toilette, pomponnée, fardée, les yeux un peu fatigués, mais vive, riante, avec un charmant air d'étourderie et de gaieté.

Il recula de surprise en l'apercevant.

— Oui! fit-elle, c'est moi. Je te dérange de tes écritures; mais je n'ai pas voulu passer devant ta porte sans monter. J'ai dit d'arrêter.

— Bah! tu vas en voiture, maintenant?

— Oui, un cadeau de ton ancien ami, Émery Suchapt; il est très-galant et fait parfaitement les choses... Il m'attend en bas.

— Ah! il t'attend?... Il n'est pas jaloux, à ce que je vois.

— Il n'en a pas encore le droit : pas si sotte! Il croit que je suis chez une de mes amies. Sais-tu ce que je viens faire ici? Te demander pardon, mon cher, m'excuser.

— Ah! bah! et de quoi?

— De toutes les scènes extravagantes que je t'ai faites. Était-ce assez bête, mon Dieu! S'obstiner à aimer, quand on n'a plus rien dans le cœur! Tu avais bien raison, c'était de l'entêtement, de la manie. Maintenant, j'en ris. Il était si simple de laisser en repos cette pauvre vieille passion épuisée, et de s'en tenir à une bonne et franche amitié!... car ton amitié, que je repoussais l'autre jour, j'y tiens absolument aujourd'hui; tu ne me la refuseras pas.

— Comment donc! une gentille amie comme toi... car tu es gentille au possible...

— Il paraît, puisqu'on ne cesse pas de me le dire.

— Seulement tu as tort de te mettre du rouge.

— Non, c'est la mode, et puis j'étais un peu pâle ce matin.

— Dis donc, il me vient une idée...

— Voyons ton idée.

— Si je criais à Émery qu'il est inutile qu'il attende et qu'il peut continuer son chemin?

Elle resta une seconde interdite et comme suffoquée par l'émotion; elle fixa ses grands yeux noirs sur Laurent, en cherchant à deviner s'il parlait sérieusement. Mais elle comprit que ce n'était là qu'un jeu et une raillerie.

— Ton idée est ridicule, fit-elle avec un petit rire nerveux.

— Je t'assure que je ne plaisante pas.

— C'est possible, mais moi je ne veux pas. Je perdrais au change, mon cher, ajouta-t-elle en affectant de se donner un air impertinent.

Elle sentait son cœur se gonfler et les larmes lui venir aux yeux. Elle craignit de ne pouvoir continuer ce rôle.

— Il y a déjà trop longtemps que ce bon Émery fait le pied de grue, dit-elle. Au revoir, cher ami.

Elle lui tendit la main.

— Comme tu parais émue! dit-il en la regardant fixement.

— Moi... Ah! ah! fit-elle avec un grand éclat de rire, décidément tu es très-drôle. Je te laisse, tu

m'amuses trop. Tu sais? je demeure maintenant rue du Colisée, 11, au second... un bijou d'appartement. Il faudra venir quelquefois; tu me feras rire, et puis je pourrai te rendre quelques petits services!

Elle sortit.

Laurent entendit dans l'escalier comme un sanglot.

Il alla à la fenêtre, attendit quelques instants; et, enfin, il vit Pulchérie monter dans un coupé qui partit dans la direction de la rue Saint-Roch.

Il revint dans sa chambre tout rêveur, triste, ému.

— Pauvre fille! murmura-t-il.

XLIX

Cette rupture avec Pulchérie, bien qu'il eût tout fait pour l'amener, augmenta la noire misanthropie de Laurent.

Cependant il n'était pas au bout de ses épreuves et de ses souffrances.

Un soir, dans le courant de mars, une nouvelle affreuse lui arriva : Me Glavon venait d'être frappé, au Palais, d'une attaque d'apoplexie : on l'avait emporté chez lui, mourant. Laurent courut rue Sainte-Anne.

La maison était pleine de parents, d'amis, de confrères attristés, attendant des nouvelles du malade et se les transmettant à voix basse.

Au moment où Laurent arriva, un sinistre mur-

mure circulait parmi les assistants : Me Glavon venait l'expirer.

Laurent ressentit une de ces poignantes douleurs dont il se fût cru désormais incapable. Il s'appuya contre une cloison et resta quelque temps immobile sombre, absorbé. Quand il revint à lui, la foule s'était en partie écoulée. Il traversa le salon, pénétra dans la chambre mortuaire où la famille était réunie, et, s'approchant du lit, il s'inclina et baisa en sanglotant la main glacée du défunt; puis il se retira silencieusement comme il était entré.

Le surlendemain, il suivait, mêlé dans une foule immense, le convoi de son bienfaiteur, du seul homme qui crût à son innocence : maintenant il était bien seul, sans appui, sans conseil, sans consolation! Il était également sans ressource : le travail dont il vivait depuis quatre mois lui était donné par Me Glavon.

Dans l'état de morne affaissement où il se trouvait, il ne chercha même pas à s'assurer la continuation de ce travail. Il resta plusieurs jours enfermé chez lui, absorbé dans une rêverie dolente et morose, qu'entrecoupaient des sursauts de colère et de révolte; mais il retombait bien vite plus accablé.

Il usa ainsi, ce qui ne fut pas long, jusqu'à son dernier sou. Après quoi la faim le prit : que faire? L'idée lui vint de s'adresser de nouveau à la Préfecture de police, mais il la repoussa.

— A quoi bon? fit-il; qu'importe que ma mère soit vengée? Il s'agit bien de cela! Et d'ailleurs, ils

ne veulent pas de moi; ils attendent, pour me prendre, que j'aie vraiment commis un crime... Patience! ça pourra venir! En attendant, commençons par un peu de mendicité.

Il en était arrivé à ce degré d'abaissement moral où les sentiments de dignité et d'honneur n'apparaissent plus que comme de ridicules chimères. Il alla trouver successivement quelques-uns de ses anciens amis, et leur demanda, avec un cynisme froid et brutal, l'aumône.

Il recueillit, de ci de là, vingt francs, cinquante francs, qu'il dépensait à tort et à travers, étalant à plaisir, avec une sorte d'orgueil, son délabrement et sa misère, comme une protestation contre l'injustice et la perversité sociales.

Loin de fuir les endroits fréquentés où il pourrait être reconnu, il les recherchait maintenant, s'y promenant de longues heures, et ne regrettant qu'une chose, c'est que ses vêtements n'eussent pas encore acquis le dépenaillement pittoresque de ceux de Chodruc-Duclos.

Dans une de ses flâneries insolentes aux Champs-Élysées, il fut un jour croisé par une élégante calèche où s'étalaient Pulchérie et une de ses amies. Il vit Pulchérie le désigner du bout de son ombrelle avec un petit ricanement. Nulle honte ne se réveilla en lui.

Charles Lefort, auquel il était allé demander un secours, lui adressa, un matin, les reproches les plus affectueux et les observations les plus touchantes.

La figure du quart d'agent de change était rayonnante de bonheur et de confiance imperturbable : il avait recouvré sa femme, et il était convaincu qu'elle n'avait fait qu'un petit voyage d'agrément, le plus innocemment du monde. Après avoir grondé Laurent comme il convenait, en lui vantant la douceur des relations sociales et les charmes de la vie de famille, il lui remit, ce qui sembla à Laurent infiniment plus sérieux, deux cents francs, et il ajouta :

— Voyons, mon cher, il faut te relever de là. Je suis principal intéressé dans une usine, près de Puteaux, pour la fabrication, par un procédé breveté, de boutons en porcelaine; l'entreprise marche très-bien; je puis t'obtenir là une place de sous-directeur surveillant des travaux. Peu de besogne, et deux mille cinq cents francs d'appointements. Cela doit t'aller; mais il faut que tu me promettes d'être raisonnable.

Laurent commençait à être las de la vie misérable qu'il menait, de ces récriminations impuissantes et puériles qui se terminaient quelque jour par une plate condamnation pour vagabondage et mendicité.

Il promit à Lefort tout ce qu'il voulut; et huit jours après, il remplissait dans l'usine les fonctions de sous-directeur. Ces fonctions n'exigeaient aucune aptitude spéciale, et constituaient presque une sinécure. Dans les loisirs qu'elles lui laissaient, il oublia un peu ses souffrances passées, ses emportements, ses amertumes haineuses; après tant de sé-

cousses, il éprouvait un besoin de tranquillité et de repos; il prenait goût à cette vie modeste et retirée.

Cependant, au milieu de ses réflexions, il s'était déjà rappelé qu'il y avait, près de là, sur les bords de la Seine, une charmante maison de campagne où, l'année précédente, sur l'invitation de Suchapt et en compagnie de quelques intimes, il avait passé plus d'une bonne journée. Or, on était à la fin d'avril ; la saison était magnifique, les lilas s'ouvraient, et il n'était pas possible qu'Émilienne fût restée enfermée dans l'hôtel de la rue du Faubourg-Poissonnière. Il fit de longues excursions de ce côté ; il se mit à rôder autour du parc, se hissant sur la pointe des pieds et regardant timidement par dessus la clôture. Un jour il aperçut Émilienne ; elle était avec sa mère et M. de Mhérac ; tous trois dirigeaient leur promenade de son côté. Ils passèrent à deux pas de lui sans le voir, et il entendit quelques mots de leur conversation : une galanterie banale de M. de Mhérac à madame Suchapt, suivie d'un petit rire sonore et argentin d'Émilienne, à qui, en définitive, s'adressait cette galanterie.

Laurent se releva et les regarda s'éloigner. Il était pâle, frémissant. En un instant son amour, sa colère, sa jalousie, lui étaient revenus et débordaient de son cœur.

Toutes ses pensées maintenant étaient pour Émilienne : à tout prix, il voulait la revoir, lui parler... Il ne quittait presque plus son poste d'observation.

Enfin, il l'aperçut seule dans le parc. Tremblant comme si son sort allait se décider, il franchit le mur, s'arrêta un instant, et se glissa avec précaution à travers les arbres.

Un léger bruit de feuillage fit retourner Émilienne. Elle poussa un cri.

En un instant il fut près d'elle, balbutiant et suppliant. Elle voulut fuir, mais il la retint.

— Restez... écoutez-moi, je vous en prie, disait-il.

Elle, le repoussant vivement :

— Qu'est-ce que vous voulez ? s'écria-t-elle. Laissez-moi, vous êtes un misérable !

— Oh ! et vous aussi, vous croyez ! Je vous en supplie, écoutez-moi.

— Fuyez à l'instant... ou j'appelle au secours.

La voix de Suchapt se fit entendre près de là.

— Qu'est-ce qu'il y a donc ?

Laurent n'eut que le temps de revenir sur ses pas et de franchir précipitamment la brèche par laquelle il était entré. Bouleversé, hors de lui, il revint à l'usine : une nouvelle scène l'y attendait.

Par précaution, et suivant le conseil de Charles Lefort, il était entré dans cette fabrique sous son seul prénom de Laurent. Mais un des ouvriers, embauché depuis quelques jours, l'avait reconnu. Il avait dit aux autres : « C'est Laurent Dalissier, le parricide... j'en suis bien sûr, que diable ! je l'ai vu sur les bancs de la cour d'assises. Attendez à ce soir, je me charge de lui dire son fait. »

Et les autres ouvriers grommelaient :

— Ah ça, est-ce qu'on se fiche de nous, de nous donner pour surveillant un assassin ?

Le soir, quand Laurent entra dans l'atelier pour faire sa tournée, il eût pu remarquer, si sa préoccupation eût été moins grande, les regards curieux et hostiles qui de toutes parts se dirigeaient vers lui.

Lorsqu'il arriva près de l'ouvrier qui l'avait reconnu, celui-ci se retourna et lui présentant d'un air narquois un des boutons qu'il venait de fabriquer :

— Est-ce un bouton comme celui-là que vous avez perdu, l'été dernier, dans le jardin de votre mère, monsieur Laurent Dalissier? lui demanda-t-il.

Laurent tressaillit, et, de pâle qu'il était, devint livide.

Avant qu'il eût eu le temps de se remettre, les ouvriers avaient quitté leurs places et s'étaient groupés autour de lui en prononçant des paroles de colère et d'indignation.

En présence de cette attitude menaçante, il dut se hâter de faire retraite et de quitter l'atelier.

Il sortit de l'usine, et, sans réfléchir, sans se demander où il allait, perdu dans cette vague sensation que tout était fini pour lui et qu'il n'avait plus rien à espérer, il se mit à parcourir la campagne, fiévreusement, au hasard.

Il arriva ainsi au bord de la Seine. Il était sept heures; la nuit était presque complétement tombée. Il s'arrêta brusquement. A la vue de l'eau, l'idée du

suicide qui grondait sourdement en lui, se formula nettement dans son esprit.

Il n'hésita pas un seul instant devant cette idée. Il courut à elle, pour ainsi dire, et s'élança.

Mais au même moment, une lourde main s'abattit sur son épaule et le retint.

— Qu'est-ce que c'est? fit une voix sévère.

Laurent se retourna vivement, et, aux dernières lueurs du crépuscule, reconnut Moule, l'inspecteur de police.

L

Moule aussi reconnut Laurent.

— Qu'est-ce que vous venez faire ici, à cette heure? demanda-t-il.

— Eh bien, et vous? fit Laurent.

— Moi, je m'acquitte de mes fonctions.

— Et moi, je me délasse des miennes.

— C'est-à-dire que vous m'avez tout l'air de vouloir les résilier.

— C'est possible, cela ne regarde que moi.

— Pardon, cela me regarde aussi. Et du moment que je vous trouve dans ces belles dispositions, je vais appeler un de mes agents qui vous conduira au plus prochain poste. La nuit rafraîchira vos idées.

— Pas tant que le bain que j'allais prendre. Ce sera pour demain, voilà tout.

— C'est donc un parti bien arrêté ?

— Tout ce qu'il y a de plus arrêté.

— Vous n'êtes pas content de la place que vous avez dans cette usine, là-bas ?

— Tiens ! vous savez cela ?

— Je sais tout. Je sais même qu'on vous a fait tout à l'heure une avanie ; et celui qui vous l'a faite a déjà reçu un galop soigné.

— Bah ! fit Laurent stupéfait... Alors cet ouvrier nouvellement embauché qui m'a jeté mon nom au visage est un de vos agents ?

Moule ne répondit pas.

— Voyons ! fit-il avec impatience, finissons-en. J'ai autre chose à faire que de rester là à vous garder. Voulez-vous me promettre de ne pas recommencer ?

— Oui, à une condition.

— Laquelle ?

— C'est que vous m'emploierez pour rechercher l'assassin de ma mère.

— C'est impossible ; on vous l'a déjà dit.

— Pourquoi, impossible ?

— Pour dix raisons, dont la moindre est que vous nous seriez parfaitement inutile.

— Je ne gâterais toujours guère votre besogne. Qu'est-ce que vous avez découvert ?

— Rien ; mais je suis peut-être sur la voie !

— Croyez-vous? fit Laurent avec un tressaillement de joie.

Il y avait dans ce cri une telle sincérité que Moule en fut ému. — Écoutez, dit-il, vous prenez très-mal votre temps pour vous tuer : dans deux jours, je serai définitivement fixé sur votre compte, et votre sort peut changer.

Et, comme Laurent le pressait de questions :

— En voilà assez, interrompit l'inspecteur de police. Il est près de huit heures, et j'ai affaire. Vous allez me rendre le service de rentrer chez vous...

— Dans cette usine, au milieu de ces ouvriers, après ce qui s'est passé ce soir... jamais !

— Ah çà ! est-ce que cette rage de suicide vous reprendrait ?

— Non, après l'espérance que vous m'avez fait concevoir.

— Eh bien, alors? vous ne comptez pas passer la nuit ici ?

— Je m'attacherai à vous jusqu'à ce que vous m'ayez accordé ce que je vous demande.

— Ah... permettez ! fit l'inspecteur d'une voix sévère.

Tout à coup une réflexion lui vint, et il reprit plus doucement :

— J'oubliais !... vous pouvez peut-être me donner quelques indications utiles.

— Lesquelles? demanda Laurent vivement.

— Venez ! dit Moule ; je suis déjà en retard... Marchons vite.

Ils gagnèrent la route à travers champs, et remontèrent jusqu'à Puteaux.

Moule entra chez un marchand de vin, et se fit donner un cabinet particulier. Laurent attendait avec anxiété qu'il l'interrogeât.

— Il ne s'agit pas de votre affaire, dit Moule.

— Ah ! fit Laurent avec un soupir de déception.

— Depuis que vous êtes dans ces parages, continua l'inspecteur de police, vous allez chaque jour rôder autour du parc de M. Suchapt ; vous y avez même pénétré ce matin...

Laurent fit un mouvement de surprise et presque d'effroi. Comment la police pouvait-elle être ainsi informée de ses moindres démarches ?

— Peu m'importent ces excursions sentimentales, reprit Moule. Mais, tout en les faisant, vous avez dû remarquer, au midi du parc, dont il est séparé par un chemin assez étroit, un petit clos entouré de murs sur trois faces, la quatrième, au couchant, bordée par une haie : au milieu, une coquette maison qu'on aperçoit du chemin par la grille de la porte d'entrée.

— En effet, j'ai remarqué cela.

— Un gros dogue aboyait quand vous approchiez de la grille.

— Oui, mais il ne me semble pas avoir entendu d'aboiements ce matin.

— Il y a une bonne raison pour cela. Hier, dimanche

che, l'usine était fermée : vous avez pu voir, vers deux ou trois heures, un homme en casquette et en paletot de coutil gris qui flânait de ce côté?

— Oui, un des ouvriers de l'usine.

— Bien ! fit Moule, je m'en doutais; son nom ?

— Desrues ; c'est un homme violent ; je m'en suis aperçu ce soir : en apprenant que je m'appelais Dalissier, il a poussé des cris d'indignation et s'est élancé vers moi d'un air menaçant.

— Naturellement. Il n'y a que ces gaillards-là pour faire les délicats.

En ce moment, un homme, que Laurent reconnut pour l'ouvrier qui avait révélé son nom dans l'atelier, entra, salua Moule avec déférence, et parut tout surpris de rencontrer Laurent.

— Torin, dit Moule au nouveau venu, vous avez oublié ce soir qu'un homme, légalement acquitté de quelque accusation que ce soit, est sacré pour vous, et qu'il a le droit au moins à votre indifférence : veuillez faire vos excuses à monsieur.

L'agent de police s'inclina et balbutia quelques excuses.

— Maintenant, dit Moule à Laurent, veuillez nous laisser.

C'était un de ces ordres auxquels on ne réplique pas; d'ailleurs Laurent commençait à subir l'ascendant de l'inspecteur de police, de cet homme qui tenait peut-être entre ses mains sa réhabilitation; il obéit sans dire un mot.

Il sortit de Puteaux et revint sur ses pas à travers champs, tout surpris du changement qui s'était fait en lui depuis cette rencontre : maintenant il avait confiance dans l'avenir, et, sans qu'il pût s'expliquer pourquoi, il espérait !

Cependant il était près de neuf heures : où aller ? que faire ?

Il songea à ces renseignements que lui avait demandés Moule, à cette maisonnette et à ce clos où allait peut-être se passer quelque drame sanglant, et, son incertitude se doublant de curiosité, il se dirigea de ce côté.

Au bout de vingt minutes, il était devant la porte du clos. Il regarda à travers la grille et vit de la lumière au rez-de-chaussée de la maison. Il écouta : aucun bruit, aucun mouvement autour de lui.

La nuit était noire, mais tiède et sereine.

Il fit une dizaine de pas avec précaution, se blottit dans un fossé et résolut d'attendre.

Bientôt il entendit des pas légers qui se dirigeaient de son côté ; puis, il distingua tout près de lui deux ombres qui se dessinaient en noir sur le ciel brun.

Les deux ombres s'arrêtèrent et parlèrent à voix basse.

— Vous avez le passe-partout, Torin ? Bien. Vous allez entrer doucement : le vieux est prévenu et n'a pas peur. Vous le cloîtrez, lui et sa bonne, au premier, et vous redescendez au rez-de-chaussée ; vous éteignez et vous attendez. C'est certainement pour cette

nuit. Vous savez jusqu'à quel point il faut laisser pousser l'exécution.

— Soyez tranquille.

— Vous avez vos coups-de-poing. Vous n'en ferez usage qu'à la dernière extrémité... Au besoin j'accourrais... Quant au compère qui fera le guet, s'il y en a un, ne vous en inquiétez pas, je m'en charge.

— Bien, c'est entendu.

Torin pénétra dans le clos, puis dans la maison sans faire le moindre bruit.

Pendant ce temps, Moule suivait la haie du côté du couchant, et allait se poster à cinquante pas environ de Laurent, près de l'endroit où il supposait que l'escalade aurait lieu.

Laurent resta à sa place, n'osant ni bouger ni respirer. Tout, autour de lui, était ombre et silence.

LI

Il attendit trois longues heures.

Tout à coup un léger bruit, un timide crépitement de branchage dans le plant d'acacias qui bordait extérieurement le clos, coupa court à ses réflexions et le fit tressaillir.

Ce bruit, interrompu de temps à autre, reprenait ensuite. L'homme (car il ne pouvait s'agir ni de Moule ni de son agent), après avoir écouté, continuait à

avancer. Il pouvait être à trente-cinq ou quarante pas de Laurent, et celui-ci, dans ce silence glacial, distinguait jusqu'au moindre froissement du sol sous ses pieds.

L'homme s'enhardit ; un bruit plus accentué de branches et de feuilles apprit à Laurent que la haie venait d'être franchie. Il se dressa sur ses pieds comme s'il eût été mû par un ressort, et écouta : les pas maintenant s'éloignaient du côté de la maison.

Bientôt il entendit le bruit sourd et continu d'une scie qui mord sur un volet ou sur la lame d'une persienne. Cela dura dix minutes, pendant lesquelles il sentait son cœur battre à se rompre.

Enfin, l'effraction prit une allure franche, énergique, audacieuse. Un volet s'ouvrit, et presque en même temps une vitre vola en éclats.

Laurent crut entendre un cri de terreur, un cri de femme ou de vieillard affolé de peur. Tout à coup, une voix mâle et terrible, celle de l'agent de police :

— Halte-là, misérable !

Alors, un bruit de lutte, de coups échangés, entremêlés de jurons.

Laurent, soulevé en quelque sorte, fit une vingtaine de pas du côté de Moule.

— A vous, là-bas ! cria Torin, il se sauve !

En même temps, le bruit sourd d'un corps qui tombe à terre, — puis un autre bruit pareil, cette fois suivi d'un cri : Torin, en s'élançant à la poursuite du voleur, s'était démis le pied.

Mais Moule était là.

Au moment où Desrues (car c'était bien lui) franchissait de nouveau la haie, il s'élança brusquement sur lui, l'étreignit, le frappa. Mais, si intrépide que fût le vieil inspecteur de police, il ne pouvait tenir tête à cette sorte d'Hercule. En une seconde, il fut terrassé; il cria : « A moi, Torin ! » Et sa voix s'éteignit comme dans un râle.

Le secours ne se fit pas attendre. Laurent était accouru et s'était élancé sur Desrues.

Une lutte terrible s'engagea.

Laurent reçut en plein visage un coup qui le fit chanceler un instant : mais il se releva et revint à la charge avec fureur. Moule, pendant ce temps, quoique à demi suffoqué, s'était attaché convulsivement à Desrues et l'avait empêché de fuir.

Tous trois roulèrent de nouveau à terre et s'y débattirent avec rage.

Cependant, une voix criait près de là : — « Courage ! je suis à vous ! » C'était l'agent de police qui, malgré la douleur atroce de son pied luxé; se traînait à travers le clos et s'approchait en rampant du théâtre de la lutte.

Il n'était que temps, Laurent à peine secondé par Moule, était sur le point de lâcher prise.

Le bandit dut enfin céder sous l'effort réuni des deux hommes, qui le collèrent contre terre et le tinrent en respect.

A l'appel de Torin, une servante sortit en tremblant

de la maison, et vint avec une lanterne les éclairer par-dessus la haie.

La scène était affreuse : Laurent avait le visage ondé de sang ; Desrues écumait de colère ; l'agen police ne pouvait s'appuyer sur sa jambe sans pousser un cri ; et, près d'eux, Moule gisait, évanoui.

— Canaille ! fit l'agent de police en lançant à Desrues une dernière bourrade à lui enfoncer les côtes.

Puis, tendant un de ses pistolets armé à Laurent :

— Brûlez-lui la cervelle s'il fait un mouvement ! dit-il.

Et il se mit en devoir de lui appliquer les poucettes ; le bandit se laissa faire. Torin, pour plus de sûreté, lui attacha les jambes, et quand il l'eut ainsi *ficelé*, il reprit son pistolet des mains de Laurent et lui dit :

— Je me charge de ce lapin-là. Vous, qui pouvez vous tenir sur vos ergots, tâchez de porter M. Moule dans la maison, et courez au plus près chercher un médecin et du renfort.

Laurent obéit.

Une heure après, Desrues, accompagné de l'agent de police, était dirigé sous bonne escorte sur Paris ; et un médecin était installé au chevet de Moule, qui ne tarda pas à reprendre connaissance.

L'inspecteur n'avait aucune blessure apparente ; seulement un coup violent dans la poitrine, et ensuite la pression du genou et des doigts de Desrues lui avaient fait vomir le sang.

Laurent s'informa de son état.

— Il n'y a rien de cassé, fit Moule d'un air grognon.

— Est-ce que vous continuez à penser que je ne pourrais pas vous être utile dans l'occasion? demanda Laurent.

Moule, au lieu de répondre, lui dit :

— Pourquoi vous trouviez-vous là ?

— C'est tout simple, fit Laurent.

Et il raconta comment la curiosité l'avait conduit près de ce clos, et comment, au bruit de la lutte engagée entre le voleur et Moule, il était intervenu.

— Vous n'en êtes pas fâché, j'imagine? ajouta-t-il.

— Je n'aime pas, dit Moule, qu'on se mêle de mes affaires sans ma permission.

— Ah ! pardonnez-moi, alors... Mais vous savez, je n'ai guère eu le temps de vous la demander, votre permission : ça pressait. Au reste, vous feriez peut-être bien d'attendre, pour m'adresser des reproches, que je sois un peu remis des horions que j'ai reçus pour vous.

— Est-ce que vous êtes grièvement blessé? demanda Moule en regardant la joue sanglante et tuméfiée de Laurent.

Le ton dont il fit cette question marquait un véritable intérêt et comme un regret de la rudesse qu'il venait de montrer.

Laurent, touché de ce changement, répondit :

— Non, rassurez-vous. Pourvu que vous ne soyez pas plus endommagé que moi...

Cette brusquerie de Moule s'expliquait : — d'abord il n'aimait pas, ainsi qu'il venait de le dire, qu'on se mêlât de ses affaires ; ensuite il lui déplaisait, au plus haut point, de devoir de la reconnaissance à un homme tel que Laurent Dalissier.

Le jour était venu, et Moule, malgré l'avis du médecin, s'était levé et voulait retourner à Paris, où des affaires pressantes l'appelaient.

Vers huit heures, un des agents placés sous ses ordres, Cœur-de-Feu, entra. Il commença par féliciter Moule du succès de son expédition.

— Oui, parlons-en ! fit Moule. Quoi de nouveau ?

— Je viens de Suresnes. Un individu, dont le signalement ressemble à celui de Desrues, s'est procuré avant-hier, chez une espèce de droguiste, de la noix vomique sous prétexte d'empoisonner des renards.

— Bon ! fit Moule ; si le jury, cette fois, écarte la préméditation, il y mettra de la bonne volonté. Et puis ?

Cœur-de-feu se pencha à l'oreille de Moule et lui parla à voix basse.

Laurent, bien que placé à l'autre bout de la chambre, comprit qu'il s'agissait de lui : il vit les deux hommes jeter à plusieurs reprises un regard de son côté ; puis, il saisit quelques mots significatifs : *rue Cardinet*... *Madame Roussigné*... *Lubin*...

Moule paraissait vivement impressionné. Tout à coup il tressaillit.

— Vous êtes sûr de cela ? demanda-t-il à son agent.

— Parfaitement sûr.

— Et Lubin, depuis, n'a pas reparu ?

— Pas une seule fois.

— Allons, ça y est ! s'écria l'inspecteur de police avec un mouvement de colère et de dépit ; c'est l'affaire de Villejuif, seconde édition !... Et moi qui n'ai pas compris cela et qui me suis laissé rouler comme un conscrit !...

Laurent s'était rapproché.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda-t-il.

— Il y a, dit Moule, que je vous ai injustement soupçonné, monsieur Dalissier, et que je vous demande pardon de tout le mal que je vous ai fait...

— Monsieur...

— Oui, continua Moule en s'animant, je me suis grossièrement trompé à votre égard ; mais, soyez tranquille ! je ne m'en tiendrai pas aux regrets et aux excuses : je réparerai ma faute... Et ça ne tardera pas !... Ah ! fit-il comme se parlant à lui-même, vous m'avez fourré dedans, mes drôles !... c'est bien, c'est de bonne guerre ; mais j'aurai ma revanche, je vous le jure !... et nous verrons qui rira le plus fort... chacun son tour !...

— Est-ce que vous avez découvert ?... demanda Laurent.

— Monsieur Dalissier, interrompit Moule, vous m'avez supplié tout à l'heure de vous employer... êtes-vous toujours dans les mêmes dispositions ?...

— Oui, certes...

— C'est bien. Venez avec moi, je vous taillerai de la besogne.

— Vous savez quels sont les assassins de ma mère?

— Mieux que cela : je sais où les prendre, et je veux que vous leur posiez vous-même la main sur le collet.

Dix minutes après, les deux hommes de police et Laurent étaient en route pour Paris.

FIN DU PARRICIDE.

Nota. — L'épisode qui suit et termine *le Parricide,* a pour titre : *Dacolard et Lubin.*

Imp. M. Loignon P. Dupont et Cie, r. du Bac-d'Asnières, 12.
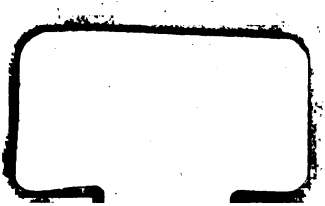
NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT